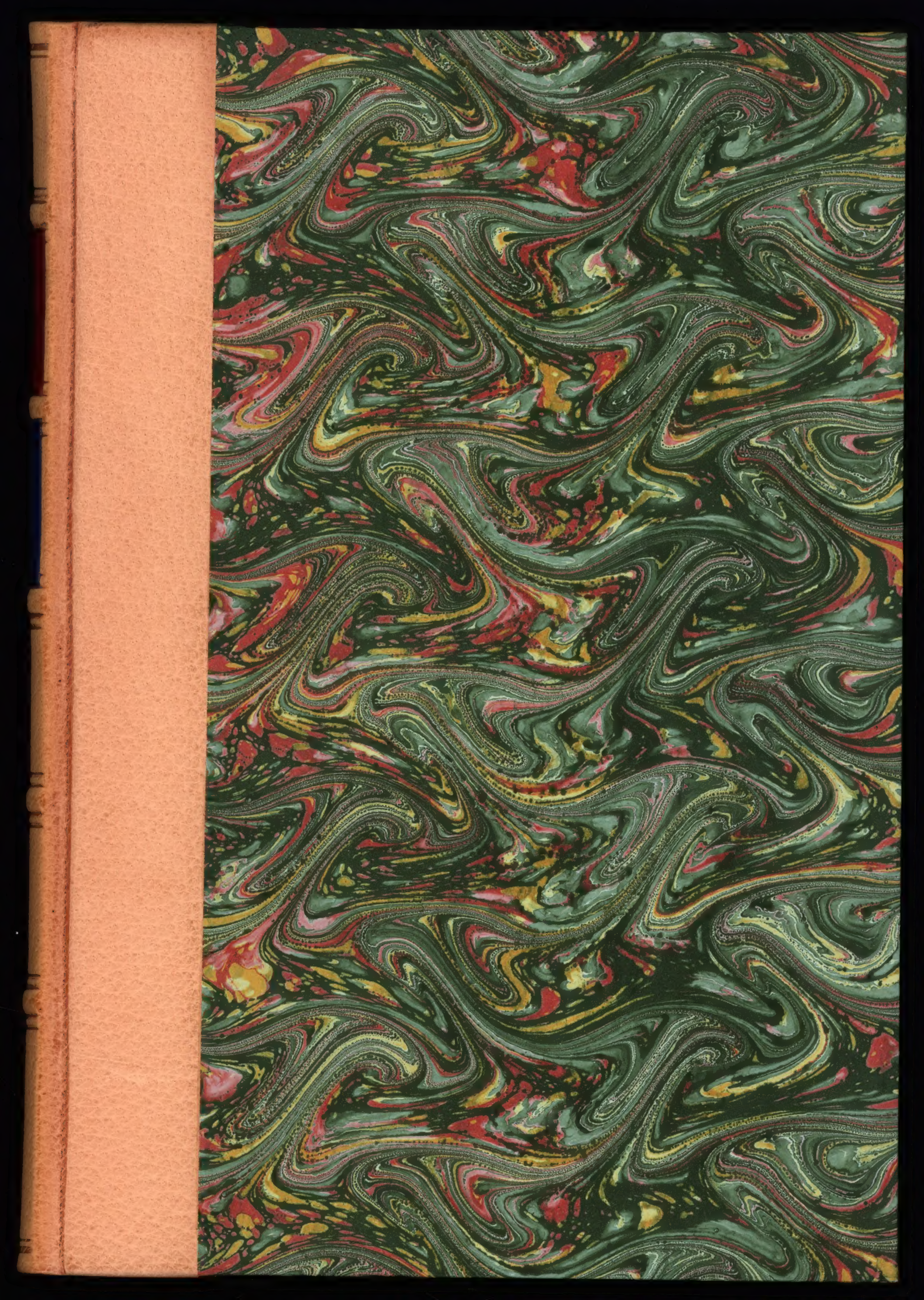
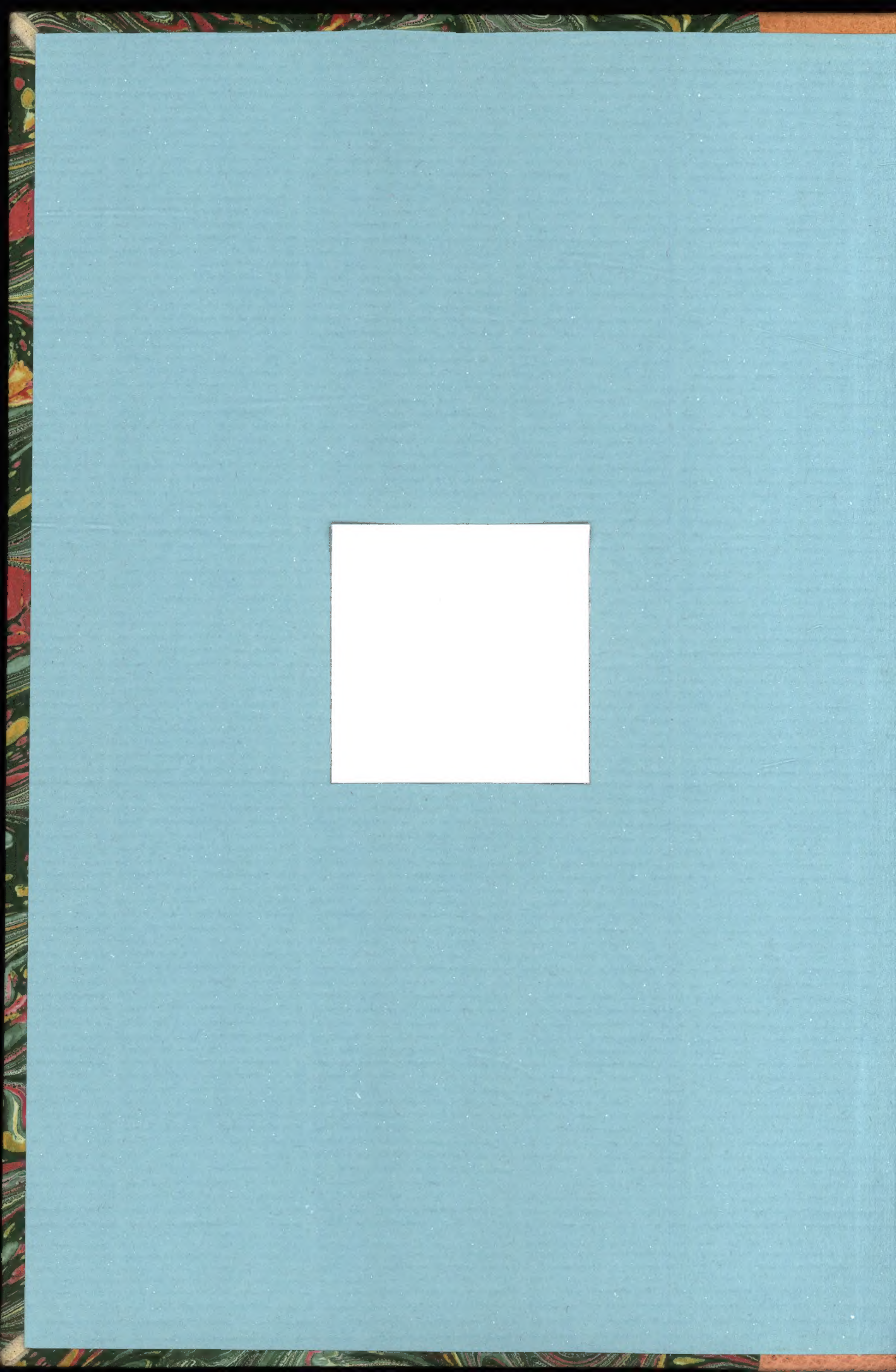




MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

—

1877

UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de novembre 1876.)

La chaise à porteurs.

Après quelques jours de pluie qui forcèrent Teresa de rester prisonnière dans sa chambre, le soleil se leva radieux au-dessus des escarpements de Trémond et vint égayer le vallon de Noiraigue et la chambre à coucher de la belle Florentine.

— Cette fois, nous allons au Creux du Van, dit Jonas Perrin en ouvrant la fenêtre et en aspirant avec délices l'air frais et embaumé du matin. Quel beau temps! il est cinq heures, si nous partons dans une heure, en marchant sans nous fatiguer, nous arriverons au Chalet du Soliat pour le déjeuner. Nous pourrons faire la partie la plus pénible de la course avant la grande chaleur du jour.

— Se lever à cinq heures? dit Teresa en se frottant les yeux d'un air boudeur, j'espère que ce n'est pas sérieux!

— Très-sérieux, au contraire, nous devons une visite à l'oncle Ducommun, nous la lui avons promise, et le pauvre charbonnier serait horriblement vexé si nous partions sans avoir vu son établissement.

— Pourquoi faut-il que tu aies des oncles, qui fabriquent du charbon dans des lieux inaccessibles; ne pourrait-il pas avoir son four au bord de l'Areuse? Jamais je ne parviendrai à gravir cette terrible montagne.

Et la jeune femme s'accoudant sur son oreiller, dans une attitude charmante, jeta sur les pentes sombres et sévères du Dos-d'âne, un regard tout chargé des langueurs du réveil.

— Sois sans inquiétude, Daniel aura bientôt trouvé un cheval qui te portera jusqu'aux Oeillons, où nous ferons une halte chez Isaac Leuba de la

grande famille; de là, on voit Neuchâtel et un bout du lac, et tout le Val-de-Travers. C'est superbe! Je te promets ensuite un sentier des plus agréables, à l'ombre des grands sapins, avec des fleurs partout, des fraises à foison et des framboises.

— Fort bien, mais si nous sommes surpris par l'orage, comme à la Sagne, la hutte d'écorce de ton oncle Salomon ne nous arbritera guère.

— Point d'orage, ma chère, point de pluie, le beau temps sur toute la ligne, un ciel de Toscane, tel est le programme de la journée. Voilà justement Daniel qui revient de la pêche; il saura bien me dire si mes pronostics m'ont trompé. Eh! Daniel, crois-tu que nous puissions entreprendre aujourd'hui une excursion au Creux du Van?

— Avec Madame? dit le pêcheur en secouant ses souliers et ses guêtres chargés de rosée.

— Oui, avec Madame; on partirait dans une heure.

— Tout est pour le mieux, nous aurons un temps superbe. A propos, il n'est venu aucune nouvelle de la Corbatière?

— Non, mais les huit jours de grâce ne sont pas écoulés; d'ailleurs un vieux clou comme le justicier Vuille ne se redresse pas si vite; il faut lui accorder le temps nécessaire. Va d'abord chercher un cheval pour ma femme, pendant que Domeniga préparera le déjeuner et les provisions.

— Pourquoi un cheval, qui nous gênera, puisque nous descendrons de la Roche par le sentier du Creux? j'ai arrangé une mécanique.... tu m'en diras deux mots....; je l'ai essayée avec un meunier de mes amis qui a les reins d'un mulet; cela ira en douceur, sans secousse, ni cahot, comme une navigation.

— Tu prétends faire naviguer ma femme jusqu'au Soliat?

— Précisément.

— Par exemple! dit Jonas Perrin, en refermant la fenêtre, je te laisse deviner comment Daniel entend te transporter là haut. En voilà une idée!

— Aurait-il trouvé une voiture?

— Ce serait bien inutile, quand tu verras les chemins, tu comprendras pourquoi.

— Alors c'est un cheval, un traîneau, une litière, une gondole ....

— Tu es sur la voie; mais je t'en laisse la surprise, seulement tu seras indulgente à l'égard des inventions de notre pourvoyeur; son amour-propre est engagé.

L'excursion, qui venait d'être décidée en quelques minutes, n'avait aucun rapport avec celles que font aujourd'hui si fréquemment les familles, les sociétés, les écoles, excursions qui ont passé dans nos mœurs et qui sont devenues un besoin et un bienfait. Le sentiment des beautés de la nature était peu dé-

veloppé chez nos ancêtres; ils ne se promenaient guère, étant obligés de faire laborieusement à pied ou à cheval, par des chemins dont nous n'avons nulle idée, toutes les courses que nous faisons si facilement en poste ou en wagon.

Les foires, les marchés de bétail, les exigences de leur industrie, de leur commerce, les affaires publiques les obligeaient à de nombreux déplacements; ils se mettaient en route bravement, sans s'inquiéter des difficultés des communications, des charrières défoncées, des casse-cou, du froid, de la neige, de la pluie ou du vent. Le touriste actuel, le clubiste alpin ou jurassien qui vont se retremper dans les sauvages solitudes des montagnes en se mettant face à face avec la nature, sans aucun intérêt en vue que celui d'admirer un beau site, ou de contempler de sublimes horreurs, auraient paru à nos pères une anomalie bizarre, un phénomène impossible à expliquer [1].

Mon intention n'est pas de flatter Jonas Perrin et de le présenter comme une exception; s'il conduisait sa femme au haut de la Roche, comme on dit à Noiraigue, c'était uniquement pour revoir des lieux familiers à son enfance, ces escarpements qui font frémir, ces entonnoirs pleins de neige au cœur de l'été, et au bord desquels croissent les gentianes aux corolles d'azur, enfin cette sommité d'où la plus grande partie du pays apparaît comme une carte dessinée par un magique pinceau. Pour prendre congé de sa patrie bien aimée, il voulait l'embrasser d'un regard et en porter le souvenir vivant sur la terre étrangère.

A six heures, tout le monde était prêt à partir; on n'attendait plus que Daniel et son meunier; ils donnaient la dernière main à leurs préparatifs dans une sorte de remise servant d'atelier au pourvoyeur. Ils parurent enfin, exhibant avec orgueil la plus inconcevable chaise à porteurs qui ait jamais réjoui les yeux d'un amateur d'inventions naïves; elle ne ressemblait à rien, mais tenait à la fois de la civière, de la corbeille et du berceau de verdure; la fantaisie du pourvoyeur s'était donné libre carrière; son œuvre était un poëme, il y avait mis toute son âme. Le bois, l'osier, la mousse, le vert feuillage, les fleurs et les rubans avaient été mis à contribution, comme font les jeunes filles dans nos fêtes populaires, pour décorer les fenêtres, les arcs de triomphe ou la tribune des orateurs.

Lorsque Teresa vit ce véhicule d'un nouveau genre, elle éclata de rire, et se tournant vers son mari :

— Voilà donc la surprise que tu me promettais? elle est du dernier galant, mais je n'en comprends pas l'usage.

[1] Voir dans l'album : *Un jour au Creux du Van*, par A. Bachelin, 1866. J.-J. *Rousseau a-t-il été au Creux du Van?* par Fritz Berthoud.

— C'est pour porter Madame, dit Daniel en se découvrant, faites-moi la grâce de prendre place, vous arriverez sur la montagne comme en bateau.

— Oui, dit Jonas Perrin, ce brave garçon a entrepris de te faire naviguer dans ces côtes où tu croyais ne jamais poser le pied.

— Mais, c'est une plaisanterie, je n'entrerai jamais là dedans, on me prendrait pour la madone des fleurs et on se moquerait de moi, dit-elle en italien.

— Ne lui fais pas cette peine, tu seras très-bien, d'ailleurs personne ne te verra.

— Eh bien, Daniel, dit la gracieuse Italienne, donnez-moi la main pour entrer dans votre nacelle, je vous fais mon compliment pour votre bon goût. Tout ce que je vous demande c'est de ne pas vous fatiguer.

— *A no do, Samson, ora, va dévant*, dit le pêcheur en donnant un coup de poing à son chapeau à cornes pour le mettre sur l'oreille, *enlève : ion, dot, traë* ([1])..... *ion, dot, traë*..... s'il nous arrive de manquer le pas, et de la secouer, Madame voudra bien nous avertir.

— Oui, oui, cela va très bien.

Le singulier cortége se mit en route, laissant Noiraigue à gauche, pour gagner le pont de l'Areuse et la rampe qui commence Vers chez Joly. Daniel eût voulu que tout le village fît la haie pour admirer son œuvre et voir dans ce nid la charmante Teresa en frais costume d'été, souriant avec grâce à son mari et à Domeniga qui lui servaient d'escorte. Par malheur, personne ne se montra, sauf le petit Jaquet qui se traînait dans l'herbe humide devant leur maison qu'illuminait le gai soleil.

— Belle dame, cria-t-il en se levant soudain et en tendant ses petits bras potelés, belle dame prenez *Dzaquelion* dans la civière.

— Une autre fois, dit Teresa, en lui envoyant un baiser.

Plus loin, le lieutenant Jeannet fauchait un champ d'avoine, non loin du sentier; tout en aiguisant sa faux, il leur souhaita un bon voyage.

— Venez avec nous, lieutenant, dit Jonas Perrin, nous allons sur la Roche.

— Sur la Roche! vraiment, voyez un peu, oui ce serait bien plaisant, dans votre société; qu'allez-vous faire là haut?

— Rendre visite à l'oncle avant notre départ.

— C'est bien beau à vous, monsieur et madame, de penser à l'oncle qui ne peut quitter son four; sans mon avoine, je serais des vôtres. Eh! Daniel, as-tu pensé à l'écho?

— Soyez tranquille M. le lieutenant, dit le pêcheur, en lui montrant un tromblon qu'il portait en bandoulière, on n'a rien oublié.

([1]) A nous deux, maintenant, Samson; va le premier; enlève : un, deux, trois.

La montée se fit lentement; on la coupa de haltes dans les clairières qui permettaient de voir le fond du val, ou dans les endroits intéressants. On fit remarquer à Teresa cet énorme amas de blocs de granit qui, pendant longtemps, resta un mystère pour tous ceux qui venaient visiter ce phénomène. Aujourd'hui le ciseau et les coins de fer des Tessinois ont déblayé ces monuments de l'époque glaciaire. Espérons que la Commune de Noiraigue a enregistré les matériaux qu'on en a tirés, afin que nos descendants puissent en apprécier l'importance. Ils s'arrêtèrent aussi près d'une fontaine rustique où buvaient quelques vaches blanches et rouges sous la conduite d'un paysan à l'air sévère qui tenait son fouet comme un sceptre.

— C'est Isaac Leuba de la grande famille, dit Daniel, Dieu vous aide, Isaac!

— Serviteur à la compagnie; je vais chasser mes vaches pour débarrasser le chemin.

Ils étaient à deux pas des Oeillons, où ils arrivèrent à la suite du troupeau. Ce fut une agréable surprise de se trouver sur cette belle terrasse en plein soleil après avoir été jusqu'alors sous le couvert de la forêt. Teresa voulut descendre de sa chaise et donner un coup d'œil au Val-de-Travers qui se montre tout entier avec ses villages reliés ensemble par les méandres de l'Areuse. Elle fut tirée de sa contemplation par la voix de son mari.

— Viens donc, lui disait-il, viens voir une chose curieuse.

Il la fit entrer dans la maison et la conduisit dans la vaste cuisine, bien éclairée, où la famille déjeunait autour d'une longue table de chêne; six garçons étaient assis d'un côté, six filles de l'autre; les deux bouts étaient occupés par le père et la mère. Chacun avait devant soi une écuelle de terre rouge pleine de lait chaud, y trempait son pain noir et le mangeait avec un appétit superbe. On n'entendait que le bruit des cuillers rondes de fer battu qui puisaient avec énergie le lait dans les tasses. Tous ces visages portaient l'empreinte de la santé et du contentement.

— Voilà donc la grande famille, dit Teresa, je n'aurais vu que ce tableau patriarcal, que je serais satisfaite de mon voyage.

— Peut-on vous offrir une tasse de lait tout chaud, belle dame, dit la mère Leuba; j'ai le regret de n'avoir que du pain noir à vous donner.

— J'accepte avec plaisir, dit Teresa, et je vous félicite pour votre belle famille; Dieu veuille vous accorder sa bénédiction et son appui pour élever vos enfants dans sa crainte.

— Madame a bien de la bonté; pour des enfants, il y en a assez et de tous les numéros; les aînés deviennent grands, les uns gardent les petits, les autres travaillent avec le père; il faut se remuer pour nourrir toutes ces bouches.

— N'êtes-vous pas bien isolés en hiver?

— Un peu, surtout quand nous sommes entourés de deux ou trois pieds de neige; mais nous avons assez à faire, on va couper le bois dans les forêts, on file le chanvre et la laine, on soigne le bétail; vous voyez que nous n'avons pas le temps de nous ennuyer.

Lorsqu'on prit congé de la grande famille, Teresa ne voulut plus rentrer dans la chaise à porteurs qui faisait l'admiration des douze descendants d'Isaac Leuba, rangés autour, les mains derrière le dos, dans une attitude respectueuse; ils ne se lassaient pas de contempler cette œuvre d'art éblouissante à laquelle ils n'avaient rien à comparer, ni dans le passé, ni dans le présent.

— Vous ne montez pas, Madame? disait Daniel à demi-voix, prenez donc votre place.

— Je préfère marcher; l'air est si léger à cette hauteur, je me sens toute transformée.

— Dans ce cas, en route, dit Jonas Perrin; si tu es fatiguée tu sais où te réfugier.

Le sentier qui écharpe la montagne et fait une série de zig-zags fut gravi sans peine; la troupe marchait à l'ombre des grands sapins, cueillant des fleurs, des fruits des bois et prêtant l'oreille au chant des oiseaux que leur marche n'effarouchait guère. De temps à autre, les porteurs poussaient des cris de joie auxquels répondaient des voix lointaines au fond du val ou sur les versants opposés.

Bientôt le sentier devint moins raide, la forêt s'ouvrit sur une prairie couverte de fleurs; des clochettes retentissaient joyeusement dans le voisinage.

— Nous sommes arrivés, dit Jonas Perrin, voilà le Soliat.

Comment exprimer le ravissement de Teresa; elle avait gravi la montagne, cette montagne qu'elle croyait inaccessible; le sommet était à deux pas; quel triomphe! Elle fut un peu déçue en voyant le Soliat, elle s'attendait à trouver un chalet aussi coquet que leur habitation; cette bâtisse plate, primitive, sans confort, où le bétail avait la plus grande part, lui semblait un malentendu. Toutefois, la cuisine, où brûlait un grand feu, allumé sous l'énorme chaudière pleine de lait, excita vivement sa curiosité. Pour la première fois, elle assista à la fabrication du fromage, et se fit expliquer les diverses opérations par l'honnête Fribourgeois aux bras nus et à la calotte de cuir, qui remplissait les fonctions de fruitier.

Assise au coin du feu, sur un tronc de sapin, elle considérait cet intérieur qui l'initiait à la vie pastorale, les ustensiles destinés au laitage, les larges colliers de cuir soutenant les grosses campanes, la chaise à un pied servant à traire les vaches, ces hommes demi-sauvages qui vaquaient en silence à leurs occupations, qui lavaient les linges, écuraient les baquets avec les soins les plus

minutieux, et, par la porte ouverte, les porcs qui fouillaient le sol boueux, plus loin le pâturage plein de soleil, à l'horizon les montagnes bleues et le ciel sans nuages.

C'était un autre monde que celui dans lequel elle avait vécu jusqu'alors; elle en comprenait peu à peu la rude poésie. Elle voulut tout voir, même la couche des vachers, cette pauvre couche qui consiste en une caisse de bois pleine de foin, avec un oreiller de mousse, une couverture de cheval, avec le toit de bardeaux pour plafond et les vents coulis introduits par mille fissures pour rideaux et pour courtines. Elle se représentait ce que devait être ce lit par une nuit d'orage, lorsque la tempête déchaîne ses fureurs sur les cimes, lorsque tombent des torrents de pluie et que souffle l'âpre vent du Nord; et elle se prenait à admirer l'abnégation de ces braves gens qui se contentaient de cette vie simple et ne désiraient rien de plus.

Si on l'eût laissée libre, elle aurait passé la journée au chalet. Après que la troupe se fut ravitaillée, il fallut cependant prendre congé, et l'on se mit en marche à travers les admirables prairies semées de fleurs alpestres, qui couvrent la vaste coupole de la montagne. On arriva au bord des escarpements du cirque; ces roches grises taillées à pic, dont le pied se perd dans la profondeur parmi les forêts sombres, lui donnèrent le vertige et un sentiment d'épouvante. Il lui fallut un certain temps pour s'apprivoiser avec l'abime. Son émotion fut encore plus grande, lorsqu'après avoir gravi un tertre voisin, ses regards se portèrent sur un horizon qui dépassait toute mesure, sur les vallées, les forêts, la plaine semée de villages, sur les lacs bleus qui dorment au pied des Alpes d'argent, et surtout lorsqu'elle vit les larmes couler une à une sur les joues de son mari, en contemplation devant ce sublime tableau.

Loin de partager leur curiosité, le pêcheur s'était abstenu de gravir le point culminant; resté en arrière, il était assis sur une roche saillante d'où l'on voyait la Sagne dans toute sa désespérante longueur. Cette vue lui suffisait, il y trouvait des charmes infinis.

— Qu'avez-vous tant à regarder là-bas? lui dit Domeniga qui, revenant sur ses pas, feignait de cueillir des fleurs, et ne parvenait pas à attirer son attention.

— Je regarde la plus belle chose du monde, je regarde le paradis.

— Le paradis....., où cela ?

— Là bas, dans le fond de cette vallée.

— Je suppose que c'est la demeure de votre Sagnarde; oubliez cette créature, son père ne vous l'accordera jamais.

— Qu'en savez-vous ? Cette sorcière serait capable de me souhaiter malheur, ajouta-t-il en se levant; holà ! Samson, empoigne la civière, nous allons rattraper la bande.

Nos promeneurs continuaient leur marche autour du cirque; ils atteignirent un enfoncement du sol où se trouvait encore de la neige; entre les quartiers de roc nu, qui font saillie en cet endroit, des gentianes bleues semblaient réfléter le ciel. Teresa poussa des cris de joie; elle fit des pelotes de neige, moissonna toutes les gentianes pour en décorer les chapeaux; sa gaîté tenait du délire.

Mais sa joie fut troublée par des beuglements sinistres; un taureau, debout sur la hauteur voisine, se dessinait en noir sur le ciel; on le voyait labourer la terre de ses cornes et lancer en l'air des mottes de gazon. Tout à coup il s'élance au galop et pointe droit sur nos amis.

— Grand Dieu ! dit Jonas Perrin, nous sommes perdus, nous n'avons pas le temps de fuir.

— Madame, votre écharpe rouge..., dit Daniel, vite, vite!

Il arracha l'écharpe de crêpe de Chine et courut au-devant du taureau, en agitant le tissu d'une main et en préparant de l'autre le tromblon dont il était armé.

Au moment où le taureau se précipitait sur lui, tête baissée, il se jeta de côté et déchargea la grosse escopette dans l'oreille de ce géant des pâturages qui glissa des quatre pieds et roula par terre.

— Bravo! cria Jonas Perrin, je crois que tu l'as tué...

Domeniga, à genoux, suppliait Daniel de ne pas s'exposer à une mort certaine, et se recommandait à la Vierge et aux saints

— Couchez-vous derrière ces rochers, dit le pêcheur, tout n'est pas fini, le voici qui revient à la charge.

Mais le taureau, loin de fondre sur eux, tourna sa rage sur la chaise à porteurs toute chamarrée de rubans rouges et qui semblait le défier; il se jeta sur elle avec une telle furie que ses cornes s'accrochèrent dans la carcasse du fauteuil et ne purent plus s'en dégager. Quand il releva la tête, il parut coiffé d'un étrange chaperon que rendaient grotesque les brancards qui dépassaient son front comme de longues antennes. A chaque mouvement qu'il faisait, un cliquetis singulier partait de la litière.

— Ah ! sacrebleu, dit le pourvoyeur, le panier aux vivres est dans la chaise. Entendez-vous sonner les verres et les bouteilles ? Voilà notre dîner à tous les diables !

En effet, à chaque secousse imprimée avec une force irrésistible, on voyait voler des bouteilles d'un côté, des assiettes de l'autre; on eût dit les fusées qui partent d'un feu d'artifice. Daniel assistait, le cœur navré, à la destruction de tant de bonnes choses.

— Encore une assiette! disait-il, voilà une douzaine dépareillée; canaille

de bête, on t'en veut donner des assiettes à mettre en morceaux; à présent c'est une bouteille de vin blanc, brisée comme le reste. Tonnerre! fallait-il que ce monstre se trouvât sur notre chemin pour empoisonner notre journée! S'il continue ainsi, je vais l'exterminer.

— Le plus prudent est de nous dérober pendant qu'il ne peut nous nuire, dit Jonas Perrin; au lieu de te faire de la bile, tu devrais être content de l'avoir arrêté avec tant d'à-propos. Tu nous as peut-être sauvé la vie.

— Ce n'est pas une raison pour saccager notre vaisselle, répandre notre vin, vilipender nos provisions. Nous ne trouverons rien à manger ni à boire, chez l'oncle. C'était bien la peine d'arranger ce panier, hein Domeniga?

Mais le pauvre Daniel restait seul avec le meunier sur le champ de bataille, le reste de la société avait pris la fuite.

— Ah! tu es encore là, toi, veux-tu m'aider à jeter ce brigand en bas les roches?

— Avec plaisir, répondit Samson, dis-moi ce qu'il faut faire.

— Nous le prenons par les pieds de derrière, on le soulève et on le tourne sur le flanc; il n'y a plus qu'à s'atteler et à le tirer comme une charrette.

Ainsi fut fait; les deux athlètes renversent le taureau et le traînent vers le bord de l'escarpement. C'en était fait de l'animal qui bramait d'une voix lamentable, si Jonas Perrin, qui était resté aux aguets, ne fût intervenu.

— Qu'allez-vous faire, malheureux?.... cria-t-il de toutes ses forces.

— On va lui apprendre à casser nos bouteilles et à répandre notre vin, dit Samson.

— Laisse cette bête, Daniel, ou tu ne rentreras pas chez moi.

— Ah! c'est comme cela, dit Daniel, eh bien, tiens, va raconter cela à ton maître.

Et il allongea quelques vigoureux coups de pied dans les côtes du quadrupède qui s'était relevé menaçant et terrible.

— C'est tout de même vexant de laisser là ma chaise à porteurs; quand je songe à la peine qu'elle m'a coûtée! J'aurais voulu la conserver en souvenir de ce jour. Tu vois ce que c'est que la vie, ami Samson; l'homme propose....

— Et les taureaux disposent, ajouta philosophiquement le meunier. Mais que sont devenus nos compagnons?

— Ils ont trouvé le sentier et ils descendent tambour battant.

Daniel avait deviné juste; Jonas Perrin se rappelait assez la disposition des lieux pour reconnaître l'endroit où commence le sentier qui descend à la Fontaine-froide. Dès que Teresa, que la peur affolait, avait vu cette issue, elle avait pris sa course dans cet escalier de poules, comme si elle avait eu à ses trousses tous les taureaux des montagnes.

— Pas si vite, criait son mari, nous sommes en sûreté, attends-moi donc, tu te rompras le cou; prends garde aux pierres roulantes, aux racines.

Mais la jeune femme éperdue ne l'écoutait pas et continuait à courir sans regarder en arrière; elle ne s'arrêta qu'à la Fontaine-froide où elle se laissa choir sur le gazon. Quand son mari la rejoignit, elle avait perdu connaissance.

(A suivre.) L. Favre.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(SUITE)

JEAN-PIERRE DROZ

1746-1823

Art et industrie, — ainsi se résume la vie de cet illustre compatriote, plus célèbre en France que dans son pays natal. Ici nous devons reconnaître que c'est dans une grande capitale seulement que pouvaient se développer les talents et les aptitudes mécaniques de cet enfant du Jura neuchâtelois; la patrie n'était point assez vaste pour faire de lui un artiste, il lui fallait l'émulation et les commandes; la liste de ses œuvres nous prouve qu'elles ne lui manquèrent pas. Le celèbre graveur en médailles, conservateur de la Monnaie de Paris, était si bien oublié de ses compatriotes, que ce n'est qu'en 1827 que le *Messager boiteux* annonçait sa mort arrivée en 1823.

Jean-Pierre Droz était né à la Chaux-de-Fonds en 1746; il y passa ses premières années et travailla chez son père, qui possédait une manufacture de faulx, où il apprit à façonner les métaux et à tremper l'acier; à vingt ans il part pour Paris où il étudie la gravure en médailles et l'art du monnayage. Il avait passé quelque temps dans l'atelier des Jaquet-Droz; c'est là qu'il puisa ses idées d'art et d'industrie, qu'il rêva de dessin et de machines, de

gravure, de médailles et de mécaniques; les célèbres automates qui faisaient l'admiration de l'Europe (Voir *Musée neuchâtelois* 1875) avaient dû créer un étrange idéal dans cette jeune tête; aussi arrivé à Paris, continue-t-il ses études d'art et de mécanique; il aborde la gravure en médailles. Dans quel atelier, sous quelle direction travailla-t-il? nous l'ignorons, mais l'influence de ses premiers maîtres de la Chaux-de-Fonds se fait sentir dans toute sa carrière, les merveilles qu'il a vues dans ses jeunes années lui ont appris la recherche, les combinaisons lentes et patientes, il est naturellement porté à perfectionner, à inventer.

La gravure en médailles fut cultivée avec succès en France, surtout à partir de Charles VIII; sous Louis XII, François Ier et Henri II, elle brilla d'un vif éclat pour arriver à son apogée sous Louis XIII et Louis XIV; le sculpteur et graveur Jean Warin consacra le souvenir des principaux évènements de ces règnes et des grands personnages de cette époque par de remarquables médailles, parmi lesquelles on peut citer celle de *Henri d'Orléans duc de Longueville et d'Anne Geneviève de Bourbon*, sa femme. Aussi habile mécanicien que grand artiste, il inventa de nouveaux procédés pour la frappe des médailles.

Tous les faits du règne de Louis XIV furent célébrés par des médailles; malgré cela, c'est de cette époque que date la décadence de ce genre de gravure, qui tomba presque entièrement sous la régence, pour se relever sous le règne de Louis XVI avec les remarquables ouvrages du Duvivier.

C'est au moment de cette renaissance que J.-P. Droz se trouvait à Paris; sans doute il fut stimulé par le mouvement de rénovation qui s'opérait dans ce domaine.

L'illustre artiste avait résolu, dans les dernières années de sa vie, de publier lui-même l'histoire de ses recherches et le résultat de ses nombreuses et utiles expériences, mais la maladie et la mort ne lui permirent pas de réaliser ses projets; il a cependant laissé des lettres, des notes qui permettent de faire l'historique de ses travaux; ses communications verbales ont été recueillies par un de ses admirateurs. La *Notice sur les diverses inventions de feu Jean-Pierre Droz, graveur mécanicien, relatives à l'art du Monnayage ainsi qu'à plusieurs autres branches d'économie industrielle,* par C. P. Molard de l'Institut de France (Académie des Sciences) Paris 1825, in 4°, rend hommage à cet homme que l'auteur place au premier rang de ceux qui ont contribué à la perfection de l'art monétaire.

Droz commence à ses frais, en 1783, l'expérience des procédés de son invention sur un balancier de la Monnaie, qui lui avait été confié; ces premiers essais réussirent. En 1786, il présente au ministre de Calonne, préoccupé alors

de la réforme des monnaies, un projet d'écu de six livres frappé sur la tranche et les deux faces d'un seul coup de balancier au moyen de la virole brisée. Il imagine aussi à la même époque une main mécanique qui place le flan sous le balancier. Cet écu de six livres avait été composé et gravé par lui, nous en donnerons la description dans la liste de ses œuvres ; il grava à la même époque un écu de vingt-quatre livres en or, qui fut frappé par les mêmes procédés.

Ces pièces, remarquables par la netteté de l'empreinte, furent l'objet d'études de la part des hommes du métier ; on trouva qu'elles avaient un avantage sur les monnaies précédentes, en ce qu'elles faisaient disparaître jusqu'à l'idée de la possibilité de les contrefaire, ou d'en altérer le poids ; un membre de ces conférences, très jeune, croyant rendre hommage d'une manière éclatante à Droz, comme graveur et comme mécanicien, eut l'imprudence de dire que, s'il était conservateur des machines de la Monnaie, il prierait J.-P. Droz de le remplacer ; ce mot ne fut pas favorable à l'artiste dont les pièces ni les procédés ne furent agréés. Voici ce qu'écrit Molard sur les premiers travaux de notre compatriote :

« La lecture du passage suivant, dans le *Traité historique des monnaies de France,* publié en 1690 par Leblanc, lui causait une certaine émotion : « Il « faut espérer qu'il viendra un jour quelqu'un qui protégera la nouvelle inven- « tion qui marque la monnaie sur la tranche, en même temps que la tête et la « pile, et qu'on empêchera par là les Français de porter cette machine chez « les étrangers. »

Droz se comparait avec raison à Nicolas Briot, pour le peu d'attention qu'on avait donné en France aux perfectionnements qu'il avait faits aux machines propres à la fabrication des monnaies. « Cependant il n'y a pas de ma faute, disait-il, j'ai donné connaissance de tous mes moyens de fabrication, l'essai en a été fait, non sans succès. Sans doute que si la prophétie de Leblanc ne s'est point accomplie pour moi, c'est qu'apparemment le jour n'était point encore arrivé où *quelqu'un protégera l'invention perfectionnée qui marque les monnaies sur la tranche en même temps que la tête et la pile,* et c'est à mon grand regret, si, comme l'auteur du balancier, je me suis vu forcé de passer en Angleterre avec des moyens de monnayage qui ont été appréciés et bien accueillis par deux des savants les plus distingués de ce pays, MM. Watt et Mathieu Boulton. On ne me reprochera pas de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait de moi pour que la France pût jouir la première du fruit de mes veilles. En effet, au mois d'avril 1783, j'annonçai à M. Delessart que j'avais trouvé plusieurs moyens de perfectionner la fabrication des

monnaies; mes offres d'en donner la preuve furent accueillies, et on m'accorda la permission que j'avais sollicitée en vain sous le ministère de M. Joly de Fleury, de monter et d'arranger à mes frais un des balanciers de la Monnaie suivant mes nouveaux procédés »

Un anglais, Mathieu Boulton, en séjour à Paris, avait obtenu de Droz la communication de ses nouveaux procédés monétaires; il conçut le projet d'obtenir de son gouvernement la fabrication de la monnaie de cuivre pour toute la Grande-Bretagne, et d'employer à cet effet les balanciers perfectionnés par notre compatriote; il le pria donc de graver des coins pour frapper des schellings, ou pièces de 24 sous, et de fabriquer, à l'aide de sa presse, vingt ou trente de ces schellings, et de les lui envoyer. Le graveur s'exécuta. Boulton écrivait à Droz dans une lettre du 7 mars 1787:

« Les officiers de notre Hôtel des Monnaies ont commencé la nouvelle année par frapper des schellings neufs, je vous en envoie un pour que vous puissiez comparer les talents de nos monnayeurs avec ceux des vôtres, et par là vous verrez qu'il n'y a pas de danger que vous ne soyez en état de les surpasser, autant que la clarté du soleil surpasse celle de la lune. »

L'éloge ne manquait pas de chaleur, mais Droz tergiversait, n'osant accepter de passer en Angleterre, de peur de mécontenter de Calonne à la protection duquel il tenait beaucoup; la correspondance continua entre Droz et Boulton :

« Si vous deviez venir, écrivait ce dernier, je pense que ce devrait être au su, et avec le consentement de M. de Calonne, afin que nous ne perdions ni son estime ni sa bonne opinion. Je me flatte que je serais en état de venir à bout d'une grande révolution dans notre Hôtel des Monnaies d'Angleterre, et quand une fois cela sera arrangé, je me persuade que la France suivra l'exemple; car je suis certain que si vous et moi devions entreprendre le monnayage entier de la France, nous pourrions faire de la meilleure monnaie, et la fabrication n'en reviendrait qu'à moitié des frais. »

Boulton s'adressa au ministre Calonne et obtint de lui la faculté d'emmener le graveur en Angleterre; celui-ci s'installa à Birmingham où Boulton l'associa à ses travaux. Droz construisit là huit balanciers et huit découpoirs; c'est là aussi qu'il substitua la pompe à feu aux bras des hommes; la puissance de cette machine à vapeur fut si bien appliquée qu'elle frappait régulièrement 60 pièces par minute. Il avait inventé précédemment la méthode de multiplier la gravure des coins de monnaie avec autant de précision que de

célérité; grâce à ce moyen, la multiplication de la taille-douce, elle-même, est réduite à la simple opération du monnayage. Ce fut donc par les procédés de Droz qu'il y eut alors, dans les trois royaumes unis, une émission de monnaies dont l'exécution est aussi remarquable.

Laissons l'artiste raconter lui-même l'histoire cette partie de sa vie:

« L'expérience a prouvé par l'écu de 6 livres que j'ai gravé et frappé en 1786, que je ne m'étais pas trompé dans l'annonce que j'avais faite de mes moyens. Malgré mes succès et l'accueil favorable de M. de Calonne, je n'eus pas le bonheur de pouvoir être employé; la retraite de M. de Calonne, qui suivit immédiatement, ne m'ayant laissé aucune espérance, je me déterminai à accepter les offres qu'on me faisait de passer en Angleterre où j'ai exécuté la plus grande partie des moyens de perfection que j'avais inutilement proposés en France. »

« J'éprouve toujours une grande satisfaction sur mes vieux jours, répétait souvent J.-P. Droz, à citer l'usine de Mathieu Boulton à Birmingham, devenue célèbre dans toute l'Europe, que les connaisseurs admirent parce qu'on y a suivi mes inventions tant pour l'établissement de mes balanciers que pour la formation et la multiplicité des coins, et où l'on a employé ma *virole brisée* pour l'empreinte de toutes faces des espèces frappées d'un seul coup de balancier avec autant de perfection que de célérité. »

Droz expliquait son retour de la manière suivante:

« En 1790 M. Desrotours m'écrivit plusieurs lettres pressantes pour m'inviter à repasser en France; il annonçait que l'abolition des priviléges et des offices laisserait toute liberté d'employer les meilleurs artistes; que le moment était arrivé où je pourrais être utile à la chose publique et à moi-même.

« Le concours ouvert à cette époque pour la place de graveur général des monnaies, joint aux vives instances de mes amis, me déterminèrent enfin à partir.

« Dès mon arrivée à Paris, je m'empressai de concourir, dans la persuasion où j'étais qu'il n'existait plus de cabales ni d'intrigues; mais je me trompais.... Mes pièces de monnaies, au nombre de huit écus que j'avais faits pour le concours, et remis à l'un des principaux membres du comité monétaire, ne furent pas envoyées à l'Académie pour être examinées et jugées, aussi je n'eus pas une seule voix. »

Ce fait a été contesté, et Droz, selon les uns, paraît avoir été au nombre des concurrents; il nous est cependant impossible de nous prononcer à ce

sujet. — Conformément à l'article 10 du décret du 9 avril 1791, il avait été établi un concours pour la gravure des nouveaux coins et pour la place de graveur général des monnaies; le concours demeura ouvert jusqu'au 25 juin 1791. Six artistes y présentèrent des travaux : Bertrand Andrieu, — J.-P. Droz, — Augustin Dupré, — Benjamin Duvivier, — Nicolas Marie Gatteaux, et François Vasselon. Les essais des concurrents furent exposés publiquement et jugés par l'Académie de peinture et sculpture. — Dupré fut nommé graveur général des monnaies de France par décret du 11 juillet 1791.

Cette année-là quelques industriels et sociétés commencèrent à frapper des monnaies particulières: les frères Monneron de Paris furent de ce nombre, et les monnaies qu'ils mirent en circulation furent les plus répandues. On s'autorisait de l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme de la constitution de 1791 en ces termes: «La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.» Ces monnaies de confiance furent tolérées et n'eurent qu'un cours facultatif, elles disparurent peu-à-peu, celles des Monneron se maintinrent plus longtemps.

Presque toutes ces monnaies furent faites en Angleterre dans les ateliers de Mathieu Boulton situés à Soho près Birmingham, d'après les procédés de J.-P. Droz qui avait consacré à cet établissement ses talents et son génie inventif, mieux accueillis depuis en France qu'ils ne l'avaient été d'abord.

Droz fut un des premiers, parmi les artistes français, qui ait réussi à multiplier la taille douce. — En juillet 1792 il fournit à l'imprimerie près de 14000 planches pour les assignats de 25 francs. L'ordre relatif à cette émission était signé par le genevois Clavière, ministre des contributions publiques.

Le graveur mécanicien continua ses travaux de perfectionnement et d'invention; son échec loin d'abattre son courage, avait stimulé sa fièvre de recherches. Nous le retrouvons en 1798. Ses découvertes avaient été communiquées à l'administration des monnaies, Mongez et Thiolier en firent un élogieux rapport à la suite duquel J.-P. Droz fut nommé Conservateur de la Monnaie des médailles; cette récompense du gouvernement le plaçait dans une position aisée qui lui permettait de travailler plus activement encore.

L'an X (1801) Coulomb et Progny analysent les machines et les outils qu'il a perfectionnés; le rapport, qu'ils présentent à l'Institut, assigne à l'auteur une place distinguée parmi ceux qui ont contribué aux progrès de l'art. (Voir *Annales des arts et manufactures* an X.)

A l'exposition de Louvre le 5 vendémiaire an XI (1802) le Jury central, après avoir pris connaissance des travaux de J.-P. Droz, s'exprime ainsi: « Cet

artiste a embrassé dans toute son étendue l'art du monnayage; il n'est pas une partie de cet art qu'il n'ait améliorée. Par ses procédés, s'ils étaient adoptés, la possibilité de contrefaire les monnaies serait entièrement détruite. Il frappe la pièce en même temps sur la tranche et sur le plat, avec un degré de perfection tel, qu'on peut regarder les monnaies ainsi frappées comme ayant l'avantage de ne pouvoir être imitées. Toutes les parties de l'art monétaire, les machines dont il fait usage ont été révisées, modifiées et perfectionnées avec un succès auquel on refuserait de croire si on n'avait les faits sous les yeux. »

Le jury lui décerna une médaille d'or.

Ces diverses inventions sont décrites avec figures dans un rapport fait en l'an XI (1802) par Prony et présenté à la Classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut de France qui en ordonna l'impression. Droz rédigea aussi lui-même ses explications : 1° relativement à la *Forge des coins;* 2° à la *Multiplication de la gravure;* 3° à la *Trempe des coins;* 4° au *Cément.*

En 1803, il exécuta un balancier pour le roi d'Espagne; une députation de l'Institut se rendit chez l'artiste pour examiner ce nouveau travail et en fit un rapport des plus favorables.

Au concours de 1810 ouvert pour la confection des monnaies, il remporta le prix sur quatorze concurrents; il avait alors soixante-quatre ans. Ce fut lui qui grava les pièces d'or connues sous le nom de *Napoléons.* — Pendant quinze ans il fut le Conservateur de la monnaie et des médailles et c'est à lui qu'on peut attribuer les succès de cet établissement. — Il avait les qualités sévères de l'administrateur.

(A suivre.) A. BACHELIN.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

Nous avons, il y a quelques années, transcrit du *Journal* que le pasteur Frêne ([1]) a tenu depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, tout ce qui nous a paru intéresser l'histoire du Jura et des contrées voisines. Ce journal, qui s'étend de 1740 à 1804, renferme bien des choses peu connues, bien des renseignements précieux. Nous pensons rendre service aux amis des lettres dans le canton de Neuchâtel, en communiquant au *Musée neuchâtelois* des extraits relatifs à ce pays. Nous les accompagnerons de notes explicatives, heureux si ce travail contribue à faire mieux connaître certains côtés de la vie neuchâteloise, certains personnages, certains faits encore restés dans l'ombre. Si notre but est atteint, nous aurons la satisfaction d'avoir apporté aussi notre pierre à l'édifice que des hommes d'étude et de cœur érigent à leur patrie sur les bords riants du lac de Neuchâtel.

Porrentruy, février 1876. X. KOHLER.

([1]) Le pasteur *Frêne* naquit à Orvin en 1727 et mourut à Tavannes le 14 juin 1804. Son journal manuscrit forme 7 forts volumes in 8°, d'une écriture serrée. Notre transcription pour la partie historique et littéraire comprend 500 pages in 4°. Les notes et observations météorologiques, agricoles, etc., ont fait l'objet d'une publication spéciale dans les *Actes de la société jurassienne d'émulation,* de 1871.

*

1772. — M. Huguenin, horloger.

Le 23 septembre, mercredi, M. Witz[1], mon épouse et moi, allâmes à Courtelari. Le 24, jour de la foire, il vint à la Châtelainie M. de Luze, pasteur de Cornods (Cornaux), homme de mon âge. Il avait avec lui un Almanach de Berlin, du format et à peu près dans le goût de celui de Gotha, mais à mon avis non si bien rempli; les douze estampes sont des sujets très piquants tirés du Roland de l'Arioste. Le frontispice présente le portrait du roi de Prusse. Le même jour, après dîner, arrivaient à la Châtelainie avec M. Cunier et Madame, M. et Mme Huguenin. M. Huguenin, horloger, a été inspecteur de la fabrique d'horlogerie à Berlin. Son épouse, une demoiselle Angeli, descendante de réfugiés français, née à Berlin, a été élevée et a ses parents à Leipzig; elle joue très bien du clavecin; nous l'entendîmes à la Châtelainie, où l'on avait fait venir le fortepiano de M. le maire Béguelin. Toute cette compagnie soupa et coucha chez M. le Baillif[2]. M. de Luze, qui y avait dîné, s'en alla l'après-midi.

1774. — Une excursion à la Chaux-de-Fonds.

Le 28 juin, après midi, mon épouse, mes enfants et le chevalier[3] en voiture, et moi à cheval, nous partîmes pour aller voir les automates de M. Jaquet-Droz[4] à la Chaux-de-Fonds. Tout le monde y accouroit en ce mois, après lequel on ne devoit plus les montrer. Nous soupâmes et couchâmes à la châtelainie, où il n'y avait que Madame. Le 29, mercredi matin, nous continuâmes notre route: Mme Huguenin étant dans notre voiture avec ma femme et ma fille, mes deux garçons sur un char-à-banc de Cormoret, et M. Huguenin

(1) *Emanuel Witz,* peintre biennois, né en 1717 et mort en 1798. On possède encore de lui de nombreux portraits des derniers princes-évêques de Bâle et des abbés de Bellelay.

(2) Le grand bailli d'Erguel était alors le beau-frère du pasteur Frêne *Imer*, qui avait succédé en 1761 à son père, nommé par le Prince-Evêque de Bâle châtelain à la Neuveville.

(3) Jean-Rodolphe de Bezenfels, fils cadet du baron de Bezenfels, d'Hegenheim, alors en pension à Tavannes, chez le pasteur Frêne.

(4) On lit toujours avec intérêt les pages que dans sa *Description des montagnes de Neuchâtel,* Neuch. 1766 p. 76 et suiv., Osterwald a consacrées à ce grand artiste. La *Biographie neuchâteloise* (E. I. p. 540 et suiv.) renferme un excellent article sur Pierre et Henri-Louis Jaquet-Droz.

et moi à cheval. Il y a quatre bonnes lieues de Courtelari à la Chaux-de-Fonds, où nous arrivâmes à neuf heures et demie chez M. Sandoz, fameux horloger en petit, beau-frère de M. Huguenin. M. Sandoz et Mme nous reçurent fort poliment; ils nous accompagnèrent chez M. Jaquet-Droz, qui demeure tout près; leurs maisons sont situées à la sortie de la Chaux-de-Fonds, contre le Locle, là où commencent les Eplatures. M. Jaquet-Droz, homme de cinquante et quelques années, de taille au-dessous de la médiocre, est un des plus habiles et des plus fameux horlogers en grand qu'il y ait en Europe. Il y a une quinzaine d'années qu'il mena une de ses horloges très artistement construite au roi d'Espagne, qui la lui paya bien. C'est d'ailleurs un homme d'esprit et fort poli. Je ne dirai rien ici des automates en question, qu'il nous fit voir comme aux autres curieux; je m'en réfère au mémoire qu'il a publié à ce sujet, et que j'ai en manuscrit. Nous dînâmes ensuite chez M. Sandoz, avec des Messieurs de Neuchâtel, entre autres trois jeunes Meuron, fils de M. Meuron-de Luze, dont deux sont en pension chez M. Sandoz et demeurent à la Chaux-de-Fonds pour le commerce d'horlogerie. Il y avait aussi au dîné M. Huguenin, maire de la Sagne, oncle de M. Huguenin et âgé de soixante et quelques années. Après dîné, nous fûmes à l'église qui est assez grande; il y a plusieurs tombes, entr'autres celle de M. Sagne, maire de la Chaux-de-Fonds, mort en 1772, âgé de 45 ans.

Nous vîmes aussi le moulin (¹) de la Chaux-de-Fonds, qui est en-deçà du village, à un demi-quart d'heure. Il appartient aux frères Perret et est situé sur des souterrains creusés par les soins de leur père en son vivant; ces souterrains, ou plutôt ce souterrain, d'environ 50 pieds de profondeur, contient les rouages l'un sur l'autre qui font jouer les montans, et reçoit l'eau qui les meut et qui s'engouffre ensuite et se perd dans un canal qui est au fond du dit souterrain et dont l'issue est inconnue. Je fus jusqu'au fond du souterrain, en descendant par des escaliers et échelles et à la chandelle.

En revenant nous passâmes à Renan, chez le cousin le ministre (²), qui avec son épouse nous reçut fort poliment, et nous revînmes souper et coucher à Courtelari un peu tard.

La Chaux-de-Fonds et ses environs forment un pays singulier et beau en même temps. Depuis Renan en cotoyant la montagne du droit jusqu'à la charrière de la Cibourre, l'on voit à gauche, dans la continuation du Val St-Imier les Convers, qui présente une suite de belles maisons habitées en toute saison

(¹) Voir Osterwald, *Description*, etc. p. 87 et suiv.

(²) Le pasteur Frêne, à Renan, nommé souvent dans le *Journal* de D. Sandoz. *Musée neuchâtelois*, année 1871.

par des gens de Renan et entourées chacune de son domaine. C'est le même spectacle quand on a monté la Ciboûrre, particulièrement quand on est au Bas-Monsieur, quartier du comté de Neuchâtel, où est entr'autres la maison dite le Corps-de-garde, et celle qu'habite M. le secrétaire Jacot (1) qui ne demeure plus à celle sur Erguel, où il nous reçut en 1735 et où je le vis encore en 1751. Viennent ensuite la Chaux-de-Fonds et ses environs. Le village est beau, pavé; les maisons y sont bien bâties et quelques-unes ont beaucoup d'apparence, surtout celle du capitaine Robert (2) et celle de Mme Sagne, veuve du maire dont j'ai parlé ci-dessus; c'est chez elle que M. l'ambassadeur logea, quand il fut voir les automates. Les environs de la Chaux-de-Fonds offrent la vaste sommité d'une montagne toute couverte de petits domaines bien entretenus et cultivés, avec chacun leur maison, toutes jolies et bien belles, annonçant l'aisance et le goût des propriétaires. Le pays étant fort peuplé, le bois y est cher, ce qui est un grand inconvénient (3) dans un climat où l'hiver dure longtemps et donne beaucoup de neige. On supplée au bois par la tourbe. Un autre désagrément à la Chaux-de-Fonds, c'est qu'il n'y a qu'une fontaine et que l'on s'abreuve d'eau de citerne. Nonobstant quoi la Chaux-de-Fonds prospère surtout par l'horlogerie; cette branche est plus considérable qu'au Locle, qui en revanche l'emporte pour d'autres négoces. Il y a à la Chaux-de-Fonds un M. Bourquin, dit aujourd'hui Bourquin de Francfort, qui a fait une fortune des plus grandes en commerce d'horlogerie. Il passe l'hiver à Francfort sur le Mein, et revient passer l'été dans sa patrie, où il laissera son bien à ses neveux et nièces, n'ayant lui-même pas d'enfants. Il y

(1) L'aïeul de feu le major Jacot-Guillarmod; sa maison du Bas-Monsieur avait été bâtie en 1750.

(2) La beauté de la Chaux-de-Fonds frappait déjà des voyageurs à cette époque. De Mayer, qui l'a visité en 1784, dit dans son *Voyage en Suisse* (Amst. 1786. t. 2 p. 74): « Les maisons sont grandes, propres, et ressemblent à celles des riches négociants de » Lyon, de Bordeaux. Celles de MM. Robert et Droz sont plus que recherchées. » Cet auteur rend compte en ces termes de sa visite à M. Robert: « Il nous reçut avec cette » honnêteté particulière aux artistes habiles. Son cabinet, dont les pendules forment la » richesse, étoit composé de chefs-d'œuvre de mécanique. Ses pendules n'étoient ni sim- » ples, ni communes. Il avait adapté à plusieurs des agréments étrangers, tels qu'un » serin chantant à l'heure, un globe roulant et marquant toutes les variations, des ai- » guilles combinées. J'ai vu une cage-pendule aussi ingénieuse qu'il soit possible; on est » plus qu'un horloger quand on invente de cette manière. On peut les questionner, ils » répondent pertinemment et avec facilité. » Ces renseignements nous apprennent de quelle nature étaient « les *pendules curieuses*, du capitaine Robert, » dont parle Osterwald (*Description*, p. 83). Cette maison Robert est encore désignée sous le nom de *Maison de la capitaine*; elle est presque en face de l'hôtel actuel des Postes.

(3) Ce prix si élevé, selon le pasteur Frêne, était d'après les chiffres du Journal de D. Sandoz, de 9 à 10 fr. pour le sapin et de 12 à 13 fr. pour le hêtre.

a concert l'hiver à la Chaux-de-Fonds, ainsi qu'au Locle. Dans le premier endroit est entre autres M. Gagnebin, dit de Naples, où il a longtemps séjourné, un très-bon violon. Il y a à la Chaux-de-Fonds un mariage remarquable, c'est celui du capitaine Courvoisier ; lui et sa femme sont tous deux nonagénaires ; ils sont mariés depuis 60 ans, sont bien portants, se plaisent également ensemble, et ont des enfants de passé 50 ans. Le plus grand et le plus brillant amusement des habitants du Locle et de la Chaux-de-Fonds l'hiver, ce sont les parties de traîneaux que les neiges de cette saison et les beaux chemins de l'endroit favorisent également.

1775. — L'avocat Brun de Neuchâtel.

Le 11 juillet, mardi, je fus avec Théophile à Bellelai, à la St-Norbert ; il y vint aussi un M. Brun, de Neuchâtel (¹), avocat, et M. Lambelet le fils. Ce M. Brun est fils et frère de pasteurs, neveu du fameux maire Brun, seigneur d'Oleyres. Il m'assura que sa famille, que M. d'Alt, dans son *Histoire des Helvétiens*, met à la tête de toutes celles de Neuchâtel, vient originairement de Zurich, où elle a eu produit le fameux Rodolf Brunn, fondateur dans le XIVe siècle de la nouvelle constitution et république de Zurich, dont il fut le premier bourgmestre.

Ce M. Brun, *garçon d'esprit, mais à sentiments libertins, comme c'est assez* la mode aujourd'hui, attaqua dans la Bibliothèque le P. Ambroise (²) sur l'existence et les attributs de Dieu, sur la divinité de Jésus-Christ, sur la révélation, et l'étonna et l'embarrassa un peu. Ces Messieurs les Religieux de Bellelai ne connaissent que les controverses entre eux et nous ; et je ne fus pas fâché de voir ce M. Brun entamer une matière assez neuve pour ces Messieurs, et à quoi ils ne sont pas encore faits.

(A suivre).

(¹) La *Biographie neuchâteloise* (t. I. pag. 110) ne mentionne pas l'avocat *Brun*. Comme il était « neveu du seigneur d'Oleyres, fils et frère de pasteurs, » peut-être un ami de l'histoire à Neuchâtel pourrait-il sur ces indications établir sa généalogie.

(²) Le P. Ambroise Monnier, de Bassecourt, alors bibliothécaire, fut le dernier abbé de Bellelay. Il avait été promu à cette dignité le 1er avril 1784. Ayant quitté son couvent, le 19 décembre 1797, à la veille de sa prise en possession par les Français, il passa dix ans à l'étranger dans diverses abbayes de son ordre, et revint en 1807 dans son village natal, où il mourut le 1er décembre de la même année, à l'âge de 69 ans.

MISCELLANÉES

Chasse au 17e siècle.

Dans une lettre datée de 1664 et conservée aux archives de l'Etat ([1]), le conseil de la Neuveville représente au gouverneur de Neuchâtel qu'un justicier de Presle et un bourgeois de la Neuveville, ayant chassé un sanglier l'avant-veille, dans la juridiction de la dite ville, ils l'avaient poursuivi et enfin arrêté sur le territoire du Landeron; que ces chasseurs s'étaient rendus auprès du lieutenant de Cressier, pour lui présenter la *droiture düe ;* que celui-ci l'avait refusée, alléguant que la chasse était défendue et qu'ils devaient se rendre auprès du dit sieur gouverneur. A leurs prières, le conseil de la Neuveville intercède pour eux, se fondant sur leur franchise qui dit : « Si les gens de M. de Bâle vont chasser, ils peuvent suivre leur chasse jusqu'à la Reuse, et si la nuit les prend sur la terre de Neuchâtel, on doit leur donner du vivre, *ne tout vendre, ne tout donner.* Si les gens de Madame de Neuchâtel vont chasser, ils peuvent suivre leur chasse jusqu'à la Suze à Frinvilliers, et si la nuit les prend sur la terre de M. de Bâle, on doit les soigner du vivre, *ne tout vendre, ne tout donner.*

En alléguant cette réciprocité de droit, le conseil de la Neuveville cite l'exemple de deux bourgeois du Landeron, qui l'année précédente avaient poursuivi et tué un sanglier sur le territoire de la Neuveville, et à qui l'on avait laissé leur chasse, après avoir reçu la *droiture*, savoir *la tête et le pied droit.*

La lettre porte la date du 8 janvier 1664. Dr G.

([1]) Grandes archives, G. 15, 21.

Coutume judiciaire. Vendetta. 1645.

Dans une lettre originale envoyée au gouvernement de Neuchâtel par le conseil de la Neuveville, en 1645, au sujet de l'assassinat d'un Jonas Bossaud, bourgeois de la Neuveville, commis par un nommé Jean Brochatton, du Landeron, qui avait été condamné comme meurtrier par le *Landtag* tenu à Chûles, nous trouvons des détails intéressants sur les mœurs et les coutumes de l'époque.

Jonas et Jaques Bossaud, fils du tué, et Jean Knysel, leur beau-frère, avaient représenté au conseil de la Neuveville, d'après le document en question, que par l'entremise de quelques bienveillants on avait cherché à les pacifier, en obligeant le dit Brochatton de leur rembourser les « grands frais qu'ils avaient essuyés »; mais que celui-ci avait refusé de les acquitter, qu'il se moquait d'eux et avait l'audace de les appeler en cause pour l'avoir « qualifié meurtrier. » Le conseil de Neuveville intervient en faveur de ces gens-là, qui suppliaient le gouvernement de leur permettre *d'avoir le même droit* sur la personne du dit *Brochatton*, que celui qu'ils avaient dans les terres du canton de Berne, c'est-à-dire *de pouvoir le tuer quand ils le rencontreraient.*

Cette lettre, conservée aux grandes archives (Liasse G 15, 32), porte la date du 18 avril 1645.

Dr G.

Sorcellerie. 17e siècle.

L'avoyer et conseil de Berne écrit au Conseil d'Etat de Neuchâtel pour le prier de « luy envoyer le bourreau de Neuchâtel, qu'on disoit expert dans la connaissance des signes sataniques, pour les reconnoître sur le corps d'une femme accusée de sorcellerie. »

La lettre porte la date du 25 septembre 1654. (Gr. archives, T. 14, 17).

Dr G.

SAPEUR

C'est au peintre du *Soracte* et du *Lac de Wallenstadt* que nous devons ce type caractéristique de nos anciennes milices, nous le reproduisons d'après un de ses dessins d'étude pour le *Camp de Vallangin* dont nous avons entretenu déjà les lecteurs. A première vue il déroute un peu les idées qu'on a du sapeur traditionnel qui n'apparaît, dans les tableaux de l'empire et du règne de Louis-Philippe, qu'orné d'une barbe longue et touffue, mais nos troupes n'étaient que des milices, et non une armée régulière, et l'on sait que de 1815 à 1830 le port de la barbe était exceptionnel chez les bourgeois; on ne pouvait donc réclamer pour le service militaire un ornement qui eût paru étrange sous l'habit bourgeois. Nos sapeurs cependant adoptèrent la mode de la barbe, mode venue de France, quelques-uns même portèrent des barbes postiches.

La cartouchière à ceinturon était déjà en usage dans certains corps au XVIIIme siècle, elle se portait devant comme aujourd'hui ; les deux baudriers, croisés sur la poitrine, retenaient l'un le sabre, l'autre le fourreau de la hache — le fusil était retenu par une bretelle de cuir — le sabre était orné d'une dragonne dont la couleur variait selon les compagnies; elle était rouge et blanche pour le centre. L'habit et le pantalon étaient bleus de roi, le collet, les parements et les passe-poils rouges. Le bonnet de peau d'ourson fut plus tard orné d'une plaque de métal, de tresses et d'une plumet rouge.

Le plumet noir et blanc qui figure ici nous paraît être emprunté à un shako du bataillon des tirailleurs de la garde à Berlin; c'est une cocarde un peu fantaisiste qui pouvait être permise à des volontaires.

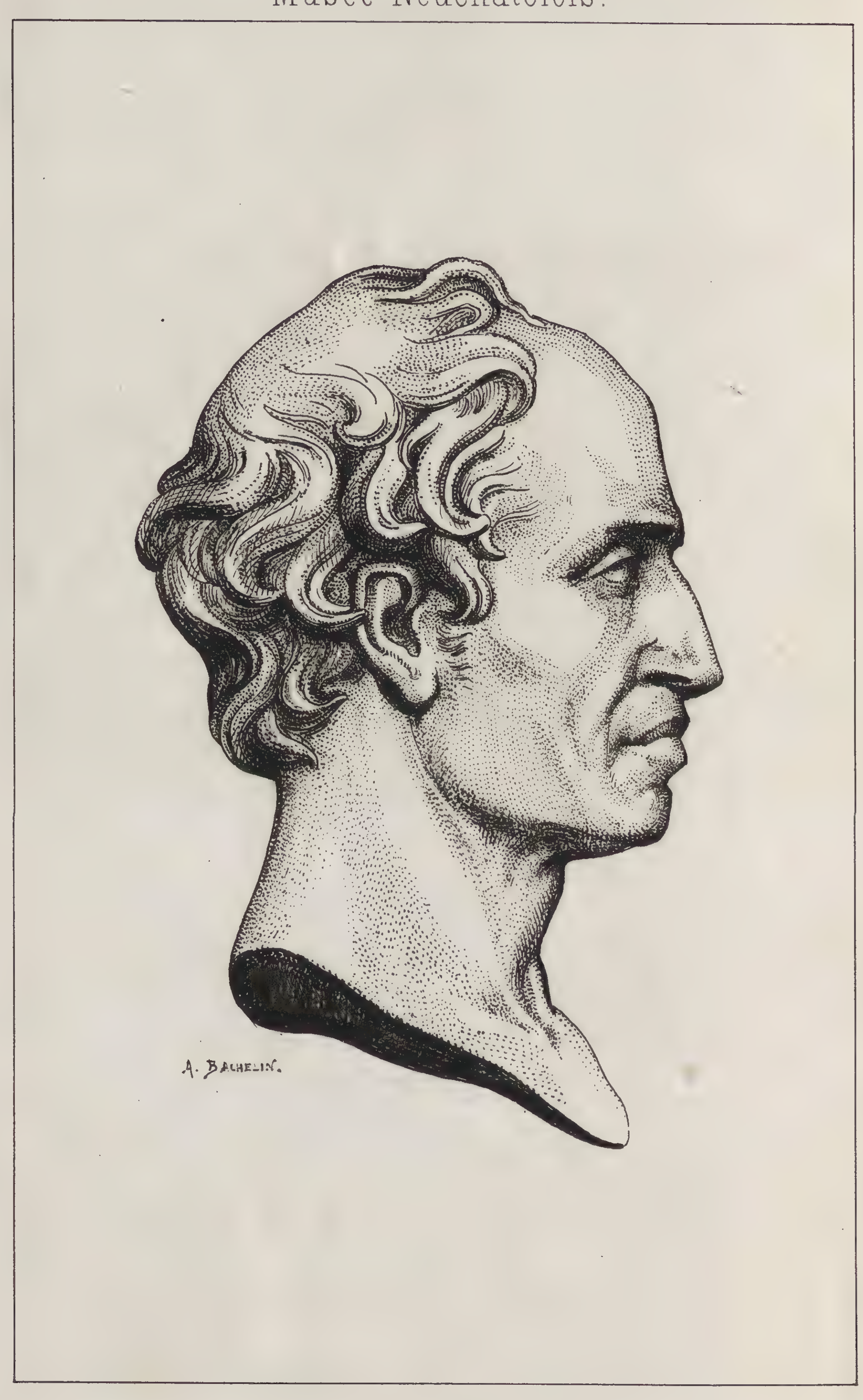
Ce personnage, sincèrement dessiné d'après nature, a la tournure d'une époque passée, c'est un bourgeois débonnaire qui voudrait être farouche et n'y peut réussir; on n'invente pas ces types là, et celui-ci nous a paru devoir être conservé.

A. BACHELIN.




Musée Neuchâtelois.
Milices Neuchâteloises
(1830)
SAPEUR
d'après
Max. de Meuron.
A. Bachelin.





J. P. DROZ

d'après la Médaille de E. DUBOIS.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

JEAN-PIERRE DROZ

1746-1823

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 14.)

Une carrière serait déjà suffisamment remplie par tous les travaux remarquables que nous venons d'indiquer, mais ce n'est ici que la moitié de son œuvre; ses médailles, ses monnaies, ses jetons sont en nombre considérable; nous en donnons la liste ci après; quelques-unes de ces pièces sont introuvables aujourd'hui, nous ne pouvons que les noter d'après des catalogues; cette liste quoique longue est encore incomplète.

Modèle de l'Ecu présenté à M. de Calonne.

1° Cet écu offre la tête de Louis XVI avec la légende: LUD. XVI. D. G. FR. ET NAV. REX.; et au revers trois fleurs de lys au milieu de deux LL couronnées; la légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, 1786.

Le « Domine salvum fac regem » est gravé sur la tranche de cet écu qui a été moulé de toutes faces par un seul coup de balancier.

2° La même pièce avec la même tête, mais portant cette inscription au revers: FAV. CALONNO. REGN. ADM. AER. REG. SUM. MODER. EFFIG. PART. POST. ET CIRCUM F. SIMUL CUDIT J. P. DROZ ANN. 1786.

Projet de pièces de vingt-quatre Livres.

La tête de Louis XVI. — Au revers les armes de France et de Navarre, supportées par la tête ailée d'un génie.— Légende : CHRIS. REGN. VIRE. IMPER. 1787.

Monnaie anglaise.

La tête du roi; autour : GEORGIUS III. D. G. REX.; au revers : une femme assise sur un globe, appuyée sur un bouclier et armée d'une lance. Légende : BRITANNIA; exergue 1788. La tranche en creux.

Médaille de LOUIS XVI ROI DES FRANCAIS.

La tête du roi de profil à gauche, en dessous J. P. DROZ FECIT. — Revers: RÈGNE DE LA LOI 1791.

Le Génie de la France, debout, grave sur des tables, avec le sceptre de la raison, désigné par un œil ouvert à son extrémité, le mot: CONSTITUTION. — Les tables sont placées sur un autel rond. — Dans le champ à gauche le faisceau surmonté du bonnet de la liberté; à droite le coq. — Exergue : DE LA LIBERTÉ 2 (c'est à dire an 2me). — Au dessus de l'exergue à gauche D. (Droz). Sur la tranche: LA NATION, LA LOI ET LE ROI.

Essai de monnaie pour le concours de 1791.

Médaille du docteur GUILLOTIN.

Médaille du premier Consul (32 lignes; le buste du premier Consul).

Légende: BUONAPARTE Ier CONSUL DE LA REP. FRAN.; exergue: J. P. DROZ. AN IX. 1801. Revers : le soleil levant sur une partie du globe, où est écrit le mot: FRANCE. Un nuage et la foudre s'éloignent du côté de l'Angleterre. Légende: BONHEUR AU CONTINENT ; exergue: PAIX DE LUNÉVILLE AN. IX. 1801.

Médaille du premier Consul (18 lignes; style monétaire).

Le tête du premier Consul; légende: BONAPARTE, Ier CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE; revers: Astrée descendant sur la terre, tenant d'une main le caducée, et de l'autre des balances égales; légende : LE RETOUR D'ASTRÉE. — Sur la tranche en relief: PAIX GÉNÉRALE A AMIENS. AN X. MDCCCII.

Médaille du prince de la Paix (22 lignes).

Le tête du prince de la Paix; — légende: D. MANUEL GODOY, PRINCIPE DE LA PAZ, GENERALISSIMO DE MAR Y TIERRA; revers : CAMPANA DE PORTUGAL, PAZ DE BADAJOZ, 1801.

Médaille du prince Kourakin (22 lignes).

Le prince de Kourakin décoré de ses ordres; légende : ALEXANDER BORISSOWIEZ PRINCEPS KURAKIN. N. 18. JAN. A. 1752; revers : une branche de laurier et de chêne, DIVINO AUXILIO EREPTUS FLAMMIS, AD SUORUM OMNIUMQUE FELICITATEM. PARISIIS Ier JULII AD. MDCCCX.

Première médaille pour la banque de France (32 lignes).

La tête de Bonaparte; au revers: la banque de France sous la figure d'une femme assise, donnant une médaille d'honneur à un vieillard présenté par Mercure. — Cette médaille n'a pas été frappée.

Deuxième médaille pour la banque de France (32 lignes).

Une femme assise — appuyée sur un coffre posé sur un cube et dans sa main une branche de chêne. — Légende : BANQUE DE FRANCE.

Médaille pour la ville de Strasbourg.

Une tête de Bonaparte ; au revers : une femme debout, couronnée et drapée sacrifiant sur l'autel de la paix. — Cette médaille n'a pas paru.

Médaille pour la Hollande.

D'un côté Neptune dans son char traîné par des chevaux marins ayant à ses côtés un fleuve appuyé sur son urne, et un Triton sonnant de la trompe ; légende : JUST. AVRATO. PRISCO. RHENI. OSTIO.; exergue : FELICITER; revers : des Ecluses. Inscription : OPUS IIII. SECUL. DISIDER III, ANNIS PERFECTUM... FAV. SUMM. HOLL. IMPER. IMPENS. AGR. RHENOL. POSS.

Médaille de Napoléon. (18 lignes).

La tête de Napoléon ; au revers : l'Hercule français étouffant le léopard ; légende : L'AN XII; 2000 BARQUES SONT CONSTRUITES ; exergue : DENON DIREXIT, 1804. Cette médaille n'a pas été frappée.

Médaille de Napoléon (18 lignes).

Une tête ; au revers : Napoléon élevé sur un bouclier par un magistrat et un soldat ; légende : LE SENAT ET LE PEUPLE ; exergue : AN XIII.

Médaille du Pape (18 lignes).

La tête du pape avec la Tiare et ses ornements pontificaux ; légende : PIUS VII. P. M. HOSPES NAPOLEONIS IMP.; exergue : DROZ. F. AN. XIII.

Médaille de la paix de Tilsit (18 lignes).

Une tête. Au revers : un fleuve, le Niemen, appuyé sur son urne, et tenant dans sa main le pavillon des conférences des empereurs ; légende : NIEMEN ; exergue : PAIX DE TILSIT, MDCCCVII.

Médaille de Bordeaux (18 lignes).

Une tête. Au revers : la ville de Bordeaux, sous la figure d'une femme couronnée et drapée, présentant ses clefs à un guerrier à cheval. — Cette médaille n'a pas été frappée. —

Médaille de l'Armée (24 lignes).

Le sujet de cette médaille est un Hercule combattant les ennemis de la France ; légende : AUX BRAVES ARMÉES FRANÇAISES ; exergue : J. P. DROZ, 1819 ; revers : CENT VINGT-NEUF EXPLOITS CÉLÈBRES DE 1792 A 1815. BATAILLES GAGNÉES SUR TERRE ET SUR MER, FORTERESSES PRISES, RETRAITES HONORABLES, PAR DES SOLDATS DEVENUS GÉNÉRAUX.

JETONS.

Une tête; au revers: un fleuve tenant une corne d'abondance; légende: CHAMBRE DU COMMERCE D'ANVERS; exergue: DROZ, MDCCCIX.

Une lyre sur laquelle est posé un rossignol; légende: MDCCXXXXI; LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES ENFANTS D'APOLLON.; au revers: un soleil levant, avec cette inscription: EMOLLIT MORES NEC SENIT ESSE DUROS, 1807.

Un aigle posé sur la foudre; légende: SEINE ET OISE.; exergue: CORBEIL 1810; au revers: une couronne de lauriers et deux fusils en sautoir; légende: AMATEURS DE LA CIBLE. Exergue: PRIX.

Un triangle posé sur une tête de hibou; légende: AMITIE. SAGESSE. Exergue: 1806; revers: des attributs de Francs-Maçons; légende: L .·. DES FRÈRES-UNIS; exergue: O .·. DE PARIS.

Une couronne de lauriers avec une abeille; inscription: UTILITÉ PUBLIQUE; revers: SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE ETABLIE AN VI.

Une couronne de laurier; au milieu: ETUDE, AMITIE; revers: une couronne de chêne; au milieu: 1788; légende: SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE; exergue: PARIS.

Une tête de Napoléon (pièce octogone). Au revers: un livre, un glaive et un caducée; légende: 1ER JANVIER 1808. CODE DU COMMERCE; exergue: AGRÉÉS DU TRIBUNAL DE COMMERCE. PARIS, XXI. DE 1809.

Une tête de Napoléon (pièce octogone). Au revers: un chiffre entouré de chêne et de laurier, arrêté par la croix de la légion d'honneur, et surmonté d'une lampe antique.

Deux sirènes se jouant sur les eaux (pièce octogone). Légende: 1807; revers: un chiffre entouré d'une branche de laurier, arrêté par la croix de la légion d'honneur.

Une tête (pièce octogone). Au revers: une couronne de laurier; au milieu: COMPAGNIE DES SALINES DE L'EST; légende: S. EX. M. J. GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES; exergue: 1er AVRIL 1809, BAIL DE 99 ANS.

Une tête de Louis XVIII (pièce octogone). Au revers: Mercure donnant des ordres pour le commerce de bois flotté; légende: APPROVISIONNEMENT EN BOIS FLOTTÉ; exergue: HAUTE-YONNE.

Les armes de France et de Navarre dans le manteau royal, surmontées d'une couronne; revers: deux masques antiques pleurant et riant, d'où partent deux cornes d'abondance surmontées d'un sablier; au milieu: JEU DU ROI; deuxième revers: le buste du roi Louis XVIII, habillé à la française, décoré de ses ordres.

La tête de Louis XVIII (pièce octogone). Au revers : Thalie et Melpomène; légende: SECOND THEATRE FRANÇAIS; exergue: 1819.

Un cygne sur les eaux. Légende : SIT FORTUNÆ SIGNUM. Revers : une corne d'abondance, fleurs et fruits; exergue : 1807.

Une tête, le col nu. Légende : JOV. IGN. GUILLOTIN SANTO MED. PAR. ACAD. PRAESIS.; exergue: 1807 — 1808; revers: une petite tête d'Apollon; inscription: SANCITIS A SUP. RER. IMP. INT. ADMINISTRO CONFIRMATIS QUE AC AD MED. PAR. ANNO 1804 FUND LEGIBUS; exergue : J. I. GUILLOTIN, 1807.

La même tête avec le manteau d'hermine. Revers: une femme assise, tenant d'une main un bâton entouré d'un serpent; de l'autre, un miroir qui réfléchit des rayons sur une partie du globe; à ses pieds, des livres et un coq; légende: COLLIGIT UT SPARGAT; exergue: MED. ACADEMIA PAR J. I. GUILLOTIN. PRES. 1809.

Les armes de la ville de Lyon. Au revers: des livres groupés et un caducée; légende: QUI DICTA FERANT ET FOEDERA FIRMENT; exergue: AGENT DE CHANGE DE LYON 1816.

Une tête. Revers: saint Honoré; exergue: COMMUNAUTÉ DES MAITRES BOULANGERS DE LA VILLE DE PARIS.

Mercure sur un char ailé, tenant des guides en main. Légende: FIDUS ET VELOX; exergue: 1802; revers: deux branches de chêne; au milieu: MESSAGERIES IMPERIALES, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES. Pièce octogone.

Une femme assise, tenant un glaive et des balances. Revers: (inscription) LES AVOUÉS DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE ROUEN, 1803.

La tête de Louis XVIII (pièce octogone). Revers: une corne d'abondance et une branche de laurier; légende: LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CARCASSONNE.

Une femme debout avec un glaive et des balances. Légende: ARS AEQUI ET BONI; exergue: O. DE PARIS; revers: un lion en repos, supportant les tables de la loi; légende: IN REGIBUS SALUS; exergue: 1804.

Une tête de Napoléon. Au revers: COMITE CENTRAL, EVREUX, 1806; légende: SOCIÉTÉ MÉDICALE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Minerve casquée et tenant une couronne. Légende: SCIENCIIS, ARTIBUS, ARMIS; exergue: 1814; revers: une couronne de chêne et de laurier; au milieu; PRIX DE L'ÉCOLE DE SORÈZE.

Une tête d'Olivier de Serres. Au revers: SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU
Ce jeton était destiné aux sociétés agricoles en général, le nom du département est en blanc dans les modèles originaux.

Médaille de 18 lignes. D'un côté les armes d'Espagne et d'Etrurie, entourées d'une branche de chêne et de laurier; légende: PULCHERRIMA PROLES; au revers: LUDOVICO ET MARIA ALOISA DE BORBON HISP. INF. PARM. PRINC. HETRUR. REG. AUGUSTI. EX VOTO HISPANORUM CONGRATULATONIS MONUMENTUM. PARISIIS VII KAL JUN. MDCCCI. — Cette pièce est marquée sur la tranche avec des lions en relief.

Médaille de 18 lignes. Le buste du roi et de la reine d'Espagne; légende: UNION AUGUSTA; — au revers: (inscription espagnole) EVITANDO EL FRAUDE DILACION Y GASTOS IDENTIFICA LOS STIGNOS; légende: J. P. DROZ, INVENTOR DEL METEDO DE MULTIPICAR LOS TROQUELES, 1801. Sur la tranche est écrit en relief: ACUNA SUPERFICIE CANTO U UN SOLO GOLPE.

Médaille de 18 lignes. La tête de Louis XII; au revers: une couronne de laurier avec cette inscription: IL PARDONNA SOUVENT ET REGNA SUR LES COEURS.

Une Minerve casquée avec la foudre et le trident, et posée sur une proue. (Vendue à l'Angleterre pour la bataille de Trafalgar.)

Projet de monnaie pour Neuchâtel, pièce de 5 francs et de 2 francs; d'une côté la tête du prince de Neuchâtel, et de l'autre deux branches de laurier couronnées; au milieu: 5 FRANCS; exergue: 1807.

Le Pasteur Marron. — Cette médaille est citée par Ferdinand Denis dans la *Nouvelle Biographie générale* du Dr Hœfer, 1858.

Le buste du général Elliot, décoré de ses ordres; revers: un Hercule, avec la massue et la peau du lion, entre deux colonnes légèrement indiquées; légende: NEC PLUS ULTRA. — Dernier ouvrage de l'artiste.

Un grand nombre de ces médailles se font remarquer par la distinction du style, et leur exécution délicate. Ses portraits sont vrais, d'un modelé très fin. Comme on le voit, l'artiste a consacré le souvenir de bien des gouvernements, de Louis XVI à Louis XVIII en passant par la République, le Consulat et

l'Empire; il a couronné plus d'une tête : Bonaparte, Guillotin, Godoy, le Pape, le roi d'Espagne, le prince Kourakin et le général Elliot; son burin et ses balanciers travaillent pour la paix et pour la guerre, pour l'armée française et pour les Anglais victorieux à Trafalgar ; le monde qui s'agite, se bat et se réconcilie n'est pour lui qu'un prétexte à médailles qu'il ne discute point; il pratique la neutralité avec une largeur qui tient peut-être à sa nationalité suisse.

J.-P. Droz se maria en 1802. Il quitta en 1814 le poste qu'il occupait à la Monnaie depuis le 30 fructidor, an VIII (1799). — Il passa ses dernières années à essayer de nouvelles conceptions relatives à divers procédés d'art mécanique. Le 23 mars 1823 il était enlevé par un catharre à l'âge de 77 ans. Il habitait le rue Hautefeuille; il fut enterré au cimetière du Père Lachaise. Il laissait un fils et une fille. Le fils, Jules-Antoine, élève de Cartellier et du baron Regnault, se distingua dans l'art de la statuaire.

Une médaille de E. Dubois consacre le souvenir de l'artiste dont elle représente la tête avec cette inscription : JAN PRE DROZ, et au revers : GRAVEUR-MÉCANICIEN - CONSERVATEUR DE LA MONNAIE DES MÉDLLES. NÉ A LA CHAUX-DE-FONDS COMTÉ DE NEUCHATEL EN SUISSE — EN MDCCXLVI — MORT A PARIS — EN MDCCCXXIII.

C'est d'après cette médaille que nous reproduisons le portrait qui accompagne cette notice.

J.-P. Droz nous appartient par sa naissance et ses premiers travaux. Paris seulement pouvait développer ses talents; il n'oublia cependant point le pays natal; le gouvernement de Berthier voulant assimiler le système monétaire de la principauté de Neuchâtel à celui de la France, l'artiste contribua à ce travail en gravant avec plus de soin et plus de finesse encore la pièce de 5 francs à l'effigie du prince Alexandre, dont notre musée possède une empreinte, et qui, dit-on, ne fut jamais frappée.

Un rapport sur les monnaies, présenté à Berthier par le Conseil d'Etat au commencement de son règne, mentionne les améliorations à apporter dans cette fabrication, et cite le fait suivant : « L'un de nos compatriotes, Jean-Pierre Droz, artiste distingué, conservateur des médailles de S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, guidé par un louable patriotisme, s'était offert à fournir, depuis Paris, les coins gravés nécessaires à cette fabrication : il voulait de plus nous procurer un balancier propre à faciliter et perfectionner le frappage de nos monnaies. L'un de nos Députés auprès de S. M. I. l'a vu occupé de ces divers ouvrages qui se trouvent également suspendus jusqu'à nouvel ordre. »

Un ami de l'enfant du Jura neuchâtelois, le pasteur Marron, s'écriait sur sa tombe : « L'ami vertueux qui fait couler vos larmes ne mourra jamais; le Dieu

créateur qui avait revêtu son âme d'une dépouille mortelle vient d'user du droit qu'il s'est réservé de la reprendre, mais il vous laisse en partage le plus précieux de tous les biens : l'exemple qu'il vous a donné de toutes les vertus, et le souvenir des services qu'il a rendus aux arts éterniseront sa mémoire, en même temps qu'ils font l'honneur de l'Helvétie et de la France. »

(A suivre) A. Bachelin.

NOTICE

SUR L'ANALOGIE QU'ON REMARQUE ENTRE LES ÉGLISES COLLÉGIALES DE NEUCHATEL ET DE SAINT-URSANNE

En étudiant les monuments religieux de l'ancien évêché de Bâle, nous avons plusieurs fois remarqué de nombreuses analogies entre les deux églises que nomme le titre ci-dessus. Nous n'avons pas eu occasion de faire une étude de celle de Neuchâtel, et d'ailleurs, après les savantes publications de MM. DuBois de Montperreux, Matile et Blavignac [1], il serait bien téméraire de revenir sur leurs brisées. Aussi ce n'est pas le but de cette notice, mais comme il y a désaccord complet entre l'opinion de M. Matile et celle des deux autres auteurs, sur l'âge de ce monument, il peut être intéressant de rechercher si, dans l'édifice similaire de St-Ursanne, il n'y aurait pas quelques points de comparaison de nature à élucider plus ou moins le point en litige.

[1] Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich, T. V, 1852. — Monuments de Neuchâtel, par Dubois de Montperreux, — Eglise collégiale de Neuchâtel, par G.-A. Matile. 1847. — Histoire de l'architecture sacrée, par Blavignac, 1853, ces trois ouvrages avec atlas.

M. Matile affirme que la collégiale de Neuchâtel a été bâtie d'un seul jet et que ses fondateurs sont Ulric, comte de Neuchâtel et sa femme Berthe, entre les années 1179 à 1185 (pages 29, 31, 35).

Les autres auteurs indiquent et précisent deux constructions distinctes: celle orientale et celle occidentale. Ils attribuent la première à Berthe, reine de Bourgogne au 10e siècle, et la seconde à ce même comte Ulric et à sa femme Berthe. Ces deux noms figuraient autrefois dans une inscription sur le tympan de la porte du sud, avec deux personnages à genoux et offrant à la vierge Marie une église. Mais ce bas-relief est détruit, comme l'inscription. Il y a des divergences dans l'interprétation des copies diverses qu'on a données de celle-ci, et dans la représentation du personnage censé désigner le comte Ulric. Selon DuBois, il portait une mitre et une crosse et ce devait être un évêque; Berthe qui occupe la droite, ou la place d'honneur, était la reine de Bourgogne, dont Ulric évêque d'Augsbourg était l'oncle. On sait que cette reine habita Neuchâtel, où il y a encore des restes de la résidence royale de cette époque. C'est à cette princesse qu'on fait honneur de la restauration de plusieurs églises ruinées ou endommagées par les Hongrois et les Sarrasins durant la première moitié du 10e siècle. On nomme St-Ursanne, St-Imier, Grandval, et c'est Berthe qui fonda Payerne.

MM. DuBois et Blavignac fournissent de nombreux détails dans leur texte et leurs planches, à l'appui de leur opinion sur l'âge de cette partie orientale du monument; ils y ajoutent des citations d'auteurs et l'indication d'autres édifices qu'ils regardent comme contemporains. Nous n'avons pas la prétention de trancher le différent, mais nous commencerons par faire observer que la collégiale de St-Ursanne offre des faits concordants avec l'opinion de ces deux auteurs, et justifiant une construction à deux époques plus caractéristiques à St-Ursanne qu'à Neuchâtel.

Le plan de chacun de ces édifices présente la forme basilicale partagée en trois nefs. A Neuchâtel, celles-ci sont terminées par des absides semi-circulaires. A St-Ursanne, celle centrale est à cinq pans composés de l'octogone, et celles latérales sont carrées.

Les principales dimensions sont peu différentes. On ne peut les comparer avec certitude, parce que les trois auteurs précités ont donné chacun des chiffres non concordants: pour Neuchâtel, M. DuBois assigne une longueur de quatre-vingt-huit pieds de roi à l'ancienne partie de cet édifice, qui, à St-Ursanne, en a cinquante-cinq. Il donne soixante-dix-huit pieds à la nouvelle partie, et St-Ursanne en a soixante-six.

En ce dernier lieu il y a une crypte qui occupe le dessous de l'abside. Il est admis que les cryptes, qui ont remplacé les confessions, caractérisent l'é-

poque romane qui prit naissance au dixième et finit au douzième siècle. Cette église souterraine en style roman le plus pur, a été construite en même temps que cette partie orientale de l'église. Il n'y a point de crypte à Neuchâtel, mais bien des églises contemporaines n'en ont pas.

Les matériaux de construction ne peuvent fournir de point de comparaison, les deux contrées en fournissant de dissemblables. A Neuchâtel on a employé le calcaire néocomien qui permettait le moyen appareil. A St-Ursanne on a usagé le calcaire à néritiles pour la partie orientale de l'église, avec le même appareil, mais le restant de l'édifice est construit avec des blocs de tuf. Dans la première partie, les corniches couronnant les murs sont supportées par de petites arcades, mais cet ornement fait défaut dans la partie occidentale. Il en est absolument de même à Neuchâtel, seulement en ce dernier lieu l'arcature repose sur des colonnettes, comme au chœur de l'église de Payerne, tandis qu'à St-Ursanne ce sont des contreforts peu saillants, comme M. de Caumont indique ceux des 10e ou 11e siècle.

A St-Ursanne le plein cintre est employé dans toute la partie orientale, et en particulier dans les bas-côtés où le style roman est exclusif et l'ornementation est celle qu'on assigne aux 10e et 11e siècles. Il en est de même des fenêtres du chœur et de l'abside. On y retrouve les voussoirs cunéiformes et de nombreux détails appartenant à ces mêmes siècles.

Dans la partie occidentale le plein cintre se trouve mélangé avec l'ogive. Si les voûtes empruntent l'arc brisé, les fenêtres de la claire-voie sont à plein cintre. Celles des bas-côtés ont été refaites postérieurement.

L'arc brisé a la forme qu'on lui assigne dans les premiers temps de son emploi, mais M. Blavignac recule singulièrement l'âge si controversé de l'ogive, non sans quelque fondement. Aux nombreux exemples qu'il cite, nous ajouterons celles que l'on remarque dans la cathédrale de Bâle, bâties durant les premières années du 11e siècle. En ce lieu, les arcades séparant la nef, sont de forme ogivale, le triforium placé au-dessus est à plein cintre, avec de lourdes colonnes romanes, et plus haut la claire-voie offre de nouveau l'ogive.

On croit, avec raison, que les voûtes de cet édifice ont été refaites après le tremblement de terre de 1356 qui avait fort endommagé toute la ville de Bâle. Mais certes, au milieu du 14e siècle, on n'a pas construit le triforium en style roman, ni les arcades en ogive placées au-dessous, lesquelles, par les chapitaux des colonnes qui les supportent, appartiennent au premier temps de l'église. Les murs du transept du côté gauche, portent encore des lézardes produites par ce tremblement de terre. C'est dans ce mur que se trouve la porte dite de St-Gall, qui offre de nombreuses analogies avec celle du Munster de Zurich et celles des collégiales de Neuchâtel et de St-Ursanne. Ce

même mur et toutes les anciennes parties de la cathédrale, qui n'ont pas été rebâtis au 14e siècle, portent des signes maçonniques semblables à ceux des églises qu'on vient de citer, dans leurs anciennes parties. Aussi nous estimons que la cathédrale de Bâle n'a pas été aussi ruinée par le tremblement de terre que les chroniques l'ont dit. On a utilisé tout ce qui en restait encore, ainsi qu'on l'a fait pour plusieurs châteaux, dont quelques-uns sont même encore habités.

Les signes maçonniques dont on vient de parler, ne sont pas sans importance : à Bâle ils diffèrent pour chaque époque des constructions de la cathédrale, mais dans les parties anciennes, ou du 10e au 11e siècle, beaucoup sont pareils à plusieurs de ceux de St-Ursanne et de Neuchâtel. En ce dernier lieu, M. Blavignac observe que l'un d'eux représente un martyr portant sa tête. Il le regarde comme le fait de la corporation d'ouvriers ou d'un ouvrier qui aurait travaillé au Munster de Zurich avant de venir à Neuchâtel, où il aurait alors voulu rappeler les martyrs Félix et Régula de Zurich (pages 220 et 221).

Le portail du sud de St-Ursanne, dans son ensemble et ses détails, offre de nombreuses analogies avec celui de Neuchâtel. C'est le même nombre de six colonnes détachées du mur, à bases attiques, ornées d'agrafes ovoïdes, et de chapiteaux historiés, couronnés de tores applatis, que M. Blavignac regarde comme un caractère du 10e siècle. On en voit en effet sur les colonnes de la *Regalissima sedes* au *château de Neuchâtel, attribué au temps de la reine* Berthe; on les remarque sur les colonnes de la porte du sud de la collégiale de cette ville, sur celles du Munster à Zurich, seulement à St-Ursanne ces tores ne sont pas ornés de sculptures.

En ce dernier lieu, comme à Neuchâtel, l'archivolte reposant sur ces colonnes, est composée de tores combinés avec quelques saillies anguleuses et leur principal ornement consiste en sphéroïdes qu'on voit aussi à Zurich et qui se reproduisent aux fenêtres du chœur à St-Ursanne. A ces trois portails, les figures à engoulement sont nombreuses et elles ont un air de parenté qui s'accentue encore par les chapiteaux des colonnes d'angles. Les tores aplatis se remarquent encore dans toute l'ancienne partie de la collégiale de St-Ursanne et ils sont parfois ornés de damiers. Ces tores disparaissent dans la partie occidentale, comme à Neuchâtel.

Dans cette partie primitive de St-Ursanne, les pilastres du côté oriental, sont tout différents de ceux du côté opposé. Ils rappellent ceux que M. de Caumont assigne au 11e siècle. Plusieurs ont des ornements empruntés à la broderie qu'on voit pareillement à Neuchâtel, dans cette même partie du monument, comme aussi dans la crypte de Bâle, (DuBois pl. XV et Matile pl. VII). Dans

la nouvelle partie des deux collégiales que nous comparons, les chapiteaux des colonnes sont formés de feuillages avec des volutes ou crochets appartenant au 12e siècle. Ces colonnes supportent des voûtes de forme ogivale dans ces deux monuments.

Il n'est pas facile de comparer la statuaire du portail du sud de Neuchâtel, avec celle de St-Ursanne, parce que la première a souffert trop de mutilations. Cependant, les dessins, que les trois auteurs souvent cités, donnent des statues de saint Pierre et de saint Paul, au portail de Neuchâtel, offrent diverses analogies avec les deux mêmes personnages représentés sur le tympan de St-Ursanne ([1]). En ce dernier lieu, saint Paul est représenté avec une longue chevelure, et à Neuchâtel elle forme deux tresses pendantes aux côtés de la tête. Les vêtements des deux statues neuchâteloises concordent avec ceux de ces personnages à St-Ursanne pour la forme et pour leurs plis serrés et parallèles. Toutes les statues de St-Ursanne portent leurs vêtements ainsi plissés. Les auteurs qui ont traité de cette matière, comme Batissier, Oudin, de Caumont et autres, regardent ce genre de plis comme un caractère byzantin du 10e au 11e siècle. A St-Ursanne ce caractère oriental s'accentue dans la statue de la vierge Marie, qui ressemble à une Isis, dans celle de l'évangéliste saint Jean, pareille à Anubis. Les aigles symbolisant saint Jean sont semblables à ceux des chapiteaux de Neuchâtel. D'autres détails rappellent encore dans ce portail des traditions orientales. Deux de ces chapiteaux mériteraient une description particulière.

On pourrait multiplier encore les points de comparaison entre ces deux collégiales, mais ce serait trop long, et il faudrait copier quelques-unes des nombreuses planches que nous avons faites pour St-Ursanne. Cependant, avant de conclure, nous devons encore faire quelques observations. On attribue à la reine Berthe la restauration de Grandval et de St-Imier; mais l'étude de ce premier monument nous a prouvé qu'il remontait à la première moitié du 8e siècle et que la seule partie qu'on pouvait attribuer à la reine Berthe, dans la première moitié du 10e siècle, était la tour du clocher dont l'architecture correspondait parfaitement à cette époque.

La collégiale de St-Imier, dont on fait aussi honneur à la reine de Bourgogne, se rapproche beaucoup plus de celle de Grandval que de tous les autres édifices déjà cités dans cette notice. Elle n'a aucun point de comparaison avec Neuchâtel et St-Ursanne. Nous sommes tenté de croire que St-

([1]) La présence des princes des apôtres sur le portail de St-Ursanne indique que l'église leur a d'abord été dédiée, comme celle primitive de Grandval, au 7e siècle.

Imier est antérieur au 10e siècle, et que si la reine Berthe y a fait opérer des restaurations, ce n'est du moins pas elle qui a bâti cet édifice.

Le fait d'une construction primitive de la partie orientale de la collégiale de Neuchâtel, ne prouve pas que ce soit l'œuvre de la reine Berthe, mais il nous paraît indiquer une époque qu'on ne saurait retarder jusque dans la seconde moitié du 12e siècle, tandis que c'est bien à cette période de transition entre le plein cintre et l'ogive qu'appartient la partie occidentale de ce monument.

Aucun document ne fixe la date de la bâtisse de St-Ursanne. L'église primitive, au 7e siècle, ne devait être qu'une chapelle; mais ce lieu étant devenu un monastère important, on a dû bâtir une église plus grande. Aussi nous présumons que la partie orientale fut érigée du temps de l'abbaye. Celle-ci fut convertie en un collége de chanoines, probablement vers la fin du 11e siècle, par l'évêque de Bâle, Bourcard, de la maison de Fenis ou Neuchâtel. Le premier prévot de ce chapître n'apparaît dans les actes qu'en 1120; aussi ce n'est point dans les documents qu'il faut chercher l'âge de cette église, mais dans son architecture. Celle-ci, pour son côté occidental, appartient à l'époque où vivait Hugues d'Asuel, dont la famille possédait l'avouerie de St-Ursanne. Cet Hugues était chanoine en ce lieu en 1146, puis prévôt de 1173 à 1178, époque où il devint évêque de Bâle jusqu'en 1182. Son frère, Henri, fut évêque de Strasbourg de 1180 à 1190. Ce fut l'époque la plus florissante des barons d'Asuel issus du mariage d'Amédée, sire de Montfaucon, avec une sœur de Rodolphe et de Berthold de Fenis-Neuchâtel. Ce dernier devint évêque de Bâle, et en 1124, il fonda l'abbaye de Lucelle avec ses trois neveux qui furent la souche des barons d'Asuel, des sires de Neuchâtel en Bourgogne et des Montfaucon. Leur mère, qu'un acte de 1136 paraît indiquer sous le nom de Hémeline, était la tante de cet Ulric auquel on attribue l'érection du chapitre de Neuchâtel.

A. Quiquerez.

UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de janvier 1877.)

L'oncle Salomon.

Pendant que ces événements se passaient sur les hauts plateaux de la montagne, l'oncle Salomon, assis tranquillement près de sa hutte, à quelque distance au-dessous de la Fontaine-froide, surveillait d'un œil attentif les dernières phases de la calcination de son four à charbon. Depuis une semaine, il ne quittait la place que pour courir à la Fontaine chercher quelques seaux d'eau, ou à la ferme des Robert pour renouveler sa provision de pain. Jour et nuit, éveillé ou dans une demi-somnolence, il tournait autour du bûcher incandescent sous sa couche de terre noire, pour en diriger la combustion partielle, la modérer, l'exciter, ouvrir un soupirail, en fermer un autre, ajouter de la terre à l'enveloppe protectrice lorsqu'il s'y formait des crevasses, l'arrosait pour la refroidir, élevait une barrière d'écorces ou de planches, en guise d'écran, pour régler le vent et les courants d'air, et déployait la vigilance d'une mère qui veille sans se lasser au chevet de son enfant.

C'est que la calcination du charbon en plein air est une opération très délicate; le moindre oubli, la moindre distraction, peut causer la perte d'une fournée tout entière; si le bois vient à brûler, au lieu de se calciner faute d'air, le pauvre charbonnier ne trouve que des cendres. Pour conjurer un tel désastre, qui équivaut à la ruine, il faut voir avec quelle sagacité il devine tout ce qui se passe dans les entrailles de ce volcan en miniature qui doit fumer et brûler pendant huit jours sans se consumer. D'abord élevé en forme de tronc de cône, le bûcher s'affaisse graduellement, et vers la fin de l'opération, il ne reste qu'une sorte de grande taupinière noire, d'où s'échappent par quelques trous de minces spirales de fumée bleue. C'est alors le moment

critique, il s'agit de ne pas naufrager au port ; malgré la fatigue accablante des veilles prolongées, des nuits sans sommeil, exposé à toutes les intempéries, il faut redoubler d'attention et d'activité.

Pendant les longues heures qu'il passe à regarder la fumée qui monte lentement vers le ciel, sur quelles pensées son esprit aime-t-il à se reposer, quels sont ses rêves, ses désirs, ses ambitions? Sentinelle dont la faction n'est jamais relevée, seul au milieu d'une nature sauvage et sévère, isolé du reste des hommes, sans livres, sans journaux, il ignore ce qui se passe dans le monde. S'il devient muet, taciturne et quelque peu farouche, il n'éprouve cependant aucun ennui, les forêts, les rochers, le cirque qui l'entoure de ses remparts hauts de huit cents pieds, constituent son univers, il s'y trouve à l'aise, il en comprend les voix et les harmonies; son esprit, son âme y trouvent leur aliment. Il connaît tous les animaux qui peuplent ce coin de terre, toutes les plantes qui fleurissent sous les futaies, dans les fentes des rochers, sur les éboulements couverts de mousses. Il a des signes infaillibles pour prédire le temps, il mesure l'heure à la direction de l'ombre ou à la marche des étoiles, et quand son regard cherche dans le ciel les constellations qu'il affectionne, son cœur s'élève plus haut et salue avec humilité le Créateur du ciel et de la terre.

L'arrivée de son neveu, et la promesse qu'il lui avait faite de le visiter au fond du Creux-du-Van, avaient enchanté l'oncle Salomon ; mais il éprouvait un grand trouble en pensant à la jeune épouse, à cette riche *étrangère* à laquelle son neveu devait sa fortune. Quelle réception serait digne d'elle, quels préparatifs pourrait-il imaginer pour lui faire les honneurs de son bivouac? Jamais son four à charbon ne lui avait paru si noir et sa hutte d'écorce plus misérable. Il n'aurait pu se consoler de lui inspirer du dédain ou de la pitié, dans la crainte qu'il n'en rejaillît quelque chose sur son neveu, le héros des Perrin, ce Jonas prédestiné dont la gloire devait rester sans taches.

« Pourvu qu'ils ne viennent pas aujourd'hui », se disait-il, en voyant le beau temps qui avait succédé à la pluie, « ce serait jouer de malheur; impossible de quitter mon four et justement je n'ai plus qu'un reste de pain sec et un demi fromage de chèvre. C'est peu pour recevoir de tels messieurs! il faudrait au moins du rôti, de la salade, du pain blanc et plusieurs bouteilles de vin. »

Pendant qu'il ruminait ces idées et qu'il passait en revue les menus les plus fantastiques, il vit remuer quelque chose sur la crête des rochers. « C'est sans doute un des vachers du Soliat ou de la Grand'vy, » se dit-il, « il ramène une vache qui aura sauté le mur; ces diablesses de vaches sont enragées pour venir au bord des précipices. » Mais, un instant après, une femme ap-

parut tenant une ombrelle de couleur claire que le soleil faisait briller sur le ciel bleu.

« Oh, pour le coup, c'est eux, il n'y a dans le vallon que Madame Perrin, qui se promène avec un parasol ! Tiens, ils ont pris par le haut ; alors ils vont descendre par le sentier de la Fontaine-froide. Et ce gueux de four, que je ne puis abandonner ..... »

Il entendit le coup de tromblon tiré par Daniel pour arrêter le taureau ; à ce bruit, répété par les échos comme le roulement du tonnerre, succédèrent des cris de terreur qui semblaient venir du sentier.

« Que diantre se passe-t-il ?» dit le charbonnier en se levant ; « il est arrivé quelque chose d'extraordinaire. S'ils tirent pour s'amuser, les coups devraient se succéder le long du bord de la Roche, à mesure qu'ils avancent. Cette détonation isolée, ces cris ne me disent rien de bon ; pour sûr, il y a du mal. Tiens, voilà un autre personnage qui se montre là haut ; c'est un vacher celui-là, je vois ses bras nus, il tient un objet que je ne puis définir ; il y a du vert et du rouge ; ce n'est pourtant pas une créature humaine. Miséricorde, il la jette en bas ; c'est une femme, je vois ses bras et ses jambes ! Ah ! scélérat ! je tremble comme une feuille ; que faut-il faire à présent ? »

Ses réflexions ne furent pas longues ; un malheur était arrivé, il fallait courir au secours de la victime ; il mesura du regard la distance qui le séparait de la muraille des rochers et s'élança au pas de course. Il gravit avec l'adresse et la vigueur d'un chamois le talus d'éboulis, si difficile à escalader, et arriva hors d'haleine au pied des escarpements. Il s'arrêta pour prêter l'oreille, s'attendant à ouïr une plainte, un soupir. « C'est pourtant ici qu'elle a dû tomber ; voilà mes points de mire, elle ne peut pas être loin ; à moins que le vent ne se soit mis dans ses jupes ..... Oh ! oh ! qu'est-ce que cela ? »

L'honnête charbonnier équarquillait les yeux pour déterminer la chose inconnue qui se balançait aux branches d'un sapin, à une vingtaine de pieds au-dessus de sa tête.

« Qu'est-ce que cela ? » répétait-il, la bouche ouverte, le nez en l'air, les sourcils rejoignant ses cheveux eu broussailles, « ce n'est pas une femme, ce n'est pas une bête, c'est quelqne diablerie ..... On verra bien. »

Et embrassant avec énergie le tronc de l'arbre, il atteignit la branche qui supportait l'objet mystérieux, le décrocha avec précaution, le descendit à terre non sans peine, et se mit à le tourner et à le retourner avec embarras.

« Je ne suis plus un veau de six mois » dit-il en grommelant, il y a même cinquante et des années que je parcours ces montagnes, mais c'est la première fois que je vois pareille civière tomber du haut de la Roche ; je veux même être pendu si je sais ce que c'est. Comme je n'ai pas le temps d'aller aux

informations, je m'en vais mettre cela sur mon dos sans rien casser et regagner lestement mon four. »

A peine était-il de retour à son campement, qu'un bruit de pas lui fit tourner la tête. C'était le pourvoyeur qui s'avançait, tête nue, en bras de chemise, la démarche inquiète, la figure bouleversée.

— Jonas est là haut, près de la Fontaine-froide, dit-il, il m'envoie vous dire qu'il ne peut descendre jusqu'ici ; un malheur est arrivé..... Sans cet infernal taureau, tout allait bien, mais quand il est venu sur nous, Madame a eu peur et s'est lancée en bas le sentier; il a fallu abandonner la chaise à porteurs..... ce qui était pénible pour moi.... et Madame est tombée évanouie.... elle est couchée sur la mousse comme si elle était morte.

— Vous n'avez donc rien pour la faire revenir ?

— Non, ce diable de taureau a tout cassé.

— Je vais te donner ma petite fiole d'*extra* du docteur de Couvet ([1]), c'est souverain contre toutes les maladies ; tu en mettras quelques gouttes dans un verre d'eau et tu feras avaler cela à ma nièce. Tu vois, je ne peux pas m'éloigner de mon four, au point où il en est tout serait bientôt fricassé.

Daniel suivait le charbonnier qui se dirigeait vers sa hutte, pour chercher le médicament.

— Ah! mon Dieu, qu'est-ce que je vois ? miracle, ma chaise à porteurs ! Est-ce bien possible ! Salomon, dites-moi si je rêve.

Le pêcheur, hors de lui, avait sauté au cou du charbonnier et le serrait avec transport dans ses bras.

— Il n'y a pas de quoi m'étrangler; ah! c'est une chaise à porteurs? je suis bien aise de le savoir; alors pourquoi le vacher de la Grand'vy l'a-t-il flanquée en bas les roches?

— C'est toute une histoire, donnez-moi d'abord l'*extra* avec un verre, et je cours à la Fontaine ressusciter Madame.

— Tiens, voilà la bouteille, mais en fait de verre, je n'ai que ce gobelet d'étain, et il n'est pas neuf.

— Attendez, il me vient une idée...

Daniel courut à la chaise à porteurs, et après bien des efforts en retira un panier qu'il ouvrit avec empressement.

— Victoire, cria-t-il, nous sommes sauvés; voici du pain, du jambon, et une bouteille de vin.

— Et un verre ?

([1]) C'est un médecin du Val-de-Travers qui paraît avoir fabriqué le premier l'extrait d'absinthe; il le prescrivait comme médicament.

— Oui, tout ce qu'il faut.

— Et le brave garçon, sans ajouter un mot, partit à toutes jambes avec ses trésors.

« Le laisser aller seul, quand ils sont dans la peine », disait l'oncle Salomon en s'arrachant les cheveux, c'est du propre ! ... mais mon charbon... je me fiche de mon charbon, il n'a qu'à brûler, ça m'est égal . . . »

Une fois décidé, l'oncle Salomon courut à sa hutte, prit un fragment de miroir qu'il tint dans sa main gauche, pendant qu'il y mirait le quart de sa face, trempa sa tête à plusieurs reprises dans un seau d'eau, s'essuya avec un linge presque aussi noir que sa personne, se lava les mains du mieux qu'il put, donna un coup de peigne aux broussailles grises qui se hérissaient sur son chef, jeta un dernier regard de satisfaction à sa glace, et, ramenant ses culottes sur ses hanches, il suivit à grandes enjambées les traces du pourvoyeur.

Lorsque Teresa ouvrit les yeux, elle vit à genoux devant elle son mari, l'oncle Salomon, le pourvoyeur, qui lui souriaient avec un affectueux intérêt. Domeniga, appuyée contre un arbre, pleurait, le visage caché dans son mouchoir.

— Où sommes-nous, dit Teresa à voix basse, le taureau est-il encore là ?

— Nous sommes à la Fontaine-froide, ma chère amie, dit Jonas Perrin ; tu n'as plus rien à craindre.

— Qu'est-il arrivé, ai-je dormi ?

— Oui, comment es-tu maintenant ?

— Un peu brisée, mais je ne suis pas malade.

— Pour achever de vous guérir, Madame Perrin, buvez cela, dit le charbonnier, c'est un remède qu'on prépare dans le pays, et qui a bien de la vertu.

— Crois-tu ? dit-elle à son mari.

— Bois seulement, c'est de l'extrait d'absinthe.

— Votre remède est très bon et cette eau est très fraîche, dit-elle en rendant le verre ; il n'est donc arrivé aucun accident.

— Aucun, dit Daniel d'un ton joyeux, nous avons même retrouvé la chaise à porteurs que les fromagers de là haut ont lancée en bas les roches.

Il fallut que l'oncle Salomon se résignât à raconter sa découverte, et comme il avait l'improvisation pénible et que son français était fortement mélangé de patois, il devait suppléer à la clarté de son discours par une pantomime fort divertissante. L'histoire n'était pas encore finie que Teresa riait de tout son cœur. Dès qu'elle put se lever, Daniel et Samson coururent chercher la chaise et toute la troupe descendit en triomphe vers l'établissement du charbonnier.

La bonne Teresa, pour plaire à son mari, était décidée à tout admirer dans l'habitation forestière de l'oncle Ducommun ; elle s'attendait bien à ne pas trouver un palais au fond du Creux-du-Van, d'ailleurs la tenue et les façons rustiques du propriétaire, vrai paysan du Danube, auraient dissipé toutes ses illusions. Mais on était à l'époque des bergeries, mises à la mode par M. de Florian et par les grandes dames de la cour de France ; une chaumière proprette avec des fleurs, une laiterie et quelques moutons blancs, voilà quel était l'idéal de la vie champêtre, et Madame Perrin, malgré tout ce qu'elle avait vu dans notre pays, gardait encore dans un coin de son imagination quelques-uns de ses rêves de jeune fille; et puis, dans l'état de lassitude où l'avait mise sa course forcée, un bon lit ou du moins un canapé, aurait été le bienvenu pour y faire un petit somme avant de redescendre à Noiraigue.

Mes lecteurs pourront donc se figurer sa déception, je dirai même son saisissement à la vue du bivouac noir et sordide où l'oncle Ducommun passait la plus grande partie de l'année. Toutes ses notions de vie confortable étaient renversées; le chalet du Soliat, qu'elle avait trouvé si primitif, était une demeure princière, comparé à cette hutte d'écorce où l'on n'entrait qu'en se courbant et où deux personnes auraient eu peine à trouver place. Malgré tout ce qu'on pouvait lui dire, elle cherchait encore la chaumière de ses rêves, le ruisseau aux ondes cristallines, et les moutons ornés de rubans bleus.

Cependant Salomon ne restait pas oisif, ce n'était d'ailleurs pas le moment de se croiser les bras; son four était en train de brûler, mais tout n'était pas perdu, on pouvait encore en manœuvrant avec activité en sauver la plus grande partie. L'instinct du propriétaire et l'amour-propre du vieux charbonnier parlaient haut dans son cœur.

— C'est le moment de me donner un coup de main, mes enfants; Jonas et moi, nous allons ramasser de la terre pour couvrir et étouffer ce brasier, pendant que Samson et Daniel, qui sont des lurons comme on n'en voit guère, prendront les seilles et iront au pas de course chercher de l'eau à la Fontaine.

Teresa était parvenue à trouver un siège sur une souche renversée dont les racines formaient une sorte de fauteuil naturel; assise à l'ombre elle regardait son mari qui avait mis bas son habit et son chapeau à cornes et, sans s'inquiéter de ses bas de soie gris-perle, de ses souliers à boucles d'argent, de son gilet de soie à ramages, de ses manchettes et de son jabot de dentelle, maniait la pelle, au milieu de la fumée et de la poussière de charbon, avec une ardeur toute juvénile.

— Sais-tu que tu as très bonne grâce, la pelle à la main, dit-elle en riant voilà un mérite que je ne te connaissais pas encore.

— Dans son jeune âge, dit Salomon sans interrompre son travail, Jonas a été mon apprenti, je lui ai même donné quelques bonnes saboulées pour le corriger de ses distractions.

— On voit qu'il a profité de vos enseignements, regardez donc quel coup de pelle, quelle vigueur et quelle aisance tout à la fois; seulement, je crois que tu vas me revenir aussi noir qu'un ramoneur.

— Ce n'est rien, ce n'est rien, ma nièce, c'est la livrée du métier; voyez, moi, je n'y fais plus attention.

— Cette fumée ne vous étouffe pas? dit Teresa, en quittant son siége, chassée qu'elle était par les tourbillons que les brises folles entraînaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

— Non, bien au contraire, c'est sain la fumée de bois et il ne faut pas craindre de la respirer.

— En tout cas, elle ne vous a pas éclairci la voix, dit Teresa en riant.

— Ça, c'est une autre affaire; ma voix serait aussi claire que la vôtre, si j'avais l'occasion de parler; on perd la voix quand on est seul.

— Pourquoi n'allez-vous pas à Noiraigue, renouer connaissance avec les humains?

— Je le faisais autrefois, dans les premières annés; j'ai été aussi un gai compagnon; mais le goût change et j'ai tant d'ouvrage que je ne puis perdre mon temps. Voyez ces tas de bois, il y en avait ici au commencement de l'été près de quatre-vingts toises, et pourtant, moi seul, je l'ai coupé là-haut, sur ces pentes, je l'ai traîné et réduit en bûches. Ce qui manque a été converti en charbon et je l'ai porté sur mon dos à Noiraigue. Il m'en a déjà passé des centaines de toises de foyard sur le dos, ajouta le vieil ouvrier en secouant les épaules.

Le cœur généreux de Teresa sentit ce qu'il y avait de grand dans ce travailleur solitaire qui préférait ce terrible labeur avec ses privations effrayantes à la vie oisive que son neveu lui aurait faite s'il eût voulu la demander. Elle résolut de le mettre sur la voie.

— N'est-il pas temps de vous reposer? dit-elle, vous pourriez prendre une autre occupation et venir habiter notre maison de Rosières. Si Daniel reste notre fermier, il y aurait encore amplement de place pour vous.

— Plus tard, quand on sera vieux, je ne dis pas, mais je suis encore robuste; les bras, les jambes, le coffre, tout est bon, la voix seule est allée au diable.

— Mais, en hiver, vous ne logez pas dans cette hutte?

— Au gros de l'hiver, je descends à Noiraigue, où je travaille comme cloutier; mais je ne me sens pas à l'aise dans une forge, il y fait trop chaud,

j'étouffe, il y a trop de monde. Aussi, dès que la saison le permet, je viens exploiter mon bois, et s'il fait trop froid je vais coucher dans la maison des Robert, où je suis reçu comme un membre de la famille ; ils ont toujours une place pour moi sur le foin ou à l'écurie; c'est là que je suis le mieux. Si vous voulez me tuer, vous n'avez qu'à me mettre dans un lit.

Les efforts réunis des quatre hommes avaient arrêté l'incendie; il était trois heures; l'exercice et l'air de la montagne produisirent bientôt leur effet accoutumé : la faim commençait à se faire sentir dans la troupe.

— Savez-vous, oncle Salomon, que nous n'avons pas dîné et que si vous avez quelque chose à nous mettre sous la dent, il ne faut pas tarder, dit Jonas Perrin, fort occupé à se laver et à s'épousseter pour rendre à ses vêtements leur couleur primitive.

— Vous n'avez pas dîné . . . . pauvres enfants, c'est vrai, je n'y pensais plus . . . pourquoi ne m'avez-vous pas averti de votre arrivée ? j'aurais fait venir.... mais, non, j'aurais commandé un repas chez les Robert.

Le pauvre charbonnier regardait ses visites d'un air consterné, et se tordait les mains comme pour leur demander grâce de son dénûment.

— Ne vous tourmentez pas pour si peu, dit Jonas Perrin en riant, nous avons notre pourvoyeur qui ne nous laissera pas périr d'inanition ; c'est le moment, pour lui, de montrer son savoir-faire. Allons Daniel, où es-tu?

Daniel avait disparu ; on eut beau l'appeler, toutes les recherches furent inutiles. Jonas Perrin frappait du pied d'un air contrarié.

— J'ai là un peu de pain et de lait, dit l'oncle, mais peut-être que Madame ne s'en accommodera pas.

— Si vous avez du lait, dit Teresa, apportez-le, je ne désire rien de plus. Mais quand la jeune femme eut goûté ce breuvage, elle devint sérieuse et regarda son mari avec un embarras qu'elle ne put déguiser.

— Comme c'est mauvais, dit-elle en italien ; qu'est-ce donc que ce lait?

— Parbleu, c'est du lait de chèvre, dit Jonas Perrin, après en avoir bu quelques gorgées.

— Oui, c'est de ma chèvre, dit le charbonnier, j'en ai une toute belle, une toute bonne ; il est vrai que son lait a le goût de bouc et que certaines gens ne l'aiment pas.

— Nous avons quelques provisions dans le panier, dit Domeniga, prenez-les en attendant Daniel ; je suis sûre qu'il rapportera de quoi dîner.

— Tiens, le panier qui a été sur les cornes du taureau, dit Teresa, en pâlissant, il ne doit pas y rester grand'chose.

— Avez-vous eu affaire avec un taureau? Daniel m'en a dit un mot, je voudrais en savoir davantage.

Il fallut raconter cet épisode de leur course ; pendant ce temps Daniel arriva tout en nage, portant dans un panier des œufs, du pain, du beurre, de la farine et tenant à la main un jeune coq qui palpitait encore.

— J'ai vidé la barraque des Robert, dit-il d'un ton triomphant ; Domeniga, allumez du feu et faisons danser les casseroles.

— Des casseroles ! dit l'oncle avec embarras en retournant son bonnet de coton noir que la pluie et le soleil avaient fait passer au brun-marron.

— C'est vrai, dit Teresa, vous devez avoir une cuisine, montrez-nous donc votre cuisine et votre cuisinière.

— Ce sera bientôt fait; lorsque le temps est beau, j'allume mon feu en plein air, sur cette large pierre qui est très commode ; mais quand il pleut ou que le vent me contrarie, je prépare mes repas dans la cabane où j'ai établi un foyer avec une ouverture pour la fumée.

Teresa souriait en voyant combien peu il fallait à un homme simple et sobre pour suffire à ses besoins, et se demandait si la suprême sagesse ne consistait pas peut-être à se dégager ainsi de tous les tracas, de tous les artifices et de toutes les complications que le luxe et la civilisation ont introduits dans la vie.

Le feu fut allumé en plein air ; malgré toutes les recherches on ne put réunir qu'une marmite et une casserole. Domeniga était stupéfaite et ouvrait démesurément ses grands yeux noirs, en déclarant, en italien, son incapacité absolue de se tirer d'affaire dans un tel ménage.

— Qu'à cela ne tienne, dit Daniel, je m'en vais préparer une soupe à la farine dans la marmite, une omelette dans la casserole, pendant que le poulet rôtira à la broche de bois que l'un de vous fabriquera avec son couteau; ayez seulement un peu de patience. Si ce brigand de taureau n'avait pas semé notre dîner, nous n'aurions pas besoin de faire la cuisine du soldat.

Chacun, dans la mesure de son intelligence et de son adresse, vint en aide au pourvoyeur, et bientôt on put satisfaire les appétits que ces préparatifs avaient encore excités. De table dressée avec nappe et couverts, il ne pouvait en être question; Madame Perrin, assise sur un tronc, tenait une assiette sur ses genoux, les hommes mangèrent à la gamelle avec de grandes cuillères d'étain de forme ronde et des fourchettes de tôle dont les pointes avaient subi bien des avaries. Quant aux couteaux, chacun sortit le sien de sa poche, selon l'usage de la plupart des paysans. Domeniga, retirée à l'écart, refusa de prendre part à ce festin de campagne et se borna à un morceau de pain et à l'eau de la Fontaine-froide.

— Il faudrait maintenant une tasse de café, dit Teresa qui se plaisait à taquiner l'oncle Salomon.

— Le café est une denrée que vous ne trouverez pas ici, je n'en prends jamais ; il n'y en a pas même chez les Robert.

— Eh bien, en guise de café, dites-nous si vous ne trouvez pas le temps bien long, tout seul au milieu des bois et des rochers et si, quand la nuit vient, vous n'avez pas peur ?

— Un homme qui craint Dieu et qui fait matin et soir sa prière, n'a jamais peur, dit le charbonnier, le travail m'empêche de connaître l'ennui, et quand je ne travaille pas, je dors. Lorsque mon four est allumé, je puis rester éveillé pendant huit jours; mais je dors quand je veux. Et puis, j'ai mes petits amusements : je vais sur la Roche m'asseoir à une belle place où on a de la vue; j'y reste parfois plusieurs heures sans bouger, tant les campagnes, les lacs, les Alpes sont choses plaisantes. C'est surtout pendant les orages, la nuit, qu'il fait beau là-haut; je me couche dans un sillon et je m'amuse à regarder les nuées chassées par le vent, les éclairs qui font resplendir le pays tout entier, et les traits de la foudre qui frappent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon la volonté du Seigneur.

— Et s'il pleut ?

— S'il pleut, je suis mouillé, voilà tout.

— Cela ne vous rend pas malade ?

— Je n'ai jamais été malade, Dieu soit béni; une fois je me suis donné une entorse en descendant le Pertuis de la bise; j'ai été arrêté pendant trois semaines, et j'aurais été bien malheureux de ne pouvoir travailler si je n'avais pas eu ma Bible dont j'ai lu une grande partie. Autrefois, le dimanche, je lisais mes prières dans la *Nourriture de l'âme*, et je chantais des psaumes, dont je sais beaucoup par cœur ; mais aujourd'hui, mes yeux n'y voient plus assez et quant à chanter, vous entendez bien que j'ai dû y renoncer. Je pourrais bien les siffler, mais je trouve que ce serait malhonnête et indécent.

— Et des visites n'en avez-vous jamais?

— C'est chose assez rare; les gens des montgnes prennent quelquefois ce chemin pour aller à la Béroche, mais vous avez vu que je suis un peu à l'écart; j'ai choisi cette place parce qu'elle est à l'abri des courants d'air qui nuiraient à mon four. Si je suis un peu en dehors des chemins fréquentés par les hommes, en revanche je suis souvent visité par les animaux sauvages, que j'accueille suivant leurs mérites.

— Des animaux ? la forêt semble déserte.

— Ne vous y trompez pas, tout fourmille de bêtes au contraire; mais les gens qui marchent dans les bois sans précaution, qui parlent, qui font du bruit ne peuvent rien voir, rien observer. Pour savoir ce qui s'y passe, il faut, comme moi, rester immobile durant des nuits entières, avoir de bons yeux

et de bonnes oreilles. Combien de fois ai-je vu le museau pointu et les prunelles luisantes d'un renard apparaître tout à coup près de mon fourneau, et me regarder avec curiosité avant d'aller planter son nez dans mes écuelles de lait. Et les blaireaux, les fouines, les martres, les putois, même les sangliers sont venus souvent m'espionner et fourrager autour de ma cabane. Quand j'ai de quoi, je leur donne à manger; rien n'est amusant comme leur défiance, leur ruse, et leurs inventions pour commettre un vol ou s'emparer de leur proie. Vous voyez cet écureuil rouge qui court sur les branches de ce sapin, là tout au haut.

— Oui, oui, parfaitement.

— Eh bien, si vous restez bien tranquilles, je le ferai venir à mes pieds chercher des noisettes; j'en ai toujours dans mes poches.

Il siffla d'une certaine manière; l'écureuil arrêta sa course folâtre, s'assit sur une branche en relevant sa queue au-dessus de sa tête, se gratta le nez, fit entendre une sorte de claquement guttural, puis descendit la tête la première, par saccades brusques, interrompues par des haltes pour inspecter ce qui se passait autour de lui. Arrivé à terre, il s'approcha du charbonnier par une série de bonds, fixa sur lui ses yeux noirs et saillants, agita ses moustaches comme pour se consulter une dernière fois, sauta sur la noisette et l'emporta joyeux sur son arbre.

— C'est extraordinaire, dit Teresa, qui pendant tout ce temps n'avait pas osé respirer.

— Rien n'est plus simple, je vis en paix avec ces animaux, je ne leur tends pas des piéges, je ne leur tire jamais un coup de fusil, au contraire, je leur donne à manger, et quand ils se confient à moi et viennent sous ma main je réponds à leur confiance par des caresses. Voilà comment on les apprivoise.

(La fin prochainement.) L. Favre.



UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de février 1877.)

On peut aussi, en sifflant ou en gazouillant comme eux, appeler les oiseaux; voulez-vous que je fasse venir sur ces arbres des pigeons sauvages? J'en sais plusieurs nids sur ces grands hêtres.

Il imita avec une telle perfection l'appel amoureux du ramier, que Daniel leva les yeux vers la cime des arbres. Bientôt on vit des ombres noires voltiger dans le ciel, et après de nombreuses évolutions se poser pesamment sur les branches.

— Comme on les abattrait, dit le pêcheur, en les ajustant avec son tromblon.

Les ramiers effarouchés par cette voix et ce geste, s'envolèrent en faisant claquer leurs ailes.

— Pourquoi les as-tu effrayés? dit Jonas Perrin.

— Ma foi, c'est une habitude de chasseur, je ne suis pas de la même étoffe que l'oncle Ducommun, quand même je porte le même nom. Pour racheter ma faute, je m'engage à rassembler ici tous les geais de la contrée. Attention au rappel.

Il se cacha dans les broussailles voisines et bientôt on entendit le cri rauque et strident de cet oiseau, lorsqu'il est irrité ou qu'il appelle au secours, avec toutes les variations qu'il y apporte, si complètement imités que les auditeurs ne purent s'empêcher de rire. Des cris pareils surgirent de tous les côtés, se croisant, se répondant sans qu'on vît rien remuer. Peu à peu on entendit des coups d'ailes, des branches s'agitèrent, un geai apparut dans le feuillage, puis un autre; il vint un troupeau de ces tapageurs et ils poussaient des cris assourdissants.

— Je pourrais les exterminer jusqu'au dernier, dit le pêcheur en sortant des buissons, mais je les épargne parce qu'ils m'amusent; ce sont les plus

effrontés, les plus gouailleurs et les plus curieux de tous nos oiseaux. Vous avez vu comme ils accourent quand ils entendent un frère crier à l'aide.

Il y a encore un visiteur dont je n'ai pas parlé, dit le charbonnier avec mystère et en baissant la voix ; mais ses apparitions deviennent de plus en plus rares.

— Gageons que c'est le chat sauvage, dit Daniel en s'avançant, je connais ces vermines.

— Non, c'est l'ours ; j'avoue que le premier que j'ai aperçu rôdant, sans se presser, autour de ma cabane, m'a fait une belle peur. Je grimpai sur un sapin où je me blottis tout tremblant; il s'approcha en se dandinant, se dressa contre le tronc, le flaira en regardant de mon côté et fit entendre une grognement rauque comme cela.

Le vieux montagnard poussa un beuglement auquel il donna une réalité saisissante.

Au même instant un autre beuglement lui répondit dans les broussailles, et l'on entendit un bruit de branches foulées, de rameaux qui se brisaient comme si un animal de grande taille cherchait à se frayer un passage.

— Ah mon Dieu ! s'écria Teresa d'une voix perçante, n'entendez-vous pas? le voilà! Jonas, Daniel, sauvez-moi!

Elle s'élança du côté de la cabane et tomba sur le seuil en proie à une crise nerveuse. Domeniga, au lieu de calmer sa maîtresse, se jeta sur elle en poussant des cris encore plus aigus. C'était une déroute complète.

— Il faut que quelqu'un aille voir ce qui se passe dans ce taillis, dit Jonas Perrin.

— Ce ne peut être que le jeune bœuf des Robert, dit l'oncle ; il s'est déjà sauvé à plusieurs reprises pour aller paître autour de la Fontaine.

Daniel, qui était allé à la découverte, reparut bientôt tenant par la corne l'innocent quadrupède qui avait interrompu d'une façon si malencontreuse les récits de Salomon.

— Voilà l'ours, dit-il, nous le ramènerons au bercail en descendant.

— Calme-toi, répétait Jonas Perrin à sa femme, calme-toi donc, ce n'est rien, c'est un veau ; viens le voir, tiens, bois un verre d'eau fraîche et ris avec nous de cette aventure.

Mais rien n'y faisait, la crise de nerfs, conséquence de sa frayeur du matin, était sérieuse ; elle ne se calma que par un déluge de larmes. Quand la jeune femme fut de nouveau maîtresse d'elle-même, elle dit à son mari en attirant son visage près de sa bouche :

— Mon cher ami, partons ; dis tout ce que tu voudras à ton oncle, mais il faut partir, je ne peux plus rester ici.

— Je te dis que c'est un veau et qu'il n'y a rien à craindre.

— Ne me contrains pas, la peur est dans mon sang, partons, partons, sans retard.

La confusion du pauvre oncle était inexprimable.

— Qu'on m'y reprenne encore à contrefaire les ours, disait-il en tournant et en retournant son bonnet ; ce n'est déjà pas convenable à un homme de mon âge ; je me suis conduit comme un imbécile.

— Ce n'est rien, dit Teresa, en s'efforçant de sourire, mais en continuant de pleurer, cela passera, adieu cher oncle, embrassez-moi, merci pour votre accueil.

La troupe fit halte à la maison des Robert, c'est là que Teresa désirait se reposer quelques instants pour calmer son agitation et attendre la fraîcheur du soir. On les accueillit avec un empressement hospitalier et toute sorte de naïves prévenances.

— Madame Robert, je vous présente ma femme, qui vient de faire une grande course, dit Jonas Perrin ; elle aurait besoin de dormir un peu avant de redescendre à Noiraigue ; pourriez-vous lui préparer un lit ?

— Très volontiers, ce sera fait dans un instant; seulement Madame aura la bonté d'excuser la simplicité de notre intérieur.

— Je suis fâchée de vous donner cette peine, dit Teresa; mais je suis toute énervée; ce matin j'ai eu peur d'un taureau qui a fondu sur nous; et ce soir, ne vais-je pas m'aviser de prendre votre jeune bœuf pour un ours, ce qui m'a presque fait mourir de frayeur.

— Oh ! des ours, dit Madame Robert, on en voit encore de temps à autre; vous savez que mon beau-père en a tué un, après une lutte corps à corps; il lui a ouvert le ventre avec son couteau.

— Où ? dit Teresa en pâlissant.

— Dans le champ de froment, tout près d'ici; l'ours venait manger le grain encore en lait. Vous pouvez voir sa patte qui est clouée à la galerie au-dessus de votre tête.

Ce trophée, armé de ses griffes redoutables, n'était pas propre à apaiser les terreurs de la jeune étrangère; elle s'imagina que le Creux-du-Van était un repaire de bêtes féroces d'où elle ne sortirait pas vivante. Des points noirs dansèrent devant ses yeux, une sueur froide couvrit son front et ses tempes, elle sentit qu'elle allait s'évanouir.

— Partons, dit-elle à son mari d'une voix éteinte, sauvons-nous, appelle nos gens, si je reste ici je deviendrai folle.

Le pauvre Jonas Perrin s'excusa du mieux qu'il put, prit congé de ces braves gens et commanda le départ.

Le soleil était couché lorsqu'ils arrivèrent à leur maison de Rosières; un homme aux souliers poudreux, tenant un bâton à la main, était assis sur un banc près de la porte d'entrée. Il se leva pour les saluer. C'était le justicier Vuille.

La capitulation.

La présence inattendue du justicier Vuille produisit sur les arrivants des impressions diverses. Daniel devint rouge jusqu'aux oreilles et jeta sur Domeniga, qui se tenait en arrière, un regard de triomphe. Si Teresa n'eût pas été sous le poids des émotions de la journée, elle eût battu des mains et se fût élancée la première pour souhaiter la bienvenue au vieux Sagnard. Quant à Jonas Perrin, alarmé par l'état nerveux de sa femme, regrettant l'épreuve à laquelle il l'avait soumise, et qui avait tourné si mal, cet incident nouveau l'agaçait et, bien que poli et gracieux dans son accueil, il eût désiré que le justicier fût venu dans un moment plus opportun.

— Comment! c'est vous, M. Vuille, êtes-vous là depuis longtemps?

— Voilà, voilà, seulement depuis midi.

— Depuis midi, et il est passé six heures du soir, quelle mauvaise chance! on a dû vous dire où nous avons été. Si j'avais pu prévoir votre arrivée, je serais resté à la maison. Je ne sais comment vous exprimer mes regrets.

— Rien de mal, rien de mal, dit le justicier d'un ton bref, n'en parlons plus ; puis-je vous demander un moment d'entretien ?

— Avec le plus grand plaisir; entrez, je vous prie; vous me ferez l'honneur de souper avec nous ?

— Merci, pas de dérangements, deux mots, puis en route et bonsoir!

« Il faudra encore se mettre à cuisiner pour ce vieux sauvage, quand même je suis rompue de fatigue, » marmottait Domeniga, « la peste soit de cette engeance! »

— Excusez-moi si je me retire, dit Teresa, mais je suis incommodée et je vais me mettre au lit.

— Faites, Madame, faites, ne vous gênez pas à cause de moi; j'espère que ce ne sera rien de grave, dit le justicier en soulevant son tricorne et en s'inclinant jusqu'à terre.

Il était aisé de voir que la démarche qu'il faisait lui était désagréable et qu'il avait hâte d'en finir. Lorsqu'ils furent seuls, dans le cabinet de M. Perrin, il s'assit avec un grand sérieux, prit une prise de tabac et après avoir secoué son jabot :

— Avez-vous déposé une plainte auprès des autorités? dit-il avec une certaine hésitation.

— Non, je me suis conformé ponctuellement à vos paroles, je vous attendais.

— Bien, vous êtes un homme d'honneur; cette malheureuse affaire restera donc entre nous; le seul bavard à redouter est le jeune Gentil, mais il est aisé de lui fermer la bouche; son père est débiteur de Siméon; le moindre mot lui coûterait gros.

La conversation fut interrompue un instant par Daniel, qui mit sur la table du vin et des verres. Le justicier fronça les sourcils et le regarda avec des yeux courroucés. Le pauvre garçon se hâta de gagner la porte sans avoir rien pu entendre.

— Lors même que le coup de feu tiré près de chez moi est le résultat d'un moment d'oubli, sans préméditation, vous avez compris que le mariage de Siméon avec ma fille devient impossible; je ne veux pas qu'on puisse reprocher une tentative de meurtre, même avec circonstances atténuantes, au père de mes petits-enfants. — Ici, un sourire effleura les lèvres de Jonas Perrin. — D'ailleurs, cela aurait pu devenir entre les conjoints une source éternelle de reproches et de débats. En deux mots, ce malheureux coup de pistolet a tout gâté et m'oblige à la démarche la plus humiliante; si j'accorde ma fille à votre Ducommun, c'est contre mon gré, contre mes sympathies, contre mes principes.

— Quand vous le connaîtrez mieux, vos répugnances feront place à des sentiments tout opposés, je vous prédis qu'avant peu vous l'estimerez, vous l'aimerez.

— Non, Monsieur, non, à mon âge, lorsqu'on voit crouler les arrangements caressés pendant des années, et sur lesquels on fondait le bonheur de ses derniers jours, adieu l'enthousiasme, on se renferme dans l'indifférence. Olympe sort de ma famille, Ducommun n'y entre pas. Si vous attendez des rapports étroits entre Noiraigue et ma maison, détrompez-vous, j'y mettrai bon ordre.

— Comme vous voudrez, dit Jonas Perrin qui sentait l'irritation le gagner; à quand la noce donc ?

— Oh! cela m'est égal, dans trois semaines, dans six mois, dans un siècle; pour la satisfaction que cela me donnera, je n'en tournerais pas la main; ils feront ce qu'ils voudront.

— La bénédiction du ciel peut-elle reposer sur un mariage auquel manque celle des parents?

— Là où mon autorité est méconnue, on peut se passer de ma bénédiction. Je vous l'ai déjà dit, je ne reconnais dans ce monde que deux principes: l'autorité d'un côté, l'obéissance de l'autre, je ne sors pas de là.

— Je n'insiste pas, mais, comme ma femme tient à voir le mariage célébré

avant notre départ qui ne peut être renvoyé, je vais dès demain écrire les bans; Daniel les portera à Olympe pour les signer et, dimanche prochain, ils pourront être publiés à la Sagne, à Noiraigue, à Travers. Où désirez-vous que se fasse la noce ?

Le terrible justicier souleva les épaules, rida son nez et abaissa les coins de sa bouche, comme s'il respirait une mauvaise odeur, mais il ne répondit rien.

— Puisque vous n'avez pas de préférence, vous savez qu'il n'est pas dans les usages de se marier à Noiraigue; va pour les baptêmes, mais les noces, on les fait à Travers, c'est chose admise. Le dîner sera servi à l'auberge de l'Ours, je m'en charge, j'espère qu'il sera gai; vous y amènerez vos proches et vos amis; tâchez qu'ils soient de belle humeur.

Le nez du justicier se creusa de sillons comme la mer irritée, et l'arc de sa bouche se brisa en un circonflexe aigu; il prit deux ou trois prises successives et dit d'un ton nazillard inimitable, en regardant les boucles de ses souliers:

— M'est avis que pour un gueux comme ce Ducommun, il serait plus convenable de ne pas faire tant de fracas. C'est de mauvais exemple, et cela autorise d'autres gueux à en faire autant. Ainsi s'en vont les anciennes mœurs, pour faire place aux nouveautés pernicieuses, qui ne sont que piége et corruption.

— Le souper est servi, dit Daniel en entr'ouvrant la porte.

— Voilà une bonne nouvelle, dit le maître du logis, qui se sentait des velléités de jeter son hôte par la fenêtre; venez, M. Vuille, venez vous restaurer avant de vous mettre en route, vous avez encore trois bonnes heures de marche.

— Merci, je n'ai besoin de rien.

— Pas même une assiette de cette bonne soupe que je vois fumer sur la table ?

— Eh bien, je l'accepte, pour ne pas vous faire affront.

— Il y a encore des truites toutes fraîches qui ne sont pas *indifférentes*, hasarda le pêcheur, d'un ton insinuant.

Le justicier rida son grand nez aquilin et, fermant les yeux à demi, se pencha à l'oreille de son amphitryon.

— Est-il nécessaire que ce galampin reste planté là pour nous espionner?

— C'est son poste, il est là pour nous servir.

— Je peux bien me servir moi-même, mais m'habituer à cette figure, jamais.

Au moment de partir, quand ils furent seuls, le vieillard tira de la poche intérieure de son pourpoint un paquet entouré de papier qu'il ouvrit d'un air de mystère. Il en sortit un grand pistolet à silex, garni de laiton, qui fit reculer Jonas Perrin.

— N'ayez peur, vous le reconnaissez, gardez-le, il nous coûte une fortune, je ne peux plus le voir ni le sentir; c'est celui de Siméon. Pauvre Siméon! le voilà réduit à finir seul; sa sœur est malade, les jambes enflées, elle n'en a pas pour longtemps. Savez-vous qu'il possède pour plus de 150 mille livres du pays en maisons, domaines, forêts, pâturages, obligations et cédules..... une des plus grandes fortunes de nos montagnes, ajouta-t-il avec un soupir ..... sans ce pistolet maudit, tout passait à l'Olympe.

— Croyez-vous qu'elle regrette cette fortune?

— Elle n'en a pas l'air; les jeunes gens sont insensés, il n'écoutent que la passion. M. Perrin, ne désirez pas d'avoir des enfants; malgré toute la peine qu'on se donne pour leur inculquer les bons principes, ils finissent par vous échapper; les idées d'indépendance et de rébellion que l'incrédulité souffle sur le monde ont plus d'attraits pour eux que l'obéissance et la soumission. Je ne sais qu'un remède pour réformer la génération d'aujourd'hui...

— Vous voulez dire l'instruction et l'amour de la vertu?

— Non, Monsieur, le bâton!

Lorsqu'il fut seul, sur le sentier qui prend la côte en écharpe, il répétait, en allongeant le pas et en ployant le genou selon l'habitude des montagnards: « Ce Perrin est un honnête homme, il n'a pas demandé de dot, mais il est de la secte des philosophes, un disciple de Voltaire et de Rousseau; oui, tu iras loin avec ton instruction et ton amour de la vertu! chimères que tout cela! si j'avais manié le bâton comme feu mon père, tout irait mieux chez moi. Nom de ma vie! Cent cinquante mille livres de Neuchâtel en domaines, forêts, maisons, obligations et cédules qui nous passent sous le nez et qui tombaient tout droit dans le tablier de l'Olympe! *Cor après, anondret!* (1)

Arrivé au sommet, il s'arrêta, pour respirer, au bord de l'escarpement qui domine Noiraigue. La nuit se faisait calme et sereine; quelques étoiles brillaient au ciel; une lueur dorée éclairait le couchant au-dessus de Saint-Sulpice. Il regarda un instant le sombre vallon qui se creusait sous ses pieds et d'où montait le bourdonnement des eaux courantes, des scieries et des moulins.

« Quel sale trou! dit-il en reniflant avec dédain; ne faut-il pas être ensorcelé pour préférer ce fond d'écuelle au domaine de la Queue de l'Ordon! »

Ces invectives ayant soulagé son cœur, il continua son chemin en songeant à son testament et au codicile sévère qu'il y adjoindrait à son retour.

Ce fut pour le pauvre pourvoyeur, si mal mené, une surprise bien douce lorsque, le lendemain, son patron lui fit voir trois bandes de papier sur lesquelles étaient écrites cinq ou six lignes de sa plus belle écriture.

(1) A présent, cours après.

— Devine ce qu'il y a sur ces papiers.

L'honnête pêcheur ouvrit des yeux comme des fonds de bouteilles, mais il ne put déchiffrer que son nom.

— Ce sont des commissions, je le vois bien, mais du diantre si je les comprends. Où faut-il aller?

— A la Corbatière.

— Il y a donc du nouveau; tu n'as rien voulu me dire après le départ du justicier.

— C'était pour te laisser dormir tranquille.

— Ah bien oui, dormir tranquille, je n'ai fermé les yeux que vers le matin, et encore pour faire des rêves épouvantables. Quelle journée, mon Dieu, quelle journée !

— Tu porteras ces papiers, tu les feras signer à l'Olympe, tu signeras aussi .... comme tu pourras, et vous irez les deux en porter un chez M. le pasteur, en le priant de commencer les publications dimanche prochain.

— Dis donc, Jonas, tu ne plaisantes pas?

— Non, pas le moins du monde.

— Alors, ce sont... les annonces...

Le pêcheur fut pris d'un tel saisissement qu'il dut s'asseoir; il était pâle et respirait avec difficulté.

— Eh! oui, il faut bien commencer si l'on veut faire la noce dans trois semaines.

— Dans trois semaines, la noce!... Jonas, ne dis pas des bêtises.

— Tout est arrangé avec le justicier; il est venu lui-même apporter son consentement.

— C'est pour cela qu'il m'a traité comme un chien.

— Ton futur beau-père est un original hérissé d'épines comme un buisson de houx; il faut l'accepter comme il est; ce n'est pas lui que tu épouses et l'Olympe saura te donner des compensations.

— Dis-tu vrai, je vais voir l'Olympe sans craindre d'être chassé par son père, et l'on s'épouse dans trois semaines!... non, je ne peux pas y croire. Sais-tu que cela me rend tout craintif et me fait trembler.

Le pourvoyeur allait et venait au comble de l'agitation.

— Si tu as peur on peut renvoyer de quelques mois, on peut même tout rompre, Semion Courvoisier n'en pleurerait pas.

— Veux-tu bien te taire, mais je suis tout étourdi, tout je ne sais comment. Mon Dieu! que va dire l'Olympe?... et Noé, et Gédéon?

— N'oublie pas qu'il ne faut parler à personne du coup de pistolet; j'en ai fait la promesse solennelle.

— Ai-je lieu de m'en plaindre? quand même il m'aurait emporté une oreille je devrais encore le remercier puisqu'il fait mon bonheur.

Le premier mouvement de stupeur dissipé, la joie de Daniel devint du délire, il courut faire ses préparatifs de départ en chantant, en gambadant, en poussant des cris frénétiques. Domeniga voulut savoir la cause de ce vacarme.

— Je me marie, chère Domeniga, oui, regardez-moi bien; dans trois semaines je serai marié avec l'Olympe; son père a capitulé, les bans sont écrits, je les porte à la Sagne pour les signer; je ne sais plus si je marche sur les pieds ou sur la tête. Eh! bien, vous ne riez pas, vous ne me félicitez pas, Domeniga, ma mie, n'entendez-vous pas? je vous invite à ma noce, les garçons tireront les pétards, nous ferons danser les cloutiers, les charbonniers, les Sagnards; va-t-on rire, chanter, s'amuser!

L'Italienne, à demi suffoquée, descendit chez sa maîtresse retenue au lit par la fièvre; elle tomba à genoux sans prononcer une parole, prit la main de Teresa et la couvrit de ses larmes.

— Que me voulez-vous, qu'est-il arrivé? parlez Domeniga, parlez vite.

— Empêchez ce mariage, ne laissez pas partir Danielo; il ne faut pas que cette fille des montagnes vienne ici. An nom de Dieu et de la Madone ayez pitié de moi!

— Expliquez-vous, je ne vous comprends pas.

— Pourquoi m'avez-vous conduite dans ce pays; maudit soit le jour où *nous y avons mis le pied! Si cette fille vient ici* une de nous deux doit mourir.

Teresa retira sa main avec un mouvement d'effroi.

— Vous aimez Daniel? dit-elle d'une voix sourde.

— Oui, j'aime Daniel et je ne veux pas me le laisser ravir par cette paysanne. Ne suis-je pas autant qu'elle? vous connaissez ma famille, emmenez-le en Italie, ma mère l'aimera, il sera mon époux chéri.

— Calmez-vous, ma pauvre enfant, abandonnez ces chimères, tout cela est impossible.

— Que voulez-vous que je devienne? ne me réduisez pas au désespoir, laissez-moi conserver une espérance, si faible qu'elle soit.

— Non, le mariage est décidé, il se fera. Soyez courageuse, cachez votre chagrin seulement quelques jours, nous partirons tôt après, et une fois rentrée dans notre chère Toscane, vous n'y penserez plus.

— Signora, dit l'Italienne en se levant, prévenez un malheur, si cette fille entre dans la maison, une de nous deux mourra.

(La fin prochainement.) L. Favre.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(SUITE)

JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

Le dernier représentant de l'illustre famille d'Osterwald est une personnalité sympathique et intéressante qui a déjà été étudiée par nos biographes. Si nous revenons après eux sur ce personnage, ainsi que sur d'autres encore qui figurent dans la *Biographie neuchâteloise*, c'est que notre travail sur l'Art et les Artistes de notre pays nous force à analyser des détails et des faits qui ne sont pas d'un domaine général.

Jean-Frédéric d'Osterwald est à la fois un savant, un dessinateur de talent, un industriel, un éditeur d'œuvres d'art, un cartographe distingué. Cette variété d'aptitudes prouve un homme bien doué, une nature forte, et souple à la fois, que la plume seule d'un contemporain pourrait dépeindre avec vérité; nous n'essaierons donc que de mettre son œuvre en lumière, laissant à d'autres le soin d'analyser cette vie multiple, étrange, incessamment active et généreuse.

La nature a ses fantaisies et ses caprices d'artiste; si elle crée des milliers d'êtres aux formes banales, aux appétits vulgaires, qu'on dirait ébauchés à la hâte, elle a ses recueillements aussi, et pétrit avec amour des types auxquels elle semble donner toutes les grâces du corps et tous les charmes de l'esprit; ces créatures d'élite ont leur place marquée à l'avance dans l'harmonie du monde, harmonie faite de contrastes et de diversités; elles existent pour charmer, pour enthousiasmer, elles attirent à elles, et vous retiennent par un prestige innommé qui se sent plus qu'il ne se définit; elles font surtout aimer l'humanité, et c'est peut-être là la raison mystérieuse de leur existence. La nature avait traité J.-F. d'Osterwald en mère idolâtre et prodigue, il avait la force et la beauté, l'énergie du caractère jointe à la douceur; son affabilité naturelle était devenue une politesse facile et sans affectation; c'était, au dire

de ses contemporains, l'homme le plus parfaitement aimable qu'on pût rencontrer, et aimable avec tout le monde; enfant du dix-huitième siècle, il avait gardé les traditions de son urbanité. Un caractère fait de tous ces dons précieux semblait prédestiné à une des tâches qu'il s'était données de rassembler et de publier les œuvres des artistes de son temps sur la Suisse, l'Italie, la Grèce, l'Orient; il était l'intermédiaire naturel entre le public et les peintres, dessinateurs, graveurs, personnalités fort sympathiques il est vrai, mais souvent irritables, fantasques, bohêmes, anormales toujours.

Le développement immense qu'il imprima à la publication artistique, en France et en Suisse, serait un titre suffisant déjà pour que nous le revendiquions parmi les champions de l'art neuchâtelois sur lequel il eut aussi une influence heureuse, mais Osterwald était un dessinateur consciencieux et habile, ses aquarelles, ses vues alpestres méritent d'être étudiées, quelques-unes ont été gravées; on peut les comparer, parfois même les confondre, avec celles des Lory, Moritz, Meyer, etc.

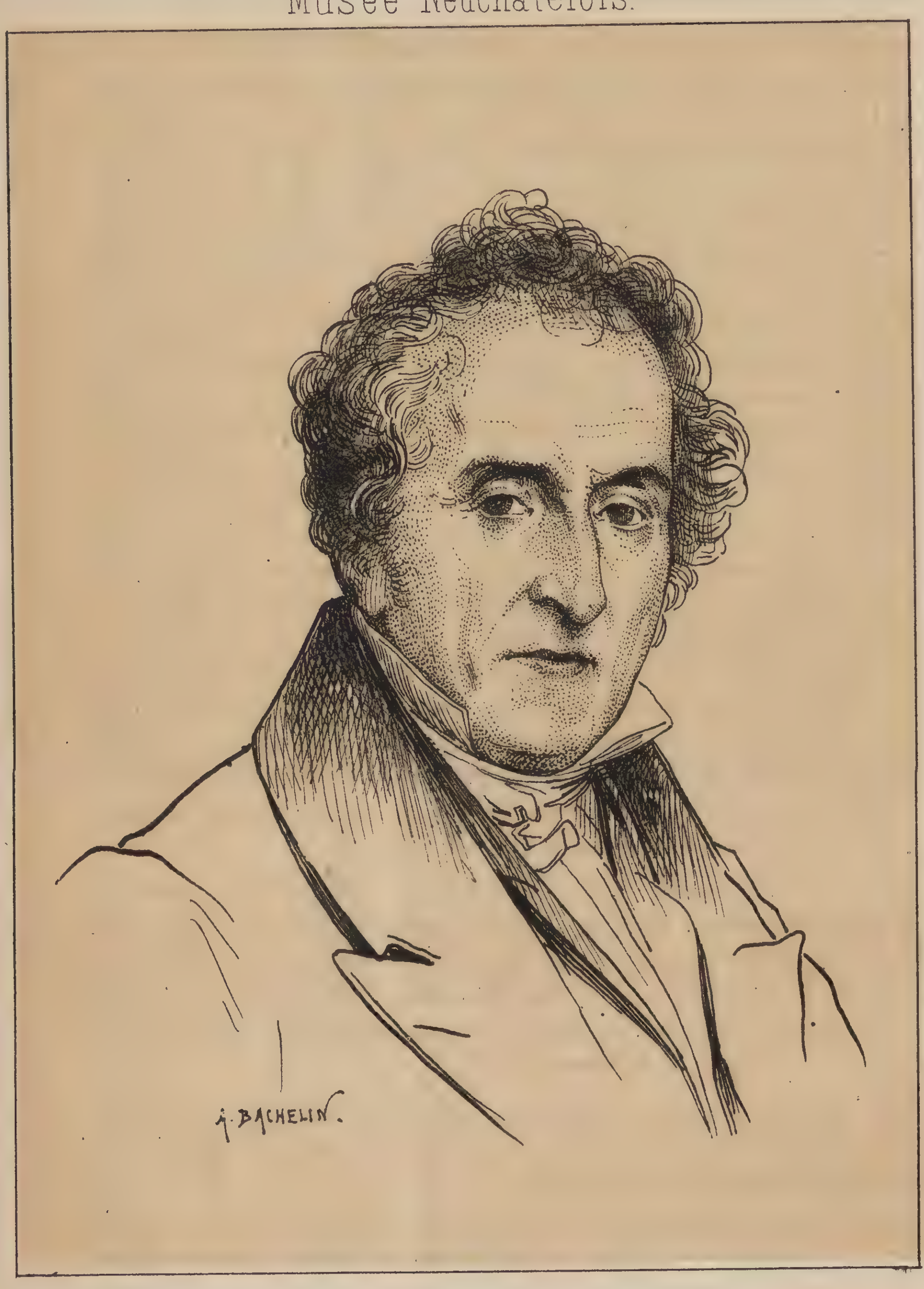
Jean-Frédéric d'Osterwald naissait à Neuchâtel en 1773; son père, ancien officier au service des Etats-généraux, remplissait les fonctions de Conseiller d'Etat et possédait, entr'autres richesses, une famille de neuf enfants; on ne sait que fort peu de chose sur les premières années du jeune homme, rien ne nous dit à quel exemple il prit la fièvre d'étude et de travail qui le domina tout sa vie, à quel foyer s'alluma son goût pour la science et les arts, à quelle école il acquit des connaissances aussi variées; on rapporte seulement qu'il était heureusement doué, qu'il prenait un égal plaisir aux arts du dessin et aux choses de l'industrie; son esprit était assez vaste ou assez souple pour se complaire alternativement dans ces études si opposées; il avait, par dessus tout, une persévérance qui devenait ténacité en face de la difficulté et du but à atteindre; on comprend à l'avance qu'un caractère trempé de cette façon était fait pour la lutte, et qu'il devait marquer son passage en ce monde par quelque œuvre dans laquelle il s'absorberait tout entier au profit de l'art ou de la science.

A la mort de son père il se trouvait possesseur d'un grand fortune; l'avenir s'ouvrait brillant devant lui; à vingt-trois ans il était marié et nommé commissaire général. Ses fonctions nombreuses et multiples convenaient admirablement à ce tempérament actif. Le commissaire général était le directeur des notaires, des receveurs pour les redevances, cens et dîmes, des arpenteurs, des étalonneurs des poids et mesures; il avait la police des usines et cours d'eaux, et représentait le gouvernement dans toutes les transactions; il était directeur des archives.

Le séjour du mathématicien de Trallés à Neuchâtel, devait avoir une influence décisive sur d'Osterwald, qui à ce moment cherchait encore sa voie et n'attendait qu'un signe, un encouragement pour déployer l'activité qui bouillonnait en lui. De Trallés, qui avait étudié les sciences mathématiques à Paris, était revenu à Berne profondément imbu des idées de la révolution; le patriciat bernois ne fit pas, on le comprend, un accueil bien sympathique au savant, qui, bourru et peu endurant, leur tourna le dos et vint calmer ses déceptions et sa mauvaise humeur à Neuchâtel; d'Osterwald écouta attentivement ses plaintes, ses théories et ses leçons, et s'éprit de mathématiques et de topographie. De Trallés comprit vite que le jeune homme avait des aptitudes naturelles pour les sciences exactes; il lui enseigna les théories topographiques et le moyen de déterminer les hauteurs avec le baromètre. Les essais du débutant furent nombreux et prouvaient un talent spécial qui ne demandait que l'occasion de se développer. Le savant l'engagea à lever la carte du pays de Neuchâtel, et lui fournit même les bases de ce travail. De ce moment d'Osterwald fut tout entier à son œuvre; il parcourut nos vallées, s'établit sur nos sommets pour en déterminer les altitudes et y faire ses travaux de triangulation, il sonda les profondeurs de notre lac. Robuste et taillé en hercule, intelligent et courageux, on pressentait que cet homme ne pouvait vouloir une chose à demi, et qu'il allait y employer toutes les ressources de son intelligence et de sa fortune.

Une des premières cartes géographiques du pays de Neuchâtel avait été exécutée de 1668 à 1672 par le P. C. Bonjour, R. Augustin. En 1692 le Sr David-François de Merveilleux faisait paraître sa « Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin » qui fut rééditée en 1707, avec une nouvelle légende et les armes de la maison de Prusse. En 1694 paraissait la grande carte de Charles-Albert Seutter, dressée sur les mémoires de D.-F. de Merveilleux. En 1780 celle de Clermont d'après les précédentes. Au commencement de ce siècle on se servait de la feuille de la Comté de Neuchâtel et des cantons du Léman et de Fribourg, qui faisait partie de la grande carte de Suisse de S.-H. Weiss. Quoique cette dernière fût de beaucoup en progrès sur les précédentes, elle contenait cependant des erreurs qui la rendaient insuffisante. D'Osterwald, comme les faits l'ont prouvé, était bien l'homme capable de combler cette lacune; pensait-il en commençant son œuvre, qu'il la conduirait à la perfection qu'il a réalisée? Sans doute son exécution dépassa l'idéal de l'auteur.

Il avait entrepris son travail en 1801; de Trallés, comme nous l'avons dit, en avait été l'instigateur et avait aidé le débutant; plus tard Léopold de Buch lui apporta aussi le concours de son talent; soutenu par ces encouragements,



J.F. OSTERWALD,
d'après TASSAERT.

Jean-Frédéric, après six ans d'étude, était presque arrivé au bout de sa tâche, lorsqu'une grave maladie vint l'arrêter; des spasmes et des crachements de sang le confinèrent chez lui en face d'une œuvre presque achevée. C'était au mois de mars 1806; notre pays venait de passer sous la domination française; un des premiers soins des vainqueurs était de lever la carte des pays nouvellement réunis à l'empire; deux officiers du corps des ingénieurs-géographes arrivèrent à cette intention à Neuchâtel, c'était le colonel Henri et le capitaine Delcros, qui devait devenir plus tard l'ami et le collaborateur de Jean-Frédéric. Le Conseil d'Etat leur fit savoir que le travail de la topographie de notre pays était en ouvrage. A la vue de la carte en question, les deux officiers avouèrent ne pas pouvoir faire mieux, et déclarèrent leur mission terminée si l'auteur voulait compléter son œuvre. A ce moment d'Osterwald était dans un état d'épuisement des plus alarmants, et ne pouvait monter l'escalier de sa maison sans éprouver des suffocations; comment reprendre cette vie de topographe pour laquelle il faut une santé à l'épreuve des intempéries; mais chez d'Osterwald le corps est un esclave qui doit céder à la volonté; il part et s'en va, lui seul pourrait nous dire au prix de quels efforts et de quelle fatigue, s'installer au Soliat, sur le plateau du Creux du Vent, pour y compléter ses études. Puissance de la volonté! influence de l'air âpre de ce sommet! mirage de l'espérance qui montre au malade son œuvre achevée et couronnée par le succès! Jean-Frédéric renaît à la santé, et il peut, à quelques semaines de là, signer glorieusement cette carte, titre immortel à la reconnaissance de ses concitoyens. Le travail expédié à Paris y fut gravé d'après ses indications, et paraissait sous cette légende:

Carte de la Principauté de Neuchâtel levée en 1801—1806 et dédiée à Son Altesse Sérénissime le prince Alexandre, prince et duc de Neuchâtel, par J.-F. d'Osterwald, — gravée par Barrière, rue des Noyers nº 8, à Paris, écriture par J.-B.-L. Aubert père. — Porte St-Jacques nº 181, Paris. — A Paris chez Chs Piquet, géographe, graveur du Cabinet topographique de S.M. l'Empereur et Roi. — Quai de la Monnaie nº 17.

Cette carte fut complétée dans quelques parties en 1837, l'édition de cette époque porte cette adresse: *A Paris chez Chs Piquet, géographe du Roi et de Mgr le Duc d'Orléans — Quai Conti 17.*

Ce remarquable spécimen de la cartographie est devenu justement populaire, non-seulement chez nous, mais à l'étranger. Dans son *Principe du figuré du terrain*, Puissant recommande aux artistes qui se livrent à la gravure et à la topographie de consulter la carte des environs de Paris par M. Brué, ainsi que la belle carte de la principauté de Neuchâtel, levée par M.

d'Osterwald. — Voici comment s'exprime M. le colonel de Mandrot au sujet du maître dont il continue chez nous les traditions et les travaux :

« Lorsque parut la *Carte de la Principauté de Neuchâtel*, elle fut considérée comme la plus belle qui eût été publiée en Europe, et bien que depuis ce moment, la cartographie ait fait des progrès, elle est encore en haute estime et ne manque dans aucune collection géographique importante. Levée à l'échelle du $^1/_{48000}$, elle ne fut gravée qu'à celle de $^1/_{96000}$. L'original, soit les minutes au $^1/_{48000}$, passa au dépôt du ministère de la guerre à Paris, qui le paya, dit-on, 10,000 francs. Cette carte a été gravée d'après le système en usage au commencement de ce siècle, le relief y est rendu par des traits en hachures avec lumière oblique, c'est-à-dire qu'on suppose la carte éclairée de gauche à droite. »

La bibliothèque de Neuchâtel possède l'original de la carte du pays au $^1/_{96000}$.

Les travaux scientifiques n'absorbaient pas entièrement d'Osterwald qui, au milieu des éléments si divers de la nature de notre pays en avait compris les beautés; le topographe avait une âme d'artiste, son crayon savait saisir le côté pittoresque des formes, surtout celles des montagnes à tous les plans. Sa maison recevait un petit cénacle d'amis parmi lesquels nous retrouvons Maximilien de Meuron, en compagnie de F.-W. Moritz et Lory fils, on y parlait d'art, on y dessinait (voir *Musée neuchâtelois* oct. 1876). Le fragment de la lettre suivante adressée à Max. de Meuron, alors à Rome, donnera une idée de son goût artistique :

« ... Lory pourra vous donner des nouvelles des vôtres, de vos amis, de moi-même, mais ce qu'il ne vous dira jamais assez, c'est le vif intérêt que je prends à vous, mon cher Meuron, et mon désir de ne vous voir revenir qu'après avoir complètement rempli le but que vous vous êtes proposé en nous quittant. Etudiez la nature, étudiez-la de nouveau, puis revenez-y encore; remplissez vos portefeuilles d'esquisses de ces beaux sites, de ces fabriques pittoresques, de ces monuments antiques qui retracent tant de souvenirs, et avec ces richesses réunies aux talents que la nature vous a donnés, et à la pratique que vous acquerrez chaque jour, vous avez de quoi vous rendre heureux le reste de votre vie. Ménagez votre santé afin de jouir longtemps de l'avenir riant que la Providence semble vous préparer, et que votre bonheur ne soit pas troublé par l'envie d'être un grand peintre avant de vous en être donné la peine. Vous avez l'émulation et ce qu'il faut pour parvenir, si d'ailleurs vous y ajoutez la patience. Je crois que vous seriez plus souvent content de vous, si vous ne preniez pas un vol peu-être un peu trop haut pour vos forces. »

Son instinct le pousse à s'entourer de tableaux, de dessins, de gravures, il collectionne, il est le Mécène de ceux qui, autour de lui, tiennent un pinceau ou un crayon; mais cet homme qui plane sans cesse, sans compter, par générosité, et par indifférence pour l'argent, se voit subitement aux prises avec la réalité. Son frère ainé, Ferdinand (¹) éditeur à Paris, se trouve dans une fâcheuse situation financière ; Jean-Frédéric ne réfléchit qu'aux moyens de venir à son aide, il y réussit, mais en sacrifiant une grande partie de ses ressources. Qu'importe! le nom d'Osterwald a son auréole à maintenir. Puis le travail n'est-il pas toujours là pour faire oublier les déceptions et les caprices de la fortune. Le travail c'est son lot, il pourrait être sa devise, et quel qu'il soit il s'y soumet, gaîment, avec une verve toute gauloise qui semble démentir son origine. Commissaire-général, topographe d'une Altesse Sérénissime, dessinateur, demain employé d'une de nos fabriques d'indiennes. Laissons-lui raconter ses impressions. C'est encore à Max. de Meuron qu'il s'adresse.

(A suivre) A. BACHELIN.

HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE

Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz, von den ältesten Zeiten bis zum Schlusse des Mittelalters, von Dr J. RUD. RAHN, *a. o. Professor der Kunstgeschichte an der Universität Zurich.* Mit 2 Tafeln u. 167 Abbildungen im Text. 841 pag. Zurich, 1876.

Sous ce titre, il vient de paraître un ouvrage sur l'histoire de l'art en Suisse dont la première partie avait déjà vu le jour il y a quelques années, et qui non-seulement résume et souvent rectifie ce qui a été écrit sur cette matière, mais qui apporte une ample moisson de matériaux nouveaux, recueillis en grande

(¹) Ferdinand d'Osterwald, né en 1758, marié et fixé à Paris, y mourait sans enfant en 1843.

partie dans les vallées si intéressantes et moins explorées du canton des Grisons. De nombreux dessins rendent les explications plus claires, et un index des termes techniques permet même aux profanes de s'initier aux mystères de cet art du moyen âge qui exerce sur toute âme impressionnable un charme si puissant.

L'ouvrage de M. Rahn se divise en cinq livres ou sections.

Le premier livre traite assez brièvement la période helvéto-romaine. L'art, à cette époque, était trop rudimentaire et trop borné aux besoins de la vie pour exprimer une idée relevée ou caractéristique. Le deuxième livre embrasse les premiers siècles de l'art chrétien. Dès le 5e siècle, nous trouvons les Burgundes établis à l'occident, les Allemans à l'orient et au nord de notre pays. Plus tard, les deux races furent réunies sous l'empire des rois Mérovingiens. Aucun monument de la Suisse ne peut être attribué avec certitude à cette époque. Pour la caractériser, l'auteur décrit les anciennes basiliques, puis l'architecture, les sculptures et peintures du 9e et du 10e siècle en général. Sous les Carolingiens, les souvenirs antiques se font sentir dans tous les monuments qui nous restent de ce temps-là, et cela jusqu'au 11e siècle.

Là commence le moyen âge pour l'histoire de l'art, partagé entre le style roman et le style gothique. Le troisième livre traite du style roman et cite, entre autres, comme lui appartenant, les églises de Romainmotier et de Payerne, St-Sulpice, St-Jean à Grandson, St-Pierre de Claye, en Valais, Domdidier dans le canton de Fribourg, et Bretonnière au pays de Vaud, qui se rattachent toutes à l'ordre de Cluny et ont en commun les particularités de l'architecture de cet ordre. Quant à l'église de Romainmotier, elle fut fondée par l'abbé de Cluny, saint Odilon, (m. en 1049) dont le biographe dit en tout autant de termes : *Romani monasterium ex fundamentis construxit.* Elle n'a par conséquent rien à faire ni avec les Mérovingiens, ni avec les Carolingiens.

Le style gothique fait le sujet du quatrième livre. La limite des deux styles peut être placée pour la Suisse en général au 13e siéle. Il y a entre deux une époque de transition qui a aussi son style parfaitement reconnaissable et dont les cathédrales de Genève et de Lausanne, la collégiale de Neuchâtel, l'église de Moudon (une des plus ornées), de N. D. de Valère à Sion, celles de l'ancien prieuré de Lutry, des abbayes de Bonmont et d'Hauterive (ordre de Citeaux) sont des spécimens remarquables. Le château de Chillon et le chœur de St-François à Lausanne appartiennent aussi à cette époque.

Dès le 14e siècle, le style purement gothique s'introduit tout à fait. M. Rahn cite comme exemples de cette dernière phase, à laquelle appartiennent la plupart de nos monuments ecclésiastiques ou féodaux, les châteaux de Wufflens et d'Estavayer, les églises de Montreux, St-Saphorin, Orbe, Coppet, Romont

et St-Nicolas à Fribourg; la nef de St-François à Lausanne, etc., sans compter une quantité d'autres dans les cantons allemands.

Le cinquième livre de son ouvrage traite des arts plastiques et de la peinture dans la période gothique; sculpture sur pierre et sur bois, autels, stalles d'église, vitraux, etc., et se termine par les considérations générales sur les causes du déclin du style gothique à la fin du 14e siècle et de la victoire définitive du style de la Renaissance.

Ce volume est le fruit de longues études, de recherches souvent difficiles et pénibles. La plupart des données ont été recueillies par l'auteur lui-même, parcourant la patrie suisse de ville en ville, de vallée en vallée, dessinant sur place les choses les plus intéressantes, prenant des mesures exactes dans les grandes cathédrales aussi bien que dans les chapelles solitaires des régions alpestres. Grâce à cette patience du savant, soutenue par l'enthousiasme de l'artiste, nous avons là une œuvre consciencieuse qui pourra servir de base et de point de départ à tous les travaux futurs sur ce domaine. Qu'il y ait dans un aussi vaste champ quelques inexactitudes, quelques omissions, personne ne s'en étonnera; il est probable qu'avec le temps ces lacunes seront comblées par l'auteur lui-même qui est bien éloigné de croire son œuvre accomplie et parfaite du premier coup. Outre une table des matières très-détaillée, le lecteur trouvera à la fin du livre un index des noms d'artistes, un autre des noms de lieux et enfin une table des vignettes.

H. O. W.

Le compte-rendu qu'on vient de lire nous a été envoyé avec prière de l'insérer dans nos colonnes, et nous lui donnons avec d'autant plus de plaisir une place dans le *Musée*, qu'il offre une idée générale et assez exacte de l'œuvre importante dont M. Rahn vient d'enrichir notre bibliographie nationale. Toutefois, en ce qui concerne Neuchâtel, nous sommes obligé de faire une réserve. Dans sa rapide esquisse des évolutions de l'art et de ses manifestations dans les diverses contrées de la Suisse, l'auteur n'a mentionné Neuchâtel qu'à propos *du style gothique*, pendant que M. Rahn lui-même en parle déjà à propos de l'*art roman* représenté entr'autres par cette même Collégiale de Neuchâtel dont une partie seulement appartient à l'art gothique. Outre la Collégiale et le château, « la *Regalissima sedes* de Rodolphe III », le dernier des rois de Bourgogne, le canton de Neuchâtel possède encore un certain nombre d'édifices et de monuments auxquels M. Rahn a également assigné une place et une date dans son remarquable tableau des destinées de l'art dans notre patrie. Nous croyons faire œuvre agréable aux lecteurs du *Musée* en leur donnant une traduction des principaux passages de l'ouvrage de M. Rahn qui concernent Neuchâtel et ses monuments.

Il n'est question de Neuchâtel, ni dans le premier livre de l'ouvrage de M. Rahn, intitulé l'*Art de l'époque helveto-romaine*, ni dans le second qui a pour objet l'art des *siècles chrétiens*. C'est dans le livre troisième qui a pour titre : l'*Art roman*, que se trouve la première description détaillée du monument moyen âge par excellence que renferme la cité des Comtes, c'est-à-dire la Collégiale. Après avoir décrit les églises de Bâle, qui remontent à l'époque de l'art roman, savoir la cathédrale de cette ville, le cloître de Saint-Alban et la crypte de Saint-Léonard, le savant zuricois poursuit en ces termes :

« Nous avons encore à signaler deux monuments qui, bien que sur terre française, portent des traces irrécusables du style germano-roman. Ce sont les parties orientales de la Collégiale de Neuchâtel et de St-Ursanne dans le Jura bernois ([1]). Les données positives nous manquent sur l'origine de ces deux monuments. Mais le style de ces édifices ne permet pas de les placer à une autre époque que vers la fin de la période romane. On attribuait autrefois la fondation de la Collégiale de Neuchâtel à la reine Berthe et à l'évêque saint Ulric d'Augsbourg, et on en donnait pour preuve l'inscription qu'on voyait encore en 1672 sur la grande porte latérale sud de l'église. On y lisait les noms de Berthe et d'Ulric qu'on rapportait à deux figures de personnages agenouillés dans le tympan, faisant à la Vierge l'hommage d'un temple. Une image de ce relief, faite soi-disant d'après d'anciennes données, offre, en effet, la représentation d'une femme couronnée, et, à gauche de la madone, la figure d'un évêque. Mais indépendamment du fait que le style de ce relief ne se trouve pas en harmonie avec l'entourage, son ancienneté a été révoquée en doute. Saint Ulric, évêque d'Augsbourg, a fait, il est vrai, un voyage à St-Maurice en Valais, mais il n'est parlé nulle part d'un séjour qu'il aurait fait à Neuchâtel. Déjà d'anciens investigateurs, entr'autres le chanoine anonyme qui écrivait au commencement du 16e siècle, avaient trouvé une autre version qui faisait du comte Ulric II et de sa femme Berthe de Granges les deux personnages cités dans l'inscription. Cette version est confirmée par les données de l'histoire. Le comte Ulric est le premier qui ait fait de Neuchâtel sa résidence permanente et qui ait pris le titre de seigneur du lieu. Or, la première mention de la Collégiale se trouve à l'an 1185, et c'est en 1209 que le comte Ulric et Berthe de Granges auraient fondé cette église. (Voir Matile, page 31.)

» Il y a plus. Les détails d'architecture qu'offre la partie orientale de Notre-Dame sont d'un développement si avancé du style roman qu'avant la fin du XIIe siècle, on peut bien admettre l'existence d'une église plus ancienne, mais non la construction du chœur actuel. Les restes de cette ancienne église se composent maintenant du chœur rectangulaire placé entre les deux bas côtés qui, comme prolongement de l'*avant-chœur* (Altarhaus), suivent dans toute sa longueur et

([1]) Matile, *Dissertations sur l'église de Notre-Dame de Neuchâtel* 1847. — Dubois de Montperreux, *Les monuments de Neuchâtel* (1847). — Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée du 4e siècle dans les évêchés de Lausanne, Genève et Sion* (1852). M. Rahn juge assez sévèrement M. Blavignac et lui dénie avec le coup d'œil d'ensemble, la précision des connaissances et la critique nécessaire (pages 12 et 13 de l'Introduction).

se terminent comme lui par des absides demi-circulaires. L'intérieur de ces espaces est, à l'exception de l'abside principale, très simple. Cette dernière est décorée par de sveltes colonnes engagées au-dessus d'une frise et d'arcades plein-cintrées, sur lesquelles reposent les nervures de la semi-coupole. A gauche et à droite de l'avant-chœur, on remarque déjà l'application de l'ogive : c'est dans les archivoltes qui s'ouvrent vers les bas côtés ou chapelles latérales dont les voûtes révèlent encore la présence du système roman, c'est-à-dire un double nombre de travées dans chacun des deux bas-côtés ou chapelles correspondantes avec la simple voûte de l'avant-chœur.

» Aux côtés étroits de l'avant-chœur, on voit poindre l'ogive qui se retrouve dans les arcades de piliers qui s'ouvrent vers les chapelles latérales. Mais ces dernières, soumises encore au système *des arcs-doubleaux*, sont couvertes d'arrêtes de voûtes rectangulaires. Les détails clair-semés de cette partie de l'édifice y portent également l'empreinte très marquée du style roman. Les couronnements se composent de simples boudins. Les piliers d'appui semi-circulaires sont couronnés de chapiteaux cubiques qui, pareils au couronnement des piliers, offrent une grande profusion d'ornements et de figures fantastiques.

» L'extérieur de l'édifice a un aspect plus grandiose, l'abside principale surtout. Elle est à deux étages, décorée de frises semi-circulaires et de pilastres avec une corniche ornée de billettes carrées et de feuilles épanouies.

» Au côté méridional du chœur, s'ouvre le portail désigné ci-dessus, avec une archivolte plein-cintrée, richement décorée de billettes carrées, de perles et de lores, et supportée par d'élégantes colonnettes. Au fond se détachent les statues des princes des apôtres, figures raides et grossières qui rappellent une des portes du Munster de Bâle. Ce n'est là d'ailleurs qu'une des nombreuses analogies que présente la cathédrale de la cité du Rhin avec le chœur de la Collégiale de Neuchâtel. On peut considérer, comme formant un intermédiaire positif entre les deux monuments, le chœur de l'ancienne Collégiale de Saint-Ursanne. Bien qu'appartenant, rigoureusement parlant, à la période de transition, cet édifice n'en porte pas moins dans ses détails l'empreinte évidente du style roman, et toute sa partie orientale dénote dans sa structure une parenté incontestable avec l'école d'architecture qui a prévalu dans la construction du Munster de Bâle. L'avant-chœur présente le même mélange de formes romanes et gothiques qu'on observe à Neuchâtel, mais il se distingue par l'adjonction d'une seconde travée gothique et la forme polygone de l'abside. Au-dessous du chœur on voit une petite crypte renouvelée, du reste, jusqu'aux parois, et les colonnes engagées qui portent les nervures des voûtes. Au sud de l'avant-chœur on trouve un portail plein-cintré comme celui de Neuchâtel, en forme d'un arc de triomphe et flanqué de niches ornées des statues de la Vierge et d'un saint patron de l'église. »

Parlant dans un autre endroit des sculptures de l'art roman qui trahissent une origine bourguignonne et monastique, M. Rahn cite les portails des collégiales de Neuchâtel et de St-Ursanne. Notre auteur n'hésite pas à les attribuer aux 12e et 13e siècles, où florissait l'ordre de Cluny. Il allègue entr'autres leur analogie avec une porte du Munster de Bâle (Gallen-pforte), à laquelle ils ressemblent

en dépit d'une plus grande simplicité et de dimensions moindres. Les corps anguleux, la raideur des draperies aux plis mesquins et aux riches bordures, la forme des têtes et la disposition de la chevelure soigneusement tirée et tombant en touffes pointues, tous ces traits distinctifs révèlent l'ancienne école de la Bourgogne, qui néanmoins, ailleurs, se débarrassera bientôt de ces entraves, pendant qu'elle conserve ici ses formes raides, même en les exagérant, alors même qu'il s'agira de rendre des scènes animées auxquelles elles conviennent le moins.

Le portail de Neuchâtel a été par malheur renouvelé et dépouillé des sculptures qui en décoraient le tympan. On distingue cependant encore les statues qui, pareilles à celles de la porte du Munster de Bâle, ornaient les angles saillants derrière les colonnes. L'analogie des statues de Neuchâtel avec celles des Evangélistes de Bâle, est si frappante qu'on ne peut se défendre de l'idée qu'elles doivent avoir une origine commune.

Plus loin, M. Rahn revient encore sur l'architecture de Notre-Dame de Neuchâtel :

« C'est à propos de l'origine de l'ogive que les uns sont allés chercher, dit-il, jusque dans les cavernes des peuples primitifs, pendant que d'autres, le célèbre peintre Raphaël en particulier, ont prétendu la découvrir dans les huttes des peuples germains, et qu'une troisième opinion, la plus répandue, la fait venir de l'Orient et des Arabes égyptiens. Ces derniers, dit M. Rahn, l'ont en effet les premiers pratiquée d'une façon marquée et traditionnelle en quelque sorte. Mais autre chose est l'ogive considérée comme forme géométrique, autre chose est le style ogival usité en Occident comme système de voûte. »

(A suivre). A. Daguet.

VARIÉTÉS

Requête sur les émines de moisson à Fleurier, au 17e siècle.

A Monseigneur

Monseigneur le Lieutenant et Gouverneur general, et à Messieurs du Conseil d'Etat establys en ces Comtez.

Supplient en toute humilité, vos très-humbles subjets et serviteurs, Anthoine Jecquiez et Claude Clerc, au nom et comme Gouverneurs de la Communauté du village de Fleurier, qu'il playse à vos Seigneuries entendre comme il soit que le Sr Bonhoste, Ministre à St-Sulpy, prétend à faire payer à

tous les prud'hommes du dit Fleurier qui ont des montagnes rière la Brévardie du dit St-Sulpy, à tous chacun une esmine de froment pour sa pension, et pour venir à chef de ceste nouvelle invention, il les vient faire à gager l'un après l'autre; sçachant bien que particulièrement ne se peuvent deffendre par faute de moyens, ce qu'aurait faict faire à i'ceux d'implorer l'ayde et secours de la dite communauté, d'autant que cest affaire est de conséquance, à quoy un chacun se pourra trouver intéressé lors qu'ils achepteront les dites montagnes, à laquelle considération la dite communauté aurait prins la hardiesse *se venir jetter à vos piedz et rendre entre vos bras*, en suppliant bien humblement avec les intéressez qu'il playse à vos prudences entendre leurs justes plaintes et raysons, pour faire paroistre que par droict et rayson ne doibvent pas la dite esmine de moisson au dit Sr ministre et que d'effect jamais ne l'aurions payée à autre qu'aux Sieurs d'Eglise de Mostier, avec lesquels ils en ont fait accord, et en sont estez acquittez et absoubz pour eux et les leurs perpétuellement, tant rière Fleurier que dépendances. Or les montagnes de question sont les dépendances du dit village, car pour lors qu'on faisait tel accord avec les gens d'Eglise les dits suppliants en estions desja possesseurs comme ils sont à présent, chose que donne desja grande clairté à cest affaire, à quoy très honnorez Seigneurs il vous playra avoir égard.

Secondement qu'il vous playse vous ressouvenir d'une sentance qu'il vous aurait plu rendre pour chose semblable entre le dit Sr Bonhoste et un nommé Pierre Clerc, du dit Fleurier, à quoy le dit Sr ministre se fonde, à cause que le dit Pierre a esté condanné à payer la dite esmine de moisson, et partant il prétend avoir le même droict contre les dits suppliantz; mais il y a grande differance, autant comme entre le jour et la nuict, d'autant que le dit Pierre Clerc faict sa residance tout le long de l'année rière la Brevardie de Buttes, qu'es soubs la charge du dit Sr Bonhoste, doncques à ceste considération vos Seigneuries auriez très justement jugez qu'il debvoit l'Esmine de moysson rière le lieu que l'on faict residance. Item que tous autres du dit Fleurier qu'aurions maysons au village et à la montagne, ils payeront la dite esmine rière la Brevardie qu'ils forontz plus longue résidance. Or maintenant il est à considerer à quels lieux les dits suppliantz font la plus longue résidance, soit à la ville ou à la montagne, afin de ne faire tort à personne, et pour cela prouver les dits suppliantz soubstiennent estre chose veritable, et en cas de negative ce prouveront par le general de la Communauté et Circonvoysins, que la plus grande residance se faict au dit village, comme est à voir cy après, assavoir tous iceux hyverne au village, et tout le long du mois de Mars et d'Apvril sème leurs terres, ils vont à la montagne.semez au milieu du mois d'Apvril, d'illec revienne à la

ville semer leur orge et esvesne, au mois de May ils s'en remonte avec le bestail à la montagne, au mois de Juin ils revienne tousiours faire résidance pour *semorer* leurs terres, et au mois de Juillet pour retarser et pour fener leur prez du bas, et au mois d'Aoust revienne pour moyssonner, et au mois de Septembre faut revenir à la ville pour ressemer les froments et pour *escoure.* Tellement qu'il n'y a point de mois en l'année durant l'été qu'ils ne facent le feu aux deux lieux, et partant la plus longue residance se trouve ordinairement à la ville, et par ainsy ne seroit chose raysonnable qu'ils payent la dite esmine à deux lieux, ou autrement l'on leur feroit à leur advis innovation, chose que jamais n'auroit estée pratiquée, ne contredisant pas que celuy que fera ou feroit residance continuellement à la montagne sept ou huict mois sans discontinuation, qu'il ne paye à forme de vos préc: sentance. Mais pour ceux que tous les mois sont et font feutenant au village, voire qui ordinayrement ont une personne à leur mayson du bas pour la garde, et que pour venir au four et au moulin chacun ne peut manquer à venir et tenir feu et lieux à la ville, il semble qu'à telz personnes le dit S[r] Bonhoste ne doibve rien demander. *Joinct qu'ils ne vont rien du tout à ses prédications, ny moins prendre le St-Sacrement, ny enterrer*, concluant doncques qu'il les doibt laisser en paix et repos et leur rendre leurs gages. Ou s'il leur sçait que demander ils luy offre la justice, auprès de quoy supplient vos grandeurs estre maintenus, n'entendant luy en rien debvoir et ne permettre que vos dicts povres subjectz payent en deux lieux, et de considerer l'interetz qu'en peut arriver à la Seigneurie, assavoir que lors et quand les montagnes de question se vendent elles se vendront tousiours cent escus de moins s'il faut payer en deux lieux les esmines de froment aux deux ministres, et par ainsi que les lodz en sont amoindris, à quoy il vous playra avoir égard et leur accorder leur requeste, *ce faisant ferez Justice*, et ils prieront Dieu, comme desja ils font pour Son Altesse et pour vos prosperitez.

OBSERVATIONS

La copie originale, si l'on peut se servir de cette expression pour une copie, était dans nos papiers de famille, Anthoine Jecquier, l'un des gouverneurs de Commune dont il y est question, étant le bisaïeul de mon trisaïeul (1). Né au 16[e] siècle, mort vers l'an 1660, à un âge avancé, on peut en conclure que cette requête, sans date sur la copie, remonte au premier tiers du 17[e] siècle, vu que l'on ne pouvait nommer les sexagénaires *déjà* comme gouverneurs, au moins à Fleurier, et qu'Anthoine Jecquier avait environ 85 ans à l'heure de son décès.

Les gens de Fleurier possédaient jadis la majeure partie des montagnes de St-

(1) L'auteur de ce manuscrit est feu L[s] Jecquier, à Colombier.

Sulpice du côté de l'Endroit, (joran ou nord); ce qui fait que, sans être situées sur leur territoire, on pouvait fort bien les envisager comme dépendances du dit Fleurier.

Brévardie pour brévarderie; mais le plus souvent au Val-de-Travers, on disait Messellerie, du mot *Messier,* qui répond à garde-champêtre.

Môtier ou Môtiers-Travers, dans les anciens manuscrits ne prenait jamais l'*s* à la fin, *Mostier.* On sait qu'à cette époque Couvet et Fleurier faisaient partie de de la paroisse du dit Môtier, c'est pour cela que ceux de Fleurier avaient fait accord avec les gens d'église de Mostier.

Le terme *semorer*, dans le langage des paysans, signifie donner un premier labour avant celui des semailles. En parlant du fanage du bas, s'il n'est question que des prés, c'est qu'on tenait suivant l'expression d'alors les terres labourables *aux fers.* On les ensemençait toutes pendant six ans consécutifs: une fin en froment, une en orge, une en orgée, (mélange d'avoine et d'orge); et la septième année on les tournait avec la charrue, ce qui s'appelait les tenir aux fers ou en jachère.

Escoure ou *ékeure*, battre en grange.

Il ne faudrait pas conclure de ce qu'*ils n'allaient rien du tout aux prédications de Mr Bonhoste*, etc., qu'ils ne fréquentaient aucun culte; mais ils s'envisagaient comme étrangers au temple de St-Sulpice, tandis qu'à Motiers ils étaient chez eux sous ce rapport, chaque commune ayant ses bancs marqués au moûtier, qui était aussi bien leur propriété alors que celle des gens du lieu où il était construit.

Les mots: *Ou s'il* (*ne*) *leur sait que demander*, comme qui dirait: s'il ne sait faire que demander, sont déjà un des traits distinctifs du caractère railleur du crû.

En parlant de descendre pour aller *au four* et au moulin, c'est qu'on avait dans ce temps des fours banaux qui dans l'origine appartenaient aux Seigneurs, et qui plus tard chez nous étaient devenus la propriété des communes. Or quoiqu'il y eût des paysans qui avaient leur four, comme il fallait contribuer à l'entretien de celui de la commune, et au salaire du *fournier*, certains particuliers préféraient s'en servir ; d'autant plus que la commune fournissait le bois. Puis, une autre raison, c'est que ceux qui n'habitaient la montagne qu'une partie de l'année avaient leur grenier principal au village.

(Communiqué par M. Louis Sandoz.)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du canari Abram Nicole.

Si nous consacrons ici quelques lignes à un livre déjà connu de notre public, c'est que, sous la forme du roman, il a su populariser bien des faits de notre histoire. Le *canari* Abram Nicole est un soldat du bataillon Berthier

qui, primitivement ouvrier monnayeur au château de Neuchâtel, s'engage par désespoir d'amour dans le corps recruté dans notre pays en 1807. Le jeune légionnaire raconte, avec une sincérité de chroniqueur, l'histoire de la formation de ce bataillon, ses voyages à travers la France, jusqu'au Hâvre, puis sa marche sur Vienne, et enfin la terrible journée de Wagram. Il se repose après ce récit, pour recueillir ses souvenirs, et nous parler plus tard des campagnes d'Espagne et de Russie.

Les romanciers qui jusqu'ici ont traité des sujets historiques l'ont fait avec une liberté d'allure souvent peu contenue, et médiocrement soucieuse de la vérité; leurs personnages jouent parfois des rôles de fantaisie. L'auteur de ce récit ne met pas en scène un type existant, du moins telle n'est pas son intention, mais tout ce qui se meut à ses côtés, officiers, sous-officiers et soldats, sont des personnages réels dont on retrouverait les états de service parmi les dossiers officiels. Cette façon de procéder est toute nouvelle, nous pourrions peut-être même affirmer qu'elle est particulière à l'auteur. Cela a sa saveur locale, ces noms sont bien neuchâtelois, et plus d'un lecteur y a retrouvé celui d'un parent ou d'un ami, mais cela a aussi ses inconvénients, même ses dangers; les héros du récit d'Abram Nicole n'abritent pas toujours des vertus sous leur brillant uniforme jaune.

Si le détail obstrue souvent la marche des faits, il a son intérêt cependant, et nous retrouvons là des chiffres d'effectifs de tout genre et des renseignements exacts sur la taille, l'âge, l'armement et l'équipement de ces compatriotes dont la vie pénible et aventureuse se trouve mêlée aux plus grandes phases de l'épopée impériale. Le roman cependant vit avant tout de passions, de sentiments et de faits, le chiffre n'a que faire dans un drame, il ne peut qu'en refroidir l'action, et la seconde partie de l'*Histoire du canari Abram Nicole* gagnera certainement à plus de sobriété.

C'est un de nos journaux politiques neuchâtelois qui publiait pour la première fois les aventures de notre compatriote; il est bon de saluer cette innovation, qui tout en offrant au lecteur une œuvre originale, donne aux écrivains nationaux une occasion d'écrire et de développer leurs talents, sans compter l'avantage de nous débarrasser d'une littérature étrangère, à émotions violentes, dont notre presse périodique nous a saturés. L'*Histoire du canari Abram Nicole* raconte des faits vrais, le respect des événements contient sa plume qui a peur de s'égarer dans le domaine de la fantaisie; dans le genre que traite son auteur c'est une qualité. Le *Passage des alliés en 1813*, joint au même volume, est un épisode du séjour des Autrichiens à la Chaux-de-Fonds, cela a son accent de vérité, et nous montre aussi un des côtés des misères de la guerre.

A. Bachelin.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 62.)

Voici la lettre que J.-F. d'Osterwald adressait à Max. de Meuron à Rome, le 18 octobre 1813 :

« ... Je voulais vous écrire avec un peu de tranquillité dans l'esprit pour causer plus longuement avec vous de votre belle Italie, mais certes le genre de vie que je mène, les chiffres que j'entasse les trois-quarts de la semaine, les détails minutieux où la correspondance forcée qui m'occupent l'autre quart, sont de mauvaises préparations pour cela. Et tandis que vous m'écrirez, assis peut-être sur le tronçon de quelque colonne du Capitole, une escabelle est mon siége, et ma lettre pose sur des rencontres de cent mille pièces d'indiennes qui doivent aller couvrir les nudités des belles et des laides depuis Hambourg à Milan ; nos imaginations, d'après cela, ne peuvent guère être montées sur la même gamme, et c'est en partie la crainte de ne vous dire que des choses sans intérêt pour vous qui m'a retenu.

Je suis bien peiné des contrariétés que le temps vous a fait éprouver ; je croyais votre ciel toujours pur, et que la pluie ne savait tomber que dans la vallée de Lauterbrunnen ; ces contre-temps ne vont pas hâter votre retour, et en définitive, c'est nous qui en pâtirons, car si je suis le plus zélé défenseur, auprès des profanes, de vos longues absences, personne cependant ne les sent plus que moi ; ainsi, tout en vous approuvant et vous encourageant, je suis désolé de votre ardeur et de votre persévérance, et je crains que vous ne finissiez par vous faire un besoin du pays que vous habitez. Pensez à votre famille ; souvenez-vous aussi de nos belles montagnes, de nos belles eaux, de notre végétation, de nos rochers, tout cela a son mérite et ne se trouve pas mieux à Rome ; aimez l'Italie, mais préférez-nous encore, et alors vous ne nous quitterez pas plus longtemps qu'il ne le faut.

Votre frère m'a tenu au courant de vos courses ; souvent avec lui, avec nos peintres et avec vos amis, nous nous sommes occupés de vous. Je vois avec plaisir par votre lettre que malgré la pluie vous avez rapporté passablement d'études, que vous allez vous occuper à en tirer parti; permettez-moi toujours de vous conseiller de ne rien entreprendre au-dessus de vos forces actuelles, les sauts trop élevés ne sont pas dans la nature, et si nous possédons deux ou trois tableaux de Claude qui rendent de ces effets d'une exécution difficile, souvenez-vous, mon cher, qu'ils ont été précédés de peut-être deux cents autres moins étonnants. Votre ardeur est belle, mais de grâce modérez-la ; pour n'en pas trop mettre en évidence, rien ne se perd. Il vaut mieux qu'on dise d'un artiste qu'il a entrepris un effet moins difficile qu'il n'aurait pu le faire, que de disculper les défauts de son travail par la difficulté du sujet. Je ne sais si je vous rends mon idée sensible et si vous la partagez.

Et moi aussi, j'ai voulu faire une course pittoresque, accompagné de notre ami Moritz; nous nous sommes mis en route, lui avec le projet de passer quelques semaines chez le ministre de Lauterbrunnen, et moi avec celui d'escalader les montagnes voisines. Pendant dix jours nous n'avons vu que le dessous de nos parapluies, sauf cependant une journée que nous passâmes au Grindelwald, avec plusieurs personnes de Berne et de Zurich, de ma connaissance, qui s'étaient réunies là pour gravir une sommité, d'où la vue est magique, et y faire quelques observations physico-mathématiques, avec des amis, des peintres, entourés de baromètres, de thermomètres et d'instruments à prendre des angles ; vous pouvez juger si je me trouvais heureux. Mais il en a été de ce bonheur comme de tant d'autres de ce bas monde, on l'espère, on l'attend, et au moment d'en jouir, il vous échappe : deux pieds de neige sur les montagnes, la pluie par torrents dans la plaine, nous renvoyèrent chacun chez nous. En nous en retournant, nous ramassâmes Lory qui, accompagné de deux jeunes Parisiens, venait nous joindre ; notre rencontre eut lieu au milieu d'un torrent débordé dans lequel nous barbotions Moritz et moi à pied. Voilà l'histoire bien triste de notre triste excursion. S'il est vrai que les malheurs d'autrui adoucissent les nôtres, peut-être que ces détails diminueront un peu vos regrets.

... Lory a fait de très belles études dans ses courses de cet été, dans ce moment il m'en prépare des dessins que vous verrez à votre retour.

Wagner est depuis quelque temps avec nous et j'espère le conserver encore. Nous nous occupons, lui à calquer ce qu'il trouve dans mes portefeuilles qui en vaut la peine, moi à extraire de divers voyages ce dont je veux conserver le souvenir, soit en costumes, soit en monuments. Tous nos messieurs m'ont aidé dans ce travail en coloriant des calques pris dans trois voyages anglais et récents avec des vues coloriées qu'Antonio de Mannheim m'avait confiés. Ils concernent la Grèce, l'Egypte et la Judée, et maintenant Jérusalem m'est connu comme Neuchâtel. J'ai une cinquantaine de morceaux de ces ouvrages, quelques autres sur les Indes; beaucoup de costumes indiens et russes, aussi coloriés. Je pille ainsi comme un vrai cosaque et m'enrichit à peu de frais de ce que ma bourse ne me permettrait jamais d'acquérir. Je veux chercher à me procurer aussi, avec le temps, d'autres monuments de l'Italie, je mettrai chacun à contribution, peut-être vous même ; mais mon cher Meuron, si dans vos courses vous rencontriez quel-

que artiste qui eût parcouru la Grèce et qui eût quelque chose d'intéressant, prenez en note, s'il vous plaît, pour que je cherche à l'acquérir un jour si les affaires prennent une tournure moins triste. Je ne vous parlerai pas de celles-ci. J'entends les affaires publiques, rien de consolant ne se présente pour l'avenir et ne peut adoucir la misère générale actuelle. Il faut attendre ce que la justice du ciel ordonnera pour y mettre un terme et rendre le repos au genre humain avant que sa destruction complète n'arrive. »

Croirait-on ces lignes tracées dans les bureaux d'une fabrique ? quel étrange comptable que celui-ci, rêvant des Indes, de la Grèce et de Jérusalem et adressant de judicieux conseils à un artiste du milieu de ses ballots d'indiennes !

D'Ostervald pensait qu'un jour les ailes de l'indépendance lui pousseraient, et qu'il pourrait aussi prendre la route des pays enchantés dont il admirait les plus beaux sites dans les aquarelles de ses collections. Rêve encore ! Voyons la réalité.

A Monsieur Max. de Meuron, à Rome, le 20 juillet 1814.

— Vous me demandez, mon cher ami, l'influence que ces événements ont eue sur nos affaires; hélas une bien triste, nos marchandises éparses, fuyant devant les armées, et desquelles nous n'avons pu, pendant quelques mois, avoir aucune nouvelle, ont failli être brûlées à quelques reprises. Vivant toujours dans la crainte d'être ruinés complètement, nous avons vu cependant arriver le terme de tous ces malheurs sans avoir perdu beaucoup d'objets, mais une mévente complète dans les marchandises, une baisse très forte dans tous les objets de notre commerce, des correspondants ruinés dans toutes les parties de la France où les armées ont séjourné, nous causent des pertes très fortes; je vois ainsi une partie de ma fortune perdue, ainsi que cinq années d'un travail fatiguant et assidu, sans entrevoir dans les affaires à venir une perspective consolante, car les affaires commerciales sont aussi en révolution, et sans doute qu'il faudra du temps pour que tout reprenne son assiette ordinaire. Voilà, mon cher, de tristes détails qui vous affligeront sûrement. Je raisonne tant que je puis pour en prendre mon parti moi-même ; je réforme mes projets à mes circonstances actuelles, je me sépare de la majeure partie de mes grands et beaux desseins, je renonce au genre de vie que j'espérais suivre un jour, car si mes circonstances de fortune me permettaient une fois de pouvoir le suivre, ce sera sûrement à un âge où je ne pourrai plus agir. Mais tant d'autres personnes, valant autant que moi, sont totalement ruinées, il faut bien se résigner sans proférer trop de murmures. »

Au même à Rome, le 17 novembre 1814.

Je vous ai parlé de l'influence qu'avaient eu les affaires politiques sur nos affaires commerciales ; en entrant dans notre maison, j'avais l'espérance d'augmenter mon bien-être, et c'était une nécessité pour moi ; ce but n'a pas

été rempli ; notre maison se sépare et se liquide, deux de mes associés, Du Roverey et Ferdinand ([1]) m'ont offert de me réunir à eux pour nous établir à Rouen ; le motif qui me décida il y a cinq ans, m'a déterminé maintenant, et dans quatre à cinq mois j'y serai rendu ; oui mon cher ami, c'est à Rouen que nous allons de nouveau éprouver la fortune, les chances semblent être en notre faveur. Nous paraîtrons sur cette place avec des moyens considérables, nous sommes connus de manière à obtenir la confiance, nous sommes actifs, laborieux, économes, les affaires paraissent reprendre ; il a fallu de semblables encouragements pour me faire souscrire à un sacrifice pareil au mien. Je partirai seul, mais aussitôt que la prudence le permettra, je m'entourerai des miens. Voilà mon cher Meuron, des détails qui vous surprendront et que je n'ai pas voulu que vous apprissiez d'un autre que de moi, car cela ne tardera pas à se dire dans notre public. Ils vous peineront sans doute, mais vous ne me désapprouverez point, les raisons que j'ai données au sujet de votre départ sont bien plus pressantes encore à mon égard, puisque je ne dois pas acquérir un talent agréable, mais donner l'aisance à mes enfants. Mon absence aura un terme assez prompt si les affaires prospèrent, parce que mes désirs sont modérés, et que mon ambition ne se porte point sur les richesses, quoique d'ailleurs j'en sente bien le prix.

Je suis si occupé, que les arts ne me distraisent presque plus que dans mes rêves ou mes insomnies. Je me défais de mes grands dessins, les circonstances me l'ordonnent, sauf sept ou huit des meilleurs. Je conserve ceux d'une échelle plus petite, comme ceux du Simplon; ils sont plus analogues à mes moyens, ce sont des souvenirs. Je fais faire la copie dans ce format de tout ce que je possède, et comme je désire réunir aux monuments de la Grèce, de la Sicile et de l'Egypte, quelques-uns de ceux de l'Italie, comme de Rome et de Pestum, je vous demande la permission, mon cher Meuron, de tirer parti de quelques-unes de vos esquisses, pour que Moritz ou Meyer me fassent quelques petits dessins qui me seront précieux comme souvenir des lieux, du dessinateur et du copiste.

Et tout en s'apprêtant au commerce des denrées coloniales, à la commission et à l'exportation, il parle de la Sicile, de la Grèce, de l'Egypte, de Pestum et de Rome... il ne peut abandonner ses dessins du Simplon ! Comme il est peu au sujet dont il va s'occuper. Et l'art, toujours l'art, qui charme ses rêves et ses insomnies ! Adorable cœur, si peu négociant !

Trop peu négociant, et pour son malheur ; au bout d'un an, il fallut abandonner la place, les chances sur lesquelles il comptait si poétiquement, se sont prosaïquement évanouies. Peut-être est-ce plus loin, au Hâvre, que doivent se réaliser ces rêves de fortune qu'il désire pour sa famille plus que pour lui ; et le pionnier prend la route du Hâvre où quatre ans de travail et de peine ne le rendent ni plus riche ni plus désillusionné.

([1]) Ferdinand d'Ivernois, son beau-frère.

A Paris, son frère Ferdinand a su se créer une réputation comme éditeur, le succès est peut-être là bas. Et il prend la route de Paris, ne songeant plus qu'à de nouvelles entreprises, mais celles-ci, au moins, plus en rapport avec ses goûts et son talent.

D'Osterwald l'aîné eut une grande influence sur la carrière et les travaux de Jean-Frédéric, influence heureuse et malheureuse à la fois. Ferdinand d'Osterwald, conduit par on ne sait quelles circonstances à Paris au commencement de ce siècle, y était un des éditeurs en renom du premier empire, éditeur d'estampes et de livres, mélange de bonnes choses et d'autres qui l'étaient moins, parmi lesquelles on peut citer cependant deux publications remarquables :

Alexandre Berthier, Prince et duc de Neuchâtel et Valangin, Ministre de la guerre — Dédié à sa sœur bien-aimée d'après le tableau peint par Berlier, officier au corps impérial du génie — Prot sculpsit. A Paris, chez Osterwald l'aîné — Rue du Petit Bourbon St-Sulpice, nº 2. — Déposé à la bibl. impériale — Imprimé par Bassan — Par son très humble et obéissant serviteur Osterwald l'aîné de Neuchâtel.

C'est le portrait où le maréchal est représenté marchant de gauche à droite, et regardant un peu en arrière dans une attitude maniérée, à la façon héroïque de l'époque ; on y remarquera le touchant témoignage d'amitié fraternelle de l'éditeur, qui, au lieu de dédier sa planche à l'empereur ou au grand dignitaire dont elle retrace l'image, la dédie à sa sœur.

Nouveau voyage pittoresque de la France, orné de trois cent soixante gravures exécutées sur les dessins faits d'après nature et représentant des vues des principales villes de France, ports de mer, monuments anciens et modernes, sites remarquables.

A Paris chez Osterwald l'aîné — rue pavée St-André des Arts, nº 5. 1817.

L'ouvrage forme 3 volumes in 8º et ne porte aucun nom d'auteur; chaque planche est accompagnée d'une feuille de texte explicatif. — Les gravures exécutées dans la même manière froide, donnent une tournure monotone à l'ouvrage. Les graveurs sont Beaugean, Bovinet, Schrœder, Gossard, Aubert, Beyer, etc. — Beaugean dessine et grave un grand nombre de vues. — Les autres dessinateurs et peintres sont Veyrenc, Goblain, Bence, Bourgeois, Fieffé, Labarrière, Delaval, Michallon, Leblanc, Guyot, etc.

Les vues paraissent exactes. — C'est un intéressant recueil qui a la forme d'un dictionnaire géographique illustré.

Jean-Frédéric, dont l'esprit était ouvert à toutes les aspirations généreuses,

ne pouvait manquer de s'éprendre des travaux de son frère, il se passionna pour les livres à images, les gravures et les collections ; il trouva plaisir dans la société qui fréquentait les bureaux et magasins de la rue pavée St-André des Arts, il s'échauffa aux idées qui se trituraient et se heurtaient dans cet intérieur, et prit si bien parti pour les rêves audacieux que les artistes et les éditeurs conçoivent et développent avec tant de foi et de chaleur, qu'il continua à engager sa fortune dans ces opérations où la poésie déchire trop souvent ses ailes aux réalités commerciales. Le moment n'était point propice aux études, l'éclosion des livres était difficile, et la production littéraire et artistique ne devait refleurir qu'avec l'épanouissement du romantisme ; d'Osterwald aîné s'embrouilla dans ses affaires, les sommes avancées par Jean-Frédéric furent gravement compromises; il pensa les sauver en reprenant lui seul la direction de toutes ces entreprises échafaudées, souvent, sur l'espérance aléatoire de la réussite et le caprice du public et de la mode ; tout autre que lui eût succombé plus d'une fois dans cette lutte de l'intelligence contre le béotisme et l'indifférence, mais il était de force à résister; l'homme qui avait vécu dans nos vallées du Jura, et qui avait respiré l'air âpre de ses sommets, ne se trouva point dépaysé au milieu de la vie parisienne où il se fit bientôt une place brillante par son esprit, ses manières et son amabilité toute naturelle; les salons s'ouvrirent devant lui, il y trouvait une distraction et un repos à ses préoccupations, il y apportait cet esprit élégant et facile, *et cet art de la conversation qu'on croyait n'appartenir qu'aux rives du* célèbre ruisseau de la rue du Bac, si cher à madame de Staël ; il avait en plus, comme nous l'avons dit, le prestige de la beauté et de la prestance, qualité mondaine, il est vrai, mais dont il ne tirait pas vanité. — Le peintre Rullman a réuni sur une planche lithographiée, qui a pour légende *Souvenir de Paris, mai 1822* — plusieurs des artistes amis et collaborateurs d'Osterwald; celui-ci occupe le centre de la composition, et sa tête vue de face rappelle Wellington jeune ou Lamartine; autour de lui sont groupés Max. de Meuron, F. W. Moritz, les deux Birmann, Himely, Engelmann, J. Volmar, Fürstenberger, Vogel, Lory père, Hegi et Luttringhausen. — Le portrait que nous avons donné dans le dernier numéro est exécuté d'après une lithographie de Tassaert, et représente d'Osterwald dans les dernières années de sa vie.

(A suivre) A. Bachelin.

HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE

(SUITE)

L'application de l'ogive constitue l'un des progrès que l'architecture gothique a réalisés dans la construction de la Collégiale de Neuchâtel.

« Dans les édifices de l'âge antérieur, dit M. Rahn, tout le poids de l'édifice reposait sur les piliers fondamentaux, pendant que les piliers intermédiaires n'ayant à supporter que les voûtes des bas côtés, restaient sans objet à l'égard de la nef principale. Ce n'est que petit à petit qu'on en vint à mettre en communication ces piliers intermédiaires avec la voûte de la nef principale, ce qui se fit à l'aide d'*une colonne engagée d'où l'on fit partir une troisième arête, une arête soi-*disant auxiliaire, traversant la voûte de la nef principale, laquelle donc se divisait en six au lieu de quatre panneaux. On comprend les conséquences de ce nouveau système; le nombre des formerets étant augmenté et redoublé, comme on voit, l'application de l'ogive était inévitable; de plus il ne fallait que subdiviser les grandes voûtes carrées pour en obtenir deux travées rectangulaires, c'est-à-dire le mode de construction gothique proprement dit. »

En faisant la revue des monuments de la Suisse occidentale qui appartiennent au gothique primitif et qui se trouvent égrenés en petit nombre dans le pays, M. Rahn consacre de nouveau plusieurs pages à la Collégiale de Neuchâtel, qu'il appelle « le plus considérable de ces édifices. »

« Le chœur, dit-il, comme la partie la plus ancienne de l'édifice, a déjà été étudié plus haut. On ne sait pas jusqu'à quel point ce premier ouvrage était avancé, s'il avait été continué vers l'ouest ou si le chœur seul avait été construit. Bien des choses nous font pencher pour cette dernière alternative, et nous suggèrent la conjecture que l'on se borna d'abord à ajouter la travée contiguë au chœur et que cela ne se fit qu'un assez long espace de temps après l'achèvement de cette partie la plus ancienne de l'édifice. La travée est surmontée d'une coupole plus large que le chœur. C'est une irrégularité qu'on n'eût pas commise si

la bâtisse s'était continuée sans interruption. Une anomalie analogue se montre à la jonction des travées suivantes dont la largeur, par une nouvelle substitution des colonnes engagées, se réduit au contraire à celle du chœur. Le style de ces parties occidentales est une preuve incontestable que leur construction est postérieure à celle du chœur. Nous trouvons plus de difficulté à fixer la date de la travée orientale surmontée de la coupole. C'est là que les parties bâties excluent toute possibilité d'une bâtisse contemporaine soit du chœur, soit des travées contiguës à l'Ouest, pendant que le style de la partie supérieure, c'est-à-dire de la coupole, se trouve tout-à-fait en harmonie avec celui de ces parties occidentales. Les causes de l'interruption ne nous sont pas connues. On a parlé des deux incendies qui ont visité Neuchâtel en 1249 et 1269. Mais nous ne savons pas si le feu s'est étendu jusqu'à la Collégiale, que sa position sur la hauteur pouvait mettre à l'abri du fléau. La première mention qui soit faite de la Collégiale à cette époque remonte à l'an 1276 et concerne la dédicace de l'église, dont on doit conclure que la bâtisse était achevée pour lors. Mais en l'absence de détails plus complets, nous ne pouvons dire si le premier incendie avait détruit le vaisseau de la Collégiale et si le second a interrompu la construction de l'arc oriental. Mais ce qui semble positif, c'est que, outre le chœur, il y a deux parties d'âges différents à distinguer : la travée orientale sur laquelle s'élève actuellement la coupole, et la partie occidentale de la nef. La première était vraisemblablement parvenue à une certaine hauteur et n'aura été achevée qu'après une interruption quand on se mit à bâtir la nef dont les voûtes s'achevaient donc en même temps que la coupole de cette travée orientale. »

M. Rahn se livre ici à une étude détaillée et trop technique pour son profane traducteur, des diverses parties de l'édifice qu'il vient de décrire dans son ensemble.

Relativement à l'âge de l'église de Neuchâtel, M. Rahn estime qu'elle doit être contemporaine de celle de St-Ursanne dans le Jura bernois. « Là aussi, dit-il, la construction avait commencé par le chœur et la nef, et le reste ne doit avoir été exécuté que longtemps après. »

En parlant des innovations qui s'accomplissent dans la bâtisse des églises et dans la construction des tours entr'autres, M. Rahn cite la Collégiale de Neuchâtel parmi les édifices qui, bien que de dimension moindre que les Collégiales de Berne et de Fribourg, avaient cependant plusieurs clochers et même une tour centrale dominant l'intersection du transept.

Le cinquième livre de son ouvrage étant consacré aux arts plastiques proprement dits pendant la période gothique qui correspond aux 13e et 14e siècles, M. Rahn s'occupe assez longuement du monument funéraire élevé aux Comtes de Neuchâtel et qui fait le principal ornement de la Collégiale.

« Parmi les tombeaux de cette époque, ainsi s'exprime notre auteur, le cénotaphe des Comtes de Neuchâtel tient la première place par l'ampleur et la valeur artistique. Le monument actuel ne ressemble pas, il est vrai, au monument primitif. Les Iconoclastes de la réforme ont passé par là. Presque toutes les statues

dont il se compose ont souffert et ont même été en partie enlevées de leurs places. L'œuvre entière offrait l'image d'une ruine complète lorsque des mains pieuses entreprirent, en 1840, une restauration exécutée, à ce qu'on assure, avec intelligence et avec l'observation exacte des anciennes formes et des anciennes couleurs de cette œuvre d'art ([1]). Une inscription coloriée en minuscules gothiques de la dernière période nous apprend que ce cénotaphe a été érigé en 1372 par ordre du Comte Louis de Neuchâtel. Il est cependant manifeste qu'une partie de l'œuvre existait déjà antérieurement à cette époque. Car la partie inférieure et qui forme le devant du sarcophage, se compose de deux pièces ressoudées qui formaient selon toute apparence le fronton d'un ou deux sarcophages. Elles sont ornées d'arcs en salons formant encadrement et d'une suite de figures, hommes et femmes qui étaient représentées dans l'attitude de la prière et dans un certain état d'agitation. Mais on ne saisit plus maintenant que les principaux contours de ces figures. Au-dessus du sarcophage, s'élève en forme d'ogive une niche masquée sur le devant par deux frontons à jour, qui reposent vers le milieu sur un léger pilier et de côté sur des tabernacles en saillie. Dans le fond aux angles de cette niche et au dehors devant de larges piliers, se dressent des figures au nombre de 15 dont quelques-unes ne datent évidemment que du 15ᵉ siècle. Les plus anciennes statues sont celles du Comte Berthold de Neuchâtel (1260) et de sa femme Richenza de Frohbourg. Elles se trouvent à l'angle de la niche, et de même que les reliefs qui décorent la tombe, elles existaient déjà avant l'érection du cénotaphe, car il est aisé de voir que ces statues étaient couchées dans l'origine et couvraient chacune un sarcophage. Quoi qu'il en soit, le style de ces deux figures ne permet pas de les placer plus haut que le 14ᵉ siècle ; elles sont représentées comme la plupart des autres dans l'attitude du recueillement et les mains jointes. Aux deux côtés de la tête qui repose sur un coussin, deux anges également couchés (Dubois dit agenouillés) font la garde. Les pieds du chevalier reposent sur un lion, ceux de la dame immédiatement sur le rebord de la dalle. De ces deux figures, celle de Richenza est sans contredit la meilleure et peut-être même la plus réussie de toutes. Une chevelure flottante encadre le visage de la dame, dont les traits expriment des sentiments à la fois doux et sérieux. Le bas du visage est caché par un voile étroit. Le corps est légèrement penché et vêtu d'une robe toute simple qui retombe en plis élégants sur ses jambes. La figure de Berchtold est, abstraction faite d'une immobilité absolue et d'une certaine contrainte, déparée par un costume disgracieux. Ce défaut est encore plus saillant dans les autres figures qui sont travaillées en rond ; car non-seulement la tête est couverte d'un haut bassinet très peu élégant, mais il manque aussi à ces figures la draperie pittoresque d'un manteau (côte-hardie, côte-armour) que Berchtold porte sur la cotte de maille et qui est remplacé ici par un étroit « gamberon » dissimulant toute forme et tout mouvement du corps. Les visages sont rudes et traités sans art. Une expression chagrine se peint sur la bouche des personnages dont la lèvre supérieure et plate contraste étrangement avec le nez qui se termine en pointe triangulaire. Les figures de femmes sont mieux réussies, celle de Jeanne de Montfaucon entr'autres, qui présente beaucoup d'analogie avec celle

([1]) M. Rahn renvoie pour les planches à l'ouvrage de DuBois de Montperreux.

de la vieille Richenza. Plusieurs de ces têtes féminines, celles des deux Catherine en particulier, sont exécutées avec un soin et une douceur de ton qui font presque portrait. L'attitude de ces corps est pleine de vie et de grâce. Les draperies sont plus amples, plus énergiques, mais aussi souvent trop ornées. On chercherait aussi en vain dans d'autres figures le degré de beauté et de dignité qui distingue celle de Richenza.

« Ce qui donne à ce monument funéraire une valeur particulière, c'est la teinte polychrome dont il est revêtu. A cet égard, le cénotaphe des Comtes de Neuchâtel est unique parmi les monuments de la plastique du moyen âge que possède la Suisse. Toutes les parties en sont peintes, les niches en arcs de salon du sarcophage sont alternativement peintes en bleu ou rouge, les frontons et les portes en rouge et en or. Parmi les figures de femmes, celles qu'on voit au fond du sarcophage sont vêtues de blanc et pourraient être prises pour des spectres dans la pénombre solennelle qui les environne. Les deux dames du premier plan, Vérène et Gertrude, portent la première un vêtement rouge, la seconde une robe blanche et toutes deux des voiles blancs. Les casques et les cottes d'armes des chevaliers sont entièrement dorés, une raie de la cotte d'armes, bizarrement écartelée des chevrons rouges de l'écusson neuchâtelois. Les têtes et les mains de ces statues sont si naturellement peintes qu'on dirait ces figures vivantes et qu'on croit voir reparaître dans leurs beaux jours les originaux de ces héros de pierre.

« Une copie en miniature de ce cénotaphe est sans contredit le tombeau de François de la Sarraz vers 1362, et c'est probablement pour soustraire ce monument au vandalisme des iconoclastes qu'on le relégua dans un coin de l'église de St-Antoine (aujourd'hui l'église libre) où il n'a été retrouvé qu'après 1830, à l'occasion de réparations faites dans cet édifice. Il a été placé plus tard dans la chapelle du château. La date de l'érection de ce monument coïncide avec celle du cénotaphe de Neuchâtel. Six colonnes décorées d'arcs en salons au milieu desquels de petites figures d'hommes et de femmes en prières, décorent le devant du sarcophage. Dans la partie supérieure couronnée de deux frontons à jour, posés sur un pilier étroit, s'élèvent quatre statues de grandeur naturelle, puis devant les angles extérieurs surmontés de tabernacles, deux chevaliers de solide apparence, les fils du défunt Aymon et François, et derrière le sarcophage, au dessous des frontons à jour, deux dames, la femme du défunt, Marie d'Ormond et leur fille Marie de la Sarraz, toutes deux représentées dans l'attitude de la résignation et de la prière. A leurs pieds enfin on voit le défunt sire de Lasarraz, couché sur un coussin et couvert de crapauds, de serpents et d'autres reptiles dégoûtants qui lui rongent la tête et les membres, et ont donné naissance à d'étranges histoires qui circulèrent dans le public après la découverte du monument. »

Les pages que nous venons de traduire sont empruntées au 5me livre de M. Rahn, consacré à la plastique et à la peinture de l'époque gothique du 13e et du 14e siècle. Le cénotaphe des Comtes de Neuchâtel n'appartenant qu'en partie à cette période, M. Rahn revient plus loin sur la partie la moins ancienne du

monument dans l'étude qu'il fait des arts plastiques correspondants à la dernière phase du style gothique, c'est-à-dire au 15e et 16e siècles.

Les travaux de cette époque, les tombeaux en particulier, portent selon l'auteur un cachet marqué de réalisme, comme on peut s'en convaincre en examinant certains tombeaux de chevaliers et d'évêques conservés soit dans la cathédrale de Bâle, soit dans le dôme de Coire, et un monument du même genre qui se voit dans l'église d'Eglisau et datant tous du milieu du 15e siècle.

« Les derniers travaux exécutés au grandiose Cénotaphe des comtes de Neuchâtel, dit M. Rahn, sont contemporains de ces monuments comme le prouve le caractère du costume. Il s'agit des statues du comte Conrad de Fribourg (†1424) de Jean de Fribourg en (†1457) et de Rodolphe de Hochberg, en 1487. Ces trois statues ont probablement été exécutées après la mort de ce dernier ; celle de Rodolphe se distingue des précédentes par l'absence de ces couleurs qui font l'un des traits distinctifs des anciennes. Elles ont été placées en dehors et des deux côtés de la niche où la statue de Conrad est à l'écart et à gauche du pilier. Cette dernière est sans contredit la plus importante de toutes. Comme les autres figures, celle de Conrad est debout, les mains jointes devant sa poitrine. Aux pieds du comte reposent accroupis ses compagnons fidèles, ses deux chiens. Lui-même garde une pose fière ayant presque l'air de jouer avec ses jambes ; sur sa cuirasse polie, il porte une cotte d'armes qui en tombant de l'épaule gauche à plis raccourcis, va se rejoindre à la ceinture. Le visage du comte Conrad, imberbe et tourné vers le haut, se distingue par des traits mâles qui décèlent un preux dans la force de l'âge. Il y a quelque chose de guindé dans la statue de Jean de Fribourg, pendant que celle de Rodolphe de Hochberg, très soigneusement exécutée, allie à la désinvolture un calme réellement monumental qui se révèle surtout dans l'attitude altière de la partie supérieure du corps et de la tête qui regarde droit devant elle. »

L'étude à laquelle s'est livré M. Rahn concernant notre Collégiale, ne serait pas complète, si l'historien des Beaux-Arts n'y eût pas compris le cloître ou les arcades du cloître, comme dit le bel ouvrage de Dubois de Montperreux auquel il faudra toujours recourir quand on voudra entrer dans le détail des antiquités monumentales de la ville de Neuchâtel. M. Rahn regrette que le système d'arcades du cloître n'ait pas été conservé dans la restauration de 1875, tel que l'avait décrit Dubois de Montperreux. « On a cependant eu la pieuse idée, dit l'auteur de l'Histoire des Arts en Suisse, de conserver quelques-unes des colonnes qui ont été placées au côté sud de l'église. »

L'ouvrage de M. Rahn embrassant l'architecture civile comme l'architecture religieuse, le savant professeur a été conduit naturellement à comprendre dans ses recherches et son appréciation critique le château des Comtes, l'ancienne *regalissima sedes*. Mais il n'en parle que d'une façon assez sommaire en deux endroits de son ouvrage. D'abord dans le 3me livre, à propos des monuments que l'architecture romane a laissés sur notre sol, et plus tard dans le 4me consacré aux

monuments de l'architecture gothique en général et aux édifices fortifiés en particulier.

Dans le tableau qu'il a tracé de l'architecture romane, après avoir fait observer que l'architecture civile ou profane comme il l'appelle, reste de beaucoup en arrière de l'architecture religieuse, notamment en ce qui concerne les habitations de la bourgeoisie dont les jours de gloire étaient encore à venir, M. Rahn signale comme les monuments les plus considérables de l'architecture laïque, le château de Chillon et celui de Neuchâtel.

« Le château de Chillon, dit M. Rahn, situé sur la partie supérieure du lac Léman, avec ses allées souterraines, son puissant donjon, sa chapelle voûtée et ses appartements aux fenêtres plein cintrées et géminées, peut être cité comme un spécimen d'un manoir féodal et dynastique bien conservé. Nous avons encore un splendide exemple d'ornementation en style roman. C'est dans l'aile occidentale du château de Neuchâtel (voir la vignette 56) dont la partie supérieure, rétablie il y a quelques années avec un soin religieux, nous présente une série de fenêtres géminées avec des tympans richement ornés. »

Dans la description des châteaux de la période gothique des 14e et 15e siècles, le château de Neuchâtel nous apparaît cette fois-ci en compagnie de l'original château d'Estavayer.

« Le château de Neuchâtel, dit notre auteur en cet endroit, est l'un des rares châteaux fortifiés du temps, qui attestent des préoccupations artistiques. A une position des plus pittoresques, il allie une façade remarquable. Le corps de logis est flanqué de deux tours carrées. Elles sont de même que celui-ci surmontées de créneaux dont les machicoulis ornés d'un réseau sont supportés par de puissantes consoles. »

Bien que les monuments de la ville de Neuchâtel aient, par leur date et leur importance, spécialement attiré l'attention de l'historien des arts plastiques en Suisse, ce dernier n'a pas négligé les monuments caractéristiques de l'époque romane et gothique disséminés dans les autres parties du canton

Ainsi M. Rahn n'hésite pas à ranger parmi les monuments de la dernière période romane convergeant à l'époque gothique, les tours des temples de St-Blaise (1516,) Cornaux, Valangin, Savagnier, Engollon et Fontaines, bien que cette dernière soit de la date relativement récente de 1686. Mais l'ancienneté de tous ces monuments pâlit devant celle du couvent de Bevaix, que l'auteur des Arts plastiques range parmi les édifices de l'Helvétie bourguignonne dont la fondation ou le renouvellement remonte à la seconde moitié du 12e siècle. De ce monastère construit dans le style propre aux cloîtres de l'ordre de Cluny, il ne reste, il est vrai, dit M. Rahn, que certaines parties de l'église, détruite par un tremblement de terre en 1601, c'est-à-dire la porte principale qui précédait la nef de l'ancienne église et dont il a paru un dessin dans le *Musée neuchâtelois* de 1869. Le portail plein-cintré sans tympan est orné dans son archivolte de boudins

qui se rejoignent sans chapiteaux aux jambages de la porte. Un cordon solide orné de figures d'animaux et de feuilles dans le style rigoureusement roman, décore *l'extrados* de l'arc.

M. Rahn relève comme une chose curieuse la persistance des traditions romanes qui se montre surtout dans l'usage des fenêtres plein-cintrées et géminées, forme proprement caractéristique pour le style roman qu'on observe surtout dans les bases des clochers. C'est dans les Grisons que l'on trouve le plus grand nombre de ces monuments romans posthumes, mais il paraît qu'aussi dans certaines parties de la Suisse romande les traditions de ce style se sont perpétuées jusqu'au 16ᵉ et même au 17ᵉ siècle comme le prouvent les clochers de St-Blaise (1516), de Cornaux, Valangin, Savagnier, Engollon et Fontaines.

A l'époque ou au style gothique, appartiennent au contraire, selon l'auteur, les églises de Cressier, Cornaux et Môtiers-Travers, avec leurs avant-chœurs à trois nefs. L'église de St-Blaise en particulier est considérée comme un des spécimens les plus ornés d'une certaine classe de monuments que décrit M. Rahn, et qui embrasse entr'autres les églises de Commugny près Coppet et de Lucens près de Moudon. Sur la porte principale de l'église de St-Blaise, on lit la date de 1516, où commença la bâtisse de la tour due à maître Claude Platon de Flanchebouche. Tout en renvoyant pour cette construction aux articles de MM. Matile et Bachelin dans le ***Musée neuchâtelois***, M. Rahn ajoute :

« La porte d'entrée est encadrée de quatre piliers puissants, reliés les uns aux autres par des ogives ouvertes d'un côté vers la nef, de l'autre vers les bas côtés qui longent le portique de la tour. Ce dernier est couvert par une voûte à crêtes à huit panneaux qu'au premier coup d'œil on pourrait prendre pour une œuvre du 13ᵉ siècle. La nef reproduit ici le phénomène de deux chapelles latérales qui s'ouvrent devant l'entrée du chœur avec des archivoltes à plein-cintre. Le chœur est quadrangulaire et couvert d'une simple voûte d'arêtes. On trouve ce même genre de construction plus développé en deux endroits du Val-de-Ruz, à Valangin entr'autres. Leur fondation date de l'an 1500. La dédicace s'en fit cinq ans plus tard. Sans contredit la forme en croix nous démontre l'existence des deux chapelles latérales traditionnelles qui avaient ici la forme quadrangulaire pour servir d'ailes transversales et atteignaient à la hauteur du bras occidental de la croix. Tout l'espace du transept (querhaus) et le chœur quadrangulaire sont couverts de voûtes d'arêtes supportées par de sveltes colonnes surmontées de chapiteaux tout simples. Sur le bras occidental, c'est-à-dire sur la nef raccourcie plus tard, s'élève une voûte en berceau construite en bois et décorée d'armes et d'élégants ornements sculptés, ornée de billettes et d'ornements bigarrés. L'aspect imposant de ces dehors avec la tour qui est à l'intersection du transept, explique l'imitation de ce système qui s'est produite dans l'église voisine de Fontaines où le chœur est couvert d'une voûte décorée d'une élégante combinaison de nervures en forme d'étoiles. »

En terminant ici les emprunts que nous faisons à l'ouvrage de M. Rahn, nous sera-t-il permis de regretter qu'il n'ait pas compris dans ses études si détaillées

cependant et ses appréciations si instructives quelques monuments encore et spécimens d'architecture d'une antiquité assez reculée qui ont attiré l'attention de plusieurs archéologues. Mais M. Rahn n'a pas pu tout voir et il faut, loin de le blâmer de n'avoir pas vu et décrit certaines choses, le remercier et le féliciter de ce qu'il a vu et décrit avec tant de conscience et de compétence. Son œuvre en dépit des lacunes et des erreurs qui s'y sont glissées comme en toute œuvre humaine, n'en prend pas moins place parmi les plus importants travaux de la littérature historique dans ces dernières années.

A. Daguet.

UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Fin. — Voir la livraison de mars 1877.)

La noce.

Trois semaines plus tard, un samedi matin, des coups de feu partant du haut de la côte de Rosières, éveillèrent les échos du vallon de Noiraigue et retentirent jusque dans les solitudes sauvages du Creux-du-Van. Une explosion plus forte, suivie d'une seconde, leur répondit dans le fond du vallon ; un nuage de fumée s'éleva du milieu des arbres qui entourent la ferme vers-chez-Joly et trahit la présence des artilleurs. C'étaient des cloutiers, des amis de Daniel, qui tiraient avec leurs enclumes, pour faire honneur aux hôtes de la montagne arrivant pour la noce.

C'était un beau jour du commencement de septembre ; le ciel, sans nuages, étendait son dais d'azur au-dessus des monts dont les pentes se diapraient de teintes orangées; un brillant soleil éclairait la maison neuve, ou tout était en mouvement ; il entrait par les fenêtres ouvertes dans les chambres reluisantes de propreté, et faisait danser ses joyeux rayons sur les guirlandes de

verdure, les fleurs, les devises dont elle était décorée. Daniel, perché sur une échelle et aidé de son ami Samson, mettait la dernière main à ces préparatifs pour lesquels il avait mis au pillage les jardins et les bois d'alentour. Il ne savait comment orner assez cette demeure de son ami qui allait devenir celle de sa fiancée et n'épargnait ni sa peine, ni son temps; il corrigeait, rectifiait, ôtait d'un côté, ajoutait de l'autre; cette activité infatigable occupait son esprit et lui permettait d'attendre, sans perdre la tête, l'arrivée de l'Olympe qu'on attendait d'un instant à l'autre.

— Ecoute, dit Samson, un, deux, trois, quatre coups de pistolet, un vrai feu de file ; les voilà qui descendent la côte.

— Oui, les voici, dit Daniel tout pâle en s'accrochant à son échelle, et je ne suis pas prêt; il me semble que je vais tomber.

— Parbleu, c'est bien le moment ! qu'est-ce que tu veux encore y ajouter ? il me semble que c'est superbe et, à part notre fameuse chaise à porteurs, je n'ai jamais rien vu qui soit aussi gentiment imaginé. Ces Sagnards vont ouvrir des yeux comme des meules de moulin !

— As-tu entendu, Daniel ? dit M. Perrin mettant la tête à une fenêtre, dans vingt minutes, ils seront ici. Tiens, qu'est-ce que cela ?

— Ce sont les cloutiers qui font tousser leurs enclumes, dit Samson avec orgueil, on voit qu'ils savent se servir de leurs outils ; de vrais coups de canon. Maintenant, les fils Robert du Creux-du-Van entrent en danse avec *leurs mousquets : tâh, tâh ! On s'aperçoit que leur poudre est sèche. Tiens !* jusqu'aux Leuba, des Oeillons, qui mettent le feu à leurs pétards, pan ! boum ! Oh ! les braves gens, c'est à cela qu'on reconnaît les vrais amis ; rien ne donne un air de fête comme ces décharges qui se répondent d'une montagne à l'autre. J'espère que messieurs les Sagnards trouveront qu'on sait leur faire accueil.

Mais Daniel et Jonas Perrin avaient bien autre chose à penser; celui-ci retourna à son bureau, terminer les arrangements relatifs à son départ pour Florence, et à l'installation définitive de Daniel ; Teresa vaquait à sa toilette avec la coquetterie que peut y mettre, en un tel jour, une femme jeune et jolie ; quant à Domeniga, assise sur le foyer de la cuisine, les coudes sur ses genoux, elle sanglotait, la tête dans ses mains, et tout son corps tressaillait à chaque détonation qui traversait l'air.

Au bruit de la canonnade, les habitants de Noiraigue mirent le nez à la fenêtre et sortirent de leurs maisons ; les uns restèrent en observation, les autres prirent leur course vers Rosières, les femmes chargées de leurs nourrissons et traînant à leur suite une file de marmots essoufflés et criards. Dans les lieux écartés, le moindre incident qui sort de la vie ordinaire prend des

proportions insolites, toutes les curiosités s'éveillent, les esprits fermentent, la fantaisie prend le gâlop la bride sur le cou. Que ne pouvait-on pas attendre d'une noce célébrée chez le riche Perrin d'Italie ? quelles splendeurs, quel faste, quelle dépense, quelles piles d'écus de six livres allait-on dépenser et dont on attraperait peut-être quelques parcelles. Cette fête devenait un événement dans l'histoire de Noiraigue; bienheureux ceux qui en seraient les témoins ; ils pourraient en raconter les merveilles et en transmettre la tradition à la postérité. Déjà les voisins se sont approchés sournoisement, sans avoir l'air d'y toucher; des groupes qui grossissent à vue d'œil se forment autour de la maison neuve et se communiquent à voix basse leurs impressions, leurs observations, leurs conjectures; la malice neuchâteloise se met de la partie, et par ci par là une plaisanterie assaisonnée d'un gros sel rustique provoque des grimaces significatives et de sourds éclats de rire.

Bientôt on entendit les pas des chevaux qui descendaient la côte et qui faisaient rouler les cailloux de la charrière ; les hôtes de la forêt, effrayés par ce bruit, quittaient leurs retraites ; les grives, les geais, les merles s'envolaient en poussant des clameurs aiguës et gagnaient à tire d'aile les bois des Vannels. Enfin une douzaine de jeunes gens des deux sexes, tous bien montés, apparurent sous la feuillée et firent leur entrée en bon ordre sur le petit plateau formant terrasse au-devant de la maison. A la vue de la façade décorée avec recherche, et de toute cette foule qui s'ouvrait pour leur livrer passage, les cavaliers firent une nouvelle décharge de leurs pistolets et poussèrent un hourrah retentissant.

Ce n'était pas, pour Daniel, le moment de se cacher, d'autant plus qu'au milieu des jeunes montagnards, tous proprement vêtus, le bouquet au pourpoint, la cocarde au tricorne, il venait de reconnaître Noé et Gédéon, et derrière eux la belle fiancée montée sur la brune, dont la crinière, la queue et la bride étaient ornées de rubans de satin blanc.

Avant que le pauvre garçon tout ahuri ait eu le temps de se remettre, un des cavaliers, sans mettre pied à terre, prononça un petit discours bien fleuri, par lequel il demandait le passage dans la seigneurie de Travers pour quelques voyageurs de la seigneurie de Valangin. Ils accompagnaient une jeune dame en lointain pays pour l'accomplissement d'un vœu d'où dépendait son bonheur. Depuis longtemps, un enchanteur la tenait captive dans un castel entouré de dragons ; elle avait réussi à s'évader, mais en recouvrant la liberté elle avait perdu la parole. Une bonne fée de la *Combe des enfers*, avait déclaré que la demoiselle ne serait délivrée de ses enchantements que lorsqu'elle aurait trouvé, par delà les montagnes, la fleur d'amour qui délie la langue et ouvre les cœurs.

Il fallait répondre à cette harangue, qui était dans les usages de l'époque, mais Daniel se sentait hors d'état de le faire ; d'ailleurs les convenances exigeaient qu'un autre portât la parole. Le pauvre garçon cherchait du regard son patron et son ami Jonas Perrin pour le prier de le tirer d'embarras, lorsqu'il aperçut le lieutenant Duvanel, arrivé sur ces entrefaites, en perruque poudrée, en tricorne galonné, l'épée en verrouil, les bas de soie bien tendus sur ses mollets robustes ; il redressait sa haute taille et promenait sa main droite sur son jabot de dentelle comme un orateur prêt à débiter son exorde. Daniel lui fit un signe d'un air suppliant ; il n'en fallait pas plus :

— Beaux cavaliers et belles dames, dit-il en s'inclinant jusqu'à terre, nous vous accordons volontiers le passage dans la bonne seigneurie de Travers, mais nous apprenons avec chagrin l'affliction qui pèse sur la dame que vous accompagnez, et nous offrons nos services pour la délivrer de ses enchantements. Il n'est pas nécessaire d'aller si loin chercher la fleur d'amour, elle croît et s'épanouit sur les bords de l'Areuse; vous pouvez la cueillir ici-même cette fleur magique qui délie les langues et les cœurs. Veuillez mettre pied à terre et accepter l'hospitalité dans cette maison qui sera heureuse de vous recevoir sous son toit.

C'était le moment pour Daniel de placer un intermède qu'il préparait depuis plusieurs jours avec la patience d'un pêcheur et d'un braconnier. A force d'exercice, il avait dressé le chien de garde de la maison à porter dans sa gueule un papier qu'il présentait en se tenant debout et en ramenant ses pattes de devant sur sa poitrine d'un air sentimental.

— Attention ! cria-t-il d'une voix forte, voici le gardien de la maison qui va faire son compliment. Ici, Musico !

On vit alors le caniche s'avancer vers les étrangers toujours à cheval, faire une révérence, puis se dresser gravement sur ses pattes de derrière en montrant à tous les regards une grande pancarte où se lisait en écriture bâtarde : « La maison que je garde vous est ouverte, soyez les bienvenus ! »

Tout allait pour le mieux, chacun était immobile de surprise, lorsqu'un incident vint modifier cet intermède d'une manière imprévue. Dérangé dans son gîte par le bruit et les pas des chevaux, un lièvre déboula soudain de la forêt et se jeta étourdiment sur la place où il fut accueilli par des huées, des coups de pieds et une grêle de chapeaux à cornes. Le brave Musico, partagé entre son devoir et l'attrait d'une partie de chasse, ne balança pas longtemps, il laissa tomber sa harangue, poussa un hurlement belliqueux et détala comme un trait à la poursuite de son interrupteur.

Les hourrahs, les coups de feu recommencèrent de plus belle, les rangs des cavaliers s'ouvrirent et l'on vit apparaître un char traîné par deux che-

vaux, ornés de grelots et de guirlandes de sapin où brillaient les fruits rouges du sorbier ; de chaque côté de leur tête pendaient des assiettes d'étain poli attachées avec des courroies. Ce char contenait le trousseau de la mariée ; en avant, un bahut de noyer ciselé plein de linge, plus loin des chaises, un lit, une armoire, de la batterie de cuisine, des provisions ; le tout était couronné par un rouet avec sa quenouille chargée de belle rite et ornée de rubans roses. Sur le bahut, qui contenait le travail de ses mains, la justicière Vuille trônait avec majesté, dans son déshabillé de soie noire, cadeau de Teresa.

Enfin, derrière le char marchait, la sonnette au cou et la tête fleurie et enrubannée, une superbe vache conduite par Gentil en personne. Il avait revendiqué cet honneur, comme condition du secret qu'il devait garder sur l'attentat de Semion, et s'acquittait de ses fonctions le cœur gonflé d'orgueil.

On le voit, le justicier Vuille avait fait grandement les choses, mais il n'avait pu se résoudre au sacrifice de sa dignité personnelle. Sans rien épargner, il avait pris dans les meubles de sa maison de quoi constituer un trousseau convenable ; il avait soigné l'équipement de ses fils représentants de sa famille, mis la main au chargement, passé une inspection générale, puis, embrassant sa femme, avait souhaité un bon voyage à la caravane. Sa résolution était prise, pendant que les jeunes s'égayaient dans des divertissements profanes, il voulait passer la journée dans la chambre du Cercueil, occupé à relire *son testament*, en y ajoutant *les codicilles suggérés par son humeur et par* les circonstances.

Jonas Perrin et Teresa firent un accueil gracieux à tout ce monde, des rafraîchissements furent servis en abondance, les chevaux trouvèrent à l'écurie et dans la grange ample provende et bonne litière. Au lieu de faire la mijaurée et de bouder dans un coin, comme beaucoup de jeunes mariées en pareil cas, l'Olympe avait ôté sa belle robe, attaché un tablier de toile autour de sa taille souple, et se multipliait pour aider Daniel dans le service de la maison. C'était plaisir de la voir aller, venir, répondre d'un air de bonne humeur, veiller à tout avec intelligence et sang-froid, donnant ainsi une idée avantageuse de sa personne et de ses capacités.

Dès que les amis et amies de noces eurent fait connaissance avec les hôtes de la maison neuve, et que la glace fut rompue, la bonhomie et la franchise montagnardes se firent jour ; les jeunes gens mirent habit bas pour décharger le char et transporter les effets dans le logement réservé à Daniel. Celui-ci croyait rêver, tant il était heureux et craignait un réveil atroce, un réveil qui lui montrerait sa chère Olympe enlevée par Semion Courvoisier et disparaissant pour toujours dans les parages de la Queue de l'Ordon.

Ce char et ce trousseau, sur lesquels s'exerçait la curiosité des commères de Noiraigue, feraient sourire de pitié les jeunes dames qui condescendent à lire ces lignes. Hélas, dois-je l'avouer? Olympe Vuille n'avait ni nappes, ni serviettes de lin damassé, ni draps de toile de Hollande à ourlets de vingt centimètres, ni chemises de nuit brodées, ni rideaux de mousseline, ni mouchoirs de batiste sur lesquels une pauvre ouvrière a usé sa vue pour les décorer de chiffres fastueux; ses draps étaient de forte toile à ourlet mesquin; ses nappes et ses essuye-mains, de chanvre grossier avec des raies rouges; ses mouchoirs étaient de coton bleu avec des carreaux blancs et rouges; ses bonnets de nuit étaient d'indienne commune. D'argenterie, de porcelaine, de cristaux, de meubles d'acajou et de palissandre, de piano, de canapés, il n'en était pas question, pas plus que de matelas et de meubles rembourrés, l'Olympe n'en avait pas l'idée et n'en était pas plus malheureuse. Au lieu de ces recherches du luxe moderne, qui ne sait comment assez compliquer la vie et en augmenter les besoins, elle apportait à son mari des habitudes de simplicité, de sobriété, d'économie, l'amour du travail, un cœur fidèle, vaillant, dévoué, un corps sain, des bras infatigables, et la volonté de partager avec lui la bonne et la mauvaise fortune, d'être en tout temps son aide, sa consolation et son appui.

Certains lecteurs trouveront peut-être que ces mérites valent bien les merveilles d'un luxe frivole.

Le mariage devait être béni dans l'église de Travers, à 3 heures. On employa le temps disponible, avant le dîner provisoire de midi, à parcourir le village, à visiter les moulins, les scieries, les forges des cloutiers, la source de la Noiraigue. A 2 $^1/_2$ heures, les cavaliers se remirent en selle, les autres invités prirent place sur des chars garnis de plusieurs rangées de bancs; ce cortége s'ébranla au bruit des pistolets, des enclumes et des pétards qui tonnaient de tous les côtés. Le zèle des tireurs était stimulé par l'appât d'un bon souper que Jonas Perrin avait commandé pour la jeunesse de Noiraigue à l'hôtellerie de la Fleur-de-Lys.

Chacun connaît Travers avec ses maisons neuves et ses élégances qui lui donnent l'aspect d'une rue de ville; mais, il y a un siècle, ce village, non encore enrichi par l'industrie, ne présentait que des constructions rurales, larges et basses, couvertes en bardeaux, qui ont disparu dans le terrible incendie de 1864. Pour atteindre l'église, le cortége devait traverser le village d'un bout à l'autre. Dès qu'il fut en vue, les cloches se mirent en branle et les pistolets, chargés à outrance, tonnèrent à l'envi. Tous les logis furent vidés en un clin-d'œil, une foule remuante couvrait les abords de l'église, les curieux

étaient accourus de Noiraigue, de Couvet et des fermes du voisinage. On voulait voir de près ce Jonas Perrin, dont la fortune imprévue tenait de la légende, cette jeune étrangère qui en avait fait son époux, cette beauté de la Sagne, qui avait échappé à un mariage d'argent pour épouser l'homme selon son cœur, Daniel Ducommun, naguère pauvre diable vivant à l'aventure, aujourd'hui en veine de se faire un bel avenir. Cette fois, je puis l'affirmer, l'attente du populaire ne fut pas déçue; la calvacade était superbe sous le ciel bleu et le soleil de septembre; les chevaux, animés par l'avoine, relevaient fièrement la tête et faisaient jaillir des étincelles sous leurs sabots; les fleurs, les rubans, les costumes chamarrés, la joie qui pétillait sur tous ces jeunes visages, les éclats des armes à feu et la fumée de la poudre formaient un tableau qui aurait charmé des spectateurs plus difficiles.

Mais, soudain, un obstacle se présente; selon la coutume, les enfants ont barré le chemin par des rubans tendus en travers. Une pluie de creutzer, de demi batz et même de batz tout neufs fait tomber la frêle barricade, filles et garçons se précipitent sur ces jolies piècettes qui brillent à terre comme des étoiles; ils se bousculent, ils tombent, ils roulent sans lâcher prise et se relèvent en poussant des cris de victoire. En retour de cette largesse, ils tiennent les chevaux pendant que les cavaliers mettent pied à terre, et les conduisent ainsi que les chars à l'auberge de l'Ours où les apprêts du festin causent depuis plusieurs jours un bouleversement général.

La cérémonie religieuse se passa comme d'ordinaire, mais le dîner fit époque dans l'histoire de l'Ours. Comment énumérer les plats qui disparurent, les bouteilles qui furent vidées en ce jour mémorable; l'hôtelier eut le bras foulé pendant plusieurs jours pour avoir manié le tire-bouchon. En qualité de pêcheur et de chasseur, Daniel avait tenu à honneur de fournir le poisson et le gibier; ce qu'on mangea de truites, de gélinotes, de cailles, de perdrix, de ramiers, est incalculable; on vint même à bout d'un coq de bruyère véritable, dont le bec avait blanchi dans les futaies qui couronnent la montagne de Boudry. Il y eut des discours, des chansons, des joûtes de force et d'adresse; à la fin, ceux qui pouvaient se tenir sur leurs jambes ouvrirent le bal qui se prolongea jusqu'à l'aube.

Teresa et son mari se retirèrent de bonne heure; ils trouvèrent la maison vide, leur voix résonnait avec des échos sinistres dans les chambres désertes. Domeniga avait disparu. Toutes leurs recherches aux alentours et chez les voisins demeurèrent sans résultat. Assaillie de pressentiments terribles, la jeune femme n'osait les communiquer à son mari. Ils passèrent une triste soirée. Vers minuit Daniel revint avec sa femme et la justicière Vuille; fallait-il

les prévenir de ce qui était arrivé? Jonas Perrin hésitait, mais Teresa ne put se contenir; le sort de sa jeune compatriote mettait son cœur à la torture.

Le moment était mal choisi pour envoyer Daniel à la recherche de la fugitive; il faut le dire à sa louange, il n'hésita pas et se mit en campagne après avoir changé de vêtements. Jonas Perrin voulut le suivre, une lanterne à la main. On les vit se diriger vers l'Areuse dont les eaux calmes miroitaient sous la lumière de la lune. Daniel se souvint toute sa vie de cette nuit de noces.

Aux premières lueurs du jour, ils rentraient tout pâles, portant sur une civière un grand paquet enveloppé d'un drap. C'était Domeniga qui avait mis fin à ses tourments d'amour en se précipitant dans l'Areuse.

Il fallait cacher un si grand malheur. Le médecin de Motiers, mandé en toute hâte, constata sans difficulté un cas de mort subite provoqué par des troubles dans les organes de la respiration.

Cette catastrophe bouleversa Teresa; elle fut entre la vie et la mort pendant plusieurs jours et demeura inconsolable. Dès lors, elle n'eut plus qu'un désir, celui de quitter la maison neuve et de n'y revenir jamais.

Les préparatifs de voyage furent bientôt faits; mais en voyant ses bienfaiteurs partir seuls et tristes, Daniel ne put y tenir et demanda avec instance de les accompagner. Le pourvoyeur voulait remplir son devoir jusqu'au bout. Il alla jusqu'à Marseille et les vit monter sur le navire qui devait les emmener à Livourne. Au moment de se séparer, comme il pleurait à chaudes larmes, il ne s'aperçut pas que son ami glissait un papier dans la poche de côté de sa veste; il le découvrit lorsqu'il se déshabilla pour se coucher et fut fort intrigué de savoir ce qu'il pouvait contenir. Son amour-propre l'empêcha de recourir pour cela à des étrangers; il se résigna à prendre patience jusqu'à son retour au pays.

Fidèle à son devoir, Olympe gardait la maison neuve en attendant son mari, dont l'absence se prolongeait; son frère Gédéon était auprès d'elle, et l'aidait à laver, à nettoyer, à mettre tout en ordre. Un jour du commencement d'octobre, grande fut sa surprise en voyant arriver son père, le justicier Vuille, qui donna pour prétexte à son voyage un achat de planches à faire à Noiraigue. En réalité, il mourait d'ennui dans sa maison dépeuplée, et avait soif de revoir ses enfants. Lorsqu'il apprit que Daniel n'avait pas reparu et ne donnait pas de nouvelles, son nez se plissa et sa bouche eut des contractions de mauvais augure.

Quand le soir fut venu, Olympe alla s'asseoir sur l'esplanade d'où l'on domine la route de Travers; c'est de là qu'elle guettait le retour de son mari.

— Tu peux l'attendre encore longtemps, dit le justicier en prenant prise

sur prise et en ramenant ses sourcils épais sur ses yeux; le plus court est de revenir à la maison; ce n'est déjà pas si gai ce fond de casserole.

Olympe ne répondit rien, elle regardait une file de chariots français qui cheminaient lentement sur la route en faisant sonner en sourdine leur gros grelot. Tout-à-coup, elle se leva :

— Voilà un cavalier, dit-elle, je parie que c'est lui.

— *Bin te veigne*! [1] dit le justicier, je le croirai quand je le verrai.

— C'est lui, c'est Daniel, dit Gédéon, il fait des signes avec son chapeau.

Cheval et cavalier étaient rendus, on le voyait à leur allure. Olympe et Gédéon dégringolèrent le long de la colline jusqu'à la route; ce furent des exclamations, des cris, des embrassades, à n'en pas finir; Daniel, malgré sa joie et peut-être par excès de joie ne pouvait articuler une parole. Il avait mis pied à terre, abandonnant son cheval à Gédéon; il marchait en vacillant, les yeux fixés sur sa jeune femme.

— Je croyais ne jamais arriver, s'écria-t-il enfin.... mon Dieu que la France est grande! j'avais commencé mon voyage à pied, merci, cela allait trop lentement; j'ai acheté un cheval à Lyon pour te rejoindre plus vite.... n'aie peur, il n'a pas coûté gros, c'est une bonne bête.

Ils arrivaient sur l'esplanade devant la maison; à la vue du justicier assis sur le banc, comme le soir de la course au Creux du Van, Daniel hésita. Mais, cédant à une impulsion causée par les émotions et les épreuves des dernières semaines, il se jeta au cou de son beau-père, avant que celui-ci eût pu se mettre en garde, et l'embrassa avec tant d'énergie que la perruque du justicier fit un quart de tour et que son tricorne fut jeté à terre.

— Doucement, doucement, dit-il en se rajustant, d'où viens-tu comme cela ?

— De Marseille.... j'en ai vu des choses.... le Rhône, la mer, les vaisseaux! il me semble que j'aurai de quoi raconter tout l'hiver.

— Ça coûte, les voyages, hein ? dit le justicier.

— Oui, mais je rapporte encore de l'argent, quelques louis cousus dans la doublure de ma veste; je n'ai pas tout dépensé ce que Jonas m'a remis pour ma route. A propos, j'ai trouvé dans ma poche des papiers.... je voudrais bien savoir ce qu'ils *marquent*.

— Tu vas commencer par souper, dit Olympe en essuyant la sueur et la poussière qui lui couvraient le visage, tu as les joues creuses que ça fait pitié.

Ils étaient assis dans la belle cuisine éclairée par le feu du foyer. Daniel

[1] Grand bien te fasse !

mangeait sa soupe; Olympe et Gédéon ne pouvaient se lasser de le regarder; le justicier Vuille avait pris les papiers d'un air indifférent, puis avait mis ses lunettes et en avait entrepris la lecture avec un intérêt qui allait croissant. Quand il eut fini, il les posa sur la table et siffla d'une manière significative: toutes les rides de son nez avaient disparu; sa bouche, au lieu d'un circonflexe, dessinait un V majuscule.

— Sais-tu ce qu'ils chantent ces papiers? dit-il avec un sourire.

— Rien de mauvais, j'espère, dit Daniel en tenant sa cuiller suspendue à la hauteur de l'œil.

— Rien de mauvais, c'est-à-dire que tu as là un acte parfaitement en règle, et je m'y connais, par lequel tu es investi de la jouissance de cette maison, de ses dépendances, et d'un pré à Brot-dessus, avec parcelle de marais, de pâturages et de forêt, à la seule condition d'entretenir l'immeuble en bon état et de donner asile à l'oncle Ducommun dès qu'il en aura besoin.

— Et le loyer, dit Daniel, à combien est-il mis?

— A rien du tout, sauf l'entretien du bâtiment.... je commence à croire que ce Perrin a du bon.

— Mais c'est une fortune, cela! dit Daniel en repoussant son assiette et en se levant....; ces chers amis, que le bon Dieu les bénisse!

— Amen, dit Olympe qui sentait couler sur ses joues des larmes de reconnaissance.

* * *

Que dirai-je de plus?

La fortune continua d'être favorable à Jonas Perrin; sa chère Teresa lui donna plusieurs enfants qui ajoutèrent à sa félicité. Olympe et Daniel furent un ménage modèle; ils élevèrent leurs enfants avec sagesse et prirent soin de l'oncle Ducommun, le charbonnier, jusqu'à son dernier jour. Pour les récompenser, Jonas Perrin leur donna la maison neuve en toute propriété; ils avaient déjà réussi à amortir les terres situées à Brot.

Après avoir ajouté codicille après codicille, le justicier Vuille, à son lit de mort, se fit apporter son testament et, après l'avoir relu, le fit jeter au feu. Ce document avait six pieds et je ne sais combien de pouces de longueur.

Ses enfants se partagèrent équitablement son bien, après le décès de leur mère, et n'oublièrent pas les pauvres.

Quant à Semion Courvoisier, il eut une fin misérable. Après la mort de sa sœur, il vécut seul et fit lui-même son ménage pour n'avoir pas à payer une

domestique. On le trouva un jour couché sans vie sur son foyer, à demi rongé par les rats, qui se vengeaient ainsi de la misère où il les avait laissés durant sa vie. Il laissait à des cousins éloignés une succession parfaitement liquide de trois cent et des mille livres de Neuchâtel, dont il n'avait jamais fait usage.

L. Favre.

FIN.

COSTUMES NEUCHATELOIS

18e-19e SIÈCLE

Le peintre J. Reinhardt, de Lucerne, né en 1749 et mort en 1824, a retracé dans ses innombrables portraits toute l'histoire du costume suisse de la fin du siècle passé au commencement de celui-ci; il restera donc la source la plus précieuse à consulter sur cette époque. Nous avons déjà fait plusieurs emprunts à cet artiste si original et si fantasque, et, grâce à lui, nous arriverons à compléter la collection des costumes neuchâtelois dans tous les milieux, car il était le portraitiste des riches, des artisans et des paysans.

Les deux personnages que nous reproduisons ici nous paraissent être de 1800. L'homme porte le costume mis à la mode par la révolution, l'ample cravate blanche, le gilet rayé de rouge et de bleu, l'habit gris clair, la culotte blanche et les bottes à éperons; le chapeau à fond conique venait d'apparaître. La jeune fille est d'une simplicité peu commune dans les classes riches de cette époque. Sa robe blanche est bordée dans le bas d'une bande de couleur brune, sa taille est enveloppée d'un mouchoir de mousseline claire, un nœud de rubans à bouts flottants orne le dessus de sa tête; l'ombrelle est de soie vert clair, doublée d'étoffe jaune pâle, les gants bruns montent jusqu'au coude. Cette figure fait déjà pressentir la mode froide et compassée de l'empire.

A. Bachelin.





Costumes Neuchâtelois, fin du XVIIIème Siècle,
d'après J. REINHARDT.

L'INCENDIE DE 1714 A NEUCHATEL

Extrait d'une lettre datée de Neuchâtel 21 novembre 1714, adressée par un père à son fils, à l'occasion du grand incendie survenu dans cette ville le 15 septembre de la dite année.

Mon très cher fils.

. . . .

Il faut très peu de chose pour déranger la fortune la plus riante et la mieux établie; nous l'avons vu en dernier lieu par le terrible et désolant incendie qui est arrivé dans notre pauvre Neuchâtel, et dont tu me demandes des particularités.

Il arriva le 15 septembre dernier, le samedi au soir, et il commença à 9 heures, chez M. Jean Thonnet, où M. Des Barres, gantier, était logé, ayant épousé notre cousine, fille de feu M. Jean-Henri Thonnet, qui à peine purent sauver leurs personnes, jusque là que M. Dés Barres sortit n'ayant qu'une pantoufle. On a détenu en prison à Valangin et ici, leur servante qui n'a jamais bien voulu découvrir la vérité sur la cause de cet incendie. On croit que cette fille ayant été chercher une vache, qui était perdue, et étant revenue bien tard à la maison, toute trempée, ayant été exposée à la pluie pendant tout le jour, fit semblant d'aller reposer, mais qu'après que ses maître et maîtresse furent au lit, elle se releva, pour sécher ses hardes qu'elle pendit à la crémaillère, ayant laissé de la braise au foyer, d'où le feu ayant pris à ces nippes et à des sarments qu'elle avait laissés, il prit à la cheminée qui était pleine de suie. La cuisine ayant d'abord été enflammée, le feu se communiqua dans la grande écurie qui était au-dessous et qui régnait tout au travers de la maison. La flamme se communiqua à droite et à gauche, du vent ou du couchant chez un menuisier, et devers bise ou orient chez Mme Chaillet née Grosjean, veuve du receveur Chaillet, où il y avait de grandes galeries et des réservoirs

de tonneaux, matières fort combustibles. Par bonheur, la demoiselle Chaillet, qui couchait sur le côté de l'entrée, avertit sa mère qui était du côté du lac; sans quoi elle aurait péri avec le reste de la famille, dans les flammes. — C'est celle de tous les incendiés qui a perdu le plus, soit en argent, en vaisselle, en linge, en ameublement, en vin vieux, M. le docteur Grosjean, son père, y ayant le principal de ses effets. Elle ira passer l'hiver à St-Martin, avec sa fille, épouse de M. Osterwald, pasteur de cette église, qui en est presque démonté par l'affliction que de si grosses pertes leur causent. Ils creusent encore à l'heure qu'il est, et de temps en temps ils retrouvent quelques cuillères dans les masures, où il y a encore et dans d'autres endroits, du feu renfermé sous les débris, quoiqu'il y ait plus de neuf semaines que cet incendie est arrivé; et surtout chez nos cousins Rosselet, de la Croix-du-Marché, d'où il s'élève encore une fumée puante, parce que la charpente étant embrasée, une muraille tomba dessus et fit comme un fourneau de charbonnier. — La violence du vent, qui souffla toute la nuit de cet embrasement fut la cause de la grandeur de cet incendie, et l'on croyait que toute la ville brûlerait sans ressource, puisque le vent a porté des tisons enflammés jusqu'à la Rochette de M. le lieutenant-colonel David-F. Chambrier, et des nuages de cendres et de bluettes allumées dans les vignes du côté de l'orient. Des premières maisons, le vent porta d'abord les flammes chez M. le capitaine Bergeon, dans la maison avant celle de notre parent Jean Fabry, qui était plus proche et qui a aussi le plus perdu, et cela arriva par la force du vent qui portait les flammes par dessus les toits voisins, sur les maisons éloignées. Ainsi celle de Junker Benoit Chambrier, conseiller d'Etat, qui avançait dans la rue du Pommier, fut d'abord réduite en cendres, et celle de Mess. le maître-bourgeois Favarger, Francey, etc., après Mess. De Belly, le major Pury, Majot, sonneur, Bertholet, Chevalier, menuisier, et celles de l'autre côté, chez Roulet, Gabriel Boive, la veuve de M. Gaudot, Samuel Poncier et toute la rangée jusqu'à la Couronne furent d'abord consumées; ensuite le feu s'étendit chez Mme la chancelière de Montmollin et attaqua l'une des tournelles du château et descendit chez M. Choupard; au grand porche, Gabriel Poncier et la tour de Diesse, avec sa belle horloge à quatre faces et ses quatre cloches fut aussi réduite en cendres; et la pointe du clocher étant tombée sur la maison neuve des demoiselles Rollin, et en partie chez les cousins Rosselet, y mit le feu, et de là passa chez Mess. Cartier et de Montmollin. On fit une défense si extraordinaire partout, que la maison de M. le maître-bourgeois Gallot et une partie de celle de M. Boive, libraire, ont été sauvées parce que les flammes passaient par dessus. Elles poussèrent leur fureur jusqu'à la maison de ville, où il y eut une tournelle enflammée. Chez M. le trésorier Chambrier près de

la porte de l'Hôpital, et plusieurs autres maisons virent le feu allumé en plusieurs endroits et sauvèrent leurs effets, sans avoir d'autres dommages. M. le maître-bourgeois Claude Rosselet réfugia chez nous presque tout son bagage, linge, etc., et plusieurs autres, quoique nous nous vissions à la veille d'être incendiés nous-mêmes, surtout lorsqu'une poutre enflammée étant tombée de chez M. Thonnet sur la maison de maître Ours, maître des grosses œuvres, elle y mit le feu; et ce fut la seule maison dont les flammes poussèrent droit au ciel, parce qu'elle est à couvert du monticule de l'Evole, et d'ailleurs parce que les huiles, les graisses et l'autre attirail du médicant, souphres, onctueux, s'étant enflammées, poussaient le feu avec tant de force, qu'il paraissait être un feu d'artifice, plutôt qu'un incendie. Ce pauvre homme y a perdu sa vaisselle d'argent, etc., et un petit livret manuscrit où tout le fort de sa science était renfermé. Il est inconsolable sur cette dernière perte.

M. Huguenaud a tout perdu, à sa montre près. — M. Favarger, notre parent, frère de M. le pasteur de Cortaillod, étant envoyé par la Compagnie pour prêcher à la Côte-aux-Fées, a perdu meubles, linges, habits et ses papiers parce qu'il n'y avait personne chez eux dans le temps de l'incendie, et qu'une incommodité, je ne sais quelle, avait empêché Mme Favarger, sa belle-sœur née Gaudot, d'aller coucher au haut; mais elle voulut demeurer au bas, venant de passer la soirée en compagnie. Ce jeune ministre est allé demeurer à Cortaillod; Gabriel Poncier, le canonnier, est au château, où il travaille dans un endroit qu'on lui a marqué. — M. l'hopitalier et son frère est à son sommerhaus; Mme la chancelière de Montmollin est dans la maison neuve que le sauthier Purry a fait bâtir à son frère. Elle a avec elle Mme la mairesse Purry née Clairlel; le chapelier Poncier demeure à l'hôpital, chez M. Martenet, dont il va épouser la fille. Enfin, tout le monde a cherché des retraites où il a pu en trouver. — Il suffit de marquer qu'il y a eu 65 maisons entièrement consumées, et cent et quatre familles ou ménages intéressés dans cet incendie.

Tous les étrangers et naturels de ce pays admirent la grâce que Dieu a faite aux rues des Moulins, des Chavannes, de la Grand-rue et au reste, de les conserver, car on a vu un déluge de flammes ondoyer sur ces rues et passer sur leurs toits, depuis la nouvelle Chancellerie et depuis la tour de Diesse, sans les enflammer. C'est là le doigt de Dieu, et ce sont les gratuités du Seigneur que nous n'avons pas été tous consumés.

Voici quelques-unes des résolutions qui ont été prises sur ce grand désastre. On a fait une collecte en ville, dont je te marquai dernièrement le montant, qui sera d'environ 16000 L. tournois, seulement dans cette ville. Messieurs de Genève ont envoyé 1000 louis d'or; un jeune marchand de la même ville, 450 écus en espèces, d'autres des 100 fr. — Dimanche passé, on fit une

collecte dans le canton de Zurich pour nos incendiés, et les ministres de ce lieu prêchèrent avec zèle et un esprit de charité, comme ceux de Genève, pour porter les peuples à l'exercer. Messieurs de Berne ont aussi offert du grain ou de l'argent. Toute La Vaux ayant été ravagée par la grêle, on fera une collecte dans le pays appelé Roman, pour ces gens-là, et une dans le pays allemand pour les Neuchâtelois incendiés.

L'on est convenu avec des maîtres pour abattre une des faces de la tour de Diesse, et pour en retrancher 18 pieds, afin d'élargir le chemin. On en fera un autre, qui prendra depuis chez le bourreau, et qui montera en serpentant par devant la maison de M. Jean Fabry, dont on retranchera le tiers, à cause du contour; et ce chemin passera par la rue du Pommier, qui va être fort étroite contre le sentiment de tous les connaisseurs, qui en ont du chagrin.

On a établi une Chambre des incendiés ou de l'incendie, composée de plusieurs notables, tous bien choisis, qui s'assemblent très souvent pour examiner ce que chacun a perdu, pour faire la répartition des collectes à proportion de leurs pertes. M. le pasteur Tribolet en est un des membres, parce que presque tous les incendiés étaient dans la rue du Château, et qu'il les connaît à fond. M. le maître-bourgeois de Pierre en est le directeur; M. le conseiller major de Montmollin le caissier, etc. J'étais à notre campagne de Fontaines pendant que la ville brûlait; d'abord que je fus accouru et arrivé en ville, ta mère et moi nous fîmes cuire à la hâte toute la farine qu'il y avait dans la maison pour en distribuer le pain aux incendiés parce que le grand concours de monde l'avait rendu si rare, que les boulangers n'en avaient plus. Nous envoyâmes du froment, du vin, de l'argent, etc., selon notre petite portée. On espère des sommes très considérables des collectes qui pourront consoler ceux qui souffrent; pourvu, comme il y a lieu de l'espérer, que la distribution se fasse sans acception des personnes, et que l'on ne donne plus que l'on n'aura perdu.

(Communiqué par M. le pasteur Bernard de Gélieu.)

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 77.)

Après avoir rassemblé par goût pour les arts une quantité de dessins et d'aquarelles, Jean-Frédéric, devenu chef de la maison fondée par son frère, entreprit la publication d'ouvrages qui sont une preuve honorable de son activité ; nous indiquerons ici les principaux, selon leur date.

Le voyage pittoresque en Sicile, dédié à Son Altesse royale M[me] *la duchesse de Berry. (Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné, imprimeur du roi, 1822.* 2 vol. in-folio.), est un ouvrage remarquable par l'exécution de ses planches, et que les bourses princières seules pouvaient s'offrir.

J.-F. d'Osterwald avait acheté les dessins exécutés en Sicile par le comte de Forbin, ainsi que ceux de Cassas, antérieurs à ceux-ci ; il résolut de les publier, mais désirant avoir une collection complète des sites de ce beau pays, il parcourut l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse pour compulser les portefeuilles d'artistes possédant des matériaux sur la Sicile ; les documents qu'il rapporta étaient précieux, mais quelques-uns étaient incomplets ; il les confia à des peintres qui les traduisirent en pages arrangées quelque peu au goût du temps ; il fit alors venir d'Angleterre et de Suisse des graveurs à l'aqua-tinte qu'il chargea de leur exécution. Ce furent Thalès Fielding, Ch. Bentley, Salathé, et nos compatriotes Hegi et Himely. Les peintres dont il fit reproduire les vues et ceux qui concoururent à son œuvre furent Michallon, Hüber de Zurich, Cockerell, architecte, Frommel de Carlsruhe, Turpin de Crissé, Birmann fils, Maximilien de Meuron et le comte de Pourtalès-

Gorgier. Achille-Etienne Gigaud de La Salle, correspondant des Beaux-Arts de l'Institut de France, fut chargé du texte explicatif des planches.

L'ouvrage fut pompeusement dédié à Son Altesse royale la duchesse de Berry : « Soumise au sceptre paternel de Vos Augustes Aïeux, lui disait l'éditeur, asile heureux des premières années de Votre Altesse royale, la Sicile doit à ces nobles circonstances, autant qu'aux souvenirs historiques, l'intérêt et l'éclat qui l'entourent aujourd'hui. L'ouvrage qui va retracer ses sites et ses monuments, devra également la bienveillance et le succès qu'il obtiendra au nom illustre et chéri dont Votre Altesse royale me permet de le décorer. » Ces façons étaient de mode à cette époque; c'était un moyen de s'assurer le placement officiel d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage que de le mettre sous une haute protection princière; on comprend du reste, à la vue des deux magnifiques volumes du *Voyage pittoresque en Sicile*, les frais que durent occasionner les planches et l'impression, et qu'il était nécessaire de rentrer d'abord dans ces frais, même au prix d'un peu de courtisanerie.

Le comte de Pourtalès-Gorgier, dont nous avons cité le nom précédemment, apparaît ici comme artiste; le riche et intelligent collectionneur d'objets d'arts est représenté par trois planches : *Vue du mont Erix*, gravé par Thalès Fielding; un château en ruines au second plan, lignes de montagnes dans le fond; — *Vue intérieure des Latomies à Syracuse*, gravé par Hegi; — *Vue des Ecueils des Cyclopes*, peint par Copley-Fielding, d'après l'esquisse de M. le comte de Pourtalès-Gorgier, gravé par Théodore Fielding, page où la mer et les montagnes au second plan forment un ensemble vaste et poétique. Un autre de nos compatriotes, Maximilien de Meuron, apporte aussi sa part à cette œuvre, il peint, d'après une esquisse du comte de Forbin, une *Vue des Termini*, gravé par Salathé.

Le *Voyage pittoresque en Sicile* s'est vendu 560 francs, 840 francs avec des épreuves avant la lettre et plus cher sur papier de chine. Il y a une édition anglaise de cet ouvrage sous le titre *Sicily and its monuments in a hundred.*

Voyage pittoresque dans la Vallée de Chamouny et autour du Mont-Blanc, avec texte explicatif, par M. Raoul-Rochette. Paris, J. F. Osterwald, éditeur, quai des Augustins, nº 25, 1826. 1 vol. in-4º. Imprimerie de Jules Didot. Une édition anglaise de cet ouvrage parut peu après sous ce titre : *Picturesque Tour in the valley of Chamouny and Round Mont-Blanc in forty, four views, and a topographical map, accompanied with Letter press descriptions.*

Les planches de cette publication sont en grande partie de l'éditeur lui-même, de Lory fils et Max. de Meuron.

Le Rhône. Description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer, par M. Sauvan; ouvrage exécuté par ordre du roi. — Paris, chez J.-F. Osterwald, éditeur, rue Gaillon, 10. H. Rittner, boulevard Montmartre, nº 12, et à Londres, 8, Surrey Street, Strand.— G. Lory fils, à Berne et à Neuchâtel, 1829.

Ce bel ouvrage, grand in-4º, renferme une grande quantité de planches gravées et coloriées; les vues du Rhône dans la région alpestre sont dues à Lory fils, Max. de Meuron, Moritz père et Rose d'Osterwald, les autres sont de Justin Ouvrié, Bourgeois, Brascassat, etc.; les gravures sont de Salathé, Martens, Falkeisen, etc. Nous ne savons si « l'ordre du roi » assura le succès de la publication au point de vue de la vente, mais on comprend que les frais d'exécution et d'impression devaient être considérables. L'éditeur se proposait de publier un ouvrage de même format : *Le Rhin;* l'idée ne fut pas réalisée.

Excursion sur les côtes et dans les ports de Normandie. A Paris, chez J.-F. Osterwald, quai des Augustins, 25. Imp. de Didot, 1 vol. in-folio.

Cet ouvrage sans date est orné de planches gravées à l'aqua-tinte, par G. Reeve, Thalès Fielding, Paul Legrand, Salathé, Newton Fielding, Himely, Hegi, d'après les peintures et esquisses de Luttringhausen, Ronmy, Noël, Francia, Copley-Fielding, Baugean, Gilbert, Grenier, Ulrich, Regnier, Léopold Leprince, Bonnington.

Ce dernier est représenté par *Rouen,* vue prise de la côte de Bon-Secours. *Rouen,* vue prise de la petite chaussée. *Hâvre* d'après l'esquisse de Baugean. *Fécamp,* entrée du port, vue pleine d'effet et de couleur. *Dieppe,* vue de l'intérieur du port. *Tréport,* vue prise du côté de la ville d'Eu. *Tréport,* extrémité de la jetée.

L'ouvrage est formé de 39 planches dessinées et gravées avec soin. Chaque planche a sa description plus ou moins étendue, d'une remarquable typographie. Le livre n'a ni préface ni avertissement et commence sans préambule par la description de Rouen. Il a probablement été publié vers 1830.

Ports et côtes de France, de Dunkerque au Hâvre, par Lefebre-Duruflé. A Paris, chez l'éditeur, J.-F. Osterwald, rue Gaillon, nº 10, 1832.

La première livraison, composée de 9 pages de texte et 5 planches gravées, avait paru en 1825, in-4º. Sans nom d'auteur, ce ne fut qu'en 1832 que le volume fut terminé et porta le nom de Lefebre-Duruflé. Cette jolie publication contient 24 planches gravées à l'aqua-tinte par Martens, Salathé, G. Reeve, T. Sutherland, Bennet, Dubourg, Stadler, Himely, Falkeisen, Thalès Fielding, d'après les dessins ou peintures de Mozin, Xav. Leprince, F. Nash, Gassies,

Wichelo, et un des plus charmants artistes de l'école moderne, Bonnington, qui figure ici avec une vue de *Dunkerque,* entrée du port, et *Gravelines,* entrée du port; cette dernière, gravée par Sutherland, a des qualités de lumière et d'effet. Le texte de l'ouvrage se compose de 48 pages de très belle impression.

Est-ce peut-être par suite des rapports de J.-F. d'Osterwald avec Bonnington qu'eut lieu le voyage que le jeune et aujourd'hui célèbre artiste fit en Suisse. Il séjourna paraît-il à Neuchâtel et peignit quelques études dans les environs; nous n'avons jamais pu obtenir de détails plus circonstanciés sur ce fait.

La Grèce, vues pittoresques et topographiques, dessinées par le baron de Stackelberg. 1 vol. grand in-folio. Paris, chez J.-F. d'Osterwald, 1834. C'est encore un de ces ouvrages remarquables qui font la gloire d'un éditeur, et nous prouvent l'initiative et le courage d'Osterwald. La Grèce n'avait pas encore trouvé à ce moment un artiste qui fît pour elle ce que Gaspard Poussin avait réalisé pour l'Italie. C'est au voyage qu'entreprit en 1810 une société de savants et d'artistes, et à quatre ans de séjour et de fouilles en Grèce, que l'on est redevable de cet ouvrage. Ces hommes étaient le chevalier de Bronsted, Cockerell, Haller de Hallerstein, Linck et le baron de Stackelberg. Ce dernier, rentré dans sa patrie, conserva plusieurs années en portefeuille les dessins et les notes qu'il avait rapportés, mais il rencontra d'Osterwald qui lui proposa l'achat et la publication de ces intéressants documents. Stackelberg accepta.

« D'Osterwald est un de ces hommes, dit J.-P. Rossignol, qui, sans être artiste par l'exécution, le sont vraiment par tous les instincts généreux, le goût, l'amour du beau, le désintéressement, un de ces hommes qui ont à cœur, comme une affaire personnelle, le succès de leur auteur, et qui méritent d'obtenir une portion de sa gloire par la peine qu'ils prennent pour transmettre son œuvre pure et sans tache à la postérité. »

L'éditeur devenu propriétaire de ces dessins et croquis en compléta la collection par l'acquisition d'autres vues exécutées par Cockerell, Garnerey et Dedreux dont il confia la reproduction sur pierre aux plus habiles lithographes; ce furent Le Camus, Dupressoir, Lory fils, Deroy, St-Aulaire, Villeneuve, Bichebois, C. Bourgeois, Renoux, Brullof, Wattier, Chapuy, Jacottet, Hostein, Huber, Haghe, Viard, D. Ramée, Jules Coignet, Benoit, Justin Ouvrié, Tirpenne. Sabatier, Jaime-Guiaud, Debelle, Gavarni et Decamps. Ce dernier exécuta les figures de quelques grandes planches double in-folio, il y mit la verve et le caractère qu'on trouve dans toutes ses productions. Maximilien de Meuron exécuta la *Vue d'Aegœ en Eubée* d'après Stackelberg. M[lle] Rose d'Osterwald exécuta six lithographies de cet ouvrage. Le texte de Stackelberg, écrit en

allemand, dut être traduit et corrigé; ce fut Jean-Pierre Rossignol qui fut chargé de le revoir et de le compléter.

Cet énorme volume, des plus intéressants par le sujet qu'il traite et la collaboration artistique à laquelle il donna lieu, est aussi remarquable par la typographie; il honore l'auteur et l'éditeur, car c'est à l'initiative de ce dernier qu'il doit sa naissance. Le baron de Stackelberg mourut avant d'avoir vu la publication de son livre.

Voici comment un des maîtres de la bibliographie, Ch. Brunet, s'exprime à ce sujet: « Stackelberg (O.-M., baron de), *Vues pittoresques et topographiques de la Grèce*, etc. 324 francs. Planches sur papier de Chine, 450 francs, prix qui ne se soutiennent pas. La première partie de cet ouvrage est consacrée au *Péloponèse* et renferme 68 vues dont 15 doubles et 11 vignettes; la seconde, qui a pour objet la *Grèce septentrionale*, se compose de 61 vues dont 12 doubles et 11 vignettes. Le texte a paru de deux manières, savoir en allemand et en français. Ce dernier est une traduction du premier; il a été retouché par plusieurs personnes. »

Le premier volume du baron de Stackelberg a été critiqué dans deux articles anonymes de Raoul-Rochette insérés dans le journal l'*Univers*, 6 janvier et 16 mars 1829. » La même année, il a paru une réponse à ces critiques; elle a pour titre: *De quelques voyages récents dans la Grèce*, et paraît être écrite par de Bröndsted.

Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion du débat suscité par le journal l'*Univers*, la critique de l'œuvre de Stackelberg n'en diminue pas le mérite; peut-être la qualité d'étranger de l'auteur est-elle pour quelque chose dans l'âpreté des écrivains français. Quant aux prix indiqués par Brunet, s'ils ne se soutiennent pas, cela tient au format extra-volumineux de l'ouvrage qui ne peut plus trouver de place dans la maison moderne, et à l'invention de la photographie que rien ne dépassera pour la reproduction des monuments et des sites historiques.

Nous pourrions citer encore d'autres publications sur l'Italie, les *Châteaux royaux de France*, etc., mais l'éditeur les abandonna; il n'en reste que quelques planches isolées.

Tant d'activité, de recherches et de peines n'eurent pour l'éditeur qu'un résultat malheureux; loin de retirer quelque gain de ces belles publications, elles furent pour lui une cause de ruine financière; soit qu'il eût payé trop cher certains dessins dont il ne voulut pas discuter le prix par générosité, soit que la vente de ces ouvrages ne fût pas en rapport avec ce qu'ils avaient coûté, il se vit obligé d'abandonner cette intéressante vocation d'éditeur à la-

quelle il se consacrait avec un zèle absolu. D'autres que lui devaient récolter le fruit de sa peine. On a vu qu'Osterwald était en relations d'affaires avec H. Rittner, chez lequel était déposé l'ouvrage *Le Rhône*, édité en 1829. Rittner devint éditeur à son tour, il continua l'exploitation des grandes publications que nous avons citées, et s'associa plus tard avec Goupil devenu aujourd'hui le premier éditeur du monde pour les gravures, lithographies et ouvrages d'art. La maison Goupil a ouvert une galerie de tableaux, rue Chaptal, à Paris; elle possède deux vastes magasins, l'un au boulevard Montmartre, l'autre place de l'Opéra. Elle a des maisons à Londres, à La Haye, à Berlin et à New-York. Ce prodigieux succès était en germe dans les modestes magasins occupés par notre compatriote au quai des Augustins et à la rue Gaillon.

J.-F. d'Osterwald revenait à Neuchâtel en 1836; sa fortune était considérablement réduite, ses espérances anéanties, mais le courage lui restait; il recommença la lutte et reprit, après une longue interruption, ses travaux de topographie. Vaincu mais jamais abattu, il exécute la *Carte de la principauté de Neuchâtel* au $1/_{25000}$ qui appartient à l'Etat et est déposée aux archives. Une copie de cette carte fut expédiée à Berlin. Ici l'auteur exprima la nature des terrains, des cultures et des forêts par des teintes variées. L'étude de la carte des Chasses de France, publiée par ordre de Berthier, grand-veneur de l'Empire, lui avait suscité cette idée.

En 1842 il prend part à la première exposition de la Société des Amis des Arts, à Neuchâtel, où figure le trait de sa *Carte de la Principauté*, quoiqu'elle ne soit pas portée au catalogue; d'Osterwald était présent à l'inauguration que Frédéric-Guillaume IV fit de cette exposition; le roi s'entretint quelques instants avec lui de ses travaux de cartographie. Peu de temps après d'Osterwald recevait de son souverain une médaille d'encouragement en or et la croix de l'aigle rouge.

Nous le retrouvons à l'exposition de 1846 avec les deux travaux suivants portés au catalogue sous cette légende :

Portion de la carte de Neuchâtel qui embrasse le pays de Fleurier aux Verrières de Joux, et du Chasseron au Gros-Taureau, au $1/_{25000}$.

Partie de la même carte qui comprend des Loges au bord du Doubs et de l'extrémité orientale du Vallanvron au Crêt du Locle (non exposé).

Observation : « Le dessin topographique de ces deux feuilles a été exécuté d'après la méthode adoptée, il y a 43 ans, par le bureau de la guerre, à Paris, et qui se résume à ce principe: c'est qu'une carte doit être pour la couleur et l'effet (le soleil étant à 45° d'élévation), l'imitation la plus rapprochée que possible de la nature, en conservant, quant au trait, sa rigueur mathématique. » (Extrait du catalogue.)

On a vu par les lettres citées plus haut que leur auteur était souvent préoccupé de sa famille et que l'idée de son avenir influa beaucoup sur plusieurs de ses entreprises; elle se composait de quatre filles; l'une d'elles — Rose — se voua à la peinture, et non sans succès; elle mourait en 1831 au moment de l'épanouissement de son talent. Nous étudierons plus tard l'œuvre et la vie de cette artiste. La cadette, Pauline (Mme Leuba), étudia la topographie sous la direction de son père qui trouva en elle une compagne dévouée dans ses explorations, et un aide pour ses travaux.

L'influence d'Osterwald rayonna de nouveau dans notre pays et dans notre ville particulièrement, devenue alors un foyer d'intelligence par la présence des professeurs de son académie; ce travailleur stimula le zèle et s'entoura de jeunes gens qui collaborèrent à son œuvre et devaient plus tard, à leur tour, honorer la science. De ce nombre, il faut citer MM. Louis de Coulon, directeur du Musée, H. L'Hardy-Dufour, ingénieur, et H.-L. Otz, aujourd'hui directeur du cadastre de l'Etat; ce dernier devint le compagnon et l'aide du savant.

On sait que les travaux topographiques prirent un développement considérable dans les premières années de ce siècle sous l'influence des Humboldt et des Ritter; les formes conventionnelles disparurent; les indications vagues et incorrectes, les reliefs fantaisistes s'évanouirent devant la précision et la science des opérations géodésiques. L'art du graveur se perfectionna aussi dans ce domaine et chercha à rendre avec plus de vérité les reliefs du sol, la cartographie était érigée en véritable science; les gouvernements des pays voisins du nôtre faisaient exécuter à grands frais de nouvelles cartes topographiques, la Suisse ne pouvait demeurer étrangère à ce mouvement. La Confédération confia au colonel Dufour, de Genève, l'exécution de la carte à laquelle il travailla près de trente ans, et qui devint la merveille qui fait aujourd'hui l'admiration du monde. Mais la base sur laquelle cette œuvre était commencée faisait prévoir qu'elle ne serait publiée que tardivement; la carte de Weiss, alors en usage, était inexacte dans ses détails, les nombreuses réductions qu'on en faisait étaient insuffisantes. Pour répondre au besoin général qui se manifestait de toutes parts, la Société helvétique des sciences naturelles, sur la proposition de Studer, forma le projet de faire exécuter une carte de la Suisse en attendant celle de Dufour. D'Osterwald, que sa *Carte de la Principauté de Neuchâtel* avait placé si haut dans l'estime des savants, fut proposé pour l'exécution de ce travail. « C'est alors, écrit-il, qu'ayant été encouragé par plusieurs de mes collègues de la Société helvétique des sciences naturelles qui avaient jeté les yeux sur moi pour l'exécution de la carte projetée, et qu'ayant la perspective éloignée mais flatteuse de voir celle que j'exécuterais

accompagner les ouvrages que MM. Studer et Escher, Agassiz et Guyot préparent, je résolus de consacrer tous mes loisirs à ce travail. Aujourd'hui cet espoir s'est transformé pour moi en certitude, puisque ces savants ont préféré retarder la publication des cartes géologique et erratique qu'ils projetaient, plutôt que de se servir pour leurs ouvrages de toute autre carte déjà existante. Toutefois, proportionnant mes projets à mes forces et à mon âge avancé, j'ai dû me borner à mettre consciencieusement en œuvre les documents trigonométriques qui existent, en les rectifiant lorsque cela me serait possible. Au reste, cette tâche était peut-être moins difficile pour moi que pour tout autre, à raison des matériaux nombreux, que mes anciens rapports d'amitié avec tous ceux qui, depuis quarante ans, s'occupent de géodésie en Suisse, m'avaient permis de réunir, et de ceux que le Dépôt de la guerre de Paris et la Commission militaire suisse avaient eu la bonté de me communiquer. »

Osterwald, comme on le voit, veut diminuer l'importance de sa part de travail dans cette œuvre, il semble même faire celle de ses collaborateurs plus grande que la sienne, mais on sait quelle somme énorme de recherches et de calculs il faut accumuler pour former un tout aussi remarquable que sa carte de la Suisse.

Le fondement de ce travail fut la triangulation française partant de la base d'Einsisheim qui s'étend de Strasbourg à Genève, et s'appuie sur les principales sommités du Jura, et celles que le colonel Henry et le commandant Delcros firent en Suisse en 1807 et 1808. D'Osterwald utilise aussi les triangulations cantonales, ainsi que celles de France, du Tyrol, de la Lombardie et du Piémont; il réunit ainsi plus de 1500 points trigonométriques, calculés rigoureusement, et qui servent de base à ses opérations; il utilise aussi les travaux de Michælis dans l'Argovie, de Luthard dans le canton de Fribourg, du chanoine Berchtold dans le Valais; le professeur Pictet, de Genève, lui communique aussi ses notes, les colonels Mertz et Buchwalder mettent à sa disposition leurs levés sur les cantons de Saint-Gall, d'Appenzell et une partie des Grisons; il calque, au bureau de la guerre à Paris, les vallées de Cluses, Sallenches, Sixt, Samoens et la partie de la Savoie que baigne le lac de Genève; il séjourne à Chamouny, à St-Gervais, à Courmayeur, au Saint-Bernard pour en étudier la topographie; les travaux des ingénieurs piémontais en Savoie, lorsqu'elle fut réunie à la France, lui donnent avec exactitude la carte de la vallée de Chamouny, de l'Allée blanche, du Val-Venni et du Col Ferret. Son activité, sa force servent admirablement cette volonté ardente qui ne s'arrêtera que lorsque le but sera touché; Osterwald séjourne tour à tour dans les cantons de Fribourg, de Glaris, de Saint-Gall et des Grisons, il communique avec le colonel La Nicca à Coire, avec Studer et Escher à Zurich.

Le relief des Alpes par Muller, à la bibliothèque de Zurich, est un des matériaux les plus précieux pour la partie la plus compliquée de l'orographie, enfin le Vorort met à sa disposition les reconnaissances militaires des officiers de l'état-major fédéral et les levés des ingénieurs géographes de la Confédération.

Réunir et coordonner ces divers matériaux, voilà quelle fut l'œuvre d'Osterwald; lui seul pourrait nous dire sa peine, ses lassitudes; mais l'espérance, ce fil idéal et céleste qui soutient le travailleur aux jours d'adversité, l'espérance n'abandonne jamais ce pionnier que rien ne pouvait abattre. Après plusieurs années d'un absorbant travail, il lance, en 1844, l'*Annonce d'une carte générale de la Suisse au $^1/_{400000}$ et d'un recueil du pays compris dans son cadre*, par J.-F. Osterwald. Neuchâtel, 1844. Le prix en était de 12 fr., sur deux feuilles, tirage en noir, et de 15 fr. avec coloriage géologique d'après les travaux de B. Studer, A. Escher de la Linth et autres.

La carte de la Suisse avait été gravée sur pierre, mais un accident survenu dans l'exécution du travail mit Osterwald dans la nécessité de le faire recommencer; cela était grave, car quoique les années ne parussent pas peser sur cette nature vigoureusement trempée, il éprouvait, sinon de la lassitude, du moins le désir de vivre dans une excitation moins absolue, il résolut d'employer la gravure sur cuivre, bien préférable à tous égards; il en confia l'exécution à Delsol, en 1847.

(A suivre) A. BACHELIN.

UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir la livraison de décembre 1876, page 276.)

Pendant ces événements, une complète évolution s'était produite parmi les bourgeois de Neuchâtel. Beaucoup qui s'étaient montrés intraitables en 1618, à l'égard du prince, aujourd'hui sont prêts à se proclamer ses très humbles serviteurs. Ils ont offert leurs services à Henri II, engagés à cela par Mareschal qui avait bien compris que jamais il ne vaincrait les partisans d'Hory si une alliance

entre ces derniers et les bourgeois de Neuchâtel venait à se conclure. Mareschal a transmis leurs requêtes à Paris, en les appuyant auprès d'Henri II.

Ceux qui se présentent sont : *Nicolas Trybollet*, secrétaire de ville, l'un des représentants de la Ville à Berne, lors du procès de 1618 avec le prince; autant il s'est montré zélé bourgeois alors, autant aujourd'hui il aspire à devenir serviteur dévoué du château; — son cousin-germain, *Guillaume Trybollet*, fils du procureur-général Abram Trybollet, dont le nom devait être écrit en lettres sanglantes dans les fastes judiciaires de Neuchâtel; — *Abram* et *Hugues Trybollet*, neveux des deux autres. Les Trybollet étaient accoutumés de père en fils à exercer une grande influence dans les affaires de la bourgeoisie de Neuchâtel, alors que cette dernière était au plus haut degré de sa puissance.

A cette faction des *Trybollet*, opposée à celle des *Hory* dans les dernières discussions, s'unit la faction des *Guy*, remuants personnages, à peu près possesseurs de toutes les charges du Comté de Valengin. ([1]) Celui qui devait bientôt occuper le premier rang dans cette faction-là, était David Favargier. Dans sa jeunesse, il était chapelier et marchand bonnetier; on venait dans sa boutique autant pour l'entendre jaser, que pour lui acheter ses calottes de cuir ou de soie, ou ses chapeaux, ses bonnets et ses bas, tant il charmait par sa vive imagination et l'originalité de son esprit; introduit dans le Conseil de ville, il se fit remarquer par une éloquence naturelle et par beaucoup de hardiesse à résister au prince. Le Conseil d'Etat qui, poussé par Mareschal, venait de proposer à Henri II de le prendre à son service, s'exprimait comme il suit sur son compte : « David Favargier, de votre ville de Neuchâtel, a présenté son service à S. A. : ce personnage est considérable pour être employé comme l'un des procureurs de V. A. » — A quoi le prince répondit : « Le dit Favargier est prou gentil garçon; mais s'il n'a changé d'esprit et d'humeur, il incline plus du côté des Ministraux que de S. A.; et, en cette charge, est besoin d'avoir un homme qui soit tout à S. A., n'ayant pas une affection entière au service de S. A., il ne traiterait rien dans le Conseil qu'il ne rapportât aux Ministraux([2]); » — réponse qui, mise en regard des offres faites, démontre bien quels changements s'étaient produits dans la politique des hommes dirigeant les bourgeois de Neuchâtel.

Ces deux factions des Guy et des Trybollet, auxquelles se rattachaient quelques autres personnages moins marquants([3]), résolurent donc, sous l'inspi-

([1]) Si bien que le prince Henri II dut finir par en prendre de l'ombrage : « Tout serait bientôt à leur discrétion », disait-il.

([2]) Grandes archives, D 5/29.

([3]) Ainsi Balthazard *Baillods*, dont Pierre Guy devait épouser la fille et qui, lorsque ce dernier eut été fait conseiller d'Etat, devint maire de Neuchâtel.

ration de Mareschal et avec l'appui du nouveau gouverneur d'Affry, de culbuter les Hory et de ruiner leur influence. Les bourgeois de Neuchâtel avaient reproché à l'ancien gouverneur Vallier, le cumul mis en honneur par les Hory et les Chambrier, lesquels possédaient plusieurs charges à la fois depuis de nombreuses années, quoique fort proches parents; — on allait voir se renouveler le même abus, mais cette fois chez ceux qui s'en étaient plaints si hautement.

Au commencement de 1628, plusieurs places importantes se trouvaient à repourvoir; le procureur-général venait de mourir, Hory était disgracié. Pour en arriver à ses fins, François Mareschal insinua au prince qu'il fallait nommer aux postes vacants, des fidèles, des hommes dévoués, sur lesquels on pût compter. Car la faction Hory était puissante; Jean Hory avait plus d'un parent haut placé, ainsi sa tante Isabelle avait épousé Nicolas Verdonnet, châtelain de Boudry d'abord, puis châtelain du Vauxtravers, et sa tante Vérène était la femme de Pierre Junod, châtelain de Boudry. L'affaire du serment du gouverneur servit à merveille Mareschal et ses amis.

Le 15 janvier 1628, Henri II répondait à ces propositions: « J'approuve de donner la recette du prieuré du Vauxtravers à *Hugues Trybollet*, afin de *lui témoigner le gré de ce qu'il s'est porté à ce qui était de mes intentions pour le serment du gouverneur;* pour la mairie de la Sagne, je trouve bon de la donner à *Guillaume Trybollet* qui y sera bien plus propre qu'*à être conseiller d'Etat* (1), » — *ceci en réponse à Mareschal qui désirait voir le nombre des* conseillers d'Etat augmenté, pour que la majorité se trouvât déplacée, mais sans oser le dire à son maître.

Quant à Favargier, Mareschal demandait pour lui la place de procureur-général de Neuchâtel. Par quelles protestations le chapelier-orateur était-il parvenu à vaincre les défiances du prince? C'est ce que les documents aux archives ne disent pas. Toujours est-il qu'il avait réussi à entrer dans les bonnes grâces d'Henri II. Ce dernier répondit à Mareschal: « Si le châtelain de Boudry ne voulait pas quitter sa charge pour être procureur-général de Valangin, il faudrait voir si Favargier, encore qu'il soit allié des Guy, ne serait pas content d'être procureur de Valangin; s'il était satisfait de cette charge, comme il en aurait sujet, je l'en pourvoirais; le châtelain de Boudry serait alors nommé procureur-général de Neuchâtel, et Du Terraux à la chatellenie de Boudry; mandez-moi si tout cela peut s'arranger ainsi (2). »

Mareschal, on le comprend, ne pouvait entrer dans ce plan, qui était trop

(1) Grandes archives, S 20/21.

(2) Idem.

contraire à ses menées; aussi le fit-il manquer. En devenant procureur-général de Neuchâtel, on passait au rang de conseiller d'Etat; il importait donc d'y faire nommer Favargier.

Cependant Hory et les siens ne restaient pas inactifs. Déjà durant son séjour à Paris, il avait réussi à faire comprendre à M. de Montigny que sa chute n'était l'effet que de la haine de Mareschal, de Beauvais et de gens qui se servaient du prince pour satisfaire leurs rancunes particulières. Revenu à Neuchâtel, il n'avait pas eu de peine à faire comprendre les choses à M. de Saint-Romain, sur les lieux et en mesure de constater la gravité des prétendus crimes qu'on lui reprochait.

Saint-Romain écrivit au prince en sa faveur, exposant les faits comme ils s'étaient passés, et Montigny qui connaissait les talents d'Hory, puisque c'était lui qui avait été adjoint à ce dernier à l'affaire d'Henripolis, plaida aussi sa cause auprès d'Henri, et chaudement.

Combattu entre deux influences, le prince hésita quelque temps, puis finit par se décider à rendre à Jean Hory sa place de conseiller d'Etat. Félix Hory, resté à Paris, n'avait pas peu contribué à réhabiliter son père dans l'esprit du prince; comme marque du retour de celui-ci à de meilleurs sentiments à l'égard de sa famille, Félix Hory reçut le poste de receveur des Montagnes. Et même M. de Saint-Romain ayant écrit à Henri II en faveur du fils du chancelier, comme très propre à être procureur-général, il fut ébranlé, et, sans le travail de La Fontaine, cette nomination aurait passé.

En apprenant ces nouvelles, Beauvais était parti pour Paris; mais lui et les autres ennemis de Jean Hory dans le Conseil du prince, s'opposèrent inutilement aux décisions qui lui étaient favorables; le parti d'Henri II était pris: « S. A. désire rétablir M. Hory premier conseiller en son Conseil, pour y pré sider *en l'absence des ambassadeurs et gouverneur;* c'est l'affaire de S. A. et non la mienne, sinon en tant que je suis son très-humble serviteur. Elle écrit à M. de Saint-Romain qu'il essaye de retirer les papiers, fasse signer les comptes et l'échange de Lignières, comme vous m'avez écrit; S. A. n'en aura rien que par la force. M .de St-Romain et M. de Montigny sont d'opinion qu'*on ne le devait pas désobliger;* je m'en rapporte à leur meilleur avis; S. A. reconnaîtra un jour les événements. » — « Par ses lettres et par celles qu'elle écrit à MM. du Conseil, S. A. rétablit M. Hory en la qualité de premier conseiller d'Etat; c'est de l'avis de MM. de Montigny et de Saint-Romain; il en arrivera comme il plaira à Dieu » (lettres de Beauvais à Mareschal du 5 et du 20 mars 1628)[1].— « Vous verrez les lettres de cachet que j'adresse au Conseil,

[1] Grandes archives, W 20/14 et 15.

particulièrement celle d'Hory: ces porteurs vous pourront dire comme j'ai parlé sur le sujet de son rétablissement ». (lettre de R. de La Fontaine à Mareschal, 22 mars) (¹).

A la vue de ce revirement qui était un désaveu pour lui, Mareschal prit peur. Il envoya à Paris Favargier et le *mestre* Guy. Ils y arrivaient le 3 mai et faisaient bientôt et de nouveau changer d'avis au prince. — Victor Cousin, dans la biographie de la belle et fameuse duchesse de Longueville, épouse d'Henri II, trace le portrait suivant de son mari; les pièces que j'ai eues en mains m'ont montré qu'il est on ne peut plus véridique: « C'était un vrai « grand seigneur, galant et brave, d'un caractère noble et généreux, mais fai- « ble, s'engageant aisément, se dégageant très volontiers, et possédant tout ce « qu'il faut pour briller au second rang, mais incapable du premier. »

Favargier fut nommé procureur-général, Pierre et Jaques Guy, receveurs du Vauxtravers; le poste de secrétaire d'Etat, rempli jusqu'alors par Hory, fut définitivement séparé de celui de premier conseiller d'Etat et confirmé à Nicolas Trybollet; et comme le *mestre* Guy avait témoigné au prince le désir d'être nommé receveur des Montagnes, Henri fut assez faible pour faire écrire à Neuchâtel que Félix Hory lui cédât la moitié de cette recette. — Quant au poste de secrétaire d'Etat ou chancelier, Beauvais ayant fait observer à Henri II que Mareschal et lui n'y avaient nommé N. Trybollet que pour *fortifier* le Conseil, et que, s'il n'avait voix délibérative, cette nomination perdrait son utilité, le prince commanda que, dans les décisions, on prît son avis comme des autres conseillers et qu'il fût dispensé d'avoir la tête nue. — Touchant le procureur général, toujours d'après l'avis de Mareschal et de Beauvais, Henri II décida que Favargier ferait cette charge comme on la remplissait en France, en s'opposant à tout ce qui se présenterait contre le service de S. A. et du public. — Mouchet qui se sentait plus mal dans ses affaires que Hory lui-même, avait abandonné celui-ci lorsqu'il avait vu la faveur princière le quitter; il en fut récompensé par la charge de *Garde des Forêts;* le maître-bourgeois Baillods était établi *lieutenant* du maire de Neuchâtel, Jonas Hory, et le greffier de cette mairie, Thomasset, *receveur pour les parties casuelles.*

La liste des promotions était longue, comme on le voit, si longue que le prince trouva que les Hory étaient tout à fait mis de côté. Il écrivit à M. de Saint-Romain pour s'informer; et après que ce dernier lui eut répondu, il écrivit un jour à Mareschal: « J'ai accordé à Jonas Hory, maire de Neuchâtel, la charge d'*Intendant des Vignes* qu'on m'a dit être vacante (par la mort du procureur général Trybollet), cela pour faire ressortir à chacun mes fa-

(¹) Grandes archives, Y 20/4.

veurs; » — et un autre jour: « Pierre Hory n'a demandé que la continuation de l'année passée, et non pas cette augmentation de gage *que vous me mandiez*, je la lui ai accordée; j'ai voulu lui faire cette grâce parce qu'il avait mieux payé que les autres et pour montrer que la punition que je fais souffrir à l'aîné, ne privera pas ceux de sa famille de mes bienfaits, quand ils m'en donneront sujet ([1]). » — Pierre Hory avait demandé de pouvoir continuer sa recette de Valangin, dans l'espérance de mettre ordre à ses affaires pendant ce délai.

Pour ses amis, Mareschal aplanissait toutes difficultés; il en créait à ses adversaires. Le 9 mars, il fait des observations au prince qui répond: « Je suis fâché que dans l'écrit que je mis à la suite de la requête de Pierre Hory, je ne parle point du 15e denier et des gages; il faudra que le sieur de Saint-Romain et vous voyiez comme on en pourra user avec lui ([2]). » — Mareschal s'y prit de telle manière que P. Hory encourut le déplaisir du prince: « J'ai reçu votre lettre du 8 avril; j'y ai vu ce que prétend Pierre Hory que je trouve n'être pas raisonnable; s'il me présente requête là-dessus, je lui ferai la même réponse que ma mère fit, sur même faute, à son beau-père, lequel était en aussi grande considération qu'il saurait être ([3]). »

Mais c'est surtout avec Jean Hory que les difficultés se multiplient, grâce à ses vieux comptes arriérés. Aux remarques de Mareschal, Henri répond: « J'ai oublié de lui parler de ce qu'il n'avait point signé ses comptes, ce que vous donnerez ordre qu'il fasse » (15 janvier 1628). Mareschal exécuta l'ordre donné par son maître de manière à blesser l'irascible Hory, qui répond être disposé à signer ses comptes, mais avec des restrictions. Mareschal l'écrit aussitôt au prince en grossissant les choses (15 février). Henri II en prend de l'humeur et répond à l'ambassadeur (8 avril): « Je trouve considérable ce que vous me mandez touchant ce que Hory veut mettre en signant ses comptes: *sans préjudice de ses prétentions*, — ce qui n'est pas raisonnable, puisqu'elles ne sont pas comprises en ces comptes, encore que cela ne lui serve de rien; des prétentions imaginaires ne peuvent pas arrêter le paiement de ce qu'on a reconnu être dû effectivement. »

— Allez à Mouchet, avait ordonné le prince, qu'il sollicite mes receveurs à payer ce qu'ils me doivent et mandez-lui de les fort presser! — Sur cela, Mareschal donne à Henri II le conseil de charger le procureur général de poursuivre les anciens receveurs; Henri adopte cette idée qui va mettre Fa-

([1]) Grandes archives, S 20/21.
([2]) Grandes archives, U 20/2.
([3]) Grandes archives, S 20/26.

vargier en présence d'Hory: « Je trouve bon l'avis que vous me donnez de faire poursuivre les anciens receveurs par mon procureur général, s'ils ne veulent passer obligation de la cense de leurs reliquats [1]. »

Mouchet voit bien qu'on rogne à ses attributions de trésorier général; il ne s'y oppose pas; au contraire, ce qu'il cherche, c'est de continuer à être dans les bonnes grâces de Mareschal et d'entrer dans celles du nouveau procureur général: « Puisque S. A. trouve à propos et même de nécessité pour son service, que M. le procureur général fasse les instances contre les receveurs, le pouvant mieux faire et avec plus de célérité que nul autre, je vous supplie (écrit-il à Mareschal) de lui en parler, et pour mieux l'y encourager et afin que le service de S. A. ne soit retardé, je suis content de lui laisser parvenir *le tiers de mon gage,* pour aucunement le soulager; car il accélèrera l'affaire beaucoup mieux que moi, étant toujours en ville, où les officiers avec lesquels on a affaire sont tous les jours. Je m'emploierai vivement pour le seconder lorsqu'il sera empêché ailleurs et quand l'occasion écherra, *étant nécessaire d'être toujours en bonne intelligence pour ne rien négliger* [2]. »

Depuis qu'il avait été nommé procureur général, Favargier s'était livré jour et nuit à l'étude et avait acquis, en peu de temps, une capacité supérieure; non-seulement il se mit au-dessus de sa charge, mais il la porta plus haut qu'elle n'avait jamais été; s'il s'était fait craindre comme champion des Quatre-Ministraux, il fit trembler comme officier du prince. Esprit vigoureux, caractère d'une trempe forte, homme violent, vindicatif et méchant, il devint bien vite le plus ardent des ennemis de Hory.

Pendant que ces derniers tendaient en silence leurs réseaux et commençaient à les resserrer, que faisait Jean Hory? Fier comme un républicain, il n'avait pas accepté la grâce qui lui était faite par le prince, l'espèce de réhabilitation qu'on lui avait offerte. Dans la décision d'Henri II, il n'avait voulu voir que la réparation d'une injustice; il ne s'était pas envisagé comme coupable; ce qui lui importe, ce n'est pas de rentrer dans le chemin des honneurs, c'est que chacun sache qu'il n'a jamais démérité et que le prince lui-même a dû le reconnaître. Chagriné en outre des poursuites qu'on lui intente comme ancien receveur, froissé d'avoir à siéger dans un conseil où d'Affry présidera, un homme auquel il s'est opposé ouvertement, peiné de se voir mis au dessous de Mareschal, son adversaire déclaré, poussé peut-être aussi par un travail occulte de ses ennemis qui devaient craindre de le voir rentrer dans l'administration, Hory déclare ne pas vouloir exercer de nouveau les fonctions

(1) Grandes archives, S 20/26.

(2) Grandes archives, M 20/24.

de Conseiller d'Etat[1]. Comme un voyageur auquel un accident est arrivé durant la marche, il s'est arrêté, il se détourne de la route et cherche du repos. Néfaste fut le jour où il renonça ainsi à la lutte, fatale la résolution qu'il prit en ce moment-là, car Hory venait de se livrer, sans défense, à des adversaires armés de pied en cap. Favargier allait se montrer son ennemi le plus acharné et consommer sa ruine. Son premier soin fut d'aider Mareschal à faire sentir au prince toute l'inconvenance de cette conduite et à lui faire envisager, comme un affront et une offense grave, le refus de J. Hory, de reprendre ses fonctions.

Et justement Hory, après avoir cherché, pendant un an, tous les moyens de payer, avait dû revenir à la charge auprès du prince, pour le prier de nouveau d'accepter en paiement ce qu'il lui avait offert déjà. Son refus de remettre les pieds au Château était peu politique, on le lui fit bien voir.

Le 9 avril 1629, Henri II charge Beauvais de transmettre ses instructions définitives au sujet de sa créance sur l'ancien chancelier : « S. A. désire que M. Hory fasse lever les souffrances de ses comptes et les apure; il veut bien, pour faciliter le paiement de ses *debets* (dettes), prendre en paiement la terre de Lignières, à la plus forte valeur qu'on la peut estimer; pour ses biens du Landeron, S. A. veut bien les annexer à son domaine, aussi à leur plus forte valeur, ainsi que la dîme de Montezillon; pour ce qui est des *contrats* (fonds français), S. A. a assez de dettes à rechercher sur le roi, sans en prendre d'autres mal assurés; elle n'en veut point[2]. » — C'était décidé, Hory devait payer intégralement et garder ses *contrats;* or, à ce taux-là, ses biens devaient tous être engloutis dans le gouffre, il le savait.

De leur côté, ses deux frères, Jonas et Pierre, trayaient tout le lait de leurs vaches, ponr arriver à donner des à comptes au trésorier général, poussé par Favargier. Mais les émoluments que la place de maire de Neuchâtel pouvait procurer, n'étaient pas de nature à permettre de grands paiements. Aussi, en apprenant qu'on allait poursuivre à toute rigueur les receveurs reliquataires, Jonas Hory se décida-t-il à partir pour la campagne de Savoie, comme capitaine d'une compagnie (neuchâteloise) du régiment dont M. d'Affry était colonel. Il fut remplacé, dans le poste de maire de Neuchâtel, par le beau-frère de Favargier, Georges de Montmollin. A la date du 2 juin 1630, nous le voyons écrire, du Piémont, à Mareschal sur un ton qui fait comprendre combien il craignait ce personnage et ses machinations :

(1) « Le sieur Hory (Félix, receveur des Montagnes) m'a dit que son père n'avait voulu accepter la grâce qui lui était faite. » Grandes archives, R 20/19. — Lettre du maire du Locle (un Guy) à Mareschal, 10 octobre 1628.

(2) Grandes archives, Q 20/30.

« Monsieur Mareschal, conseiller de S. A. et Intendant de sa maison, mon honoré seigneur,

« Je n'ai pas voulu laisser partir le porteur, sans le charger de ces lignes, pour » vous témoigner le ressentiment que j'ai des faveurs que j'ai reçues de vous, » qui m'obligent à en avoir un perpétuel ressouvenir ; vous suppliant très humblement de me vouloir toujours conserver cette bonne volonté et vous assurer » que vous avez en moi un très humble serviteur. Il ne restera qu'à vous d'en » tirer des preuves et des effets ; vous me trouverez toujours prompt et prêt de » le faire et de très bonne volonté. Je ne vous écris point de nos nouvelles, parce » que je sais bien que M. le colonel et M. le capitaine Guy vous les récriront » toutes. Qui me fera finir la présente, avec prière que je vous fais, qu'il vous » plaise me vouloir toujours continuer l'honneur de votre amitié et bienveillance, » et vous assurer que je suis et serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble, » très obéissant et très affectionné serviteur. HORY (1). »

De son côté, Pierre Hory, en voyant qu'il lui était impossible de sortir de ses dettes, tomba dangereusement malade.

Une lettre de St-Romain à Mareschal nous montre que ce n'était pas tout à fait leur faute, à ces receveurs, s'ils ne parvenaient pas à livrer des fonds; il ne faudrait donc pas trop tôt les suspecter de péculat : « Il me semble que la grande misère de ces années les met comme à l'impossible de faire ce qui serait raisonnable; vous le savez bien, et *comme S. A. n'a pas besoin de leurs fonds*, quel moyen de tirer de l'argent comptant et de si notables sommes, en un pays où il est si rare! Ainsi je voudrais faire de nécessité vertu, comme l'on dit, et voir encore si de gré à gré, dans quelques mois, S. A. ne pourrait pas recevoir plus de satisfaction en argent comptant qu'elle n'en peut espérer par les rigueurs de la coutume (2). »

Ce sage avis n'était pas du goût de Mareschal dont la haine ne pouvait être satisfaite que par la ruine de ses adversaires, et le conseil qu'il donnait au prince de poursuivre à outrance les receveurs retardataires fut-il suivi. — Pierre Hory se voyant ruiné, sentit sa maladie s'aggraver et mourut dans le mois de mai 1630 : il laissait une dette envers l'Etat de L. 96,000.

« Ici repose le corps de noble Pierre Hory, receveur de Valangin, qui » ayant gardé durant 40 ans 8 mois qu'il a vécu, une bonne conscience devant » Dieu et devant les hommes, est allé en la vie céleste, le 18 mai 1630. »

Telle fut l'épitaphe (3) de Pierre Hory, tel était le langage avec lequel Jean Hory répondait à ce nouveau coup de l'adversité.

(A suivre) F. C.

(1) Grandes archives, Q 20|29.
(2) Grandes archives, A 21/26.
(3) Cette tombe se trouvait, il y a une trentaine d'années, dans le milieu du chœur de la collégiale de St-Pierre, à Valangin, sous les chaises de la justice.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir le numéro de janvier 1877, page 21.)

1770. — Mariage du pasteur de Gélieu [1]

Le 28 septembre, lundi, c'était le jour du mariage de ma fille Isabelle [2]. Dès le matin, les garçons du village firent des décharges de petits mortiers qu'ils avaient empruntés à Bellelai et placés au Poyat. M. le baillif et madame arrivèrent: on alla à l'église, savoir: moi, pasteur fonctionnant, à la tête, puis M. le baillif et madame, l'époux et l'épouse, M. Vaucher (de Genève) et Mlle Esther de Gélieu [3], chaque paire se donnant la main. Mon épouse, qui restait à la maison, regardait par la fenêtre. Les garçons du village paradaient, c'était Abram Voirol qui commandait. La cérémonie se passa simplement, comme de coutume; on sortit de l'église comme l'on y était entré. Les garçons firent nombre de décharges, tant de leurs mortiers que de leurs fusils. On dîna; après dîné, M. le baillif et madame s'en allèrent.... Le 29, mardi, à 7 heures du matin, deux cavaliers s'annoncèrent par des coups de pistolet; c'étaient MM. Grellet, proposant comme M. Vaucher, et jadis élève avec lui de M. de Gélieu, et DuPasquier, actuellement en pension à la cure de Lignières; ils étaient à cheval et avaient couché à la Reuchenette. On déjeuna tous ensemble; puis, environ à 10 heures et demie, l'on partit pour Lignières, savoir: les nouveaux venus à cheval, qui

(1) Voir sur *Jonas de Gélieu*, surnommé le *père des abeilles* (né aux Bayards le 21 août 1740, mort pasteur à Colombier le 17 octobre 1827), la *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 401-404.

(2) Le pasteur Frêne avait épousé, le 26 février 1758, la fille du grand-bailli d'Erguel, Imer, plus tard châtelain à la Neuveville. De cette union naquit, le 2 février 1759, Isabelle Frêne, épouse de Jonas de Gélieu.

(3) Sœur de Jonas de Gélieu. Il sera souvent parlé d'elle et de sa sœur dans le *Journal* du pasteur Frêne.

de temps en temps lâchèrent des coups de pistolet, mon épouse et Mlle de Gélieu dans une voiture, l'époux, l'épouse, M. Vaucher et moi dans le char-à-banc de M. Chopard.... Nous arrivâmes sans dîner et environ les 2 heures à Orvin, où les chevaux et charretiers rafraîchirent à la *Franche courtine*, et nous fûmes prendre le café chez M. le doyen Gibolet, chez qui je n'avais pas encore été ; il y avait M. Scholl l'aîné et Mlle Scholl, fils et fille de Mme la docteuse, avec leur sœur cadette, qui nous attendait là pour venir avec nous à Lignières. Nous partîmes à 4 heures d'Orvin, prenant avec nous David Onfrane pour nous aider dans la forêt.... Dans le Jorat tous mirent pied à terre; notre voiture avait bien de la peine à passer, il fallut de temps à autre la soulever d'entre les pierres. Hors du Jorat, l'on se remit en voiture et char-à-banc.... La pluie commença; nous passâmes par Lamboing et à Diesse la nuit nous prit; les chemins étaient étroits, notre voiture fut sur le point de renverser plus d'une fois; enfin, à un bon quart d'heure de Lignières, le chemin commença à devenir meilleur: la pluie cessa et la lune, quoiqu'à travers les nuages, donnait quelque clarté. Des postes avancés des garçons de Lignières commencèrent à donner au village, par des décharges successives, le signal de notre approche. Nous entrâmes environ les 8 heures du soir à Lignières: il était tout illuminé par des lanternes que les habitants tenaient sur les portes, en nous voyant passer, et par des chandelles qu'ils avaient mises devant les fenêtres; enfin nous arrivâmes à la cure. Nous passâmes en présence des grenadiers qui paradaient, et dans la cour nous trouvâmes les autres militaires en uniforme de fantassins aussi en parade. Nous fûmes reçus dans la maison par Mme de Gélieu la mère, par Mesd. ses filles, savoir: l'aînée qui demeure toujours à Lignières, l'Anglaise (1) et Mme Prince, et par MM. Pury (2) et Prince, gendres de Mme de Gélieu. Alors les décharges des militaires sous les armes se firent entendre; les petits garçons du village vinrent aussi faire la leur. Après s'être chauffés dans la salle près d'un bon feu, l'on fut souper, puis l'on s'alla coucher. Le lendemain, 30, mercredi, MM. Prince et Pury me menèrent près de l'église, d'où l'on voit les lacs de Neuchâtel et de Morat .... et ensuite d'un autre côté, à un endroit d'où l'on voit les trois lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne. En revenant, nous vîmes dans le village le bel auge de fontaine d'une seul pierre en rectangle, il a de vide 17 pieds de long sur 7 de large; il y en a encore deux autres dans le village, aussi

(1) Mlle *Salomé de Gélieu*, surnommée l'*Anglaise* à cause de son séjour en Angleterre comme gouvernante.

(2) *Jean-Louis Pury*, maître-bourgeois de Neuchâtel, avait épousé *Marie-Elisabeth de Gélieu*. La *Biographie neuchâteloise* consacre une notice à leur fils Henri. T. II, p. 271.

d'une seule pièce chacun, mais plus petits. De retour à la cure, j'y trouvai ma sœur la ministre et le petit François. Les pensionnaires, sçavoir : MM. de Traytorrens, DuPaquier et Gibolet et M[lle] Risler de Mulhausen, plus MM. Vaucher et Grellet et M[lle] Esther de Gélieu nous donnèrent le spectacle; ils représentèrent *Le prix du silence* par M. de Boissy. Les garçons du village, qui étaient encore sous les armes et qui firent ce jour encore bien des décharges, y assistèrent. Ensuite on dîna. Nous étions passé 20 à table; j'y mangeai pour la première fois de sorbes (?) qui venaient de Mulhausen . . . Après le dîné nous eûmes encore le spectacle par les mêmes acteurs, c'était *la Bergère des Alpes*, sujet tiré de Marmontel. M[lle] de Gélieu représenta fort bien. Ensuite M[mes] Prince et de Gélieu avec MM. Pury et Prince, puis M[me] la ministre Huet et son fils avec mon épouse et moi, partîmes pour la Neuveville. . . .

A COLOMBIER

La vue que nous reproduisons d'après un dessin de M. Albert Vouga, représente un des plus intéressants restes de l'architecture militaire dans notre pays. La notice de M. le pasteur L. Borel, sur le village de Colombier, celle que M. le colonel de Mandrot prépare sur le château, et qu'il a déjà ébauchée (Voir *Musée neuchâtelois*, sept. 1876), nous dispensent de faire ici l'historique de cette porte bien connue, de laquelle partent les célèbres allées de Henri II d'Orléans-Longueville; il ne nous reste même pas à attirer l'attention sur le côté pittoresque de ce monument, d'autres l'ont fait avant nous, et plus d'un artiste a noté avec le pinceau et le crayon le caractère de ces vieilles tours, sentinelles du passé, demeurées vaillantes dans notre époque pacifique; ces précieux vestiges sont l'histoire elle-même, ils ont droit à notre vénération. Vue de plus bas, la porte s'encadre dans les branches ondoyantes d'arbres deux fois séculaires, et personne ne demeure indifférent à cette scène qui se compose comme un décor de théâtre.

A. Bachelin.





A Colombier d'après A. Vouga.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

(Suite et fin. — Voir le précédent numéro, p. 105.)

D'Osterwald était revenu à Paris où il séjourna plusieurs mois; cet homme qui avait joué un rôle si brillant dans le monde artistique et littéraire de la grande ville, y rentrait, non pas précisément comme un vaincu, mais comme un soldat affaissé par l'âge et la lutte; il savait qu'il ne fallait pas compter sur le prestige des jours passés, dissipé avec le succès, et tout entier à son œuvre nouvelle, il s'installa dans une modeste chambre située à l'étage supérieur d'une maison de la rue Vivienne, chambre d'artiste ou d'étudiant, joyeuse aux jours de la jeunesse, alors que la vie vous sourit et que l'espérance fait miroiter ses promesses, mais triste et dure aux jours du déclin de la vie. Qu'importe à ce philosophe! chambre de palais, mansarde parisienne ou chalet des hautes Alpes, pourvu que le corps s'y abrite; le rêve le soutient, et dans le cœur du vieillard une chose est demeurée, comme au fond de la boîte de Pandore, l'espérance. Il a terminé l'immense travail de sa carte de Suisse, son idée fixe maintenant c'est de la voir gravée; il en surveille l'exécution, vérifie les moindres détails, les chiffres, l'écriture, chose si importante qui doit trouver sa place sans se rendre gênante, tout cela est absorbant, difficile, mais sa nature vaillante le soutient; le soir venu, il descend dans le plus modeste des restaurants, où l'on s'étonne de voir ce vieillard, à l'allure diplomatique, assis au milieu des commis et des artisans.

L'espoir qui soutenait d'Osterwald ne devait point se réaliser, la mort al-

lait emporter ce noble travailleur avant que sa dernière œuvre eût été terminée.

Au mois de mai 1847 il fait paraître le *Recueil des hauteurs du pays compris dans le cadre de la carte générale de la Suisse par J. F. Osterwald, Neuchâtel*, imp. H. Wolfrath, 1844—1847.

A ce recueil sont jointes des *Tables auxiliaires pour le calcul des différences de niveau données par les hauteurs barométriques calculées d'après la formule complète de Laplace, mises dans un nouvel ordre par M. Delcros*, ancien officier supérieur aux corps royaux des ingénieurs-géographes et de l'Etat-major.

Les altitudes réunies dans ce volume sont au nombre de 5550; elles sont indiquées en mètres et en pieds de France au-dessus du niveau de la mer, avec indications de hauteurs barométriques, trigonométriques ou dues à des travaux de nivellement. Les hauteurs de la Suisse sont classées par cantons, celles au-delà des frontières par états; elles sont dues en partie à d'Osterwald, les autres sont des ingénieurs auxquels il eut recours pour sa carte de Suisse, celles du canton de Neuchâtel ont été déterminées par lui et par son collaborateur M. Otz. Elles sont au nombre de 163.

Ces hauteurs ont paru dans une autre brochure : *Tableau des hauteurs des divers points de la principauté de Neuchâtel*, par M. d'Osterwald, dans les années 1838 à 1845 — (publié par le gouvernement). Neuchâtel, imprimerie H. Wolfrath. — Ce travail avait paru précédemment déjà dans le 3me volume des *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel*, 1845.

L'activité d'Osterwald a laissé sa trace dans tous les domaines; c'est lui qui posa, dans la chambre de l'horloge sur la tour de la Chaux-de-Fonds, la lunette méridienne exécutée à Paris par l'initiative de la section de la Société des sciences naturelles de cette localité, aux frais du contrôle; c'est lui encore qui fit placer, au Crêt-des-Olives et à la lisière de la forêt, les deux pierres donnant la direction de la méridienne. Les observations faites par M. Klentschy [1] ont cessé au moment où l'observatoire cantonal a transmis l'heure à la Chaux-de-Fonds.

D'Osterwald était président du Comité de météorologie, qui faisait des observations dans les différentes parties du canton à l'aide d'instruments confectionnés à Neuchâtel.

[1] La *Biographie neuchâteloise* attribue par erreur la construction du régulateur de l'hôtel de ville de Neuchâtel à Osterwald, il est l'œuvre de MM. Klentschy père et fils (1846), avec le concours de MM. Bovy, Barthelémy père et Huguenin dit des Tourbes ; il est dû à l'initiative de la Société d'Emulation patriotique.

Une indisposition ayant obligé le savant à garder la chambre pendant quelque temps, il dessina de sa fenêtre, à l'aide d'une lunette, le panorama de l'horizon du lac; il habitait alors la maison dite Bellevaux. Comme on le voit, il savait tirer parti de toutes les conditions dans lesquelles il se trouvait, et y découvrait une occasion de travail. C'est à cette circonstance que l'on doit la *Vue de la chaîne des Alpes, depuis Neuchâtel*, remarquable pièce composée de cinq feuilles de 53 centimètres chacune sur 20 centimètres de hauteur, formant une vue de plus de deux mètres et demi. Le dessin en est d'une exactitude rigoureuse, les plans les plus éloignés y sont tracés avec une netteté que le crayon d'un artiste, complété par les connaissances du savant, pouvait seul reproduire. Cette recherche minutieuse ne se relâche pas devant les forêts et les arbres du voisinage de la rive qu'il traite avec la même conscience que les géants alpestres. Chaque pièce de ce panorama porte la signature de l'auteur, *dessiné par F. Osterwald, — gravé par F. Weibel.* La pièce était coloriée à la main, avec beaucoup de soin, sans doute dans cet atelier fondé par F. Jeanneret dont nous avons parlé précédemment.

Une cruelle maladie vint terrasser cet homme si robuste encore; malgré la souffrance il conserva sa sérénité et s'éteignit au Vilaret, près Colombier, le 10 janvier 1850. Il était âgé de 76 ans, il fut enseveli à Neuchâtel.

Quelques mois après paraissait, comme couronnement de son œuvre, mais trop tard pour son auteur, la *Carte topographique et routière de la Suisse et des contrées limitrophes dressée et dessinée par Jean Frédéric Osterwald, — gravée à Paris par Delsol, — écrit. par Hacq grav. au dépôt de la guerre à Paris. — Imprimé à Paris par Chardon aîné, rue Hautefeuille.*

Voici, au sujet de la dernière œuvre de J.-F. d'Osterwald, l'opinion de M. le colonel de Mandrot :

« *La Carte de la Suisse*, publiée après la mort de l'auteur, n'a pas répondu entièrement à ce qu'il aurait demandé; son but était d'exprimer le relief des terrains par des courbes et des teintes qui rendent les cartes des pays de montagnes moins sombres, et par conséquent plus faciles à lire. Son idée était parfaitement juste, et plus d'un topographe éminent pense comme nous sur ce point. La mort de l'auteur a nui à l'exécution de sa carte, qui, quoique admirablement gravée, l'a été d'une manière un peu monotone, et nous croyons que d'Osterwald n'aurait laissé passer comme entièrement satisfaisante que la partie concernant le Jura.

» Quiconque a vu les admirables dessins topographiques de l'auteur nous donnera raison; celui-ci a manqué au graveur comme correcteur de sa planche. Malgré ce côté faible, la *Carte de la Suisse* d'Osterwald n'en est pas moins très supérieure à toutes celles parues jusqu'en 1850, mais elle venait

trop tard, la publication des feuilles de la *Carte fédérale* lui fit beaucoup de tort au point de vue de la vente. Comme échantillon du système de la représentation du terrain par les courbes et les teintes elle est encore supérieure à toute autre carte de même échelle. »

Le bureau de la guerre de Paris déclara que la carte originale d'Osterwald était ce qu'on avait fait de mieux en ce genre.

Comme dessinateur, il est d'une exactitude rigoureuse, ses vues ont une précision topographique, il fouille les profondeurs de l'ombre pour en lire le détail, et comprend peu le sacrifice, chaque chose est faite avec un soin égal; mais son dessin, comme celui des paysagistes de son époque, manque de l'accent que l'on recherche aujourd'hui; ses aquarelles, de petite dimension en général, ont une couleur blonde, un peu conventionnelle. Ses vues sont mises en scène avec beaucoup de goût; les suivantes ont été gravées dans le *Voyage dans la vallée de Chamouny*:

Glacier de Bionassey, près du pavillon de Bellevue. Glacier de Trioley, — *Glacier du Mont-Dolent.* — Ces planches sont gravées par Salathé. — *Glacier de Trelatête,* — *Hospice du St-Bernard.* J. F. Osterwald del. — Leop. Leprince pinx. Himely sc. — *La Drance près de St-Branchier.* J. F. Osterwald del. Leprince pinx. — *Le Mont-Blanc vu de Courmayeur.*

Cet homme si bien doué par la nature, eût produit d'autres ouvrages encore si un peu de succès fût venu couronner tant de travail; car, nous l'avons dit déjà, il était fait pour la lutte; les entreprises qui réclament l'incessant courage de tous les jours, pendant de longues années, convenaient à ce caractère chez lequel l'imagination se pondérait par le chiffre. Aucune intempérie ne l'arrêtait, il vivait des semaines entières sur les sommets alpestres, couchant en plein air là où il ne trouvait pas un chalet pour s'abriter; chargé par le gouvernement du canton de Genève, et d'après le conseil du général Dufour, de lever des plans dans ce canton, il passa près d'un mois sur le Salève, ne vivant que de pommes de terre, sans même avoir de sel pour en relever le goût; ailleurs, du pain et du lait lui suffisaient pendant des mois entiers; sa frugalité étonnait les bergers. Il admirait toujours, observait, notait, chiffrait; le même partout, et dans tous les milieux, il gardait dans l'humble chalet des montagnards l'aisance aimable qu'on admirait dans les salons. Grave sans affectation, il avait cependant l'humeur enjouée, la note de la franche gaîté pouvait vibrer dans ce cœur toujours jeune. Vers 1843, le pharmacien Célestin Nicolet, son savant ami à la Chaux-de-Fonds, voyait arriver depuis plusieurs jours des ordonnances de médicaments destinés à une dame Monnier en séjour à l'hôtel de la Fleur de Lys; le commis-

sionnaire, interrogé sur la malade, répondit qu'elle était actrice et voyageait avec son mari M. Henri Monnier. L'auteur, acteur et caricaturiste Monnier à la Chaux-de-Fonds! le désopilant créateur de M. *Joseph Prudhomme!* D'Osterwald arrive à ce moment; étrange et heureux hasard, il connaît Monnier et court s'informer de lui. L'artiste est en tournée avec une troupe qui n'attend que le rétablissement de la malade pour commencer ses représentations théâtrales, mais elle va mieux. Alors fêtons sa convalescence; un souper improvisé en l'honneur de ces hôtes réunit quelques *dilettanti*, Monnier y fait éclater toute la verve de son esprit, d'Osterwald lui réplique en joûteur adroit, l'acteur est piqué au jeu, il redouble, c'est un assaut, un feu croisé pétillant et nourri, et ce ne fut point au Parisien que demeura la victoire.

Son esprit, quoique caustique à l'occasion, ne savait pas blesser. Jamais, à ce qu'on dit, on ne vit le savant en colère. Deux choses cependant le crispaient, la vue d'un monsieur en robe de chambre et en pantoufles, et celle d'un jeune homme inoccupé.

Le 5 juin 1850, sur la proposition du conseiller d'Etat Jeanrenaud-Besson, le Grand-Conseil vota l'achat de plusieurs cartes exécutées par J. F. d'Osterwald.

1° *Carte du Val-de-Ruz* à l'échelle de $^1/_{10000}$.

2° *Carte de la Vallée des Ponts.*

3° *Carte des Gorges de la Reuse* depuis la Clusette au Champ-du-Moulin à l'échelle de $^1/_{10000}$.

4° *Carte des terrains entre St-Blaise, Cressier et Thièle.*

5° *Carte des rives du lac, de la route de Bevaix à St-Aubin.*

6° *Plusieurs plans des forêts de l'Etat.*

7° *Plan de la route des Petits-Ponts par la Tourne et le domaine des Joux.*

« En faisant l'achat de ces plans, disait Jeanrenaud-Besson, l'Etat rend un honneur justement mérité à la mémoire de M. d'Osterwald qui s'est distingué par ses grands et nombreux travaux. »

Une carrière si noblement occupée, une activité que la maladie qui l'emporta devait seule arrêter, peuvent être données comme un exemple; cette vie a son éloquence, elle prêche par des faits, et prouve une fois de plus ce qu'on peut atteindre par une énergique volonté.

Depuis la mort du noble travailleur qui illustre le nom neuchâtelois, le monde a fait dans tous les domaines une évolution prodigieuse. Si la *Carte fédérale* voile aujourd'hui de son ombre tous les travaux topographiques qui l'ont précédée, n'oublions pas que c'est à la *Carte de la Principauté de Neuchâtel*, par d'Osterwald, que le général Dufour empruntait ce qui concerne notre canton. Les travaux contemporains de la photographie, de la gravure,

de l'impression en couleur, dépassent comme moyens d'exécution les procédés en usage dans les premières années de ce siècle; les beaux ouvrages auxquels Osterwald consacra son temps et sa fortune ont assurément pâli, mais ils n'en demeureront pas moins comme des spécimens remarquables de la production artistique d'une époque; ce sont des pierres milliaires qui attestent la longueur de la route parcourue par le progrès humain.

(Fin de la notice d'Osterwald.) A. Bachelin.

UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir la précédente livraison, page 113.)

Il paraît qu'on usait encore moins de ménagements envers Jean Hory qu'à l'égard de tout autre, car il s'en plaignait à Paris : « M. Hory se plaint de quelques manquements en la justice qu'il poursuit, et des rigueurs que l'on pratique contre lui: je le connais assez, mais aussi, en ce rencontre d'humeur, il faut bien prendre garde à lui ôter tout sujet de se plaindre. » (Lettre de St.-Romain à Mareschal, 14 juin 1630.) Mais Favargier n'avait cure de songer à des ménagements.

Une lettre de Raoul de La Fontaine nous apprend que Hory avait envoyé un exprès au prince, pour lui exposer de vive voix l'état des affaires et le prier de lui accorder une diminution; cet exprès avait parlé d'une manière qui avait souverainement déplu à La Fontaine : « C'est un insolent drôle, écrivait-il à Mareschal, et un effronté que l'homme que Hory a envoyé ici ; il mérite qu'on le châtie *quand il fera la bête* (1er juillet 1630 [1]). »

(1) Grandes archives, F 21/23.

Le prince refusa les demandes d'Hory. Le 11 juillet, il écrit à Mareschal : « Sur le fait d'Hory, vous verrez que je me tiens à ce que je vous avais mandé dès le commencement. »

Hory doit effectuer le paiement de sa dette par des à comptes, suivant un échelonnement qu'on lui a fixé ; sa ruine ira donc en s'accentuant à mesure que les termes de paiement arriveront.

Après avoir saisi le fief de Lignières, le fief du Grand-Jaques et ses terres du Landeron, les officiers du prince mettent la main sur les autres biens d'Hory. « Le 29 août 1630, noble et prudent sieur Jean Mouchet, agissant comme trésorier général, exposait au maire de la Côte comme le sieur Jean Hory, ancien receveur des quatre mairies (Neuchâtel, la Côte, Rochefort et Boudevilliers) était demeuré reliquataire à S. A., par la conclusion de son dernier compte rendu à cause de la dite recette qu'il a eue en mains de longues années, de la somme L. 143,750 $^{3}/_{4}$, outre 130 écus d'or sol d'autre côté, ainsi qu'il appert par le dit compte, signé de sa main, daté du 30 juin 1627. Pour recevoir paiement d'une partie de cette somme, lui, sieur Mouchet, au nom de S. A. et suivant la charge et commission à lui baillée, requérait le maire qu'ensuite des usages et subhastation qu'il avait fait faire des biens que le sieur Hory pouvait avoir rière cette mairie, il lui accordât gens de justice pour les taxer, *au tiers denier avant* selon coutume. » Le maire lui ayant désigné les honorables Blaise Lardy et Abram Robert, jurés de la justice de la Côte, ces derniers se transportèrent sur les possessions de J. Hory et en firent l'évaluation. Ils taxèrent 79 ouvriers formant 23 parcelles de vignes, 2 poses de champ et 2 poses de verger, à Peseux, à la somme de L. 26,865. D'après la coutume, on dut ôter de cette somme, pour les frais, *le tiers denier*, ensorte que l'on ne porta en extinction de la dette que L. 18,000 environ (1).

Mouchet avait eu des égards pour Hory (2) ; ils étaient de vieux amis ; d'ailleurs sa position, quoique non connue, était plus mauvaise que celle d'Hory. La fortune opiniâtre allait enlever au chancelier ce dernier appui.

(1) Grandes archives, M 8/22.

(2) L'acte plus haut cité porte : « Ensuite de laquelle taxe et évaluation, le dit trésorier » Mouchet ayant encore longtemps suspendu, après la huitaine d'icelle expirée, sur l'es» pérance que le dit sieur Hory satisferait ou ferait quelque diligence pour s'acquitter de » son debet et qu'il ne serait besoin passer plus avant, mais cela n'ayant été fait, le sieur » Mouchet a été contraint se représenter de rechef en justice, demandant droit et judiciale » connaissance, etc., ce qui a été fait et notifié au dit sieur Hory par le sauthier. » M 8/22.

Quelques jours après cette saisie du 29 août, Mouchet mourut subitement ; il laissait un passif de L. 377,000, à la stupéfaction générale.

D'Affry, toujours à la tête de son régiment en Piémont, écrivait à ce sujet à Mareschal : « S. A. m'avait écrit que je lui dusse mander qui pourrait faire les charges du sieur Mouchet, ce que toutefois je ne puis que je ne sois par delà (à Neuchâtel ou Fribourg) pour en aviser avec vous et Messieurs du Conseil ; je suis bien étonné que vous ayez trouvé si peu d'argent après lui ([1]). » Mais bien loin que cela le porte à ménager Hory, à son avis il faut redoubler de rigueur ; dans la même lettre (17 septembre 1630) d'Affry lui apprend que Henri II veut qu'il vienne à Neuchâtel, mais qu'il ne peut le faire avant vendanges, à cause de la pénurie d'argent dans laquelle le laisse le trésor royal ([2]) : « mais tenez la main que les choses s'exécutent, pour le regard d'Hory, ainsi que le Conseil et vous aurez avisé. »

Après la mort de Mouchet, sentant qu'il allait, à la prochaine échéance, se trouver tout-à-fait aux prises avec Favargier qui ne le ménagerait pas, Hory essaya encore une fois d'offrir au prince, par l'entremise de St-Romain qui lui restait favorable, les rentes qu'il avait sur l'Etat de France. Mais, inflexible, Henri II refusa de plus belle ; le 11 janvier 1631, il écrit à Mareschal : « J'ai refusé entièrement de prendre les dettes que Hory me veut bailler, pour les raisons que j'ai écrites au long au sieur de St-Romain : selon le devoir où il se mettra, je le traiterai avec plus de douceur et de gratification ([3]). »

Le prince entendait-il que si Hory acceptait la grâce qu'il lui avait faite en le réintégrant dans ses fonctions de conseiller d'Etat, il serait plus coulant ? C'est ce que je ne puis dire.

Les ennemis du vieux chancelier furent alarmés à la vue de cet obstacle qui pouvait s'interposer entre leur vengeance et Hory. D'abord Mareschal s'éleva beaucoup auprès du prince contre l'idée de St-Romain d'avoir voulu

([1]) Grandes archives, Y 20/2.

([2]) « S. A. m'a fait l'honneur de m'écrire de Lyon que, tant pour l'affaire du curé de Cressier qu'à cause de la mort de Mouchet, elle désirait que je m'en aille à Neuchâtel, ayant elle-même voulu prendre la peine de prendre mon congé au Roy qui aurait commandé à Monsieur de Bassompierre de me le donner : Monsieur de Bassompierre me le doit envoyer de Paris, ainsi qu'il a promis à S. A. Je l'attends tous les jours pour m'en aller, mais bien plus trois *monstres* qui nous sont dues ; et ne puis, quand bien j'aurais mon congé, partir d'ici que, à tout le moins, je n'en aie reçu deux, pour me dégager de ce que moi et mes soldats devons. J'ai un capitaine à Paris qui sollicite et suis sur le point d'en envoyer un autre à Lyon, à même fin, de sorte que je ne puis espérer d'être par delà, devant un mois ou six semaines ; les vendanges se feront cependant. »

([3]) Grandes archives, S 20/22.

faire accepter à son maître des lettres de rente et autres créances et il l'accusa même d'aveuglement. A cela Henri II répondit (20 mars) que St-Romain ne lui avait jamais écrit que de prendre en paiement les obligations qui seraient trouvées bonnes par le Conseil et qu'il lui avait conseillé de renvoyer la liste des créances d'Hory à Neuchâtel pour qu'on pût indiquer les meilleures ; qu'au reste si le bien d'Hory ne suffisait pas pour acquitter ses dettes, il faudrait bien en venir là. Mais le prince avait aussi écrit au gouverneur d'Affry, maintenant à Neuchâtel, qu'il ne prendrait de ces créances qu'après que le fonds d'Hory aurait fourni le possible, car il trouvait peu considérable la somme fournie par les biens qui lui avaient été saisis. Henri II ignorait probablement la coutume du tiers denier.

Le triumvirat formé contre Hory, Mareschal, Favargier, d'Affry, est enfin réuni à Neuchâtel. Qu'en va-t-il résulter pour l'ancien chancelier ? Ils se sont concertés sur les moyens de le frapper des coups les plus vigoureux et ils épient l'occasion. Elle ne tardera pas à se présenter. En attendant, ils activent de tout leur pouvoir la saisie de ses biens ; les longueurs des formalités judiciaires sont un frein à leur haine ; ils sont obligés de patienter malgré eux. Et on arrive ainsi à la fin de l'année 1631.

Ayant fait la saisie des biens et héritages de Jean Hory, Favargier en avait fixé la vente aux derniers jours de janvier 1632. Or, le jour des montes, Félix Hory se présenta de la part de son père, et protesta contre le mode de procéder du procureur général, disant que cette monte était contre la coutume générale du pays, contre les franchises des bourgeois de Neuchâtel et contre le serment des officiers du souverain, se faisant fort de faire déchoir ceux qui monteraient les dits biens. Appuyée par un certain nombre de bourgeois, par le maire de Neuchâtel entr'autres, cette protestation entrava la marche de la justice et les biens d'Hory ne purent être vendus ce jour-là.

David Favargier, se retranchant aussitôt derrière les devoirs de sa charge, en appelle au Conseil d'Etat et annonce que les choses n'en resteront pas là. Convoqué immédiatement, le Conseil d'Etat rend l'arrêté suivant :

« Aux remontrances du sieur procureur général Favargier, (il) a été ordonné au sieur Merveilleux, conseiller d'Etat, de l'assister au nom du corps du dit Conseil, en la poursuite du procès intenté en la justice de cette ville contre le sieur Jean Hory et consorts (28 janvier 1632 [1]). »

Favargier se présente devant la cour de justice et intente une poursuite criminelle à J. Hory et à son fils, les accusant d'avoir fait la proteste en question à intention d'émouvoir le peuple contre les officiers du prince, et con-

(1) Manuels du Conseil d'Etat.

cluant en demandant les peines les plus graves contre ces rebelles et séditieux.

Ainsi accusé d'être un révolutionnaire dangereux, Hory réplique en formant demande en réparation d'honneur à Favargier.

Le 31 janvier, le conseil d'Etat, (d'Affry, Mareschal, le mestre Guy, le *trésorier* Chambrier et le capitaine Guy), convoqué de nouveau, rend l'arrêté suivant :

« Sur remontrances du sieur procureur général Favargier, que le sieur Jean Hory lui avait formé demande à réparation d'honneur, à raison des accusations contre lui portées en la demande précédente formée au nom de S. A. contre le dit Hory : eu égard à l'improcédure d'icelui sieur Hory en ce cas, la mauvaise et préjudiciable conséquence du fait et que le dit sieur procureur a agi au nom et par commandement de Seigneurie, ordonné qu'il instera à faire connaître (juger) la dite demande de récrimination et retorsion nulle et biffée, et selon la connaissance (jugement), en appeler ; — à quoi le sieur Merveilleux l'assistera au nom et pour témoignage d'aveu du Conseil ([1]). »

Le Conseil d'Etat, on le voit, n'avait pas confiance dans le prononcé des juges de la ville. Aussi se hâta-t-il d'informer de la chose le prince, mais avec des détails qui, appuyés de lettres du gouverneur, de Mareschal, de Favargier et autres ennemis d'Hory, remplirent Henri II de colère. On lui a peint Hory comme continuant ses brigues, ses menées, ses révoltes, et se mettant à la tête d'un parti qui lui est opposé. Le 7 février déjà, le prince écrit à Mareschal :

« J'ai vu, tant par vos lettres que par celles du sieur d'Affry, par le procès-verbal de mon procureur général et la proteste d'Hory, ce qui s'est passé à la monte de ses biens, l'artifice et insolence qu'il y a faites, ainsi que son fils ; j'entends qu'ils soient châtiés ; ceux qui leur ont adhéré le méritent aussi, ainsi que je l'écris à ceux de mon Conseil et aux Quatre-Ministraux, outre ma réponse au sieur d'Affry. J'en écris aussi une lettre de ma main au maire Hory, que vous verrez dans ma dépêche. Après cette affaire et qu'on m'aura donné avis sur ses demandes et prétentions, j'y résoudrai et pourrai lui faire écrire de ses débets (dettes) ; cependant, il ne faut pas laisser de le presser de payer comme tous les autres receveurs. » ([2])

Le 6 mars, le Conseil d'Etat prenait l'arrêté suivant :

« Vu la lettre missive de S. A. à Messieurs du Conseil, du 6 février 1632, portant avis du déplaisir du procédé du sieur Jean Hory, avec ordonnance de pas-

([1]) Manuels du Conseil d'Etat.

([2]) Grandes archives, T 20/18.

ser outre au vuidange de la procédure contre lui, suivant les dites intentions, (il) a été enjoint au sieur procureur général y faire ses diligences. »

Devant ces nouvelles poursuites, Hory prend le parti de recourir au prince, de se rendre à Paris, et aidé encore de Montigny et St-Romain, de lui expliquer les choses et de le prier de lui pardonner, s'il le trouve coupable. Henri II répond que l'affaire portée devant la cour criminelle de Neuchâtel doit être jugée; cependant il consent à lui faire grâce de la peine, si Hory est déclaré coupable et il lui expédie des *lettres d'abolition* pour s'en servir au besoin (13 juin.) Et encore n'est-ce pas sans restriction : le 17 juin, le prince écrit à Mareschal :

« Je mande au sieur d'Affry comme quoi j'ai terminé les affaires du curé de Cressier et d'Hory. Jamais je n'ai vu une si fâcheuse humeur que le curé de Cressier. Pour Hory, outre l'abolition que je lui ai donnée, je l'ai chargé de faire réparation à ceux de mon Conseil de ce qu'il avait dit contre eux. *Puisqu'il se met entièrement à devoir*, faites qu'en recevant sa révocation, on le traite assez doucement. Je ne lui ai voulu accorder aucune grâce pour ce qu'il me doit. S'il en doit obtenir quelqu'une, ce sera plutôt *au dernier paiement*, ne voulant pas donner ce mauvais exemple qu'il n'y aurait qu'à faillir pour être bien traité. Je l'ai mené sur ce qu'il avait fait et lui ai ravancé toutes ses fautes passées (1). »

De son côté, Beauvais avait avisé immédiatement Mareschal. Par lettre du 13 juin, il lui écrivait: « Pour le sieur Hory, S. A. lui permet de se défendre en justice de l'accusation criminelle contre lui intentée, sauf l'exécution de la sentence : s'il est atteint et convaincu de crime, S. A. lui a donné lettres d'abolition desquelles il se servira (2). » — De son côté, d'Affry, alors à Fribourg, écrit à Mareschal, le 26 juin : « Je ne doute pas que M. de Beauvais ne vous ait écrit amplement et que par le *résultat* (3) de S. A. que vous devez avoir en mains, vous ne soyez informé de tout ce qui nous est ordonné tant pour le sieur Hory que pour le curé de Cressier : pour le sieur Hory, nous le verrons venir. Si je puis, je m'en irai des derniers jours de la semaine prochaine, à Neuchâtel. Je vous prie de mander à M. de Beauvais que nous ne

(1) Grandes archives, T 20/30.

(2) Gr. arch., R 20/8.

(3) Résultat : ordonnance ou arrêté du prince : « Il ne faut pas, écrivait Beauvais à Mareschal, que le curé de Cressier, Petit Cuénot, sache que vous avez le *résultat* de S. A., cela le ferait cabrer, car il dit qu'il ne veut point être mêlé *avec un huguenot et un criminel* » (désignant ainsi Jean Hory).

manquerons pas de nous conformer à ce qui nous est ordonné [1]. » Quelques jours après, en juillet, Favargier se rendait à Paris.

Hory ne revint pas de suite à Neuchâtel. N'ayant rien pu obtenir pour sa dette, il cherche à Paris des moyens de s'acquitter ; et d'ailleurs que ferait-il au pays ? Il n'y rencontrerait que des déboires. Favargier, rentré à Neuchâtel, procède à la vente de tout ce qu'il possède et en arrive, le 13 novembre 1633, à lui saisir son dernier bien au soleil, sa maison de la rue du Château :

« A l'instance du procureur général, les conseillers et justiciers Jean Varnod, David Berthoud dit Grenot et Abram Trybollet ont été députés pour lui taxer et distribuer des biens du sieur Jean Hory, suivant les usages à lui dûment notifiés par Pierre Breguet, sauthier substitué, aux fins de recevoir paiement de la somme de 12733 livres 4 gros, en déduction et tant moins de ce que le dit sieur Hory est resté redevable à S. A. par la clôture de ses comptes, à cause de la recette des Quatre Mairies. Suivant cette commission, ils se sont transportés :

a) En une maison appartenant au sieur Hory par lui acquise, une partie du maître-bourgeois Jonas Fequenet, une partie de feu Isaac Marquis, et la cave, ensemble et avec le *treuil* (pressoir) qui y est, étant dessous la maison de feu Pierre Perrot, lesquelles dites maison, cave et treuil gisant en la rue du Château, joûte le dit Abraham Favre et la dite rue devers bise, les dits hoirs Perrot et encore la dite rue devers joran ;

b) En une grange, aussi mouvante du dit feu sieur Fequenet, étant devant icelle dite maison, avec un gros treuil qui y est, laquelle grange joûte la rue devers vent, la *Tour de Diesse* devers uberre, Guillaume Thievent devers bise et André Veuve devers joran ;

c) En une autre maison gisant en la dite rue, ensemble la cave dessous la maison de feu Jean Biery, ainsi qu'elle s'étend et comporte par ses justes limites et bornes, laquelle joûte Pierre Chaillet devers vent, la rue devers uberre et les héritiers de Jean Biery devers joran et devers bise ;

d) En un jardin compris dans icelle ; et le tout a été adjugé à S. A. pour 19,000 livres, ce qui fait le paiement du susdit debet, y compris le tiers denier avant, selon coutume [2]. »

Hory était poursuivi ainsi sans relâche. Pendant ces deux années les recors le harcèlent, le procureur général le relance et entasse les frais sur les

(1) Grandes archives, X 20/18.

(2) Grandes archives, M 8/22 bis.

frais ; il faut qu'il trouve de l'argent et il ne sait à quelle porte frapper pour en obtenir ou pour arriver à fléchir le prince. Il finit par s'adresser à ses ennemis même à ce Beauvais (alors aussi à Paris) qui avait été pour beaucoup dans ses malheurs. Beauvais en fut attendri, au moins à en juger par les termes dans lesquels il mande le fait à Mareschal, resté à Neuchâtel (4 mars 1634) :

« Le pauvre Hory a eu recours à moi pour avoir quelque grâce de S. A., soit pour les lods pour s'en exempter, ensemble des intérêts, et pour recevoir ses obligations en paiement, ou au moins une surseance (un sursis). S. A. dit qu'elle ne veut pas perdre cette famille-là comme étant venue avant le déluge, (1) qu'il les veut traiter avec rigueur et qu'après il verra à trouver le moyen de ne les perdre pas. » (2)

Favargier qui devait plus tard être accusé d'avoir tiré beaucoup d'argent de la poursuite des receveurs reliquataires qu'il pressait ou suspendait à son gré, faisait alors parade de la plus scrupuleuse exactitude : s'il déploie autant de rigueur, c'est dans l'intérêt seul du prince. Et pour le démontrer, il s'annonce en état de payer la *dette de Soleure*, pour laquelle le comté était hypothéqué. Il se rend lui-même à Soleure et y compte à L.L. E.E., au nom et de la part du prince de Neuchâtel, la somme de 9,400 écus d'or au soleil et celle de 2,700 goulden d'or en espèces. Y avait-il beaucoup de serviteurs aussi dévoués aux intérêts de leur maître que David Favargier ?

En octobre 1634, Jean Hory rentre à Neuchâtel. Pour exécuter les ordres d'Henri II, la cour de justice de Neuchâtel l'ayant condamné, il doit paraître en Conseil d'Etat et y faire réparation à genoux, humiliation qu'il a retardée deux ans durant, mais à laquelle il ne saurait échapper.

Il écrit donc la lettre suivante à « Messieurs les Gouverneurs et Lieutenant » Général et Conseillers d'Etat des Comtés de Neuchâtel et de Valangin : »

« Ayant plu à S. A. accorder lettres d'abolition au soussigné en date du — juin 1632, signées de sa main et contresignées par son secrétaire ordinaire à Paris, il supplie très humblement de le recevoir à la déclaration qui est enjointe par lettre de faire à tous messieurs ses officiers, et de le vouloir entériner et enregistrer sur le manuel du Conseil, et il sera obligé de plus en plus de prier Dieu pour la santé et prospérité de S. A. et la vôtre. » HORY.

(1) On disait en proverbe : *Aussi ancien que les Hory, — d'aussi vieille famille que les Hory.*

(2) Grandes archives, P 20/2.

Le 28 octobre, Hory parut en conseil d'Etat. Le manuel porte cette mention :

« Le sieur Jean Hory introduit à son instance, a présenté lettres d'abolition de S. A., avec soumission de satisfaire au contenu, et requête de les lire et vouloir entériner et registrer ès registres de Conseil, desquelles lettres avant faire lecture, lui a été dit par Mgr. le gouverneur que nonobstant il soit convenable, en pareil cas, de se mettre en devoir pendant la dite lecture, si est ce qu'il le dispensait de mettre le genouil en terre, au respect de la douceur ordinaire de S. A. *et de ceux qui l'assistaient*, desquelles lettres faite lecture, il a satisfait de bouche au contenu d'icelle. »

Ainsi, par grâce, d'Affry auquel Henri II a recommandé « de le traiter assez doucement » épargne à Hory l'humiliation de fléchir le genou devant le conseil qu'il a présidé; on se contente de le faire tenir tête nue pour déclarer « que tout ce qu'il avait dit dans sa proteste contre la monte » de ses biens, il l'avait fait par une fâcherie de se voir privé de ses posses- » sions, ne considérant pas assez la grâce que S. A. lui avait faite d'une lon- » gue attente avant de le contraindre au paiement de ses dettes, et les grati- » fications dont S. A. avait usé envers lui : il en avait donc demandé grâce, » pardon et abolition au prince, et, à cette fin, ses lettres nécessaires. Préfé- » rant miséricorde à rigueur de justice, S. A., de sa grâce spéciale, pleine » puissance et autorité souveraine, avait aboli, remis, pardonné et éteint, par » les lettres qu'il présentait, à lui Hory et à son fils, les faits en question, » mis au néant toutes poursuites, procédures et jugements qui pourraient » avoir été faits, et eux Jean et Félix Hory remis en leur bonne fame et re- » nommée, si pour cela, elles avaient été altérées, imposant silence à son » procureur général et aux gens de son Conseil d'Etat, qu'ils n'ont eu aucune » intention de leur déplaire, ni s'éloigner de l'état et honneur qu'ils leur » doivent, les suppliant de les excuser s'ils y ont en quelque chose manqué, » lui, Hory, étant tenu de payer les frais légitimes des dites poursuites [1]. »

Si, après cela, les ennemis du chancelier Hory avaient considéré la coupe d'amertume comme vidée par le vieillard, il n'y aurait rien eu d'excessif dans sa position ; mais on voulait qu'il la bût jusqu'à la dernière goutte et qu'il en pût savourer la lie.

D'Affry, Mareschal, Favargier, les Guy, les Trybollet, ne jugent pas sa ruine assez complète. Inquiets de reconnaître que le crédit d'Hory sur le prince n'est pas entièrement évanoui, craignant de le voir, un beau jour, venir re-

(1) Manuels du Conseil.

prendre sa place au château du prince, ils vont choisir un autre champ d'action. D'ailleurs les dispositions des Neuchâtelois avaient beaucoup changé à l'égard de Jean Hory ; on s'apitoyait maintenant sur les malheurs de cet homme hautain, mais plein de talents. Dès lors, ses ennemis cherchent à le ruiner et dans l'esprit d'Henri II et dans l'esprit des populations.

(La fin prochainement.) F. C.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir le numéro de mai 1877, page 122.)

La famille de Gélieu.

1er octobre. — Après soupé, M. de Gélieu me fit voir le diplôme accordé par feu le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, à son oncle Jonas, pasteur à Fleurier, à son père Jacques, pasteur aux Verrières, et aux autres Gélieu ses parents, résidants dans la Principauté de Neuchâtel et Valengin, par lequel diplôme ils sont élevés, eux et leurs descendants légitimes, à la dignité de nobles dans la dite Principauté, par les raisons : 1° que, lorsque leurs ancêtres sortirent de France, il y a passé deux siècles, pour cause de religion, ils étaient déjà nobles; 2° qu'ils ont dès lors rendu de bons services à l'Etat et à la sainte religion réformée. Ce diplôme, écrit sur vélin fol. est muni du grand sceau royal d'environ cinq pouces de diamètre en boîte d'argent. La maison de Gélieu, dont il n'y a plus dans la Principauté de Neuchâtel que mon gendre, est originaire de Sorlat, en Périgord, dans le pays de

Guyenne. Il me fit aussi voir les lettres de bourgeoisie que la famille a obtenues de Neuchâtel et Valengin, aussi bien que la sienne particulière de réception dans la Société économique de Berne ([1]).

L'horloger Huguenin

Le 5 décembre, je fus à Bellelai. Il y avait M. Gobel ([2]) qui m'apprit que l'horloge musicale que lui avait faite M. Huguenin, avait fort bien réussi, et qu'actuellement M. Huguenin était établi à Rastadt, avec une pension du Margraf.

1781. — Comédie à Lignières.

Le 16 août arrivèrent (à Lignières) mes frères, mes sœurs et autres de la Neuveville, aussi bien que M. Comte, de Diesse ([3]) avec deux dames; c'était l'après-dîné, et pour assister à la représentation théâtrale qui eut lieu par MM. les pensionnaires de la cure, ayant à leur tête comme acteur, M. de Gélieu lui-même, sa femme et M[lle] Esther. La pièce principale fut la comédie des *Plaideurs* de Racine, et la petite pièce, *Le Bavard.* Tout alla bien. A la sortie de la comédie, on donna une belle collation; la compagnie dansa au son du violon de M. Imer, le ministre, consacré avec mon fils, et qui me parut joli homme....

1782. — Engollon et Bonneville.

J'eus occasion de voir, le 5 octobre, le sieur régent de Lignières; il est d'Engolon; il me dit que l'endroit où était l'ancienne ville, dont l'Engolon d'aujourd'hui n'était que les granges, s'appelle encore la *Bonneville*, et est actuellement un bocage; non loin de là sont les *courtils*, présentement des prés ou des champs. Il n'y a plus à présent que deux familles à Engolon, des Cunier et des Besson. Lui, le sieur régent est un Cunier.

([1]) *Jonas de Gélieu* commença en 1770 ses publications dans les *Mémoires* de la Société économique de Berne, par un extrait du travail de son père sur les abeilles; cependant ses relations avec la Société sont antérieures à cette date. Avant d'en être reçu membre honoraire, il lui envoyait des notes intéressantes; ainsi, dans la séance du 27 septembre 1766, on lut du pasteur de Lignières une lettre « sur l'économie des abeilles » (*Mémoires de la Soc.*, 1767, t. I, p. 25).

([2]) *Gobel*, alors évêque de Lyda et suffragant de l'évêque de Bâle, depuis évêque constitutionnel de Paris, mort sur l'échafaud en 1794.

([3]) Le pasteur de Diesse, *Comte*, était membre de la Société économique de Berne. Ayant résigné ses fonctions, il se retira à Moutier, dans le Vully, où il mourut en juillet 1784.

1783. — Mlles Salomé et Esther de Gélieu.

En août, Mlle Salomé de Gélieu, sœur de mon gendre, se trouva à Lignières. Elle a passé plusieurs années en Angleterre, dont elle parle fort bien la langue et où elle a élevé les filles de milord Gallway, originaire d'Ecosse. Elle parle en serrant les dents, comme M. *Himly* de la Caroline [1]. On dirait que c'est une habitude que contractent les étrangers qui apprennent l'anglais.

Mlle Esther de Gélieu, actuellement à la tête de l'Ecole électorale de Franck-tahl pour demoiselles, a une écriture qui va de pair avec celle de nos plus beaux écrivains masculins.

1784. — La montre du Prince de Wangen [2].

Le 11 avril, jour de Pâques, le justicier Boillat me fit voir une petite montre de poche que le prince lui a donnée à nettoyer; elle a été acquise par le feu prince Frédéric, qui l'a mise parmi les bijoux de la Principauté au château de Porrentruy. Il va sans dire qu'elle est d'or et d'ailleurs très belle. Mais ce qu'il y a de remarquable, pourquoi j'en parle ici, c'est que c'est une de ces nouvelles montres qui se remontent d'elles-mêmes en les portant, mais il faut marcher avec. Laissée à elle-même, celle-ci va trois fois 24 heures. C'est un habile horloger du Locle, M. Perrot, qui est l'inventeur de ces montres; il n'y a que quelques années qu'elles paraissent. Comme je l'ai insinué, elles se remontent et vont d'elles-mêmes aussi longtemps que la personne les porte et marche avec. Posées et tranquilles, elles vont un certain temps et, comme les montres ordinaires, elles s'arrêtent enfin. Puis, reprises et reportées, elles se remettent en jeu et vont sans être remontées d'une autre façon.

(1) *Himly*, que l'on surnommait « de la Caroline », avait habité quinze ans cette province de l'Amérique, en qualité de pasteur de l'église française de Charlestow. De retour au pays en 1758, il comptait ne plus le quitter; il retourna néanmoins à Charlestow, et y mourut en 1789. L'émigration dans ces parages était de mode au 18e siècle. Nous avons sous les yeux un opuscule de 40 pages in-12, publié à Berne en 1734, qui donne des détails intéressants sur cette contrée, d'après des lettres de Bernois et de Jurassiens établis là avec leurs familles, depuis quelques années.

(2) *Frédéric-Louis-François, baron de Wangen de Geroldsek*, évêque de Bâle, né le 12 mars 1727, à Wilvisheim (Bas-Rhin), chanoine de l'Eglise de Bâle en 1745, fut élu évêque le 29 mai 1776; il mourut à Porrentruy le 11 octobre 1782.

Avril 1786. — Le graveur Nicolet.

Le fameux graveur Nicolet, nommé maire de St-Imier, étant retourné à Paris pour arranger ses affaires, s'est dégoûté de son nouveau poste, a renvoyé sa nomination et est resté à Paris.

Mlles de Gélieu en Allemagne.

J'ai appris dans le dernier voyage de Lignières que Mlle Esther de Gélieu, revenue ce printemps de Franckenthal (où Mme la veuve Bertrand, fille de M. le jadis banneret Osterwald de Neuchâtel, que j'ai vue à Courtelary en 1770, lui a succédé) et repartie depuis peu de jours pour l'Allemagne, est gouvernante des enfants du prince de Nassau-Weilbourg. Sa sœur, Mlle Salomé de Gélieu, est gouvernante des enfants du prince de Mecklembourg-Strélitz, frère aîné du duc règnant de Mecklembourg-Strélitz, qui n'a point d'enfant.

Assemblée des bourgeois de Valengin.

Le matin 4 juillet (à Lignières), au son du fifre de M. Chatelanas, qui en joue fort bien, nous nous levâmes à 3 heures et partîmes pour Valengin où l'assemblée générale de la bourgeoisie de Valengin devait se tenir. Nous nous arrêtâmes après avoir passé Chaumont, descendu la belle forêt de Savagnier, dans ce village situé dans le Val-de-Ruz, à 2 lieues de Lignières; nous crûmes souhaiter le bonjour à M. le chevalier de Marval, dans sa maison, mais il n'était pas encore levé; nous bûmes un coup à l'auberge, puis continuâmes notre chemin, et, admirant le Val-de-Ruz qui présente tant de beaux villages à la fois à la vue, nous passâmes à Fenin jusqu'où la nouvelle grande route de Neuchâtel contre le Val de St-Imier est poussée, mais l'on en suit une autre pour arriver à Valengin. C'est un bourg assez considérable, plus ancien que beau, à une heure et demie de Savagnier. La foule y abondait; nous fûmes bientôt joints par mon frère, le baillif d'Erguel et M. le lieutenant Belrichard, qui devaient faire avec M. de Gélieu, mon frère le ministre et moi, la tournée du comté de Neuchâtel et Valengin. En revanche, M. Chatelanas nous quitta à Valen-

gin. . . M. le conseiller Paris (1) se trouva aussi à Valengin. J'y vis aussi M. le chancelier Boive, etc. C'était une affluence extrême de beau monde et autres. Nous nous arrangeâmes un peu chez M. le pasteur de Valengin, M. Fabry.

Environ à 10 heures du matin, les cloches de Valengin commencèrent à être sonnées, et la magistrature de la bourgeoisie de Valengin se mit en marche pour se rendre à la plaine de Bioley, au-dessus du bourg, à un quart de lieue. Cette magistrature consiste en trois maîtres-bourgeois, l'un pour le département de Valengin même, le second pour celui du Val-de-Ruz, le troisième pour celui des montagnes, et puis en 36 conseillers. Ces Messieurs étaient en habit et manteau noir, précédés et suivis d'une compagnie de hallebardiers fort lestes avec tambours et fifres; plus encore une musique militaire exécutée par une bande de jeunes musiciens, dite la troupe du Pont-de-Martel, en uniforme vert, hautbois ou clarinettes, bassons et fagots, etc. Tout cela se faisait entendre tour à tour, accompagnant le cortége et charmant les spectateurs. Arrivés à la plaine de Bioley, les hallebardiers, en qualité de gardes, firent faire place à la multitude qui s'y trouvait, et les magistrats avec les musiciens montèrent sur une grande tribune haute de quelques pieds et découverte, que l'on avait érigée *ad hoc.* On avait dressé en outre sur cette plaine plusieurs grandes baraques couvertes, où des vivandiers donnaient à manger et à boire. L'affluence était grande, je suppose qu'il y avait autour de 10,000 personnes, tant hommes que femmes, étrangers et citoyens. Les bourgeois de Valengin se distinguaient par l'épée qu'ils portaient, soit à la ceinture, soit sous le bras.

Il faut dire ici quelque chose de cette bourgeoisie de Valengin. Il paraît que d'origine le pays dit la Comté ou la Seigneurie de Valengin était peu peuplé et seulement par des serfs; les Seigneurs de Valengin, pour peupler leur Etat, y appelèrent successivement des étrangers à qui ils donnèrent de grands avantages et franchises, qu'ils augmentèrent encore dans la suite, et auxquels ils admirent la plus grande partie des anciens habitants, dont quelques-uns cependant restèrent dans leur ancienne constitution, qui néanmoins fut beaucoup adoucie. Le corps de ces étrangers et des anciens habitants qui y ont été incorporés, forme la Bourgeoisie de Valengin, tellement qu'il y en a par tout le pays, et qu'ils forment de beaucoup la majeure partie des habitants. En revanche, il y a des communiers, mais en petit nombre, dans différents villages, même dans le bourg de Valengin, qui ne sont que bourgeois

(1) *Paris*, conseiller de l'évêque de Bâle, ingénieur et architecte distingué, a joué un rôle important dans les affaires de l'évêché à la fin du régime épiscopal. Il faisait partie du conseil de régence, qu'à son départ pour Bienne, en 1792, l'évêque de Roggenbach, fuyant devant les troupes françaises, chargea de gouverner la Principauté.

de leur endroit; ce sont probablement les descendants des anciens habitants qui sont restés dans leur prestin état. Quoi qu'il en soit, cette bourgeoisie de Valengin a de grands priviléges et en est fort fière. Elle a sa magistrature, comme on vient de dire: elle la change tous les trois ans dans son assemblée générale, qui se tient conséquemment à la même époque; c'est ainsi que cette assemblée avait été tenue au commencement de juillet 1783 et qu'elle se tenait aujourd'hui. L'an 1783, le nombre des bourgeois assemblés portant armes était de passé 3900; l'on n'a pas su me dire le nombre de ceux de 1786. Au surplus, tous les bourgeois de Valengin sont obligés, à moins de bonne raison, de se trouver à l'assemblée. —

La magistrature et son cortége étant placés sur la tribune, le premier acte fut que le maître-bourgeois de Valengin, comme le premier en rang, invita (après que l'on eut ordonné silence) MM. les pasteurs, maires et autres notables de la bourgeoisie de Valengin, à monter sur la tribune. Deux seigneurs russes qui se trouvaient là, soupçonnés d'avoir envie d'y monter, causèrent une rumeur parmi le peuple qui ne voulait pas y souffrir de non bourgeois, et qui ne s'apaisa que lorsque le maître-bourgeois de Valengin l'eut assuré qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait sur la tribune que des bourgeois. Ensuite, du haut de la tribune, l'on intima aux jeunes bourgeois de Valengin qui étaient devenus adultes depuis la dernière assemblée, le serment de fidélité au Prince et à la Bourgeoisie; puis les magistrats firent rapport au peuple de leurs gères pendant le temps de leur office, etc.; enfin l'on procéda à l'élection des nouveaux magistrats; toutes ces différentes opérations formaient autant d'actes dont les intermèdes étaient distingués par d'agréables pièces de musique exécutées par la troupe dont j'ai parlé; ces marches, contredanses, allemandes, me semblaient un peu déparer la gravité de la solennité, mais, comme l'observa très-bien M. Paris, cette musique gaie contribuait à remplir les esprits d'une allégresse propre à prévenir des excès auxquels une populace assemblée et qui se voit en force, pourrait aisément se laisser aller. Le soleil ardent, qui dardait ses rayons sur un lieu où il n'y avait d'ombre que celle des baraques aux vivandiers, et l'heure du dîner, nous firent quitter la partie avant qu'elle fût finie, savoir, mon gendre, mes deux beaux-frères, M. Paris et moi, pour suivre M. Prince, beau-frère de M. Gélieu, et M. Gieser de Manheim, époux d'une nièce de M. Prince, qui nous conduisirent chez M. le maître-bourgeois Pury de Neuchâtel, autre beau-frère de M. Gélieu, résidant, non loin de Bioley, dans un beau bien de campagne à lui appartenant, nommé Sorgereux, où nous dînâmes. Tout vis-à-vis, en face de l'appartement où nous dînâmes, à un coup de fusil, est un autre beau bien de campagne, appelé Bussi, appartenant pour la plus grande partie au dit M. Prince,

mais qui n'y réside guères, préférant Villaret . . . . Après le dîné, nous prîmes congé et quittâmes aussi MM. Paris, Prince et Gieser; nous allâmes avec M. Pury à la Borcaderie, autre bien de campagne situé sur le Seyon, qui descend tout en bas le Val-de-Ruz et qui fait jouer et entretient à la dite Borcaderie des moulins et des manufactures d'indiennes, et appartenant à MM. les frères Montmollin. Nous trouvâmes là compagnie de Neuchâtel, outre Mme l'épouse d'un de ces messieurs Montmollin, née de Luze, belle femme mais un peu boiteuse, sœur de Mme de Pourtalès et mère d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui y était aussi. Les bâtiments sont beaux, aussi bien que les jardins, vergers, promenades, etc. C'est à un quart de lieue de Valengin, où nous redescendîmes ensuite; nous nous séparâmes là, avec bien des remercîments, de M. le maître-bourgeois Pury. M. de Gélieu et moi fîmes visite à mon pauvre cousin, l'ex-ministre de Sornetan, retiré à Valengin, où il exerce la médecine avec beaucoup de succès . . . . Il loge chez M. Quinche, qui, ce jour-là même, dans l'assemblée populaire, fut élu maître-bourgeois pour le département de Valengin . . . . Nous partîmes du bourg et nous passâmes au château, qui est sur une hauteur tout près, à gauche du chemin contre Neuchâtel.

(A suivre.)

LA LÉGENDE DU CHASSERAL

Probablement déjà avant le 9me siècle, les moines du monastère de Val-Travers, envoyèrent leurs missionnaires dans les sombres forêts de la contrée noire (la montagne de Diesse) pour y porter le flambeau de la religion chrétienne. Ce pays, autrefois habité par les Romains, l'était alors par des hordes bourguignonnes qui avaient fui devant l'invasion des Francs. Ces Burgundes de haute stature, de forte encolure, doués d'intelligence, avaient déjà commencé à rebâtir la station de Diesse, avec son camp retranché et son hospice. Au milieu de sombres forêts

on remarquait une clairière d'une lieue de long sur autant de large, sur le sol de laquelle la charrue avait passé et qui offrait quelques rudiments de culture. C'était le fief de Diesse, appartenant à la maison de ce nom.

Mais si les Burgundes commençaient à se vouer à l'agriculture, leur occupation préférée était toujours la chasse, la rapine, la guerre. Ils étaient encore plongés dans la barbarie, adorant les faux-dieux auxquels ils sacrifiaient souvent des victimes humaines. Si le Montizel (mont de la tuerie) pouvait nous raconter combien de sang humain il a vu répandre, nous ne nous étonnerions pas de la répugnance que le peuple éprouve encore aujourd'hui à passer de nuit par cet endroit ([1]).

L'œuvre de convertir ces rudes et fiers Burgundes n'était pas chose facile, et cependant grâce au dévouement des pieux et zélés missionnaires du Val-Travers, nous avons la certitude qu'au 11me siècle une congrégation chrétienne existait à Diesse, et que même le chef du fief contribua puissamment à l'érection d'un temple dédié à St-Michel.

C'est à ce temps que nous devons nous transporter pour comprendre la légende du Chasseral.

Il y a un temple à Diesse ; sur ce temple une cloche qui, le jour du dimanche, convoque les chrétiens et ceux qui désirent le devenir, à une sainte assemblée. Un prêtre pieux et fervent dessert cette église.

Dans la montagne vit un ermite (peut-être dans la remarquable grotte des prés mi-Joux), non moins pieux, non moins fervent que le prêtre. Ces deux hommes travaillent avec un persévérant dévouement et d'un commun accord à la conversion des habitants de la montagne.

A cette époque vivait à Diesse la veuve d'un chef burgunde, laquelle avait eu la douleur de voir rapporter chez elle le corps inanimé de son mari, déchiré par la griffe de l'ours. Sa peine avait été poignante, et elle n'avait trouvé de consolation que dans l'acceptation de la foi chrétienne. Elle avait un seul fils, grand, fort, maniant avec adresse les armes, et au grand chagrin de sa mère, comme son père grand amateur de chasse. Souvent cette pieuse femme qui aimait tendrement son fils, l'avait supplié avec larmes de renoncer à ses excursions dangereuses et souvent aussi elle l'avait conjuré de penser au salut de son âme, de renoncer au service des faux-dieux, et de se faire chrétien. Mais ses prières et ses larmes étaient inutiles.

Or, un jour de Pâques l'ermite de la montagne descendait par le sentier qui mène dans la vallée. Il se rendait au culte du vrai Dieu. Tout-à-coup retentissent

([1]) Il est probable que la tradition de sacrifices humains attribués aux Burgundes, doit être reportée de plusieurs siècles en arrière, à l'époque celtique et au culte des Druides. Le Montizel aurait été pour cette contrée le théâtre de leurs rites sanglants.

à son oreille, et le son de la cloche de la chapelle et les hurlements d'une meute qui poursuit sa proie.

Quel chasseur inconverti, se dit-il, profane ainsi le jour du Seigneur ? Il fait quelques pas, et il est en présence du jeune homme qui, stupéfait, s'arrête instinctivement devant le vieillard. — Jusqu'à quand, mon fils, persévéreras-tu dans ton endurcissement ? lui dit ce dernier. Ecoute la cloche, elle te convie aussi à déposer tes armes et à te joindre à la sainte assemblée. Ecoute ce son ; il te parle de Dieu, de ton âme, de ta mère, de ses peines, de ses larmes, de ses prières pour toi ; viens donc, mon fils, avec moi la rejoindre dans les parvis de Celui qui ne veut pas la mort du pécheur...

Le jeune homme l'interrompt : — Que me casses-tu la tête de tes prêches ! A toi, aux vieux comme toi, aux débiles, aux lâches, aux idiots, aux vieilles femmes, les prières, les litanies, la sainte congrégation ! A moi les montagnes, les forêts, le concert des chiens hurleurs, la joie de plonger mon épieu dans le cœur de la bête fauve ou de l'ours.

— Mon enfant, reprend l'ermite, ton esprit égaré a rejeté la vérité, la foi des chrétiens, pour ton malheur et pour celui de ta mère ; je ne le sais que trop et je le déplore. Ecoute donc, je ne te demande qu'une grâce : cesse de profaner le dimanche ; dépose tes armes en ce jour ; lie tes chiens. Vois-tu, la malédiction frappe celui qui foule aux pieds le saint commandement et malheur à celui qui brave la justice de mon Dieu. Ah! que ne puis-je épargner à ta pauvre mère les douleurs qui se préparent.

— Malédiction sur toi ! vieillard importun, crie l'insensé dans sa rage. Tu m'as fait perdre la piste de l'animal que je poursuis.

D'un pied assuré, il gravit la montagne, tandis que l'ermite la descend, triste, affligé, et de sa poitrine oppressée sort un soupir et une prière : — Père des miséricordes, pardonne à l'insensé ; pardonne-lui pour l'amour de sa pauvre mère qui gémit et qui pleure. Surtout garde-le, et ramène-le sain et sauf sous le toit paternel. »

Mais le chasseur ne revint pas. La mère, du seuil de sa demeure, regardant la montagne, l'attendit vainement, des jours, des mois, des années, jusqu'à ce qu'enfin, abîmée de douleur, elle descendit dans la tombe.

Le chasseur maudit avait-il été précipité dans le gouffre insondable du Chasseral qu'on appelle la Baume, ou fut-il la proie des ours, alors si fréquents ? C'est ce qu'on n'a jamais su.

Mais ce qu'on sait, c'est que de temps en temps et à la même époque de l'année, le montagnard attardé qui parcourt de nuit les forêts du Chasseral, entend avec effroi dans les airs une meute ardente et acharnée, poursuivant sa proie, avec des hurlements et une rapidité vertigineuse. Elle est suivie à distance du chasseur maudit qui excite ses chiens à la curée par le cri lugubre : Hou ! hou ! tia, tia, tia.

On dit alors : La haute chasse a passé.

Nota. — La petite chouette, ou chevêche, la seule des nocturnes qui émigre au printemps en troupes nombreuses, pousse un cri assez semblable à l'aboiement d'un chien, tandis que la chouette hulotte se fait entendre au loin par ses hou ! hou ! répétés. Voilà, je pense, la meilleure explication de cette croyance populaire.

BESSON, pasteur à Diesse.

LE CHATEAU DE VALANGIN

La vue que nous reproduisons ici, par anticipation, est l'œuvre de G. de Merveilleux que nous étudierons en son temps dans notre travail sur l'*Art et les artistes neuchâtelois.* Le château de Valangin a eu le privilége de charmer plus d'un artiste. Le voyageur qui arrive de Neuchâtel est arrêté subitement, à un tournant de la route, par la silhouette un peu âpre et triste du vieux manoir qui, à ce point là, se profile sur le ciel, et forme un tableau qui ne manque pas d'une certaine grandeur.

En dessous, à droite, coule le Seyon dans sa gorge encaissée ; au dessus s'élèvent, sur une pente assez roide, des forêts où les sapins jettent leur note grave et mélancolique ; à gauche s'étend le bourg, maisons froides d'aspect, qui ne font que médiocrement songer à une capitale de comté.

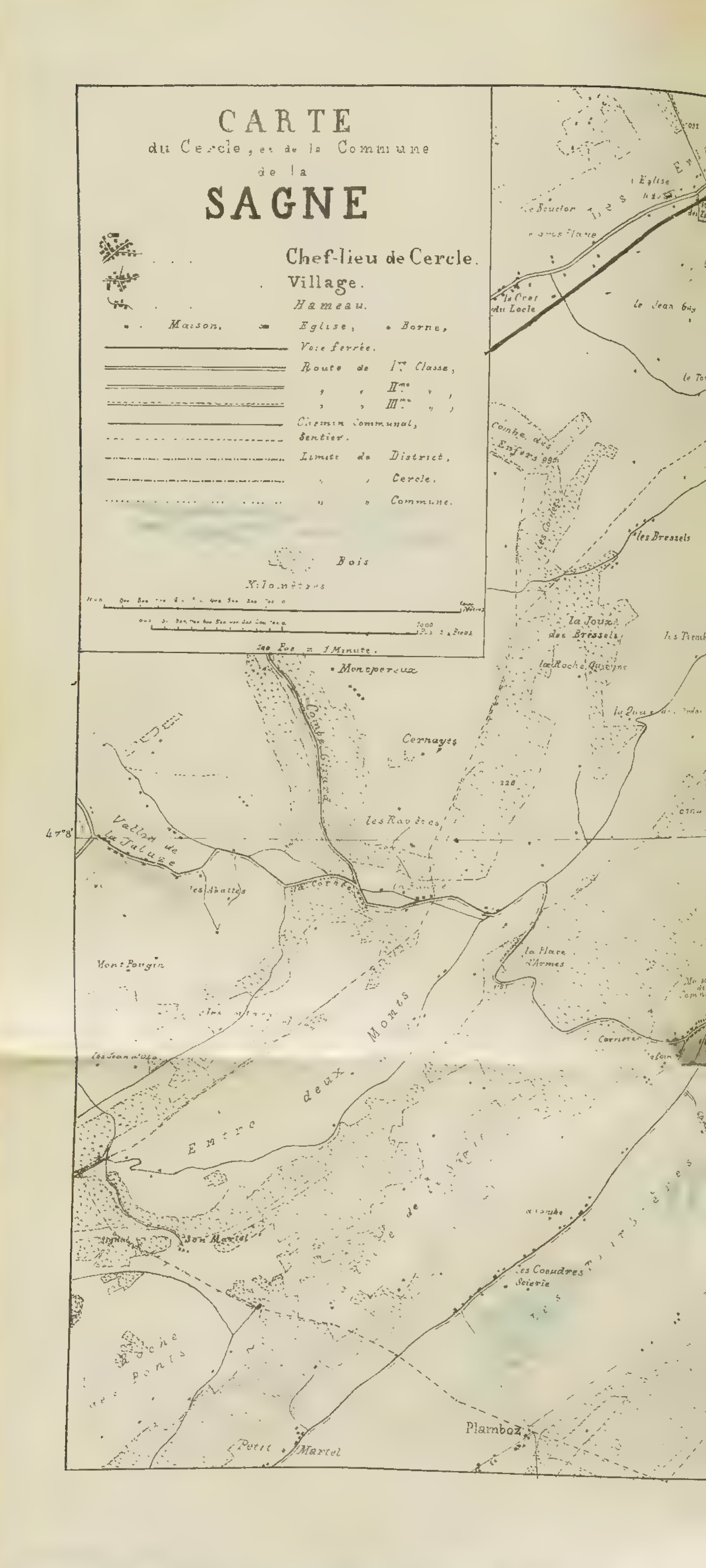
Le château de Valangin a été reconstruit dans le 18e siècle sur les ruines de celui des Seigneurs de ce nom ; il ne reste de leur antique manoir que les murailles et les bastions d'enceinte envahis par un lierre séculaire.

A. BACHELIN.

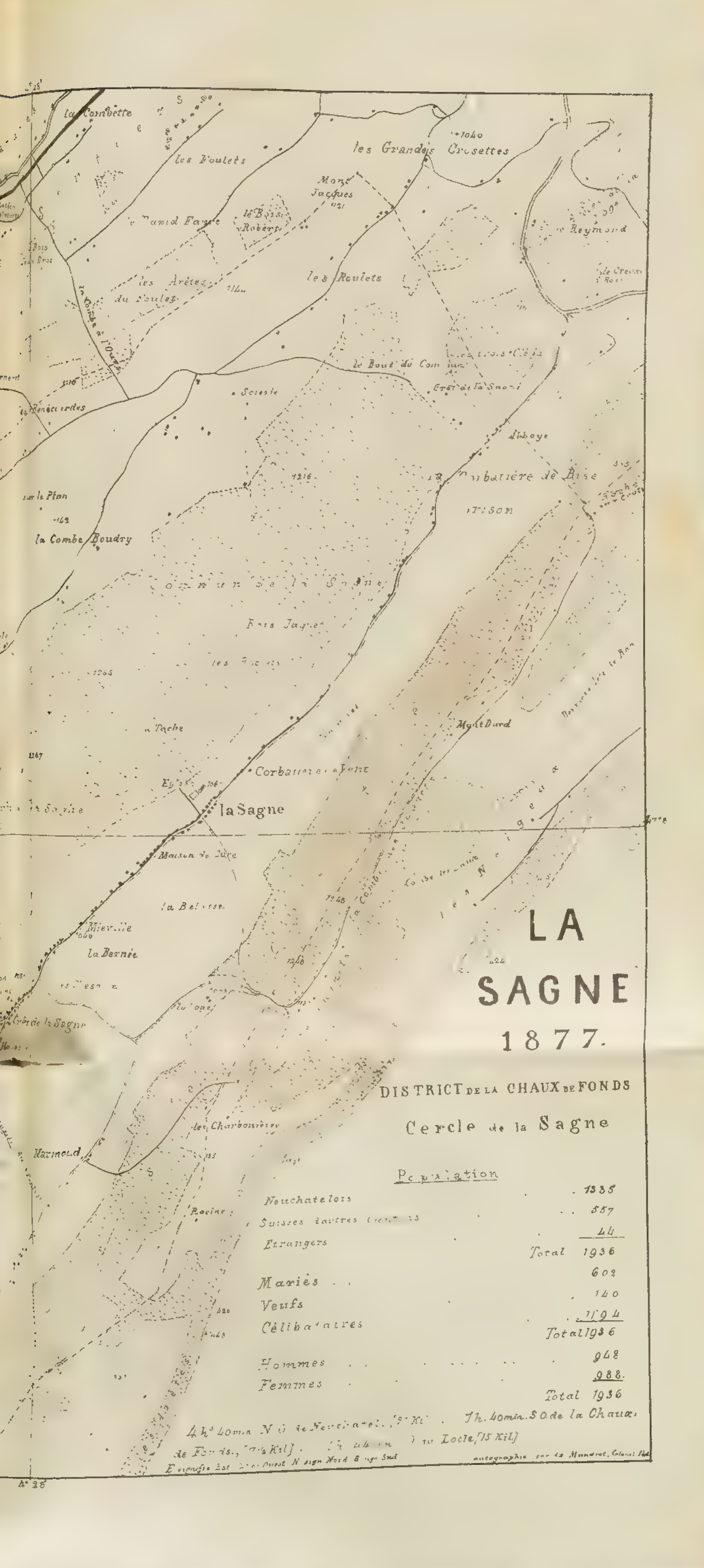




Vue du Château de Valangin d'après G. de Merveilleux.



CARTE
du Cercle, et de la Commune
de la
SAGNE
Chef-lieu de Cercle.
Village.
Hameau.
Maison.
Eglise,
Borne,
Voie ferrée.
Route de Ire Classe,
Chemin Communal,
Sentier.
Limite de District,
Cercle.
Commune.
Bois
Kilomètres
1 Minute.
Montperreux
Cernayes
les Ravines
Vallon de la Taluze
les Abattes
Mont Pougin
Entre deux Monts
Combe des Enfers
les Bressels
la Joux des Bressels
la Cret du Locle
le Jean Guy
la Place d'Armes
les Coeudres
Scierie
Plamboz
Petit Martel
Gros Martel


la Combette
les Foulets
les Grandes Crosettes
Mont Jacques
le Bois Robert
Reymond
les Arêtes du Foulet
les Roulets
le Bout du Communal
Scierie
Crêt de la Sagne
Abbaye
1216
sur le Plan
la Combe Boudry
Communal de la Sagne
Bois Jaquet
Tache
MontDard
Corbatière
la Sagne
Maison de Commune
la Belle
Miéville
La Bernée
Crêt de la Sagne
les Charbonnières
Marmoud
Racine
LA
SAGNE
1877.
DISTRICT DE LA CHAUX DE FONDS
Cercle de la Sagne
Population
Neuchatelois 1335
Suisses d'autres cantons 557
Etrangers 44
Total 1936
Mariés 602
Veufs 140
Célibataires 1194
Total 1936
Hommes 948
Femmes 988
Total 1936
1h. 40min. S.O. de la Chaux
du Locle, (15 Kil.)
autographie par de Mandrot, Colonel Féd.

RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A LA SAGNE, LE 26 JUIN 1877.

Une réception cordiale, un temps splendide, un nombreux concours de sociétaires, la part prise à cette fête par toute la population de la Sagne, ont fait de cette réunion annuelle une des belles journées de la Société d'histoire. L'éloignement de la Sagne des différentes stations de chemin de fer, pouvait faire craindre que peu de membres pussent s'y rendre ; mais grâce à l'obligeance du Comité d'organisation qui avait mis des voitures à la disposition de ses invités, et grâce aussi au beau temps qui faisait d'*une course à pied à travers la montagne* une charmante préparation aux travaux de l'esprit, cette crainte se dissipa promptement, et le collége de la Sagne, élégamment décoré de fleurs, de devises, d'armoiries anciennes et modernes, de trophées d'armes, vit bientôt se presser autour de ses tables chargées de vivres de nombreux arrivants charmés de pouvoir réparer de la fatigue de la route le réparable outrage. Le comité d'organisation faisait en même temps distribuer une élégante carte-programme de la fête, ornée d'une photographie du tableau de M. Bachelin : « Jean Richard à la Sagne, en 1679, » et le comité de la Société, une carte de la vallée de la Sagne, dressée par M. de Mandrot.

A 10 heures, les amis de l'histoire se rendent en cortége, précédés par le corps de musique de la Sagne, dans le charmant temple de cette localité. Les dames de la Sagne ne se sont pas contentées de l'orner de fleurs et de guirlandes, elles sont encore venues assister en grand nombre à la séance. Toutes les places sont occupées et la séance s'ouvre sous la présidence de M. Ferdinand Richard.

Le procès-verbal de la réunion annuelle du 4 juillet 1876, à Colombier, est lu et adopté.

Il est donné communication de lettres de M. Colin, de Pontarlier, membre de la Chambre des députés, et de M. de Mulinen, de Berne, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Léon Marquiset, premier vice-président et délégué de la Société d'Emula-

tion du Doubs, dépose en don sur le bureau les Mémoires de cette Société, publiés en 1876.

Les candidats suivants sont ensuite admis comme membres actifs :

MM. Beaujon, Jules,	Chaux-de-Fonds.
Billon, Arnold,	—
Burnet, François,	Locle.
Chapuis, Ch., pharmacien,	Ponts.
Chopard, Gustave,	Sonvilliers.
Courvoisier, L., fils,	Chaux-de-Fonds.
Dessaules, Fréd.,	Fenin.
Evard, Arnold, instituteur,	Chaux-de-Fonds.
Evard, L.-Hermann, instituteur,	Cernier.
Guignard, Paul,	Ponts.
Huguenin, Eugène, juge de paix,	Locle.
Jacottet, Ch., étudiant,	Neuchâtel.
Jacottet, Léop., pasteur,	Chaux-de-Fonds.
Kiener, J.-F., pasteur,	Valangin.
Lambelet, Alfred,	Ponts.
Laplace, Antoine,	Chaux-de-Fonds.
Luginbühl, Alph., instituteur,	Sagne.
Matthey-Prévost, Albert, juge de paix,	—
de Meuron, Henri, pasteur,	—
Nicoud, Louis,	Chaux-de-Fonds.
de Perregaux, Jean, étudiant,	Neuchâtel.
Perrin, Louis, pasteur,	Môtiers,
Petitpierre, Fritz,	St-Sulpice.
Porret, Ch., juge de paix,	Ponts.
de Pury, David, banquier,	Neuchâtel.
Reuter, Louis, architecte,	Chaux-de-Fonds.
Reymond, Alexis,	St-Sulpice.
Sandoz, Ch.-Ulysse, avocat,	Chaux-de-Fonds.
Schlæppy, Marc, instituteur,	Colombier.
Soguel, Eugène, juge de paix,	Cernier.
Soguel, Frédéric, notaire,	—
Strœle, Gottl., pasteur,	Fleurier.
Wavre, Georges, pasteur,	Savagnier.

Sur la proposition du Comité, Cernier est désigné comme lieu de réunion en 1878, puis il est procédé à la nomination du bureau pour l'exercice 1877-1878. Par un vote à main levée, M. Ch. Châtelain, pasteur à Cernier, est nommé président, et les autres membres du comité réélus. Le comité pour 1877-1878 se trouve donc composé comme suit :

Président : M. Ch. Châtelain.
Vice-présidents : MM. Ferdinand Richard et Félix Bovet.
Caissier : M. Gustave de Pury.

Secrétaire : M. J.-H. Bonhôte.
Assesseurs : MM. Guillaume, Dr; Alex. Daguet; Aug. Bachelin; Fritz Berthoud; L. DuBois-DuBois; L. Favre; Ed. Desor; Alph. de Coulon; de Mandrot; H.-L. Otz; Jules Breitmeyer et L. Pernod.

M. Gustave de Pury, caissier, présente les comptes de la Société pour l'année 1876 :

Solde actif au 1er janvier 1876	fr.	2427 21
Finances d'entrée et cotisations en 1876	»	903 —
Intérêts du dépôt à la Caisse d'épargne .	»	83 80
	Fr.	3414 01

Dépenses :	Subvention et frais divers pour l'assemblée générale	fr.	106 03
	Frais pour les tombeaux lacustres	»	400 —
	Impressions et ports	»	123 40
		Fr.	629 43

Le solde au 1er janvier 1877 est donc de fr. 2784»58.

Ces comptes, vérifiés précédemment par le comité et reconnus exacts, sont approuvés avec remerciements au caissier.

Les affaires administratives terminées, le président, M. *Ferdinand Richard*, ouvre la deuxième partie de la séance par la lecture d'une très intéressante et spirituelle monographie de la Sagne. Après les recherches et les publications de M. Chabloz on pouvait croire qu'il n'y avait plus là que quelques épis à glaner, M. Richard a su prouver avec talent, une fois de plus, que dans le domaine de l'histoire le champ n'est jamais complétement moissonné. Il termine en rendant un juste hommage aux personnalités marquantes qu'a produites la Sagne. Le discours de M. Richard se trouve plus loin (voir p. 166).

M. *H.-L. Vuille* lit ensuite un travail très complet sur l'origine de la famille dont il porte le nom et sur la provenance et l'administration du fonds dit des Vuille, fonds de secours qui existe encore.

A M. Vuille succède à la tribune M. *Jurgensen*, qui a pensé qu'au milieu d'une population industrielle, une étude historique sur une branche de l'industrie horlogère serait la bienvenue; les chaleureux applaudissements de ses auditeurs lui ont prouvé qu'il ne s'était pas trompé. Avec son talent habituel, M. Jurgensen raconte et décrit l'invention et l'emploi des machines dans l'horlogerie, et donne de nombreux et intéressants détails sur la vie et les travaux de Pierre-Frédéric Ingold, de la Chaux-de-Fonds, actuellement nonagénaire, l'inventeur modeste des machines dites américaines. Le *Musée neuchâtelois* publie aussi cette remarquable notice (voir p. 154).

M. le *professeur Jaccard* nous fait suivre ensuite avec intérêt Pierre-Frédéric Droz, dit l'Américain, dans ses nombreux voyages à travers l'ancien et le nouveau monde. Ce compatriote voyageur, qui vivait à la fin du siècle dernier, notait tout ce qui lui paraissait digne d'attention dans les villes et les pays que son commerce l'appelait à parcourir. M. Jaccard a compulsé les manuscrits qu'il a laissés et qui sont actuellement propriété de la bibliothèque du Locle, et en a

extrait ce qu'il y avait de plus marquant dans les observations parfois naïves, parfois pleines de finesse de cet infatigable voyageur.

Le manque de temps ne permet pas d'entendre d'autres travaux annoncés; l'un entre autres, de M. Beljean sur Plamboz. Ces travaux sont renvoyés à une prochaine séance ou seront publiés dans le *Musée*.

Avant de clore la séance, M. le Président met aux voix une proposition de M. *de Mandrot*, demandant à la Société d'autoriser son comité à s'entendre avec les autorités de Rochefort pour la conservation des ruines du château, dont les derniers vestiges courent le risque de disparaître prochainement, grâce au vandalisme de certains promeneurs. Cette proposition est adoptée et la séance est levée à 1 heure.

L'audition des travaux scientifiques et l'air vif de la montagne ont aiguisé l'appétit des amis de l'histoire qui se forment en cortége et, précédés de la fanfare de la Sagne, se rendent au Collége où est servi le repas traditionnel. Les convives sont nombreux et la salle préparée pour les recevoir se trouve, malgré ses dimensions, trop exiguë; mais grâce à la complaisance et au savoir-faire du comité d'organisation, chacun trouve bientôt une place suffisante pour restaurer amplement ses forces. Les dîners de la Société d'histoire ne sont heureusement jamais privés de leur complément le plus agréable. Les toasts se succèdent nombreux et variés, tantôt graves, tantôt humoristiques, mais exprimant tous et l'amour de la patrie et l'intérêt porté à la Société d'histoire et la cordialité qui, dans ces fêtes, règne entre ses membres.

La série des *Santés* est ouverte par M. le *pasteur de Meuron* qui, dans un langage élevé, porte le toast « à la Patrie. » Qu'on me permette d'en citer quelques passages : « Ceux qui sont chargés de la mission de parler à leurs frères de » la patrie céleste et de leur rappeler qu'ils ne sont ici-bas qu'étrangers et voya» geurs, sont souvent accusés de n'avoir pas d'amour pour la patrie terrestre. Sans » doute, il peut s'en trouver parmi eux, comme il y en a dans toutes les classes » d'hommes, qui n'ont pas su nourrir dans leur cœur ce sentiment, l'un des plus » forts et des plus purs que Dieu ait mis en nous, mais je ne crains pas d'affir» mer que je n'en connais pas au milieu de nous. Nous savons trop que pour » s'élever dans l'air pur et chercher la lumière d'En-Haut, l'arbre doit plonger ses » racines dans le sol qui l'a vu naître. . . . Les racines de la vie dans un peuple, » c'est son passé, c'est son histoire, ce sont les travaux et les luttes des ancêtres, » les souvenirs d'enfance, l'air des sommets, le parfum des sapins, le clocher du » village; toutes ces choses qui rendent un pays cher à ses enfants et qui font la » Suisse belle et précieuse à nos yeux. Ces liens si forts et si doux, votre tâche » même vous appelle à en étudier et par là à en mieux comprendre la valeur; » vos travaux servent à les faire apprécier, vous avez la noble ambition de les » sauvegarder . . . . La patrie fait appel au dévouement de tous ses enfants. Que » faut-il pour la bien servir? Recherchons pour le savoir quelles sont les vertus » qui ont produit autrefois des fruits bénis! Nous trouverons, je pense, toujours » et toujours plus, en cherchant mieux et en fouillant plus profond, la simplicité » des mœurs, l'amour de la vérité, l'humilité ennemie des bravades, le respect

» de la loi, la fidélité au devoir et à la foi jurée et surtout l'amour vrai, profond,
» durable, unissant entre eux les frères qui sentent le même sang circuler dans
» leurs veines.... C'est pourquoi, permettez que je porte à mon tour la parole d'un
» solitaire, sorti pour un jour de sa retraite : « Unis, unis, unis dans l'amour de la
» patrie « *A la patrie !* » D'unanimes applaudissements accueillent ces paroles.

Les orateurs qui se succèdent ensuite à la tribune sont tous aussi très goûtés ; ce sont : MM. *Albert Matthey-Prévost*, *Hipp*, *Etienne*, Dr *Guillaume*, *Ferd. Richard*, *Léon Marquiset*, *de Mandrot*, l'abbé *Rœmy*, *Eug. Courvoisier*, *V. Humbert-Droz*, *Fritz Berthoud*, *Jämes Cornu*, *Jurgensen* et *Fréd. Jacottet*. La poésie et le chant ne sont pas oubliés non plus : un sonnet de M. *Perrenoud-Jurgensen*, en l'honneur de la Sagne ; quelques couplets de M. *Ch.-Eug. Tissot*, chantés par M. *Stoll*, et un duo exécuté par MM. *Stoll* et *Porchat*, sont accueillis avec applaudissements. Rappelons encore que chaque toast était suivi d'un morceau de muque joué par l'excellente fanfare de la Sagne.

Dans son toast aux bonnes relations de la Sagne et des Brenets, M. *Etienne* intercala la lecture de lettres échangées au 17e siècle entre ces deux communes, à propos d'une occupation protectrice bernoise. Ces lettres sont de véritables pièces diplomatiques. — M. *le Dr Guillaume*, en portant la santé des autorités municipales de la Sagne, leur offrit de la part du comité, un tableau statistique, dressé par lui, de la population de cette localité du commencement du siècle à nos jours, et il termina en adressant aux Sagnards le vœu que leur santé fût toujours si bonne qu'ils pussent longtemps encore se passer de médecin. — M. le pasteur *Cornu*, dans son toast à la chambre de charité de la Sagne, fait appel à la générosité des convives en faveur de nos confédérés Vaudois frappés dernièrement par la grêle. Une collecte, organisée séance tenante, produisit la somme de fr. 131 qui fut envoyée au gouvernement vaudois.

Les habitants de la Sagne, en entendant ces discours et ces toasts en prose et en vers, ont pu se convaincre que si la Société d'histoire, qui a mission de tout connaître et de tout enregistrer, n'ignorait pas les anecdotes dont ils sont les héros, ces contes dont on a bercé notre enfance, comme l'a dit M. Fritz Berthoud, elle n'en reconnaissait pas moins les excellentes qualités de cette intelligente et laborieuse population. Mais malgré, ou plutôt à cause même du plaisir que l'on a de se trouver réunis dans une joyeuse fête, les heures s'envolent rapidement et le moment du départ est venu. Comme la locomotive du chemin de fer régional ne vient pas encore chercher les voyageurs sur le Crêt, il faut songer à d'autres moyens de locomotion ; les uns regagnent leurs foyers à pied, en traversant ces belles forêts du Jura qu'éclairent les derniers rayons d'un splendide soleil couchant ; les autres profitent des voitures que le comité de la Sagne a mis de nouveau à leur disposition. La fanfare, à laquelle se joint un grand nombre d'amis, accompagne encore jusqu'à la Combe des Cugnets ceux qui vont traverser la chaîne de Tête-de-Ran ; sous les arbres qui ombragent l'entrée du pittoresque vallon, M. le Dr Guillaume adresse un sincère et cordial remerciement aux musiciens et à tous nos hôtes de la Sagne et l'on se sépare en se donnant rendez-vous, s'il plaît à Dieu, l'an prochain, à Cernier.

Ch. Chatelain.

DE L'EMPLOI DES MACHINES EN HORLOGERIE

SPÉCIALEMENT DANS LA FABRICATION DES MONTRES DE POCHE

Leur principal inventeur, M. P.-F. Ingold.

Lu à la réunion de la Société cantonale d'Histoire, à la Sagne, le 26 juin 1877,

Par **M. Jules-F.-U. JURGENSEN.**

I

L'industrie horlogère en Suisse, dans le canton de Neuchâtel en particulier, a-t-elle subi, depuis quelques années, l'injure d'une infériorité reconnue et dument constatée? — Ses nouveaux concurrents d'Amérique l'ont-ils définitivement battue par l'emploi de machines nouvelles supprimant la main-d'œuvre individuelle et le travail de l'artiste travaillant isolément ?

Telles sont les questions qu'on a tapageusement posées et que les Américains résolvent en leur faveur.

Cette étude a pour but de démontrer que la supériorité exclusive n'appartient à personne, qu'il n'y a pas de réponse absolue à donner dans l'espèce et que, dans tous les cas, les innovations apportées depuis vingt ans, aux Etats-Unis, dans la fabrication de l'horlogerie portative, sont dues à des Européens, à la science européenne et à un artiste d'origine suisse, M. P.-F. Ingold, en particulier.

Constatons, dès l'abord, que l'art de l'horlogerie ne saurait se passer de l'initiative particulière de l'ouvrier, de son travail direct et savant, de sa légèreté de main et de sa vigilance non-seulement régulatrice mais correctrice.

Tout horloger au fait de sa profession ne contredira pas l'assertion que l'emploi presque exclusif de la machine en horlogerie enlève aux produits fabriqués : 1° la parfaite sûreté des résultats,
2° le cachet artistique.

Si la machine exécute, théoriquement, avec une régularité constante, les travaux qu'elle est destinée à produire, on conçoit vite cependant que cette

uniformité, très suffisante lorsqu'il s'agit de tissage, d'objets peu compliqués ou de taille et de solidité relativement fortes, ne l'est plus quand on veut obtenir des ajustements parfaits dans des pièces de très petit volume et une régularité absolue dans l'agencement d'objets dont les rapports entre eux ne sauraient subir de changement sans danger pour le résultat de l'œuvre entière.

Pour une arme portative déjà, un revolver par exemple, il faut, en dernier ressort l'intervention d'un armurier habile.

A plus forte raison suis-je autorisé à penser qu'à propos d'une machine telle qu'une montre, le rôle de l'ouvrier doit-être constant, conscient, direct et souverain. L'outil, la machine, l'outil très perfectionné ne doivent être entre les mains de l'ouvrier horloger que des auxiliaires maniés avec autorité, avec une vigilance sans cesse éveillée, et la pensée de celui qui s'en sert doit pouvoir corriger, par la science personnelle, le travail automatique de l'esclave aveugle.

Que de machines, que d'outils nécessaires à l'horloger! Il semble, à lire certains rapports et à entendre maintes conversations, qu'en Suisse nous sommes privés de divers moyens mécaniques indispensables et que leur emploi permet aux Américains une production supérieure à la nôtre.

Qui ne sait, au contraire, qu'en dehors des outils simples, limes, burins, tours divers, employés pour le travail de chaque instant, l'ébauche, squelette de la montre, les vis, les roues et les pignons, les boîtes qui enveloppent l'instrument, sont universellement produits chez nous par des machines sans cesse perfectionnées? Les pièces du remontoir et de l'échappement sont étampées, les pierres préparées par des ébauchoirs et des tours dont l'emploi permet à la fois une production illimitée et le bon marché excessif.

Mais l'agencement de ces pièces entre elles, le pivotage, le posage des rubis, le réglage, la mise en action définitive d'une œuvre à laquelle concourent tantôt plusieurs milliers ou des centaines de pièces différentes en acier, en or, en argent, en laiton, en rubis, en cristal, en verre, en émail, pièces qu'il faut tantôt river, tantôt sertir, souder, glisser, visser, ajuster avec ou sans ébat, graisser ou huiler, gommer, tout cela, dis-je, exclut dans une vaste mesure la possibilité de trop demander à la fabrication mécanique. L'horloger, l'artiste est nécessaire à ce travail, comparable à celui du peintre auquel il faut, sans doute, toile, pinceaux, palettes, couleurs, vernis, cadre, mais qui doit presque tout au génie personnel et à la science qui le guident.

N'abusons pas de la lithographie ou, du moins, ne la plaçons pas au-dessus de la peinture à l'huile.

D'ailleurs, comme il y a des épreuves avant la lettre, soyez sûrs qu'en horlogerie l'usure et la détérioration des machines, auront assez vite introduit dans les produits du travail auquel elles concourent des défauts d'autant plus graves qu'ils s'accentueront insensiblement et que, souvent, la correction après coup en sera impossible ou trop coûteuse.

Pour nous résumer sur ce point, disons que c'est dans l'intelligente combinaison du travail mécanique avec celui de l'artiste que se trouve le chemin le plus sûr.

Or, nous soutenons que la Suisse est en pleine possession des forces nécessaires pour réaliser cet idéal, et que sa supériorité sera vite démontrée au public, juge en dernier ressort, lorsque celui-ci aura eu le temps d'établir des comparaisons et de faire abstraction des éloges que les nouveaux venus sur le terrain de la concurrence se sont complaisamment prodigués à eux-mêmes. Les machines montées en Suisse, à Genève, au Val-de-Ruz, au Val-de-Travers, à Bienne, au Val-de-St-Imier, dans la Vallée-de-Joux, etc., etc., pour la fabrication des ébauches, des vis, des pignons, des roues, des pièces découpées ou en préparation, des boîtes, ont atteint un degré de perfection qui ne semble pas devoir être dépassé.

Ce point établi, affirmons ensuite et hautement que le personnel ouvrier de nos cantons, de la Vallée-de-Joux, de Genève, et des pays neuchâtelois en particulier, compte, outre des artistes exécutants de premier ordre, un ensemble incomparable de praticiens élevés à l'école de l'expérience et de la plus active émulation.

En passant, rendons un juste hommage aux produits chronométriques d'Angleterre et de France, et disons encore que Besançon, fabrique fille et sœur de la nôtre, a su trouver pour la fabrication moyenne, un cachet d'élégance et un renom de bonne foi auxquels nous nous empressons d'applaudir [1].

Il faut bien se garder toutefois de traiter avec légèreté la fabrique d'horlogerie américaine ; elle a réalisé certains progrès d'ensemble d'une incontestable valeur; elle est arrivée à une approximative uniformité des pièces employées dans ses produits, ce qui facilite les rhabillages.

Mais, devancée en cela par d'autres dont l'horlogerie a grand renom chez elle, ses chefs avoueront sans peine que la variété des genres et des formes lui fera toujours défaut, à moins qu'elle ne continue à nous copier et, dès lors, à changer d'allures et de système.

[1] Nous n'aurons garde d'oublier, parlant d'horlogerie fabriquée par les machines, qu'à Beaucourt (jadis Haut-Rhin), MM. Japy dirigent des établissements justement célèbres, dans lesquels travaillent des milliers d'ouvriers.

Puisque je fais appel à la loyauté de nos confrères d'outre-océan, je tiens encore et surtout à démontrer ici que le promoteur de leurs vastes établissements d'horlogerie à la machine, l'inventeur de la plupart des outils qui y sont employés, est un grand artiste suisse dont le nom, déjà bien connu, n'a pas, chez eux au moins, la haute notoriété à laquelle il a droit.

II

Pierre-Frédéric Ingold naquit à Bienne, le 6 juillet 1787. Sa commune d'origine est Lauperswyl, dans l'Oberland bernois. Son père mourut en 1790, à Bienne, et des circonstances de famille obligèrent alors la veuve à venir établir ses pénates au Valanvron. Elle fut le premier professeur du jeune apprenti. Horlogère elle-même, elle achevait et polissait les pièces d'acier des mouvements de pendule, en expliquait le mécanisme à son fils, l'incitant à se vouer à la culture d'un art qu'elle aimait et lui insufflant la noble ambition de le perfectionner.

Il fit, dès l'âge de 12 ans, des pignons, des verges, des finissages, puis, plus tard, des échappements à cylindre et à virgule, puis enfin quelques repassages de pièces à répétition.

Lorsqu'il se sentit assez fort pour tenter la fortune à l'étranger (c'était en 1809), il se rendit à Strasbourg et y travailla un an comme rhabilleur. En 1810, il se dirigea sur Paris, alors comme toujours la ville aux merveilles, à l'attraction puissante sur les esprits jeunes, ardents, avides de connaître, de savoir, de briller un jour sur la scène du monde. Deux ans ensuite, Ingold, craignant d'être astreint au service militaire, peu désireux d'ailleurs de s'associer aux gloires de l'Empereur (on n'est pas Bernois pour rien et la Neueneck n'était pas si loin), quitta la grand'ville et s'embarqua pour les Etats-Unis le 12 août 1812, à Dunkerque. Le soir même, son navire était capturé par les Anglais, conduit à Douvres puis à Portsmouth. Cette nuit-là les Anglais firent plus de 1000 prisonniers français avec lesquels on confondit notre jeune horloger. Il partagea le triste sort commun pendant plusieurs mois et fut reconduit avec ses camarades à Morlay, en Bretagne.

Telle fut la première excursion d'Ingold en Angleterre; ainsi échoua sa première tentative de gagner les bords américains.

Dénué de toutes ressources, il fit à pied, avec deux de ses compagnons de captivité, le chemin de Morlay à Paris.

Les provinces du nord de la France étaient encore pauvres à cette époque, et les récits du voyageur, obligé de s'arrêter dans les villages, sont loin d'être dénués d'intérêt. La grasse et verdoyante Normandie, mieux partagée que la Bretagne, lui offrit néanmoins d'assez piquants sujets d'étonnement : les omelettes brassées à la main dans le tablier de cuir, mangées dans des puits pratiqués dans l'épaisseur du bois de la table, avec des couverts d'étain retenus à celle-ci par des chaînettes, — tout cela ne laissait pas de déterminer une norme de civilisation quelque peu rudimentaire. Aussi Ingold rentra-t-il avec bonheur dans son cher Paris.

Il y travailla chez l'horloger Gribel, rue Vivienne, et lorsqu'il eut regarni sa bourse cruellement éprouvée, il reprit le chemin de la Chaux-de-Fonds. Nous sommes en 1813. Il emportait de chez Gribel 18 pendules pour lesquelles il s'était chargé de construire et d'ajuster les échappements.

Ce travail achevé, il déclare à sa mère et à ses amis vouloir encore tenter les aventures; ses études, estime-t-il, ne se peuvent poursuivre avec fruit que dans les centres de civilisation où se réunissent les grands artistes et il repart pour Londres (1814).

Recommandé à deux honorables Neuchâtelois, Guillaume et Bovet, de Fleurier, fixés dans la métropole anglaise comme horlogers, il fut placé par eux chez Rentsch, fournisseur de la Cour. Il y construisit des pignons pris à l'acier rond, les acheva d'une manière si brillante et si parfaite que ses confrères le regardèrent dès lors comme l'un des plus forts dans la corporation. Et pourtant, pourquoi marchanderions-nous à nos confrères anglais le juste tribut d'éloges dû à leurs aciers et à la manière de les traiter?

Mais, ce n'est là que la bagatelle de la porte et nous touchons à l'un des faits capitaux de la carrière industrielle de l'artiste suisse. C'est chez Rentsch qu'il construisit sa première montre à remontoir sans clef. Ce n'est pas le remontoir que vous connaissez, opérant au moyen de la couronne ajustée sur le pendant. Ce n'est pas non plus la montre à poids ou à secousse. Il s'agit d'un engrenage concentrique, mû par la main, en tournant le fond de la boîte. La roue dentée extérieure est presque aussi large que la platine elle-même. Le ressort une fois bandé, l'arrêt s'effectue par un doigt d'acier entraînant une Croix-de-Malte, comme dans nos pièces actuelles. Ingold construisit aussi alors une répétition dont la sonnerie partait à volonté, non au moyen d'une targette extérieure, mais en imprimant à la lunette un mouvement de circonférence. La sonnerie était à tact.

L'ambassadeur de Russie en Autriche acquit cette première répétition à remontoir sans clef. Le Prince-Régent d'Angleterre en commanda six semblables.

Nous sommes aux Cent-Jours, et survient ce coup de foudre effroyable qui a nom : Waterloo. Les affaires générales furent suspendues. Les Anglais surtout, éblouis par leur victoire, heureux d'avoir jeté à bas le titan qui ébranlait leur île, se livrèrent à l'ivresse d'un succès inespéré.

30000 touristes d'Albion entrent dans Paris avec la garde royale. Ingold représente Berne en cette circonstance et se met à leur suite. Il a la joie naïve du conscrit qui pense échapper pour toujours au service. Il triomphe à sa manière, lui qui, pourtant, ne s'est jamais occupé de politique.

En 1815, suivant les alliés, il rentre à la Chaux-de-Fonds et se remet de suite à la besogne. Un gentilhomme habitant le chef-lieu, M. de Claparède, lui achète une pièce de construction nouvelle. Il s'agit non-seulement d'un remontoir par le fond ou la lunette, mais la mise à l'heure offre ceci de particulier, que les aiguilles se meuvent au moyen d'une targette adaptée au pendant.

Comment M. de Claparède envoie-t-il cette montre à Naples? Je ne sais, mais elle tombe, dans cette ville, en possession de la princesse polonaise Jablonowiska qui en fait hommage à l'impératrice Marie-Louise, seconde femme de l'empereur Napoléon Ier.

L'auguste princesse porta cette répétition pendant l'espace de 30 ans, la légua à l'une de ses suivantes, cousine de l'horloger Sylvain Mairet. Celui-ci l'acheta et la revendit à M. Ingold, aux mains de qui nous l'avons vue.

De 1817 à 1823, Pierre-Frédéric travaille chez Bréguet, de Paris. Période importante de son existence. Scientifiquement, il fit alors des progrès considérables. Il a pour collègues Moinet, Kessel.

Je relève dans son livre de comptes plusieurs postes intéressants. Certains repassages de pièces compliquées lui étaient payés alors 608, 300 et 200 francs.

En 1820, la maison Bréguet l'envoie passer sept mois à Constantinople où il la représente; appointements modestes : 2333 francs pour les sept mois. Voyage, aller et retour, 1500 francs; nourriture et frais, 700 francs.

Peu de temps après, Ingold épouse Mlle Gabrielle Ruc, native d'Auvergne. Sa compagne mourut en 1848.

C'est de 1823 à 1825 que notre horloger s'occupa très spécialement de la manipulation des pierres fines et de leur appropriation à l'horlogerie. En cette matière aussi les Anglais ont obtenu et obtiennent des succès marqués. Ingold perça et acheva nombre de rubis et de saphirs, trous et contre-pivots tout ensemble. Il perfectionna lui-même les outils nécessaires au perforage du réservoir d'huile. Bréguet avait été, en ceci, le maître d'Ingold.

De retour à la Chaux-de-Fonds, en 1825, il enseigne à nombre d'apprentis l'art de traiter les pierres fines en horlogerie.

Dès l'an 1800, les Genevois s'occupaient avec succès de cette spécialité. Urban Jurgensen, de 1807 à 1809, pendant un séjour qu'il fit en famille chez son beau-père Frédéric Houriet, communiqua à plusieurs ouvriers loclois l'art de percer, de façonner et de tailler le diamant, le rubis, le saphir, le grenat.

Ingold, vers sa 40me année, pensait ne pas fournir sur cette terre une longue carrière. Il souffrait presque continuellement de la poitrine, s'enrhumait à tout bout de champ, manquait d'appétit, de ressort, de santé en un mot. Ses amis de la Montagne lui disaient assez brutalement : « Oh ! pour toi tu es seulement trop rusé *pour ton état*, tu ne feras pas de vieux os. » Prédiction menteuse, heureusement, puisque le catarrhe dure toujours et que le malade est nonagénaire.

Néanmoins Ingold s'en fut vivre à Genève, fuyant notre rude climat. Il y passa deux ans, associé d'un nommé Müller, cela sans grand profit pour sa bourse.

La tête pleine de vastes projets, semblable au papillon que la flamme attire, Pierre-Frédéric veut une fois encore, tenter la fortune dans ce Paris « plein d'or et de misère » où toujours il a trouvé sinon des moissons toutes prêtes, du moins des conseils sagaces, des hommes aussi bienveillants que savants, des confrères respectueux pour son génie naturel et sa forte volonté.

Nous touchons ici à la période intéressante entre toutes de la carrière si laborieuse de notre vénérable confrère, et nous allons nous occuper de ses travaux qui ont plus particulièrement trait à la construction des machines dont il fut l'inventeur ou l'applicateur.

Je n'hésite pas à dire que de l'avis de mécaniciens, d'ingénieurs, horlogers et autres spécialistes, — au nombre desquels je place M. Jules Jurgensen, mon père, — Ingold est l'un des premiers artistes du siècle, le plus grand novateur en horlogerie peut-être, en tout cas celui qui, presque seul, a élevé la fabrication des montres au moyen de puissantes et ingénieuses machines auxiliaires à un point inattendu de perfection.

Dans les fabriques, dans la nôtre en particulier, tous les chefs, tous les officiers ne sont pas présents. Que de morts, que d'absents, que d'inconnus dirigent, soutiennent, améliorent, modifient, perfectionnent les travaux de l'ouvrier, du soldat! Si des artistes français, anglais, danois, hollandais, suisses, établis chez eux ou à l'étranger, sont nos directeurs, on peut dire qu'Ingold est l'initiateur et comme le directeur invisible des grandes fabriques américaines.

Ses plans devaient séduire des hommes tels que les Japy, ces industriels jus-

tement fameux, que leur audace et leur activité ont si bien servis. Ingold leur ayant été présenté, les choses marchèrent si vite qu'un projet d'association fut de suite ébauché.

La raison sociale devait être : Ingold, Berthoud, Monnin, Japy et Cie. Les déboires furent immédiats. Comment eût-il pu en être autrement? Japy s'aperçut vite que les recherches et les aspirations d'Ingold le poussaient vers un idéal difficile et très coûteux à réaliser.

Japy, qui voulait le bon ou le passable à bon marché, comprit dès le début que les essais industriels et les plans de son futur coopérateur le feraient sortir de la grande voie pratique dans laquelle il se mouvait. Entrevit-il encore le point délicat signalé à l'entrée de cette étude, savoir la difficulté qu'il y a en horlogerie à ne se confier qu'à la machine seule?

Quoi qu'il en soit l'association n'aboutit pas, il n'y eut pas constitution de société.

A la Chaux-de-Fonds déjà, lorsque Ingold parlait de ses machines centuplant la production en la perfectionnant, pour d'autres raisons, on accueillit mal ses ouvertures.

« Et quoi! lui disait-on, vous voulez ruiner l'ouvrier! lui ravir son travail! » Raisonnement borné, s'il en fut, le même qui, pendant quelques années, dépopularisa le nom de Jacquart à Lyon, le même qui mit en suspicion le patriotisme de Lecoultre, dans la Vallée-de-Joux.

Comme s'il pouvait jamais être utile de s'opposer au progrès, d'endiguer le génie, d'emprisonner Galilée!

Lorsque vers 1850, Ingold, obsédé par le sentiment qu'il avait de la valeur de ses trouvailles et de ses projets, voulut une fois encore, monter en Suisse l'établissement modèle qu'il rêvait, il subit une opposition aussi vive qu'inintelligente, à tel point qu'aujourd'hui encore, affaibli par le poids de 90 hivers, il redoute le renouvellement des attaques auxquelles il fut jadis en butte. — Hélas! les événements répondent pour lui et tous ses concitoyens lui doivent aujourd'hui des regrets et des hommages d'autant plus sincères que les critiques antérieures de quelques-uns d'entre eux ont été acerbes et persistantes.

Mais n'anticipons pas.

Découragé par son dernier insuccès, persuadé que si la France est le pays des idées l'Angleterre est celui de leur mise en pratique, Ingold veut aller à Londres. — Le notaire Bouard, celui-là même qui avait rédigé le projet d'acte constitutif de la Société dont je parle plus haut, avait compris que le talent d'Ingold était réel, qu'à un moment donné la mise en œuvre de ses théories pouvait devenir une richesse pour la France.

« Gagnez d'abord de l'argent, lui dit-il, vous serez plus fort ensuite. » Il le présenta à plusieurs personnages considérables du temps, à des savants, à divers membres de l'Institut. Puis, l'ayant amené à ouvrir une boutique en face de la Bourse, il y achemina la meilleure clientèle.

La célébrité commençait pour lui. Arago, Gambey, Pouillet, le baron Thénard, s'entretenaient volontiers avec le savant horloger, l'encourageaient, le louaient au dehors, lui valaient de brillantes commandes. Le prince royal, Louis-Philippe d'Orléans, lui fit visite peu de temps avant son appel au trône.

Ingold construisit alors un régulateur de très grande dimension, un échappement à force constante de son invention et imagina diverses combinaisons nouvelles pour échappements. On ne voulut confier qu'à lui la réparation des célèbres automates de Vaucanson: oiseaux chantants, magicien opérant et marchant, avec pendule intérieure, vases à fleurs avec pendules, etc.

Le règne de Louis-Philippe fut à la fois actif, paisible et fécond. Les hommes haut placés dans le Gouvernement de l'Etat ne dédaignaient pas de s'associer aux efforts modestes tentés pour l'amélioration de tout ce qui touche à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. L'horlogerie, cette industrie qui relève à la fois de la science et de l'art, fut hautement encouragée et protégée.

Alors s'agitait déjà cette question du travail manuel artistique, en opposition avec le système purement mécanique.

L'Ecole de Versailles, dirigée par le très éminent M. Benoît [1], représentait la première manière. Avec un tact louable, on sentit à Paris, autour de M. Ingold, qu'il fallait s'assurer les bénéfices des innovations qu'il proposait.

Nul doute que les membres du Conseil d'administration de la nouvelle société qui se fonda alors n'aient exercé sur les études et les applications d'Ingold la plus heureuse influence.

Voici quelques-uns de ces noms :

MM. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, député;
Armand de Séguier, de l'Institut, conseiller à la Cour royale de Paris;
le comte de Gueheneuc, pair de France;
Pouillet, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, professeur à l'Ecole polytechnique et à la Sorbonne;
Jouannin, secrétaire du Roi;
Gambey, mécanicien;
le duc de Praslin, le baron Thénard, le général Baudrand, le baron de Rothschild.....

[1] M. Benoît, officier de la Légion d'honneur, chevalier des SS. Maurice et Lazare, est actuellement directeur de l'école d'horlogerie de Cluses (Savoie). — Cette école, subventionnée par l'Etat, compte environ 300 élèves et brille au premier rang.

Il s'agissait de fonder, de former une « Fabrique d'horlogerie française » [1]. Différentes causes et divers incidents nuisirent à l'entreprise. Le parti des Versaillais (horlogerie artistique, directeur Benoît) visait à la prééminence et se targuait de ses avantages acquis; il insinuait que la concurrence par le moyen des machines serait fatale à l'horlogerie française comme art et comme profession.

Quand furent mis au jour les premiers découpages de roues, les découpoirs de ponts et les tours perfectionnés, on s'insurgea, pour ainsi dire, contre l'avilissement possible ou prétendu d'un art précieux.

Depuis la Chaux-de-Fonds même on écrit aux Japy pour les conjurer d'anéantir certaines de leurs machines et pour signaler une ruine considérée comme inévitable si l'on persiste dans leur emploi. — Ingold luttait toujours mais dépensait beaucoup d'argent pour monter son outillage..... Les actionnaires, ne recevant pas de dividendes, s'impatientent.

En assemblée générale, l'un d'eux se hasarde à dire que l'esprit pratique faisant défaut en France, il fallait transporter outre-Manche le siége de la Société et y attirer des capitaux anglais.

Ce qui fut fait en 1839.

Peu à peu les Français retirèrent leurs fonds et leur coopération. Néanmoins le courageux novateur trouva de nobles appuis, et c'est à ce moment qu'il déploya la plus persévérante activité.

Citons quelques-unes des principales machines qu'il acheva à cette époque et qui fonctionnèrent avec plein succès :

L'une d'elles produisait la platine *terminée;* non la plaque tournée, ébauchée avec un cran et quelques points, mais la platine *prête*, polie, avec trous taraudés pour les vis, trous polis à l'intérieur pour les pieds des ponts, pour tous les mobiles y compris l'échappement, avec emplacements et sertissures préparés pour les trous en pierre, avec creusures faites et polies de fond et de champ. Et ces platines se finissaient, se terminaient des deux côtés à la fois, avec une régularité automatique, on le comprend de reste.

Il y avait cinq grandeurs pour les mouvements, le tout obtenu dans des proportions basées sur les rayons semblables.

Les découpages produisaient des roues et des pièces à côtés polis en même temps que tranchés, mais polis admirablement. Ses instruments à fabriquer les vis produisaient des trous et des pas légèrement coniques, taraudés mécaniquement, cela va de soi, de manière à éviter l'usure. Le tour aux barillets rendait cette pièce de la montre tournée d'un seul coup dans le bloc, le fond

[1] Le programme en fut rédigé par M. Arago.

intérieur poli comme un miroir et de l'épaisseur voulue, exacte, prête à recevoir le ressort moteur. Les trous à pivoter, avec meules, sont susceptibles de produire les plus irréprochables chefs-d'œuvre.

Je citerai encore les machines admirables à découper et à finir les balanciers à lames bi-métalliques, et les découpoirs pour les diverses pièces de l'échappement, ceux-ci facilement modifiables, en sorte qu'à peu de changements près on les pouvait transformer pour en tirer soit les différentes pièces d'un remontoir au pendant dans ses formes actuelles, soit même les pièces ébauchées de la cadrature d'une répétition.

Ingold a tous les plans de ses machines à tourner les boîtes de montres, mais il n'en monta aucune.

On allait donc toucher au port de l'exécution assurée quand une nouvelle tempête s'éleva. Les boutiquiers de Londres, jaloux de voir l'entreprise patronée par des pairs du royaume, inquiets en face de cet inconnu menaçant pour leur petit commerce, ameutèrent contre Ingold certaines d'entre les corporations de la Cité et presque tout l'ensemble des ouvriers horlogers, si bien qu'en 1842 le Parlement refusa d'autoriser l'existence légale de la Société en commandite dont l'artiste suisse était le bras et la tête. On recueillit, pour en arriver à cette incroyable fin, des signatures contre la grande fabrique projetée, jusque chez les horlogers de Coventry, Clarkenwell, Manchester, Birminghan, etc.

La faillite fut déclarée ...; cependant, empressons-nous de constater que le malheureux inventeur trouva, chez quelques confrères, de réelles et précieuses sympathies. Les Frodsham, entre autres, soutinrent le vaillant vaincu.... mais quelle douleur de voir ses belles machines patentées, ses outils neufs et brillants menacés d'une vente juridique! La loi anglaise est prévoyante. A ceux qui nient l'utilité des brevets d'invention je donne en méditation le fait suivant : la patente gouvernementale empêchait la vente vingt ans durant. Vingt ans! c'est l'éternité! Que de légitimes espérances sont encore permises!... A l'assaut donc, une fois encore. Refusant une proposition du roi Guillaume de Hollande qui l'engageait à tenter la réussite dans ses Etats, Ingold quitte Londres en 1844. Il séjourne quelques mois à Paris pour s'y assurer encore quelques données utiles et y parfaire ses dernières expériences, puis, en 1845, il fait voile pour les Etats-Unis.

Commençant par s'occuper d'horlogerie à la main pour vivre, il propose ses plans à New-York.

Ici, je serai bref: le sujet est à la fois délicat et douloureux. Comment se fait-il qu'après avoir été brillamment accueilli, choyé, encouragé, interrogé, incité à demander la naturalisation américaine, ce qui lui fut de suite accordé,

on l'ait peu après évincé, comme un aigle auquel on a ravi ses plumes?.... c'est ce que je ne me charge pas de raconter.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1852, les premières fabriques commençaient à travailler à Boston avec les outils d'Ingold.

De retour en Suisse, il essaya de pousser, à la Chaux-de-Fonds et à Genève, le cri d'alarme.... Sa voix ne fut jamais écoutée. Il dota la fabrique de ses nouvelles fraises à rectifier les dentures, outil infiniment précieux, puisqu'il donne à la denture des roues la forme épicycloïdale indiquée par la théorie, qu'il polit la partie travaillante de la dent dans le sens de l'engrenage et qu'il neutralise les défauts du taillage.

Cette dernière invention dont la contrefaçon autorisée par nos lois — ou plutôt par l'absence de loi sur la matière, — ne le laissa pas jouir entièrement, lui rapporta néanmoins d'assez jolis revenus, et sa robuste vieillesse [1] lui laisse encore la force de raconter ses travaux, ses luttes, ses malheurs avec l'accent d'une résignation quelque peu dédaigneuse, car, l'autre jour encore, jouant aux boules sous l'auvent d'une auberge de la Montagne, il entendit un ouvrier dire à ses camarades, en le désignant avec une sorte de terreur respectueuse : « Tiens! voilà celui qui a manqué, avec ses machines, nous ôter le pain de la bouche. »

Locle (Suisse), juin 1877.

[1] Il demeure actuellement à la Chaux-de-Fonds, chez Mme B., l'une de ses anciennes élèves. M. B. construit des fraises sous la direction de M. Ingold.

LA SAGNE

Notice lue a la réunion annuelle de la Société cantonale d'histoire

le 26 juin 1877, a la Sagne,

Par M. Ferd. RICHARD

La Sagne, vous le savez, Messieurs, a eu son historien. Sous une épigraphe qui pourrait servir de devise à notre Société ([1]), M. Fritz Chabloz, alors instituteur à la Sagne, publiait en 1864 un consciencieux résumé de ses laborieuses recherches, de ses investigations dans les archives de la Commune et dans les quelques documents particuliers qu'il avait réussi à se procurer. Nous manquerions à notre devoir si, dans ce jour, nous ne rendions pas hommage à celui qui, par son persévérant labeur, a retracé les phases d'une histoire dont le caractère saillant se résume dans la poursuite, par des hommes avides de libertés, de franchises conquises une à une sur les droits de leurs seigneurs. Au surplus, messieurs, le passé de la Sagne forme pour ainsi dire un seul tout avec celui des endroits qui l'avoisinent, et si vous voulez bien jeter un coup d'œil en arrière, vous vous rappellerez les intéressantes communications de MM. Célestin Nicolet à la Chaux-de-Fonds, Louis Dubois-Dubois au Locle, Hippolyte Etienne aux Brenets, avec lesquels nous avons déjà si agréablement parcouru les froides régions du *Clos de la franchise.*

([1]) « Je ne sais si je me trompe; mais je crois que notre patriotisme gagnerait beaucoup en pureté et en fermeté, si la connaissance de l'histoire, et surtout de l'histoire nationale, devenait populaire. » (Augustin Thierry.)

Malgré — ou pour mieux m'exprimer, — à cause de ce qui a déjà été dit et écrit, c'est avec des sentiments de joie et de respect que nous venons chaque année raviver le souvenir de nos ancêtres, jeter un coup d'œil curieux à travers les portes entre-baillées de leurs habitations, nous joindre à eux dans leurs assemblées à la fois si simples et si dignes, et retremper nos forces au souvenir de leurs mœurs tout imprégnées d'une virile simplicité. Heureux, a-t-on dit souvent, les peuples qui n'ont point d'histoire. Peut-être cet aphorisme convient-il aux utilitaires, aux positivistes, aux novateurs qui rêvent la refonte de la société humaine; quant à nous, messieurs, nous conserverons fidèlement la mémoire du passé, pour qu'elle nous soit un enseignement et un guide dans la voie du véritable progrès !

Appelé par vos suffrages à présider cette réunion, vous avez fait revivre, sans vous en douter, je le présume, une vieille coutume de la féodalité. Jadis, lorsque le seigneur voulait se payer d'une somme qu'il estimait lui être due, il envoyait un de ses officiers qui touchait de son bâton telle pièce de bétail qui lui plaisait; par cette simple formalité, elle était acquise à la Seigneurie. A votre tour, messieurs, et bien que nous vivions dans une époque et dans une contrée qui assure et garantit, dit-on, toutes les libertés, vous m'avez fait sentir l'effet *du rude bâton*. Mais à l'inverse du sujet du quatorzième siècle qui s'exécutait, cela se conçoit, bien malgré lui, le citoyen du dix-neuvième siècle a répondu volontairement et joyeusement aux sommations de votre huissier, et malgré son ignorance, il n'a pas voulu qu'il fût dit qu'un descendant de Daniel JeanRichard se refusait à rendre hommage à sa Commune d'origine. Et puis, messieurs, comment manquerait-on de courage lorsque l'on est précédé de l'explorateur Chabloz et soutenu par une vaillante cohorte d'hommes de bonne volonté qui n'ont épargné ni leur temps ni leurs peines pour rassembler la gerbe que nous déposons chaque année sur l'autel de la muse de l'histoire. Et maintenant, messieurs, si vous le voulez bien, glanons quelques instants dans ce champ déjà moissonné.

* * *

La vallée de la Sagne et des Ponts, située à une altitude de 3600 pieds environ au-dessus de la mer, s'étend sur une longueur de 4 $^1/_2$ lieues à peu près, entre le Val-de-Ruz au midi et les vallées du Locle et des Eplatures au nord. Ses points extrêmes sont du côté de l'ouest, la combe Pellaton vers les montagnes de Travers, du côté de l'est, la Corbatière près de Boinod. La chaîne de montagnes qui borde au nord cette vallée n'est que la prolongation de celle qui sépare le Val-de-Travers du vallon de la Brévine. Elle est

passablement accidentée, les cols succèdent aux sommités de la Joux, de Sonmartel, du Communal de la Sagne, et son aspect est moins monotone que celui des monts plus élevés de Tête-de-Ran, des Pradières et de la Tourne, qui séparent la vallée de la Sagne et des Ponts du Val-de-Ruz. Le fond du vallon renfermé entre ces deux chaînes est un vaste marais tourbeux — une Sagne — terrain saigné, coupé de canaux — *seignie* en patois — cultivé en certains endroits, couvert ailleurs de pins ou de bruyères. Un petit ruisseau intarissable coule de l'est à l'ouest, se perd dans les terres à une petite distance des Ponts et va former la source de la Noiraigue.

En jetant un regard sur la grande plaine qui s'étend sous nos yeux, on est tenté de croire que le paisible régime de ses eaux ne peut éprouver aucun trouble sensible. Il n'en est pas ainsi cependant. Le principal ruisseau, celui des Quignets, coule environ deux mois au printemps et quelques jours pendant l'été après de grandes pluies ; il devient parfois, ainsi que son voisin et confrère de la Roche-des-Cros, un torrent impétueux qui inonde une portion de la vallée. Ailleurs, à l'époque de la fonte des neiges, nous voyons plusieurs ruisseaux parcourir le haut de la vallée, former en se réunissant une rivière large de vingt à cinquante pieds connue sous le nom des *Ruz*, charriant des débris de bois et de pierres, inondant les prés qui bordent la route conduisant du Communet aux Cœudres et parfois même les caves et les écuries des maisons de Miéville. Il arrive aussi que les *emposieux* dans lesquels s'engouffrent les eaux de la vallée, au lieu de se prêter à leur écoulement, deviennent, par le fait de leur structure souterraine, des sources jaillissantes.

Les *Ruz* envahissent alors les terres avoisinantes et forment un lac s'étendant sur une longueur d'un kilomètre environ et mesurant dans certains endroits une profondeur de cinq à six mètres. *Les Chenaillons*, qui sont de véritables torrents alpestres, font parfois trop de bruit pour que nous puissions les passer entièrement sous silence... Heureusement pour leurs voisins, leurs colères enfantines ne sont ni bien fréquentes ni de bien longue durée, et cependant, en véritables mutins qu'ils sont, il leur arrive d'entraîner sur des terres laborieusement cultivées, des galets et des pierres qui ne pensaient pas à mal.

Pendant une nuit de septembre, en 1852, le *Chenaillon* dit chez Daniel Matile, couvrit les prés qui se trouvent à son embouchure de 250 à 300 chars de rochers, dont quelques-uns pesaient plusieurs quintaux. Si nous faisions de la géographie nous vous dirions, messieurs, que les eaux de la Sagne appartiennent à deux bassins séparés par le Communal. Les Ruz et les Chenaillons vont calmer leur juvénile impétuosité dans les eaux froides de la

mer du Nord, les ruisseaux plus calmes des Entre-deux-Monts et de la Combe des Enfers vont se réchauffer dans la Méditerranée.

D'après d'anciennes traditions, il existait au siècle passé six usines dans la vallée des Quignets. On retrouve aujourd'hui les canaux de conduite distinctement marqués. Il y a une quinzaine d'années qu'une scierie se trouvait à l'entrée de la Roche des Cros; les eaux de ce petit vallon, qui compte encore aujourd'hui une douzaine de sources, dont la moitié sont intarissables étaient recueillies dans deux étangs destinés à alimenter l'usine. Un moulin à tan, situé dans la Combe des Quignets, fournissait de ses produits les deux tanneries qui existaient à la Sagne au siècle passé. Dans la vallée principale, près du Temple où nous sommes réunis, se trouvait le moulin du Creux, construit sur l'orifice d'un Emposieux et établi comme l'était autrefois celui du Col-des-Roches, dans l'intérieur de l'entonnoir. Charles-Fréd. Perret en fut, il y a une cinquantaine d'années, le dernier meunier; la maison est aujourd'hui la propriété de M. Augustin Perret. Un deuxième moulin en bise de celui du Creux, un troisième situé sur la route qui conduit du Crêt à Marmond, un quatrième construit au milieu du marais, appelé le moulin du Jorat, voilà tout autant d'usines dont on n'entend plus le joyeux tic-tac; il ne reste dans la vallée que la scierie des Cœudres, qui seule fonctionne et travaille encore pendant les trois-quarts de l'année. De l'autre côté du Communal, nous trouvons les moulins d'Entre-deux-Monts et des Roulets qui sont aussi réduits au silence. Voilà une douzaine d'usines qui existaient sur le territoire de la Sagne, abandonnées aujourd'hui faute d'eau et en raison aussi de la cherté de la main-d'œuvre. — Ici, comme ailleurs, c'est au déboisement parfois inconsidéré des hauts sommets qu'il faut attribuer la grande diminution d'eaux qui se manifeste depuis le commencement du siècle dans la vallée de la Sagne; c'est à cette même cause que nous devons sans doute le changement qui s'est opéré en même temps dans les conditions climatériques. Les hivers aux Montagnes, c'est un fait reconnu, sont beaucoup moins rigoureux maintenant qu'il y a 60 à 80 ans. En 1815, qui fut, il est vrai, un hiver exceptionnellement rude, on requit des hommes de corvée pour ouvrir les chemins aux troupes autrichiennes qui se dirigeaient vers la France, et la tranchée qu'ils pratiquèrent entre Boinod et la Vue-des-Alpes mesurait sur la plus grande partie de son parcours une profondeur de dix à douze pieds. Depuis lors, on ne signale guère comme hiver rigoureux que celui de 1852 à 1853; au commencement d'avril, la vallée était encore couverte d'une couche de neige durcie de cinq pieds d'épaisseur. Il n'était pas rare, au commencement du siècle, que les orges et les avoines, seules céréales cultivées à la Sagne, fussent gelées avant leur maturité; aujourd'hui, la température

s'est adoucie assez pour permettre la culture du blé et de l'épeautre qui réussissent au moins un an sur deux.

Mais il est temps, Messieurs, de terminer notre excursion dans ces terrains humides et froids et de voir comment ils devinrent le séjour d'une population intelligente et laborieuse.

*
* *

La Sagne est connue depuis le commencement du quatorzième siècle. La tradition, accréditée par un de nos plus estimables historiens — Montmollin — assure qu'en 1309, une petite colonie de Vaudois demanda l'hospitalité au seigneur de Valangin, qui leur accorda des terres à défricher dans ses *neiri jours* ou montagnes noires, ainsi que le comte Berthold les appelait en 1240. Rien ne peut, dit *Huguenin* dans sa *Description du canton de Neuchâtel*, confirmer ou infirmer cette assertion. Toutefois, ajoute-t-il, fait digne de remarque, bon nombre de constructions antiques existant dans cette vallée sont étrangères aux habitudes de nos Montagnes: maisons basses, n'ayant que le rez-de-chaussée avec une espèce d'entre-sol de quelques pieds, le toit faisant saillie comme pour protéger les appartements, le faîte tourné de vent en bise, construites par petits groupes, contiguës l'une à l'autre comme dans les villes, circonstances qui semblent indiquer que les colons de la Sagne apportèrent avec eux les habitudes d'un autre pays. A ces premiers habitants vinrent bientôt se joindre des émigrants du Val-de-Ruz, les Tissot et les Cosandier, des familles bourguignonnes, telles que les Sandoz, les Mathey, les Huguenin et les Montandon, et même quelques colons d'origine allemande. Ceux qui venaient s'établir dans la vallée, s'y *haberger*, comme on disait alors, payaient une redevance très minime, quelques deniers de cens par faux défrichée, aux seigneurs de Valangin, lesquels avaient reconnu qu'il était dans leur intérêt d'être larges à leur égard, s'ils voulaient avoir des sujets dans cette partie reculée de leurs domaines, afin de pouvoir lutter avec les Comtes de Neuchâtel dont la suzeraineté froissait leur amour-propre. Qui sait même si l'esprit de conquête ne les hantait pas parfois, preuve en soit, l'incursion de Jean d'Aarberg dans les domaines d'Isabelle de Neuchâtel en *Martel de la grande Sagne*, soit dans cette partie ouest de la vallée dont nous nous occupons, qui faisait partie du comté de Neuchâtel.

En 1363, la Sagne reçut ses franchises. Ce don gratuit était fait aux habitants de cette vallée demeurant dans l'espace renfermé entre l'origine du ruz de la Corbatière et les rais du comte Louis, à Martel. Il était permis à l'habitant d'aller se placer sous la garde d'un autre maître, mais il ne pouvait

vendre son héritage qu'à un sujet du lieu. Les gens de la Sagne étaient tenus de recevoir les étrangers qui venaient s'établir parmi eux et de leur laisser des terres pour leurs constructions et pour la culture. On ne faisait donc point de différence alors entre les communiers et les habitants, ainsi que semble l'admettre M. Chabloz dans son ouvrage (page 10); cette distinction ne date que du XVIe siècle.

En 1372, le seigneur de Valangin concéda de nouvelles franchises à ses francs-habergeants du Locle et de la Sagne; les limites de la terre qu'ils habitaient furent fixées ainsi dans cet acte : la basse côte de l'envers de la Sagne, la Roche de la Corbatière et la Combe de la Sombaille. Ces francs-habergeants pouvaient hériter l'un de l'autre jusqu'à la sixième jointe; plus loin, le droit de succéder cessait; ils furent autorisés à donner, échanger, vendre et engager leurs immeubles, à la condition de faire sceller leurs actes par le seigneur qui percevait un lods de une livre sur douze. Ils pouvaient aller s'établir où ils le jugeaient bon, à condition toutefois, de laisser « *un bart en l'hostel,* » à défaut de quoi la maison était échue au Seigneur. La jouissance des forêts et des cours d'eau leur appartenait, mais ils ne pouvaient défricher les premières ni construire des usines ou rouages sur les secondes sans autorisation. Le seigneur s'engageait à maintenir bonne justice en ses villes du Locle et de la Sagne, et pour rassurer ses sujets contre les dénis des tribunaux, il leur permit de recourir, si le cas devait arriver, à la justice du comte de Neuchâtel. Il octroya à ses sujets le droit de chasser à toutes bêtes, sauf à la bête rousse au mois d'août. Les habergeants payaient par faux quatre deniers de cens d'avoine à livrer chaque année au château de Valangin à la Saint-Martin d'hiver; plus les dîmes à raison d'un andin de foin et d'une gerbe d'avoine sur onze; le tiers de ce produit était affecté aux églises du Locle et de la Sagne, les deux autres tiers appartenaient au seigneur auquel on devait en outre une émine par muids de mouture. Les sujets de cette condition devaient deux aides au seigneur, chacune de trois livres, l'une à son avènement, l'autre lorsqu'il mariait la première de ses filles.

Telles furent les conditions entièrement favorables que Jean d'Aarberg fit à ses francs-habergeants des montagnes du Locle et de la Sagne; elles eurent pour effet de fixer les droits de chacun, de bannir l'arbitraire, d'assurer le cours de la justice, d'attirer de nouveaux colons et de préparer la prospérité de nos Montagnes. En 1373, le même Jean d'Aarberg mit fin à quelques abus en fixant à quatre pots de vin par borne plantée, la redevance due par les tenanciers lorsqu'ils avaient à délimiter leur terre d'avec la propriété domaniale. En même temps, le seigneur ordonna l'ouverture d'un chemin meilleur que celui qui avait existé jusqu'alors pour se rendre de Valangin aux Mon-

tagnes: il devait passer par Boudevilliers, la Jonchère, les Hauts-Geneveys, le pied est et nord de Tête-de-Ran et le Montdar, d'où il se bifurquait pour aller, d'un côté à la Chaux-de-Fonds, et de l'autre par la Sagne au Pont du Locle, et de là au Goudebat. Semblable en cela à nos modernes constitutions, l'acte des franchises donna lieu à des interprétations divergentes, le seigneur voulait retenir d'une main ce qu'il donnait de l'autre, et le franc-habergeant avait parfois quelque peine à se maintenir dans les limites de ses conquêtes. De là, procès, difficultés, recours, se terminant par de nouveaux déboursés de la part des sujets pour s'assurer de nouvelles franchises, ou, s'ils n'y parvenaient pas, pour obtenir au moins la confirmation des anciennes.

J'ai tenu, Messieurs, en reproduisant presque textuellement nos meilleurs historiographes, à rappeler à votre souvenir les origines de la Sagne; mon intention n'est pas de suivre avec eux pas à pas le développement historique de cette petite peuplade, je me bornerai à dire que la charte de 1372 fut confirmée par Jean III, en 1480, qu'en 1505 la Sagne racheta, moyennant finance, les *trop faits* (ou torts faits), c'est-à-dire les empiètements des particuliers sur le domaine du seigneur, et que trois ans plus tard, Claude affranchit les francs-habergeants de la Sagne du *rude bâton.*

On trouve un assez grand nombre de chartes appartenant aux deux communes de la Sagne et du Locle et même à des particuliers qui s'associaient pour les obtenir. C'est ainsi, qu'en 1502, une quarantaine de familles des deux villages se réunirent pour acquérir en commun la qualité de bourgeois de Valangin qui leur fut octroyée moyennant une finance de L. 1780, soit fr. 712 de Neuchâtel.

La Sagne se libérait de ses charges par des moyens légitimes et des conventions, défendant avec énergie ce qu'elle estimait être le sien, acquérant à prix d'argent ce qu'elle ne possédait pas, soit que la communauté intervînt, soit au moyen de cotisations entre particuliers. L'esprit d'association et de conservation est un trait saillant du caractère des Sagnards; dès que l'utilité d'une entreprise était constatée, on se réunissait et l'on groupait ses ressources pour la fonder et l'entretenir. C'est ainsi que se sont constitués le *fonds de la fontaine*, celui des *vieux et des nouveaux bourgeois, le fonds du Communet, le fonds des Vuille* qui traitait directement avec les seigneurs de Valangin et au sujet duquel un membre de la famille a bien voulu réunir quelques données qu'il vous communiquera lui-même. Plusieurs de ces fonds sont maintenant assez riches pour répartir annuellement leurs revenus à leurs ayants droit, et nous les voyons s'intéresser à toutes les entreprises ayant pour la Commune un caractère d'utilité générale.

Nous avons entendu souvent exprimer un certain étonnement de ce que la Sagne était demeurée en apparence en arrière sur le chemin du progrès matériel qui distingue les localités avoisinantes. C'est pourtant chez elle qu'a pris naissance cette industrie qui a fait et qui fera longtemps encore, nous voulons l'espérer, la richesse de notre pays. La cause de cette prétendue infériorité, peut être attribuée à l'esprit de conservation d'abord et sans doute aussi à l'isolement des habitations; il a maintenu dans la population, malgré les gains de l'industrie, la vie de famille, des mœurs simples et presque patriarcales. L'esprit patriarcal suppose la permanence de l'habitation, les générations ne forment un tout que lorsqu'elles vivent enlacées les unes dans les autres. L'enfant qui grandit dans une ancienne demeure où tout parle de ses ancêtres en garde une impression profonde, chaque recoin lui rappelle quelque trait touchant, quelque enseignement sérieux, et les sages préceptes d'honneur, de probité et de fidélité, mis en pratique par les devanciers, se gravent de génération en génération, comme ces traits de ressemblance physique qui caractérisent telle ou telle famille.

On objectera peut-être qu'une pareille éducation est une école d'égoïsme et qu'elle n'ouvre pas à ceux qui la reçoivent les vastes horizons de la pensée et de la science.... Vous changeriez d'avis, peut-être, si vous aviez parcouru, ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire, les registres des procès-verbaux de la Commune de la Sagne — le livre des résultats — comme on le nommait alors. Parsemés entre les monotones nominations des gouverneurs de commune, des auditeurs de comptes et des gardes de foire, vous y trouveriez de véritables morceaux de littérature, et j'éprouverais un grand plaisir, si nos heures n'étaient comptées, à vous lire, entre autres, le texte de la représentation faite au Locle, en 1711, touchant les logements des Allemands: elle ne déparerait pas, je vous l'assure, un Recueil de pièces diplomatiques. Et dire que des hommes de la valeur de cet écrivain anonyme du siècle dernier, de ce patient calligraphe auquel nous devons le Recueil des franchises, véritable ouvrage de bénédictin, ont été pendant des années, en compagnie de leurs concitoyens, il est vrai, les héros de ces contes, de ces histoires de Sagnards qui ont fait les délices de nos jeunes années! Aussi bien, le ridicule ne pouvait s'attacher à des hommes de ce mérite et les Sagnards acceptent gaiement les charges d'un goût parfois douteux dont on se plaît à émailler leur histoire.

Les Sagnards, Messieurs, et c'est aussi là un trait distinctif de leur caractère que je me plais à mettre en relief, ont souvent éprouvé la vérité de cet adage, qu'il est plus doux de donner que de recevoir. Nulle part, en effet, je n'ai trouvé qu'ils eussent fait appel à la générosité de leurs compatriotes; il

est vrai de dire qu'ils ont été heureusement préservés de ces grands désastres qui anéantissent le courage d'une population, tandis qu'en revanche, nous les voyons souvent intervenir dans une large mesure pour soulager les misères d'autrui et contribuer à des œuvres utiles n'offrant pour eux aucun intérêt direct. Pour n'en citer que quelques exemples, je dirai que la commune s'intéressa pour 500 livres à la construction de l'église des Planchettes; qu'en 1714, elle donnait mille livres en faveur des incendiés de Neuchâtel, tandis que les particuliers ajoutaient au don de leur Commune 764 livres et 63 émines de grain; même intervention lors de l'incendie de Noiraigue en 1719. Enfin en 1794, et bien que les Sagnards aient été dans ce moment d'effervescence politique soupçonnés de n'être pas demeurés étrangers au grand désastre qui frappa la Chaux-de-Fonds, nous voyons la Commune offrir le bois nécessaire à la reconstruction du temple et donner en outre 133 louis. En voilà assez pour affirmer leur désintéressement et les affranchir de tout reproche d'égoïsme. Chacun sait au surplus que leur fidélité proverbiale au gouvernement de la Principauté n'a jamais été récompensée par des largesses, et que celui de la république à laquelle ils sont franchement ralliés leur marchande un tronçon de route dont ils auraient cependant grand besoin..... Mais, chut! ne touchons pas à l'histoire contemporaine, fruit trop vert pour nous, que nous voulons laisser cueillir à nos enfants!

* * *

Revenons sur nos pas et disons quelques mots du lieu où nous sommes réunis, c'est d'ailleurs le seul monument historique de la Sagne. Jusqu'à la fin du quinzième siècle, la chapelle, qui était une annexe de l'église du Locle, fut assez grande pour contenir les fidèles de la vallée qui s'en allaient la plupart du temps entendre la messe au Locle, et ce ne fut qu'en 1498 qu'on construisit l'église qui existe actuellement. Les voûtes portent l'écu de Philippe de Hochberg et celui de Claude d'Arberg, dont les armes sont écartelées de Neuchâtel avec Boffremont Vergy. On lit au point de jonction de la nef avec la croisée, le nom de Tho. P. Redard, [1] qui fut probablement l'architecte ou comme l'on disait alors *le maçon* de l'église; à la voûte du transept méridional est gravée cette inscription: *Christi sancta mater miserere.* En 1499, Claude d'Arberg érigea la Sagne en paroisse particulière et s'en déclara le fondateur et le patron. L'église fut consacrée à Sainte-Catherine, et messire Emer Ducrest, nommé curé, eut pour prébende une partie des

[1] Matile l'appelle Chopard Redard.

dîmes de la contrée. En 1831, le souverain les retira à lui contre 440 émines d'orge payables au prix de l'abri de chaque année. La réformation pénétra à la Sagne, mais on ne connaît pas le moment précis où elle fut décidée, ni les circonstances de cet événement. L'église qui avait été construite sur le modèle des édifices catholiques et agrandie en 1526, devint le temple protestant; la maison de cure resta à la charge du seigneur patron, et ce fut le prince qui, en 1599, fit l'acquisition d'une nouvelle maison dans le quartier de Miéville pour y loger le pasteur, l'ancienne n'étant plus convenable.

Si, en matière de doctrine, l'autorité des pasteurs qui furent successivement appelés à desservir la Sagne ne donnait lieu à aucune contradiction, l'on se tromperait en se figurant qu'elle s'exerçait sans contrôle dans toutes les parties de leur domaine spirituel. On ne leur ménageait point la critique, preuve en soit le récit de la visite d'église que je trouve, à la date du 17 août 1710, dans le registre des procès-verbaux de la Commune et dont vous entendrez la relation sans doute avec plaisir :

« Les gens qui composent l'église de la Sagne étant assemblés dans le temple, à la sortie du prêche, docte et scientifique sieur Isac Boyve, ministre de Christ et pasteur à la Chaux-de-Fonds, bourgeois de Neuchâtel, leur a fait un discours fort élégant par lequel il leur a fait connaître que Messieurs les doyens et pasteurs de la vénérable classe de cet état, l'avoyent envoyé auprès d'iceux pour faire visite de l'église de ce lieu et savoir s'il n'y avait point de plainte de la part de Monsieur Huguenaud, leur pasteur, aussi bien que de la part des peuples, dans laquelle visite, le sieur Moyse Perret, lieutenant, a assisté pour l'absence de Monsieur Roy, maire de la Sagne, de la part de la Seigneurie. Après une meure délibération prise par les peuples, le sieur Abram Vuille, premier justicier du dit lieu, a répondu et dit en leur nom que mon dit sieur Huguenaud leur pasteur, remplissait avec exactitude les devoirs de sa charge étant content d'iceluy, sinon qu'il y avait environ cinq semaines qu'il ne leur avait fait prêche sur semaine, suppliant que cela n'arrive plus et qu'il y soit pourveu. Mon dit sieur Huguenaud a aussi déclaré être content des peuples de la Sagne, à la réserve que les jeunes gens ne fréquentent pas assez souvent les sainctes prédications.»

Si les Sagnards réclamaient alors de fréquentes occasions de s'édifier, ils n'en profitaient pas toujours, paraît-il, avec la convenance que l'on aurait pu attendre d'eux. En 1716 déjà, la Commune prend des mesures pour assurer l'ordre à la sortie du temple; elles sont confirmées par un arrêt de 1764, que nous tenons à mettre sous vos yeux; c'est un morceau original :

« Monsieur le ministre Petitpierre, notre très digne pasteur, s'étant présenté à l'assemblée de la générale communauté, il a proposé qu'il avait remarqué avec bien du déplaisir les désordres et scandales qui se commettaient dans le temple pendant le service divin, qu'il a détaillés avec les circonstances despectueuses et

contraires au bon ordre qui en résultent, requérant la Commune qu'il y soit pourvu par un bon règlement. Sur quoi la dite communauté ayant pris en objet la dite proposition, elle a été adoptée avec remerciements comme étant très à propos et convenable, en conséquence la dite communauté a adopté les articles suivants pour servir de réglement à l'avenir.

» Comme il arrive très souvent que les chiens causent un bruit affreux dans le temple et y font plusieurs saletés, on ne devra plus y en laisser aller aucun pendant les actions, à peine pour le propriétaire de ces animaux de payer pour chaque fois qu'ils en laissent aller, une amende de quatre batz au profit du délateur...... On excepte les étrangers qui n'auraient pas connaissance de ce règlement, lesquels ne devront qu'une piécette pour chaque contravention.

» L'honnêteté et la décence ne permettant pas que les personnes des deux sexes se mêlent en foule et s'entre-poussent brusquement, ainsi que cela arrive spécialement à la grande porte du milieu, désormais aucun mâle ne devra sortir du temple par cette porte qu'après que toutes les femmes et filles en seront dehors. »

L'autorité civile ne voulut pas demeurer en arrière, et M. le lieutenant ajouta, après que ce règlement fut passé, « qu'il ne souffrira plus le mépris qu'on fait des ordres de la Seigneurie en ne voulant pas en entendre la lecture et en faisant du bruit tant sur les galeries que dans le bas du temple pour en sortir, pendant la lecture des dits ordres et mandements, ce qui empêche ceux qui voudraient les respecter d'y pouvoir rien entendre, il ordonne aux gens assermentés à la Seigneurie de lui faire rapport de tous ceux qu'ils verront méprisant les dits ordres et désobéissants, aux fins de les faire châtier suivant que le cas le méritera. »

A côté de ces préoccupations sérieuses, nos Sagnards ne manquaient aucune bonne occasion de se réjouir, et nos princes et seigneurs leur en fournissaient de fréquentes; mariages de Leurs Majestés, naissances de princes et de princesses, avènements, tout était prétexte à de joyeuses cérémonies dont le programme, toujours le même ou à peu près, paraissait toujours nouveau. Me permettez-vous encore, Messieurs, de vous lire, comme spécimen du genre, le Mémoire de ce qui s'est passé à la Sagne le 27 novembre 1708, jour des réjouissances pour la célébration du mariage de S. M. notre souverain avec sérénissime et auguste princesse de Mecklembourg :

« Le dimanche 25 novembre 1708, à la sortie du prêche, on avertit par billet tous les communiers et habitants de la Sagne, de se rencontrer au village le lendemain, à neuf heures du matin et qu'on voulait distribuer à chaque personne une demi-livre de poudre. Monsieur le maire Roy arriva à la Sagne sur le soir et fit savoir que les réjouissances ne se feraient pas le lundi, mais seulement le mardi 27 novembre. Il fallut envoyer des exprès pour avertir tout le monde du renvoy. A neuf heures du matin, tout le monde se rendit devant la maison de

ville; les gouverneurs, avec le greffier Perret, distribuèrent la poudre et il s'y trouva passé quatre cent et cinquante personnes. Ensuite, vers les quatre heures du soir, les officiers de guerre formèrent un bataillon de tous ceux qui portaient les armes, ce qu'étant fait, Messieurs Legoux, pasteur, et Roy, maire, une compagnie de cavaliers, tant justiciers que conseillers, s'assemblèrent devant la maison où était mon dit sieur le maire et commencèrent à marcher hors du village, deux à deux, précédés d'un trompette et du sautier avec le manteau de livrée. Ils allèrent près des troupes pour former la marche; les cavaliers marchèrent les premiers, ensuite les vieillards, justiciers et conseillers, avec les anciens d'église, formaient un corps avec chacun un pistolet à la ceinture; plusieurs joueurs de violon, hautbois et autres instruments, suivaient ensuite une partie des officiers de guerre, et les troupes avec les tambours et drapeaux suivant l'ordre; une compagnie d'enfants, depuis sept à douze ans, fermait la marche conduite par un sergent, les jeunes avaient des pistolets, les autres plus grands avaient des fusils. Dans cet ordre, on entra dans le village du côté du vent et on poussa jusqu'à la maison de cure, éloignée du village d'une demi-heure, avec des cris de joie extraordinaires. En place du canon, on mit une quinzaine de gros mousquets sur une hauteur au-dessus du village, conduits par cinq personnes qui firent une décharge quand on passa devant eux. Depuis la maison de cure, on alla aux plans de la Sagne au lieu où était préparé le bois pour faire le feu de joie, lequel on pouvait voir tout le long de la vallée, jusque sur les montagnes de Travers et même sur les terres de Berne. La cavalerie se posta d'un côté et les troupes et joueurs des autres côtés. Monsieur le maire, avec une torche allumée que le gouverneur lui mit à la main, alla à cheval mettre le feu au bois préparé pour le feu de joie qui était des plus gros. Il s'alluma d'abord et pendant qu'il brûlait on fit neuf décharges, la première pour le Roi, la seconde pour la Reine, la troisième pour la bénédiction de leur mariage, la quatrième pour Son Altesse le prince royal, la cinquième pour Madame son épouse, la sixième pour la famille royale, la septième pour S. E. Monsieur le comte, la huitième pour Messieurs du Conseil d'Etat, la neuvième pour Messieurs de la Classe. Les gros mousquets, distants d'une demi-lieue, firent aussi leurs décharges; au bout de chaque décharge des fusiliers, les assistants levaient les chapeaux en l'air avec grands cris et des vive le Roi et la Reine, etc., etc., et on se mit à danser autour du feu de joie jusqu'à l'entière définition d'icelui, tant y a que jamais on n'a vu des gens donner plus de marques de joie que les gens de la Sagne firent ce jour là. Quand on mit le feu au bois, on vit les fenêtres des maisons du village et autres toutes remplies de chandelles et illuminées avec des écriteaux : Vive le Roi et la Reine, avec l'aigle peint sur des papiers; pendant qu'il brûla on sonna les trois cloches et on fit aussi des décharges de la tour du temple. On reprit ensuite la même route et dans le même ordre on revint au village; on fit une décharge par rang devant la maison de cure et devant celle où était logé Monsieur le maire, après quoi Messieurs les pasteurs, maire, justiciers et une partie des anciens d'église et conseillers, allèrent souper ensemble dans le grand poële de la maison de commune; on y but à la santé du Roi et de la Reine au bruit d'une décharge des gros mousquets; pendant ce temps les joueurs faisaient retentir leurs instruments et de tous ceux de la compagnie, sans décharge; il y eut bal où les vieillards et jeunes gens avec les femmes

et filles dansèrent et se réjouirent d'une manière à ne le pouvoir exprimer, ce qui dura toute la nuit. Dans tous les cabarets il y avait des gens qui se réjouirent aussi, enfin la fête finit sans que personne se fit aucun mal et quoiqu'on but largement, on ne vit personne qui fut ivre, mais seulement gai et joyeux, en priant Dieu pour la bénédiction du mariage du Roi. Le tout se passa en bonne intelligence sans discorde ni querelle. »

Laissant à leur joie seigneurs et manants, allons si vous le voulez bien, Messieurs, savourer sous les noirs sapins du Communal cette peinture si vive et si vraie des mœurs d'autrefois. Le Commun de la Sagne, nous dit Huguenin, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, s'étend en longueur des limites du comté de Neuchâtel jusqu'à la Corbatière, et, en largeur, de la vallée de la Sagne à celle d'Entre-deux-Monts, les Bressels, les Beneciardes et les Roulets, et on assure qu'il couvre une étendue d'environ deux mille poses. Cette belle et vaste propriété provient d'une concession faite à la communauté par Guillaume d'Arberg, seigneur de Valangin, au mois de décembre 1399, du consentement de Mahaut sa mère; il accensa alors une grande partie de ce pâturage et le 18 octobre de l'année suivante, 1400, il abandonna le reste moyennant un cens de 22 sols et 8 deniers lausannois et un entrage de 10 florins. Outre la grande quantité de bétail que l'on peut y alper, il est couvert en certains endroits de superbes forêts dont on apprécie depuis longtemps la valeur. A titre de leçon pour la génération actuelle et à l'appui de notre dire, nous détachons de l'édit donné en conseil tenu au château de Neufchâtel le douziesme février 1699, signé G. de Montmollin, avec parafe et muni du sceau de cire rouge sur double queue pendante, le paragraphe suivant:

« Et d'autant que le principal revenu de la communauté consiste au bois commun et qu'il est nécessaire pour le bien général de l'estat et l'advantage particulier des dits communiers de le conserver soigneusement, Nous ordonnons, pour en prévenir la ruine, que tous ceux qui couperont quelque bois grand ou petit, qui couperont ou rompront des branches et qui enlèveront de l'écorce, soit qu'ils soient de la dite communauté ou qu'ils n'en soient pas, payeront un bamp de trois livres à Son Altesse sérénissime et le dommage à la dite communauté ainsi qu'il sera évalué par les justiciers de la Sagne, outre les journées des dits justiciers et des gouverneurs ou commis de la dite communauté qui font faire la visite du dit dommage, soit qu'il soit de grande ou de petite valeur, et si un communier contrevient à ce que dessus pour la troisième fois, il sera expulsé de l'assemblée de la dite communauté. »

C'était sans doute pour faire respecter les ordres de la seigneurie que l'on intimait aux chefs de famille et aux jeunes gens ayant communié au Saint-Sacrement de la Cène, *le serment au bois;* ils promettaient par attouchement

au sceptre de justice de rapporter tous les mésusans qu'ils trouveraient au bois commun de ce lieu, sans acception de personne, savoir à Monsieur le maire ou à son lieutenant et à l'un des gouverneurs de la communauté et cela dans la huitaine après le mésus fait, à moins que le dégât ne fût fait pour palanche, aigre ou pour renforcer brancards et autres choses.

Et dire après cela qu'il nous arrive parfois de nous plaindre des prescriptions bien moins rigoureuses de la loi forestière qui nous régit actuellement!

Du bois à la tourbe, il n'y a qu'un saut, surtout à la Sagne.

Il y a à peine cinquante ans que l'on a commencé l'exploitation des tourbières pour l'exportation dans les villages environnants, et encore pendant les quinze premières années cette exploitation ne fut-elle pas considérable. Actuellement on estime que la moitié des tourbières de la Sagne est exploitée et qu'en 1876 elles ont fourni environ 7500 chars — le char équivaut à la bauche de 60 pieds — qui ont été livrés au commerce. Un dixième à peu près du produit a été employé par les habitants de la Sagne ne possédant pas de tourbières; le reste a été exporté. En outre, les propriétaires qui ne font pas métier de vendre de la tourbe en ont extrait environ 500 chars pour leur usage particulier.

Les premiers habitants de la vallée s'occupèrent presqu'exclusivement du défrichement et de la culture des terres, entremêlant leur rude labeur des plaisirs de la chasse qui devait être assez productive alors, puisqu'à côté des oiseaux et des renards que leurs descendants poursuivent encore, nos ancêtres s'attaquaient aux chevreuils, aux sangliers et même aux ours. Presque tous avaient quelque connaissance des métiers de charron, de cordonnier, de forgeron, etc., etc. Cependant M. Chabloz nous apprend que, déjà vers la fin du XIVe siècle, les habitants s'occupaient de la fabrication des armes qu'ils allaient vendre, dit-il, jusqu'à Francfort. Ce qui semble confirmer cette assertion, c'est qu'un certain nombre d'armuriers ont de tout temps résidé dans la localité. Quelques familles possèdent encore des hallebardes faites par leurs ancêtres, ainsi que des fusils de chasse et des carabines provenant des derniers armuriers. — Outre les usines dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir, nous trouvons qu'en 1519 Guillaume Vuilleumier fut autorisé à construire un moulin à vent au-dessus de la Sagne.

Ce fut seulement en 1679 que Daniel-Jean Richard, serrurier, répara la première montre qui lui fut confiée par un marchand du nom de John Peter et que l'horlogerie apparaît dans les hautes vallées du Jura. Chacun connaît l'histoire de ce modeste ouvrier et je m'abstiendrai d'en retracer ici les prin-

cipaux traits, afin de ne pas être entraîné à faire l'éloge de celui dont je suis fier de porter le nom. Il s'écoula bien du temps avant que la nouvelle industrie prît un peu de développement. Jean Richard alla s'établir au Locle en 1700, et Chabloz nous dit qu'en 1791, on ne comptait à la Sagne que 30 horlogers, tandis que les denteleuses étaient au nombre de 316. Les montres que l'on fabriquait alors étaient les roues de rencontre avec échappement à verge; elles furent conservées jusqu'en 1820 ou 1825. Les ouvriers étaient fort peu payés, les finisseurs et les planteurs d'échappements ne gagnaient guère au delà d'un franc par jour, tandis que les denteleuses réalisaient un gain supérieur (1 fr. 50 environ). Le développement de l'industrie fut entravé par le mode de paiement des ouvriers; les établisseurs payaient pour la plupart en marchandises dont la qualité laissait souvent à désirer, et puis survinrent les grandes guerres du premier empire qui anéantirent pour ainsi dire les affaires.

En 1812, la France épuisée cherchait partout des renforts et, en dehors des contingents que la Principauté avait à fournir, le prince Berthier encourageait les enrôlements. Les routes de la Tourne et de la Vue-des-Alpes, alors en construction, n'offraient aux ouvriers qu'un travail pénible et peu rétribué, aussi bon nombre d'entre eux préférèrent-ils s'associer aux destinées de la grande armée. On affirme que 150 Sagnards, dont 80 à 90 établis dans le village, prirent le chemin de la Russie. — Survint 1815, la chute de Napoléon et avec elle la paix qui rendit aux affaires un nouvel élan. Non-seulement la production des montres augmenta, mais de nouveaux perfectionnements contribuèrent au développement de notre belle industrie. L'échappement à cylindre supplanta la roue de rencontre et offrit à l'ouvrier un travail plus rémunérateur. Puis vint, il y a une quarantaine d'années seulement, l'échappement à ancre. Depuis lors notre industrie a traversé bien des crises et des périodes diverses, et ce n'est pas sans inquiétude que nous assistons à cette transformation continue du travail qui nous est malheureusement imposée par une concurrence redoutable et par les besoins toujours croissants de l'existence.

C'est avec un sentiment de regret que nous nous reportons au temps où le père et la mère travaillaient entourés de leurs enfants, en été aux champs, en hiver dans ces bonnes petites chambres basses où la chaleur du poële faisait oublier les rigueurs du dehors..... C'est un des traits les plus originaux de l'industrie des montagnes neuchâteloises, que le travail des enfants au commencement de ce siècle et à la fin du dix-huitième. Beaucoup d'entre eux commençaient à travailler à l'âge de cinq ou six ans. Dès sept ou huit heures du matin, on les trouvait gravement assis devant la fenêtre, occupés à faire des *trois* (assemblage de 3 paillons de chaîne); les aînés reliaient les *trois* et

posaient les crochets. Une pareille école de dextérité et de travail ne pouvait manquer d'avoir une influence sur l'apprentissage de finisseur ou de planteur d'échappements que l'enfant commençait ordinairement à l'âge de quatorze ou quinze ans. — La fabrication de la chaîne, pièce indispensable dans la montre à verge, fut longtemps une occupation favorite des Sagnards; les données statistiques précises nous manquent, mais on peut évaluer à 600 ou 700 douzaines par mois la quantité de chaînes qui sortait, à la fin du siècle dernier, des ateliers ou plutôt des familles de la Sagne. Elles se vendaient dans les comptoirs du Locle, de la Chaux-de-Fonds, du Val-de-St-Imier et s'exportaient aussi à l'étranger en assez grande quantité. — Les fillettes de ce temps ne demeuraient pas oisives non plus : la dentelle était leur spécialité. Sous la direction de leur mère ou d'une voisine et avec des coussins à boule proportionnés à leur taille, elles s'exerçaient dès l'âge de 5 ou 6 ans à faire d'étroites bandes de dentelles. Que de fils embrouillés, que de fuseaux rebelles produisent entre leurs mains un travail imparfait avant que la petite ouvrière voie peu à peu se dérouler ces belles larges broderies si recherchées! En 1830 environ, les machines à fabriquer les dentelles firent leur apparition et dès ce moment le métier à la main fut condamné; l'horlogerie était alors dans toute sa prospérité, et derrière l'établi, l'ouvrière oublia vite son *coussegnet*.

On est frappé du nombre de forges dont on retrouve encore les foyers dans les vieilles maisons de la Sagne; elles étaient utilisées par des cloutiers, des serruriers et des fabricants de faux. La Sagne eut aussi ses orfèvres, trois ou quatre chefs de famille exerçaient cette profession au commencement de ce siècle. Le dernier d'entre eux, M. Henri-Aug. Perret, qui travailla à l'orfévrerie jusqu'en 1820, vit encore. La fabrication des boutons occupa aussi plusieurs familles, les uns tournaient les *roulettes* et les *boulettes* (suivant qu'ils étaient bombés ou plats), d'autres, les passementiers, se chargeaient de les revêtir de cordonnet.

Nous ne saurions ici passer sous silence les noms des quelques hommes qui ont honoré par leur science et par leurs talents leur commune d'origine. David-Henri Grandjean et plus récemment Louis Richard, auquel le *Musée neuchâtelois* a, il y a peu de mois, consacré une notice due à la plume de M. le professeur Jaccard, étaient de dignes émules des Houriet et des Berthoud. — Abram-Louis Matile, fabricant de tours à pivoter, sut se faire une réputation d'habile mécanicien. — Joël Matile revêtit pendant un temps les fonctions de conseiller d'Etat et c'est sous sa direction que se construisit la route de la Clusette; son fils, G.-Aug. Matile, docteur en droit et professeur

à l'ancienne académie de Neuchâtel, dont le nom n'est pas tombé dans l'oubli, écrivit des ouvrages de droit et d'histoire justement appréciés.

La Sagne eut aussi son bienfaiteur: Henri-François Perrenoud, mort en 1857, légua à sa commune d'origine une somme de cent mille francs qu'il destina à la construction d'un hospice, et cinquante mille autres francs vinrent accroître les ressources d'autres œuvres pies.

*
* *

Arrivé au terme de ce modeste travail dont, plus que personne, je sens toutes les lacunes et les imperfections, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres de la Société d'instruction mutuelle, aux autorités communales de la Sagne et particulièrement à Messieurs Edouard et Paul Peter, Numa et Henri-Louis Vuille, dont les recherches et les travaux consciencieux eussent mérité un meilleur interprête.

Nous avons vu, Messieurs, comment au moyen d'un labeur assidu et persévérant, soutenu par des principes d'ordre, et grâce aux influences moralisantes de la vie de famille, les habitants de la Sagne ont acquis et conservé une situation heureuse et solide, moins brillante peut-être, mais aussi moins précaire que celle de leurs voisins. Semblables à l'une de ces petites pièces invisibles dont le travail ignoré mais constamment fidèle assure la marche de la montre, les Sagnards ont pour leur part, et dans leur modeste sphère, concouru au développement et à la prospérité de leur pays. Puissent-ils longtemps encore, affranchis des ambitions dissolvantes de la société moderne, pratiquer sous le regard de Dieu, ces vertus domestiques, ces mœurs simples et paisibles qui à elles seules sont un élément de bonheur et de richesse que nous sommes souvent tentés de leur envier!

MACHIAVEL ET LES SUISSES

(1506)[1]

« Gli Swizzeri sono liberissimi e armatissimi. »
LE LIVRE DU PRINCE.

Le plus profond des politiques de la Péninsule italienne et qui en était aussi l'un des plus grands écrivains, Nicolo Machiavel, a souvent parlé des Suisses dans ses ouvrages et notamment dans son *Discours sur l'Art de la guerre.*

L'organisation militaire des confédérés surtout excitait l'admiration du secrétaire d'Etat de la République florentine. Aussi dans celui de ses livres qu'il a intitulé : *le Chroniqueur de la Suisse romande*, l'un de nos meilleurs historiens, M. Louis Vuillemin, a-t-il reproduit avec une complaisance patriotique, les splendides pages que l'homme d'Etat toscan a consacrées à la description et à l'appréciation de nos bandes guerrières du 15e et du 16e siècle, comparées par lui aux phalanges macédoniennes et aux légions romaines.

Mais une chose bien digne de remarque et que n'a consignée aucun historien jusqu'ici, le fameux publiciste florentin ne parlait pas des Suisses uniquement sur des *on dit*, ou pour avoir contemplé leurs bataillons redoutables, soit quand ils allaient combattre sous les drapeaux de César Borgia, soit lorsque, plusieurs années auparavant, ils étaient allés guerroyer contre les Pisans pour le compte des Florentins.

(1) Cette étude a été lue à la séance annuelle de la Société cantonale d'histoire, aux Verrières, en 1875.

Machiavel en personne est venu en Suisse. Il a passé quelques jours sur notre territoire, bien peu de jours, il est vrai, mais un temps suffisant pour donner à cet esprit pénétrant par excellence, l'occasion de se faire une idée exacte de l'organisation politique des Confédérés, du fort et du faible de leurs institutions, et pour qu'il ait appris à connaître les traits distinctifs du droit public qui unissait les *12 Ligues* ou cantons dont se composait en ce moment le Corps helvétique.

C'est dans la correspondance diplomatique que Machiavel entretenait avec la Seigneurie florentine que se trouve la mention de son rapide passage sur le sol suisse. Ce voyage eut lieu à la fin de l'année 1506, où Machiavel fut envoyé par son gouvernement auprès de l'empereur ou roi des Romains, Maximilien d'Autriche, alors en séjour dans le Tyrol italien. La Seigneurie florentine que présidait, depuis l'expulsion des Médicis en 1495, Pierre Soderini, avec le titre de Gonfalonier, se servait volontiers de son chancelier dans toutes les négociations difficiles. C'est ainsi qu'on l'avait successivement envoyé en mission auprès des Papes Alexandre VI et Jules II, du fameux César Borgia, du roi de France Louis XII et une première fois déjà auprès de Maximilien d'Autriche. Le but de cette seconde ambassade était de sonder ce prince sur le dessein qu'on lui prêtait de se rendre en Italie et de s'y faire couronner. Dans le cas affirmatif, il s'agissait de savoir quelle conduite il tiendrait envers la République de Florence. L'empereur s'étant adressé à cette dernière pour en obtenir de l'argent, on désirait naturellement savoir si cet argent profiterait ou non à la cité de l'Arno. L'ambassadeur ordinaire de cette dernière auprès du César germanique, *Francesco Vettori,* avait vainement pressenti le monarque sur ces divers points. On espérait que Machiavel serait plus heureux que son collègue et ami Vettori.

Il importait aussi aux Florentins de savoir quel parti prendraient les Suisses, au cas que l'empereur se décidât à entreprendre le *Römerzug* ou voyage d'Italie; Machiavel avait pour instruction de s'en informer sur place en traversant le territoire suisse de Genève à Constance.

Ce trajet prenait alors sept jours, comme nous l'apprenons par un premier et laconique billet de Machiavel adressé de Genève, 25 décembre 1506, à la Seigneurie florentine. Fribourg en Uechtland était la première étape du voyage. C'est dans cette ville aussi que commencèrent les informations du fameux secrétaire d'Etat. Il eut la chance d'y tomber sur un personnage dont il parle sans le nommer dans sa seconde missive datée de Bautzen le 10 janvier 1507, et adressée aux *Magnifiques Seigneurs des Dix et de la Liberté qui présidaient à la République florentine,* comme d'un homme aussi entendu aux affaires de son pays que dans celles de la Pénin-

sule où il avait conduit et commandé des troupes. Ce portrait dans sa vague généralité, est tel qu'il peut convenir à dix ou douze des magistrats habiles et belliqueux que comptait alors la République des bords de la Sarine ([1]).

Mais laissons parler le diplomate toscan dont nous traduisons les passages les plus saillants, au risque de gâter la belle langue du secrétaire florentin, car la plume de Machiavel se prêtait aussi bien au langage net et précis des affaires qu'aux élans de l'éloquence et aux traits aristophanesques de la satire.

« Aux Magnifiques Seigneurs les Décemvirs de la Liberté et de la Balie de la République florentine,

« Je laisse à Vettori le soin de vous informer de ce qui s'est fait depuis que je suis ici. Je me bornerai à vous dire dans ces lignes tout ce que sur ma route de Genève à cette ville j'ai vu et entendu qui soit digne de vous être rapporté. Et en commençant par ce que j'ai entendu, je vous dirai que j'ai couché quatre fois sur le territoire des Suisses et me suis informé avec toute la diligence dont je suis capable de tout ce qui concerne leurs mœurs, leurs constitutions, et de ce que les deux puissances de la France et de l'Allemagne pouvaient en attendre. Voici ce que j'ai appris d'un habitant de Fribourg, homme habile et ancien chef de bandes en Italie qui connaît parfaitement les affaires de ce pays ([2]). Il m'a dit que la Suisse était composée de 12 provinces qu'ils appellent cantons et dont les noms étaient Fribourg, Berne, Zurich, etc ([3]).

» Ces cantons sont unis d'une manière si intime que toutes les délibérations, arrêtées par les Diètes générales, sont observées par chacun d'eux et que pas un n'oserait s'y opposer. Ceux qui prétendent que quatre de ces cantons sont pour la France et les 8 autres pour l'Empire se trompent grossièrement. Cela est tout simplement absurde, impossible, à moins que cet arrangement n'ait été au préalable l'objet d'une délibération de la Diète (senza che nella loro Diete se ne deliberassero). Ce qui a accrédité cette opinion, c'est que le roi de France entre-

([1]) Péter Falk, Thierry d'Englisberg, Pétermann de Faucigny, Guillaume et Nicolas Reyff, Ulric Schnewli, Hanz Loupper, Hanz Krummenstoll, Hanz Techtermann, Nicolas de Praroman, Pierre Adam, Pierre Tavernier.

([2]) Ho inteso la relatione massimè, uno de Filiborgo uomo discreto stato capo di loro bandiere è uso delle cose di Italia. V. 190. Machiavel appelle Fribourg Filiborgo, Zoug Tona.

([3]) E cominciando dalle cose udite, dico che da Ginevra a Costanza, io ho fatto quatro allogiamenti sulle terre dei Svizzeri e avendo ricercato con quella diligenza che ho potuto di loro essere, e qualita.... Come il corpo principale dei Svizzeri sono dodeci communanze collegate insieme, lequali se chiamono Cantoni. Li nomi delle quali sono Filiborgo, Berna, Zurica, Lucerna, Bala, Solor, Uri, Undrival; Tona, Glaris, Svizza, Scaffosa.

tient depuis huit mois deux de ses agents, Rochalbert et Pierre Louis ([1]), pour l'instruire de tout ce qui se passe. Et afin d'être informé le plus tôt possible, il a fait établir une ligne de postes de Gabella jusque dans les lieux où se transportent ces agents.

» Ce sont eux qui se sont efforcés de réunir tous les cantons et ont empoisonné tout le pays. C'est ainsi qu'ils ont empêché et empêchent encore toutes les résolutions que l'on serait tenté de prendre en faveur de l'empereur, et jusqu'au moment de mon passage il s'était tenu un grand nombre de Diètes sans résultat. Il est vrai qu'il a dû s'en tenir une le jour de l'Epiphanie dans la ville de Lucerne où les agents français se sont rendus. Mais on ignore encore ce que cette Diète aura produit. L'habitant de Fribourg dont je vous ai parlé m'a dit que le roi de France avait trop d'argent pour qu'on pût prendre une décision contre lui, mais il pensait que si le roi des Romains en avait autant, on ne pourrait refuser de le servir et de lui être utile, mais sans se déclarer contre la France. Aussi on estime que si l'empereur a de l'argent, les Suisses ne lui manqueront pas, parce qu'ils craindront en refusant de le servir de se faire ennemis de tout l'empire d'Allemagne. La seule condition qu'ils y mettront, c'est de ne pas combattre directement contre la France et de servir l'empereur dans un autre pays.

» L'empereur de son côté, préférerait qu'ils restassent neutres, ou ne voudrait en prendre qu'un petit nombre à son service pour en disposer à son gré. Ce sont ces difficultés qui ont fait échouer tant de Diètes et empêché toute conclusion. On croit qu'il en aura été de même de la dernière et qu'elle n'aura accouché que d'un avorton (e credesi che questa ultima Dieta ha partorrito un berlingozzo). Mais les Suisses refusent de rester neutres, veulent servir en grand nombre et ne point être employés contre la France, tant que celle-ci ne lui en aura pas fourni les motifs.

» Outre les 12 cantons mentionnés ci-dessus, il y a encore des Suisses de deux espèces (due qualita di Swizzeri), ceux des Grisons et le Valais. Ces deux provinces touchent à la Confédération. Peu de jours après mon arrivée à Fribourg, il y avait passé un ambassadeur de l'empereur qui se rendait dans le Valais pour l'engager à se tourner contre la France ([2]). Ils s'entendront tous, il est vrai, quand il s'agit de défendre la liberté commune ([3]). Mais ces deux provinces ne sont pas tellement liées avec les 12 cantons qu'elles ne puissent prendre des

([1]) Pierre-Louis, évêque de Rieux, Philippe de Rocquebertin, chevalier et gouverneur de Plaisance, et Guillaume de la Marche, secrétaire du roi; tels étaient les noms des envoyés de Louis XII à la Diète de Lucerne (4 octobre 1507). Les deux premiers avaient déjà paru à la Diète de Lucerne du 7 août. *Amtliche Sammlung. Die älteren eidsgenœssische Abschide.* De 1500 à 1520.

([2]) Pochi di avanti che io passassi a Filiborg era passato un orator de l'imperatore.

([3]) Intendono si bene tutti per la difesa della liberta.

résolutions opposées aux leurs ; de sorte que celui qui n'a pas des Suisses d'une espèce peut espérer de s'en procurer d'une autre.

» Chacun de ces 12 cantons fournit l'un portant l'autre quelques mille hommes de bonnes troupes. Mais ils n'en envoient au dehors que 1000 à 1500. Cette différence provient de la circonstance que lorsqu'il s'agit de défendre le pays, tous ceux que désigne le magistrat sont obligés de prendre les armes, au lieu que quand ils font la guerre pour le compte d'autrui, y va qui veut. Dans le premier cas, ils sont contraints par la loi, dans l'autre, ils sont attirés par le prix qu'on leur offre. »

Comme on le voit par les missives du diplomate florentin, la terreur des armes suisses préoccupait alors toutes les âmes italiennes, soucieuses de l'avenir de leur patrie. Aussi les dépêches de Machiavel aux chefs de la République florentine sont-elles remplies de conjectures sur l'emploi que les Suisses peuvent être appelés à faire de leur puissance. Machiavel craignait entr'autres que le pape, qui s'était déjà servi des Français pour écraser les Vénitiens, ne se servît des Suisses pour chasser les Français et dominer toute la Péninsule.

Les prévisions du grand publiciste ne le trompaient pas et se vérifièrent en plein quelques années plus tard, après la bataille de Novarre (1513).

Aussi voyons-nous Machiavel, déjà irrité contre le pape Jules II à cause du rétablissement des Médicis à Florence, œuvre de ce pontife, vouer depuis cette époque une haine implacable à la cour romaine qu'il accusera dans ses Discours sur *Tite Live* composés en 1516, d'entraver à tout jamais l'unité de l'Italie.

« L'Eglise, dit Machiavel, n'étant pas assez puissante pour soumettre la Péninsule et ne permettant pas qu'une autre puissance le fasse, a été cause que notre pays n'a pu arriver à l'unité et s'est vu morcelée entre nombre de princes et de seigneurs. De là est résultée une si grande faiblesse qu'elle s'est trouvée en proie non-seulement aux barbares, mais à quiconque a tenté de l'assaillir. C'est là ce dont nous autres Italiens nous sommes redevables à l'église et pas à d'autres. Et s'il prenait fantaisie à quelqu'un de s'assurer de la vérité de mon observation par expérience, il faudrait qu'il fût assez puissant pour forcer la cour romaine de se transporter avec toute l'autorité qu'elle exerce sur les terres des Suisses, *les seuls peuples qui soient restés pareils aux anciens en ce qui concerne la religion et touchant les institutions militaires.* Et l'on ne tarderait pas à voir les tristes mœurs de cette cour produire dans ce pays plus de désordre que n'importe quel autre événement qui pourrait survenir dans cette province [1] ».

[1] C'est dans ces mêmes discours que Machiavel, renouvelant les accusations de Pétrarque, prétend que la cour romaine a corrompu son peuple de telle façon que plus on approche de Rome, moins il y a de moralité et de religion.

La supériorité militaire des Suisses depuis les guerres de Bourgogne et le sentiment qu'ils avaient de leur prépondérance sont rendus d'une façon saisissante dans une lettre de son collègue et ami Vettori :

« Les Suisses, qui se contentaient de résister au duc d'Autriche et de se défendre contre Charles le Téméraire, se sont mis à la solde des autres puissances dans le but d'acquérir de l'honneur et d'entretenir l'esprit militaire au sein de la jeunesse. Ils ont ainsi augmenté leur réputation, et la connaissance qu'ils ont acquise d'un grand nombre d'hommes et de pays a redoublé leur audace et leur a inspiré l'ambition et le désir de combattre pour leur propre compte. Pellegrino Larini me disait que lorsque les Suisses vinrent à Pise avec Beaumont, l'envoyé de Louis XII, ils lui parlaient souvent de la force de leurs milices qu'ils comparaient à celles des Romains, demandant ce qui les empêcherait d'obtenir un jour les mêmes succès que ces derniers. Ils se vantaient que la France leur devait toutes les victoires qu'elle avait remportées jusqu'à ce jour. Ils ne voyaient pas pourquoi ils ne pourraient combattre pour leur propre compte. C'en est fait de toute l'Italie, s'ils se mettent à l'envahir. Pour moi, c'est d'eux seuls que j'ai peur et non de l'empereur.

» Les Suisses, poursuit le secrétaire florentin, ont déjà pour tributaires en Italie le duc de Milan et le pape. Je vois les défenseurs de Milan, ces mêmes Suisses, mettre sur pied deux armées à la fois, l'une pour combattre les Français en Bourgogne, et l'autre qui viendrait en Italie, parce que dans un cas pareil tous les Suisses ne feraient qu'un et que d'entente avec le Valais et les Grisons, ils peuvent lever plus de 70,000 hommes par armée. »

Donc 140,000, selon les calculs du diplomate toscan. Parlant de la valeur des confédérés à la journée de Novarre, « on a vu les Suisses, disait-il, au nombre de 9,000, sans canon et sans cavalerie, attaquer 10,000 cavaliers et autant de gens de pied et les mettre en déroute. »

Les lettres de Vettori à Machiavel nous montrent que cet ami du secrétaire partageait ses prévisions concernant la conquête de l'Italie par les Suisses, sans s'associer aux craintes qu'elle inspirait à son collègue et ami.

« Pour les Suisses, dit Vettori, que j'estime au-dessus de tous les rois, ce qu'ils désirent, c'est de pouvoir entrer en Italie quand il leur plaira, de tenir en quelque sorte le duc de Milan sous leur dépendance, d'en tirer chaque année une grosse pension, et d'avoir pour voisins non des gens qu'ils craignent, mais des gens dont ils soient craints au contraire. D'ailleurs, ils sont animés de l'amour de la réputation et de la gloire. Il n'y a que les Suisses qui soient capables de contraindre le roi d'Angleterre à céder. »

Ce langage flatteur pour l'orgueil national nous aide à comprendre la politique ambitieuse du cardinal de Sion, Matthieu Schinner, rêvant la prépondérance des confédérés dans la péninsule. Schinner d'ailleurs avait déjà donné un beau commencement à son œuvre en se faisant reconnaître marquis de Vigevanno, Villanova, Gravelona, et évêque de Novarre, et en instituant à Milan un gouvernement militaire de la Lombardie où il se réservait la haute direction des affaires. Paul Giove, dans un de ces éloges excessifs dont il avait le secret, appelle Schinner le *père des Insubres;* singulier père par parenthèse, qui songeait plus aux confédérés et à lui-même qu'à l'Italie dans ses visées d'agrandissement et de domination. Mais, en voyant ensuite les Suisses libérateurs de la Lombardie et vainqueurs des Français à Novarre, laisser à d'autres le fruit de leur victoire et se contenter du butin, Machiavel s'était bien vite rassuré sur les projets des confédérés relativement à l'asservissement de son pays.

« L'Espagne qui voudrait se voir seule en Italie, n'a pas dû voir de bon œil les victoires des Suisses en Italie l'année dernière, et encore moins celle qu'ils ont remportée cette année-ci.

» Des républicains comme les Suisses, écrit-il plus tard à Vettori, ne feront jamais de grandes conquêtes. Une preuve frappante de ce fait, c'est que pouvant garder la Lombardie, ils ne l'ont pas fait. Ils n'ont pas même pu ou voulu garder la citadelle de Milan. Cela aurait cependant mieux valu que d'aller conquérir la Bourgogne pour le compte de l'empereur. »

Peu de jours auparavant, Machiavel (lettre du 20 août 1513) avait montré moins d'assurance.

Consulté par Léon X, auquel Vettori, cet ancien protégé et partisan des Médicis, servait d'intermédiaire, sur la question de savoir si l'amitié des confédérés était préférable pour lui à celle de la France, cet homme d'état répondait que « le pape avait plus à redouter les Suisses que la France, attendu que les Suisses accableraient ses états de contributions et finiraient par asservir l'Italie, sans espoir de retour (sine spe redemptionis). Car, ajoute-t-il, c'est une République et une République armée comme ne l'a jamais été aucun autre peuple et aucun monarque de ce temps. Les ducs de Lucques, de Ferrare et tous les Etats du même pays courront au devant et imploreront leur protection. »

La bataille de Novarre avait porté au comble l'admiration mêlée de crainte du célèbre politique de Florence.

« On a vu, disait l'auteur du *Prince*, les Suisses à Novarre, sans canon, sans cavaliers, attaquer l'armée française retranchée derrière une artillerie formidable et la mettre en déroute sans en être fortement incommodés. »

« On a vu, dit encore ailleurs le secrétaire florentin en parlant de la même bataille, 7,000 Suisses affronter 10,000 cavaliers et autant de fantassins et les vaincre, parce que les cavaliers n'étaient pas parvenus à les entamer et que l'infanterie se composait en grande partie de mauvaises troupes gasconnes. »

La bataille de Marignan ou de *Santa-Cécilia*, comme l'appelle Machiavel, où l'héroïsme des Suisses brilla dans la défaite avec plus d'éclat presque que dans toutes leurs victoires précédentes, produisit d'abord une impression du même genre sur l'âme ardente du diplomate toscan. Il ne fut d'abord frappé que de ce qu'avait de surhumain la grande journée qu'un des généraux italiens qui y assistèrent, Trivulzio, appelait une bataille de géants.

« On a vu, dit l'auteur des Discours sur Tite-Live, 26,000 Suisses, attaquer près de Milan François Ier qui avait 20,000 cavaliers, 40,000 fantassins et 100 pièces d'artillerie. Et s'ils ne vainquirent pas comme à Novarre, ils luttèrent du moins glorieusement pendant deux jours, et tout défaits qu'ils étaient, ils sauvèrent la moitié des leurs [1] ».

Mais Marignan a beau être pour les Ligues helvétiques la glorieuse défaite qui permettait à François Ier de se comparer à César; Marignan, c'est la chute de la puissance militaire des Suisses et la fin du grand rôle européen qu'ils jouaient depuis Morat et Nancy. Avec Marignan, pâlit aussi l'étoile de Schinner dont la haine pour la France eut cependant encore assez de force pour contribuer à mettre sur le front de Charles V la couronne impériale que convoitait François Ier.

L'astre de Machiavel au ciel de la politique italienne avait aussi subi une rude éclipse depuis le rétablissement des Médicis qui s'était opéré, comme nous l'avons dit plus haut, en 1512 par l'intervention du pape Jules II. Déjà odieux au parti des princes restaurés pour la part qu'il avait prise à leur expulsion et au gouvernement du gonfalonier Soderini, Machiavel se vit accusé de conspiration républicaine contre le cardinal Jean de Médicis, depuis pape sous le nom de Léon X. Il perdit toutes ses places et fut même mis à la torture comme le prouve une lettre de son ami Vettori [2]. On finit par confiner

[1] Discorso Libro secundo, 211.

[2] « Cher compère, dit Vettori à Machiavel, voilà huit mois que j'éprouve plus de » grandes douleurs que je n'en ai jamais eu de ma vie ; mais je n'en ai pas éprouvé une » moins grande en apprenant que vous avez été arrêté (quando intesi voi esser preso), » parce que j'en ai conclu immédiatement que sans y avoir donné lieu, vous seriez mis à » la question comme cela est arrivé en effet. (Perchè subito giudicai che senza errore » o causa avessi ad avere tortura come è reuscito.) » 15 mars 1512.

le malheureux secrétaire dans une petite propriété de sa famille à San Casciano près de Sienne. L'âme de Machiavel n'avait pas la hauteur de celle de Dante, son compatriote. Vivre obscur à la campagne au milieu de charbonniers querelleurs et grossiers avec lesquels il était réduit à jouer à la morra, lui était un tourment pire que la torture. Il consentit à flatter les Médicis de cette plume d'or qui avait glorifié la liberté de sa patrie, et c'est pour plaire à Léon X qu'il composa le *Livre du prince* qu'aucuns ont appelé le Code de la Tyrannie, parce qu'il corrompait la politique en la séparant de la morale. Son idéal dans ce livre est César Borgia, c'est-à-dire celui que le grand historien Ranke de Berlin a appelé le *Virtuose du crime*, parce que personne ne savait mettre à la perpétration d'un crime plus de dextérité ni d'élégance. Mais c'est que malgré ses forfaits, César Borgia aurait pu être le rédempteur de sa nation et faire l'*Italia una et libera*, l'Italie libre et une. Cette unité ne s'étant pas accomplie par César Borgia, Machiavel la réclamera des Médicis, et c'est en vue de cette unité encore, qu'il conseille la création de Milices nationales capables de lutter contre celles des Suisses et contre les fantassins espagnols, les *meilleures infanteries qu'il y eût au monde alors, mais qu'il ne désespère cependant pas de voir céder à la Virtu Italiana, c'est-à-dire à l'énergie ou à la ruse italienne.* »

« Bien que l'infanterie suisse et l'espagnole, dit Machiavel dans le 20e et dernier chapitre de son fameux Livre du Prince, soient réputées terribles, elles ont néanmoins aussi leurs côtés faibles qui permettraient à une troisième tactique de leur résister et même de les vaincre. En effet, les Espagnols ne sont pas capables de résister à la cavalerie : et les Suisses auraient à redouter une infanterie dont l'obstination serait égale à la leur. C'est ainsi qu'on a vu et verra encore les Espagnols plier devant la cavalerie française, et les Suisses anéantis par une infanterie espagnole. Cette dernière expérience, il est vrai, n'est pas complète. Mais nous en jugeons par la bataille de Ravenne où les bandes allemandes qui combattent à la manière des Suisses virent leurs lignes rompues par l'habileté des fantassins espagnols qui sautèrent dans leurs forêts de piques à l'aide de leurs brochettes. »

L'amour immense et profond de Machiavel pour l'Italie et sa passion pour l'unité de son pays dont il a été le promoteur et le prophète après Dante, ont racheté aux yeux des Italiens toutes ses défaillances et tous ses vices. L'admiration dont le grand publiciste est demeuré l'objet parmi ses compatriotes se traduisait encore il y a quelques années par la grande fête anniversaire de sa naissance célébrée à Florence en 1869 et par l'inscription suivante gravée sur son marbre funéraire :

« *A Machiavel, précurseur audacieux et inspiré de l'unité italienne, à ce-*
» *lui qui le premier et en maître apprit à ses concitoyens à se servir d'ar-*
» *mes qui leur fussent propres.* »

A la dernière partie assez obscure de cette inscription, nous eussions préféré la citation suivante de ces paroles de Machiavel lui-même dans son second Discours sur la langue italienne :

« Toutes les fois que j'ai pu honorer ma patrie, même à mes risques et
» périls, je l'ai fait et du plus profond de mon cœur. »

A. DAGUET.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir le numéro de juin 1877, page 139.)

1786. — L'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel (1).

Le 5 juillet, nous parcourûmes la ville de Neuchâtel, où je n'avais pas été depuis 1757. Nous vîmes ce qui s'en suit : l'hôtel-de-ville, superbe bâtiment, commencé de fond en comble depuis quelques années et non encore achevé. C'est M. Paris, le fils, qui en a donné le plan ; mais M. Paris, le père, qui nous rejoignit à Neuchâtel et qui était là avec nous, nous fit remarquer avec quel tort on s'était éloigné dans l'exécution de ce plan, surtout l'on n'a pas osé ou plutôt l'on n'a pas voulu construire les voûtes plates selon le plan. Elles au-

(1) Mme Gautier, qui visita Neuchâtel quatre ans plus tard, consacre dans son *Voyage en Suisse* (Londres 1790, t. II, p. 321-23) deux pages à la description de cet édifice. Nous les reproduisons, en faisant toutefois remarquer qu'elle attribue à M. *Ledoux* le plan de l'Hôtel-de-ville. On verra aussi qu'elle ne porte pas le même jugement que le pasteur Frêne sur le portrait de M. Purry.

« Les Neuchâtelois doivent un beau monument à un de leurs concitoyens : c'est un hôtel-de-ville à peine achevé et construit d'après les plans, mais non sous les yeux de M. Ledoux, architecte de Paris. M. Purry les adopta et fit passer de Lisbonne, où il était établi, les fonds nécessaires à sa construction. A part le péristyle dont la hauteur n'est pas proportionnée à

raient été dangereuses, dit-on, parce que l'on manque de maçons à Neuchâtel pour les construire telles qu'on les voit à Paris, où demeure M. Paris, le fils. Pauvre raison! si on l'avait souhaité, il aurait envoyé des ouvriers de Paris. Quoi qu'il en soit, c'est un M. Reymond, de Neuchâtel, qui est le directeur de cette construction, gros homme que nous vîmes de loin, qui bâtit en même temps une maison à lui-même et pour rien, disent les mauvaises langues, sa bâtisse se confondant avec celle de l'hôtel-de-ville. Nous visitâmes aussi l'ancienne maison de ville qui servira jusqu'à la perfection de la nouvelle; il s'y trouve les portraits en pied des rois de Prusse, Frédéric I, II et III, et surtout celui du fameux et vrai citoyen Puri, dit de Lisbonne: il est ici représenté assis, de grandeur naturelle. Le tableau, fait à Lisbonne et envoyé l'an passé par M. Brand, de M. Puri à sa patrie neuchâteloise, est d'une peinture grossière, je veux dire à gros traits, regardée de près, mais d'un saillant admirable, vue à une certaine distance. Il tient sous son bras un livre au dos duquel se lit: *post lethum*, et il a devant lui la carte de Neuchâtel. En effet, M. Puri, né en 1709, et mort à Lisbonne cette année 1786, sans avoir été marié, a fait la ville de Neuchâtel son légataire universel.

ses volumineuses colonnes, l'intérieur est beau, simple et noble; l'escalier est grand, facile et d'une hardiesse étonnante; il sera orné de figures en grisaille peintes à fresque et d'une belle grille servant de rampe: on la travaille à Strasbourg.

» En tout, la partie de la serrurerie est traitée à merveille par des ouvriers de Paris. Toutes les salles sont boisées et plus ou moins décorées.

» La salle du Conseil-Général est très chargée de sculpture, mais elle est légère et de bon goût; elle a été faite par un artiste de Besançon.

» On a placé dans cette pièce les portraits en pied, d'énorme proportion, de Frédéric II et de Frédéric-Guillaume II, troisième et quatrième souverains de Prusse. C'est, comme vous savez, où se borne la chronologie de ce nouveau royaume. Ils sont posés à contre-jour et l'on ne peut juger de leur mérite; les bordures en sont magnifiques, ainsi que celle qui encadre un grand tableau de M. Purry, fait par un peintre anglais nommé Hichey. Il est placé dans la salle des Quatre-Ministraux. La vie et le coloris dont ce portrait est animé, l'attitude aisée dans laquelle paraît M. Purry, que l'on a peint assis dans un fauteuil, déployant une carte du comté de Neuchâtel, l'architecture de l'appartement, et un paysage que l'on aperçoit dans le lointain: ces différents détails, dis-je, composent un tableau précieux.

» L'hôtel-de-ville est un bâtiment trop considérable en raison de la grandeur et de la population de Neuchâtel, qui contient au plus 4,000 habitants. Il est isolé et présente quatre façades auxquelles on peut faire le même reproche qu'au péristyle: il est écrasé, lourd et l'ouverture des croisées beaucoup trop étroite; une corniche qui règne autour supporte, au milieu de grandes façades, deux figures d'une odieuse exécution; elles doivent représenter Minerve et la Liberté: elles sont ailées et environnent un aigle déployé, portant trois chevrons de gueule sur un champ de sinople. Ce sont les armes de la ville...»

Découverte d'antiquités à Neuchâtel

Une antiquité bien singulière et que je n'avais point encore vue, qui est déposée dans cette bibliothèque, c'est un instrument en forme du taillant d'une petite cognée, mais sans trou pour un manche, d'un métal inconnu et verdâtre, et voici ce que porte un billet qui y est joint : « Cet outil a été trouvé le 13 juillet 1753 dans la carrière de Tête-Plumée entre deux bancs, sous six pieds de profondeur, par maistre François-Louis Borel et deux de ses ouvriers. »

Nugerol.

Le quartier au-dessus du chemin du Landeron à la Neuveville, s'appelle encore les *vignes* ou *près de la Tour ;* il y a un moulin qui se nomme le *moulin de la Tour.* On m'a assuré que l'on découvrait encore par là, entr'autres, en travaillant dans les vignes, des murailles. C'est probablement là qu'était située la fameuse ville de Nugerol, qui s'étendait du faubourg de la Neuveville jusqu'à celui du Landeron ; ces deux faubourgs étant les restes de cette antique cité.

1787. — Meuron, colonel aux Indes Orientales.

Le 2 juillet, M. de Gélieu me raconta comment M. Meuron [1], originaire de St-Sulpi (quoique de Neuchâtel), colonel du régiment de ce nom au service de la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales, et en garnison au cap de Bonne-Espérance, y avait fait une fortune très considérable. A l'âge de quelque cinquante ans il s'est retiré depuis peu chez lui à St-Sulpi, où il s'est formé un des plus beaux et des plus riches cabinets qu'on puisse voir en curiosités et raretés naturelles et exotiques [2]. Il a envoyé aux Indes son frère cadet, homme marié, qui, pour faire la fortune de sa femme et de ses enfants, a hasardé cette entreprise, et est parti sans leur dire adieu. *(A suivre.)*

[1] Voir sur le colonel Charles-Daniel de Meuron, la *Biographie neuchâteloise*, tome II, pages 84-88.

[2] Voici en quels termes Mme Gautier parle de cette collection qu'elle visita en mai 1790 : « On nous conduisit à St-Sulpice, dans le cabinet d'histoire naturelle de M. de Meuron, colonel au service de la Compagnie hollandaise. La collection de coquilles est nombreuse ; nous vîmes des meubles, des habits et des armes à l'usage des Indiens et des Chinois, que le propriétaire a rapportés de ses voyages, ainsi que quelques plantes sèches ; le talipo y est dans son entier. On me permit d'y mâcher du bétel : je lui trouvai un goût d'épice qui me déplut, et qui me ferait rejeter ce parfum, quand même il n'aurait pas l'inconvénient de noircir les dents.

» J'examinai avec plaisir une collection de quadrupèdes extrêmement réduits dans leurs proportions, mais imités à merveille, posés avec grâce et naturel ; ils sont d'ailleurs revêtus des peaux des animaux qu'ils représentent. On m'a dit qu'ils venaient de Strasbourg. »

(*Voyage d'une Française*, etc., t. II, p. 363.

VARIÉTÉS

Mme DE POMPADOUR ET LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHATEL

Pendant la guerre de Sept ans, M. de Jully, un financier devenu brusquement diplomate, avait été nommé résident de France à Genève. L'objet apparent de sa mission était « d'observer les démarches du roi de Sardaigne, et d'examiner ce qui se passerait en Piémont. » En réalité, il était chargé de préparer les voies à un arrangement diplomatique qui aurait permis à Mme Le Normand d'Etioles d'ajouter à son nom de marquise de Pompadour celui de princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin. C'était une retraite princière en cas de disgrâce. On voit d'ici Mme de Pompadour, exilée de Versailles, s'établissant au château de Neuchâtel, ou dans celui de Colombier. L'insuccès des armes françaises et le triomphe final de Frédéric II sur la coalition, mirent fin à ces velléités singulières de la maîtresse de Louis XV.

Voici comment Mme d'Epinay raconte cet incident dans ses Mémoires. Elle devait être parfaitement informée, puisqu'elle était la belle-sœur de M. de Jully, le résident de Genève, fils de M. de la Live de Bellegarde, le fermier général, dont elle était elle-même la nièce avant de devenir la bru :

« Pendant le séjour que M. de Jully fit à Genève, il n'y resta jamais un mois sédentaire ; il fut presque toujours en Suisse, sous prétexte de la curiosité que lui inspirait ce pays ; il alla même plus d'une fois jusqu'à Neuchâtel. Une très grande dame de la cour, persuadée que le roi de Prusse ne pourrait résister à toutes les puissances qui se tournaient contre lui, avait porté l'ambition jusqu'à devenir souveraine de Neuchâtel : elle voulait prévenir les esprits en sa faveur ; mais, incertaine de l'événement, elle ne tenta qu'une négociation indirecte et qui ne pût pas la compromettre. Ce projet était le comble de la folie ; tout autre que M. de Jully ne s'y serait pas prêté ; mais madame de Pompadour trouva le secret de le lui rendre vraisemblable. Comme il était important de choisir un homme honnête, confiant, sans ambi-

tion, et qui ne fût pas assez considérable pour donner de l'ombrage, ni pour vouloir jouer un rôle sans nécessité, on jeta les yeux sur M. de Jully, et on lui promit de le tirer de ce poste aussitôt après la guerre, avec des récompenses telles qu'il les demanderait. Il donna dans le piége, et fut trop heureux de s'en tirer sans dommage personnel. Peu de gens savent cette anecdote. » (Mémoires de Mme d'Epinay, tome II, chap. 7.)

Ceci se passait en 1758. Disons toutefois, pour être tout à fait exact, que M. de Jully, bien que remplissant les fonctions de résident de France à Genève, n'en portait pas le titre, que paraît avoir toujours gardé M. de Montpéroux.

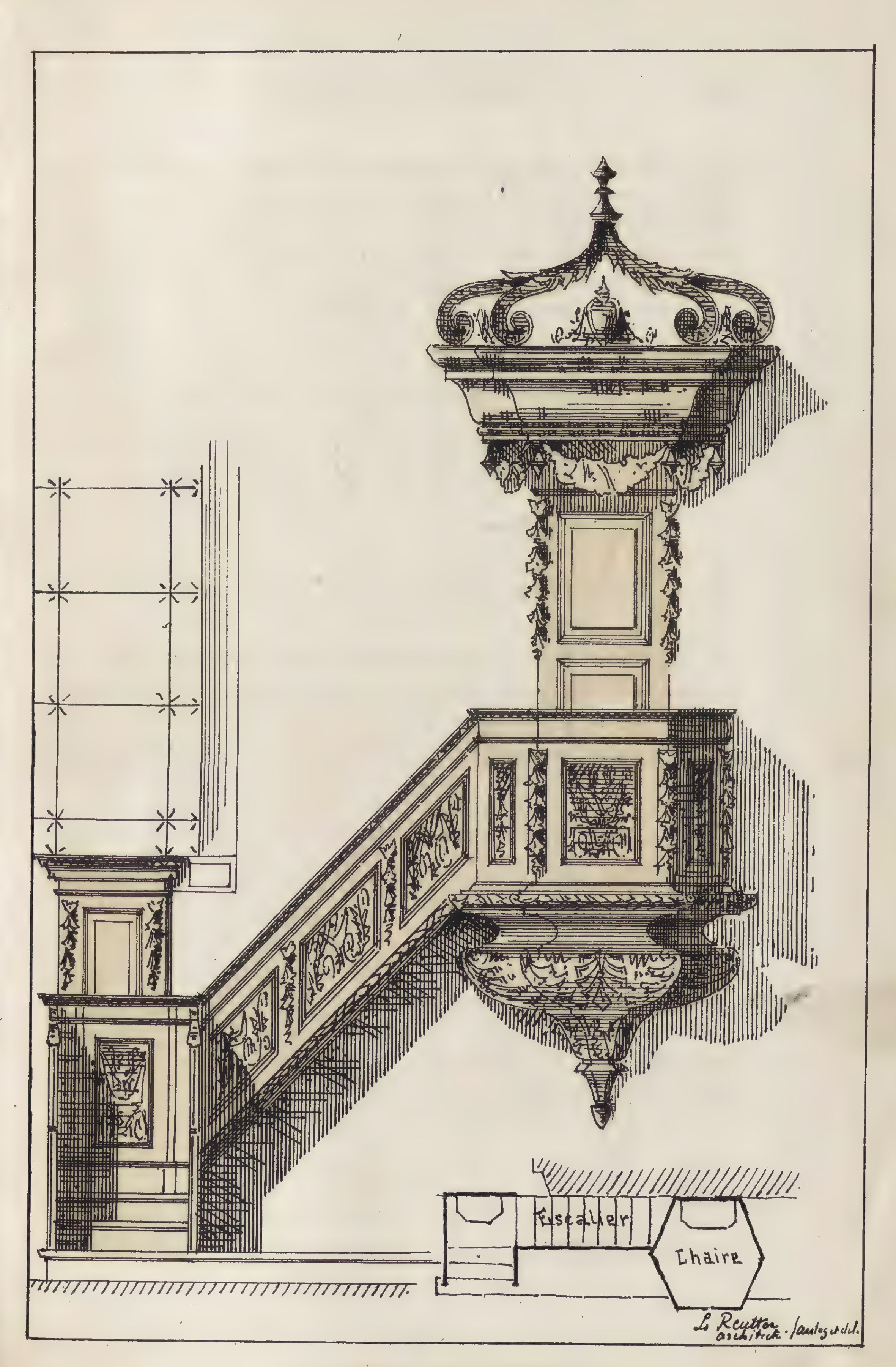
Ch. B.

Notice sur la chaire de la Chaux-de-Fonds.

Après le désastreux incendie du 5 mai 1794, qui détruisit entièrement l'église, ainsi qu'une grande partie du village de la Chaux-de-Fonds, un nouvel édifice fut construit en 1796 sur les ruines de l'ancien. C'est dans ce temple que se trouve la chaire dont nous essayons de donner ci-joint une esquisse, chaire qui est un des plus beaux spécimens de sculpture du commencement du 18me siècle que nous possédions dans le canton. Elle provient, ainsi que différents autres objets, du couvent de Bellelay (Jura bernois), et fut acquise par la Commune et par une société de particuliers. Construite (voir le *Musée neuchâtelois*, année 1869) sous l'abbé J.-G. Voirol, 1706-1719, elle est un beau morceau de sculpture attribué au frère Antoine Monnot de Noël-Cerneux. En bois de chêne noirci, tous les panneaux ainsi que les angles présentent une série d'ornements (fruits et fleurs, etc.) sculptés en relief. L'abat-voix, quoique moins heureux et moins riche que la chaire proprement dite, est cependant relevé par des guirlandes découpées à jour et les ornements de sa partie supérieure. Le tout offre un ensemble intéressant et ne contribue pas peu à embellir l'intérieur si simple de notre église.

A. Reutter, architecte.





CHAIRE DU TEMPLE
DE LA
[illegible]

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

Parmi les moyens qui facilitent les relations entre les hommes, dans la société moderne, il en est un qui a acquis une influence prépondérante, c'est celui de la publication des journaux et des Feuilles d'avis, dont le nombre augmente chaque année. Plus que toute autre invention, l'imprimerie a contribué à la diffusion des lumières. On sait avec quel empressement les réformateurs utilisèrent cet art qui venait d'être découvert. Les nombreuses brochures et pamphlets qui parurent au 16e siècle contribuèrent essentiellement à populariser les idées de réforme religieuse et politique. On comprit également de très bonne heure que la publication périodique d'annonces et d'avis faciliterait les transactions commerciales.

Au milieu du 16e siècle nous voyons apparaître à Augsburg le premier catalogue des foires et marchés. Cette publication, qui bientôt parut régulièrement chaque année, fut le point de départ de nos almanachs.

Dans le courant du siècle suivant, on commença à publier un recueil mensuel assez volumineux des événements politiques, des manifestes et documents officiels, auxquels on ajouta dans la suite des dissertations philosophiques, politiques et religieuses.

La première publication de ce genre parut en 1647 et avait pour titre : « Mercurius Gallo-Belgicus. » (Jansonius.) Bientôt les principaux pays de l'Europe eurent leur « Mercure. »

Quatre-vingt-cinq ans plus tard (en 1732) commença à paraître à Neuchâtel le *Mercure suisse* ou recueil de nouvelles historiques, politiques, etc.

Ce journal mensuel in-8° avait de 140 à 150 pages; la livraison était divisée en deux parties. La première était le recueil dont nous venons de parler, et la seconde qui portait pour titre : *Journal helvétique ou Recueil de pièces fugitives de littérature choisie, de poésie et de traits d'histoire ancienne et moderne, de découvertes des sciences et des arts; de nouvelles de la république des lettres, et de diverses autres particularités intéressantes et curieuses, tant en Suisse que des pays étrangers.* »

Le *Mercure suisse* continua à paraître pendant plus de 50 années consécutives. Ce journal est un recueil des plus intéressants et doit être étudié par tous ceux qui veulent se faire une idée exacte de la société neuchâteloise au siècle passé.

Le *Mercure suisse* n'insérait pas d'annonces. On rencontre bien parfois des avis divers, mais en nombre tellement restreint, que l'on ne peut ranger ce journal parmi les feuilles d'avis.

Les feuilles d'avis n'offrent naturellement pas un intérêt d'un ordre aussi relevé que les journaux politiques, littéraires ou scientifiques d'une époque quelconque; cependant il n'est personne qui ne parcourt avec une certaine curiosité les feuilles d'avis publiées à un siècle de distance. Ces feuilles sont un miroir incomplet, sans doute, mais fidèle de la vie quotidienne; on voit se refléter dans les annonces variées, les goûts dominants de nos arrière-grands-pères, le genre de littérature à la mode et les divertissements publics et privés; le genre d'aliments, de vêtements, d'ameublements, le prix des choses, les occupations et quelquefois les passions des individus et les manifestations de l'opinion publique.

Les exemplaires de ces publications datant de cette époque sont devenus extrêmement rares.

Des 3 à 4000 feuilles qui furent publiées durant cette période, je n'ai pu, dans l'espace de vingt années de recherches, en consulter que 150 ou 160 numéros qui datent la plupart des années 1769, 1770 et 1771. Le plus grand nombre de ces exemplaires sont la propriété de M. Wolfrath, l'éditeur actuel de la Feuille d'avis, qui, il y a quelques années, a bien voulu me les communiquer. M. Bonhôte, bibliothécaire, m'en a aussi fait voir quelques numéros.

M. Georges Quinche, l'historien de Valangin, nous a envoyé plusieurs exemplaires d'une feuille d'avis de l'année 1762, qui font regretter que la collection en soit perdue. Le format de cette feuille d'avis est in-8°. Elle ne donnait que deux pages d'annonces et ne paraissait qu'une fois par semaine, le jeudi.

Nous donnons ici un spécimen de cette feuille intéressante.

FEUILLE D'AVIS

Du Jeudi 19. Août 1762.

EMANUEL-BALTHAZARD CHAILLET *de Neûchatel en Suiſſe, fait ſavoir au Public, qu'il a inventé un Quantième du mois perpétuel, ſans y toucher de la vie d'home, avec ſes fêtes journalières, pour accorder le Quantième. Ensuite il y a le Lever & le Coucher du Soleil, les Soltices & les Equinoxes de chaque ſaiſon. A la fin il y a une Roue pour les fêtes mobiles que l'on tourne chaque année & le départ des couriers de Berne à Genéve, avec les Coches, le Départ des Couriers de Neuchâtel à Berne & d'autres Villes, avec les affranchiſſages des lettres. On enverra de ſes Exemplaires à chaque Libraire des principales Villes, qui les diſtribueront en vente, parfaitement cartonnés pour ſept batz pièce, c'eſt-à-dire, un franc de France.*

ON OFFRE A VENDRE.

Une grande Seille de Cuivre couverte, contenant 16. à 18 pots, qu'on donnera ſuivant ſon poids, pour la valeur du vieux Cuivre.

Les articles qui ſuivent ſont à vendre chez Mr. le Maitre-Bourgeois PERROCHET, qui en fera un bon prix.

Une grande & belle Garderobe de noyer, à deux portes & à deux tirans.

Un beau Tourne-broche, avec ſa garniture, à rotir de groſſes pièces.

Une belle grande Léchefrite de cuivre.
Une paire, grands Piſtolets, garnis de laiton pour Cavalier.
Une paire dite d'acier.
Une garniture de neuf pièces, Corbeilles à grillage argentées, de Paris, à ſervir le fruit sur table, un peu terni.
Un Miroir cintré, à cadre d'argent, pour toilette.
Deux Caſſettes de noyer marquetées, pour toilette, ſans ſerrures.
Deux dites à bois de Paliſſante, & deux petites rondes même bois, & deux Vergettes avec ſerrures, auſſi pour toilette.
Un petit Miroir carré, à cadre d'argent ciselé, pour toilette.
Une Hallebarde d'acier doré, un peu enrouillé, sans bois.
Une Tabagie de ſapin vernie, pour les pipes.
Un Pot avec ſon anſe & le couvercle d'une faïence très-fine, pour le lait, garni d'argent.
Une Garniture de faïence composée de cinq pièces, pour cheminée.
Une dite plus petite.
Deux Ceinturons de ſoye, brochés en or & en argent, avec leurs boucles de tombac pour épée.
Tabac d'Hollande tout rapé.
Deux Couteaux de Chaſſe montés d'argent baché.
Une Eguière avec ſon baſſin, tout d'Etain, pour laver les mains.
Trois grandes Fenêtres de neufs grands carreaux, Glaces fines montées ſur cadre à bois de noyer, à roulette, de 47. p. de haut ſur 43. de large.

La plus ancienne « Feuille d'avis de Neuchâtel » porte la date de 1740. Elle était éditée par François Souci, le jeune, dont le bureau se trouvait à la rue des Moulins, vis-à-vis de la poste. Ce journal était alors une bien modeste feuille in-4°, imprimée sur un papier gris-bleu, grossier, qui, sous le titre de « *Gazette utile et curieuse,* » paraissait une fois par semaine, « avec approbation du magistrat, chez François-Louis Liechtenhahn, le jeune, au bureau d'adresses à la rue des Moulins, vis-à-vis de la poste, à Neuchâtel. »

Chacune de ces feuilles ne contenait pas plus de matières dans l'espace d'un an que le *Times* n'en contient dans un numéro.

Elle publiait des nouvelles des cours, des événements politiques et des relations du théâtre de la guerre. Ces récits, qui sont semblables à ceux que l'on trouve dans le *Mercure suisse* et que l'on rencontre dans la première série du *Messager boîteux*, offrent peu d'intérêt. La *Gazette* devait être avant tout une feuille d'annonces, mais les avis, insérés à la suite des nouvelles du jour, étaient peu nombreux. Le numéro 28, par exemple, ne contient que cinq annonces : trois offres de ventes, une offre de service et le tirage de la 8e loterie de Neuchâtel. Dans le numéro 31 du 4 août 1740, on en compte dix-huit, parmi lesquelles la suivante :

— « M. le professeur de Montmollin prie instamment les personnes qui ont quelques livres qui lui appartiennent de vouloir les lui faire rendre, s'ils ne veulent donner des impressions de mauvaise volonté. »

Le directeur du bureau d'adresses annonçait dans la même feuille, « qu'il fait différentes sortes d'écritures, placets, requêtes, lettres, dresse les comptes, traduit, » etc. La publication de la Gazette utile et curieuse fut, à ce qu'il paraît, une assez mauvaise spéculation. Elle se vit remplacée, dix-huit années plus tard, c'est-à-dire en 1758, par un journal hebdomadaire, du même format que le précédent, mais imprimé sur un papier moins grossier. En tête se trouve l'aigle de la ville dans un écusson arrondi à bords ouvragés. Comme titre, le journal porte : « Première Feuille d'avis, » puis vient la date (du jeudi 1er juin 1758) et en dessous : « chez Sinnet, libraire, à Neuchâtel. » Les feuilles suivantes portent en toutes lettres le chiffre d'ordre de la série et la date.

Le premier numéro contient l'avis suivant qui occupe la première page toute entière :

— « Quoique le nombre des souscrivans pour avoir cette feuille régulièrement chaque jeudi de cette année ne soit point encore assez suffisant, le sieur Sinnet satisfait avec empressement aux engagemens qu'il a pris envers le public de la lui fournir, savoir aux personnes de la campagne avant midi, et à celles

de la ville l'après-midi, au prix de dix piécettes (fr. 1»50) dont on délivrera cinq piécettes en se faisant inscrire, et les autres cinq piécettes au 1[er] septembre prochain, et pour 1759, le prix en sera de L. 3 (fr. 4»50) sans enveloppe et L. 3, 10 sols (fr. 5»25) pour celles avec l'adresse sur l'enveloppe, prise à Neuchâtel, payable la moitié au commencement de l'année et l'autre moitié à la fin des six premiers mois, et si l'on souhaite les recevoir franc de port, on pourra les avoir à un prix très modique par l'arrangement que le dit Sinnet prendra avec les postes et les messagers, ainsi qu'il l'a déjà annoncé dans son projet, qu'il continue à délivrer gratis aux personnes qui le souhaiteront.

« On rappelle ici que les personnes qui auront quelques fonds de terre à vendre, de même que des meubles et effets, rosée en foin à remettre, ou vendange; argent à placer ou à emprunter, maître de profession qui souhaite des apprentis, domestiques qui souhaiteront de se placer, ou les maîtres qui désirent valets ou servantes, devront se faire inscrire pour le plus tard le mardi, sans quoi ils seront renvoyés de huitaine, en observant d'envoyer franc de port l'argent pour les avis et par eux signés, sans quoi ils ne paraîtront pas.

« Pour se rendre d'autant plus utile au public, le sieur Sinnet s'employera pour faire tels achats de fonds de terre que l'on voudra, et même pour les marchander sans être connu, promettant d'être coulant pour ses peines, et de garder le secret lorsqu'on l'exigera. Ce bureau d'adresses sera ouvert tous les jours de la semaine, depuis les 9 heures du matin jusqu'à 11 heures et depuis 1 heure jusqu'à 3 heures de l'après-midi. »

La seconde page de ce premier numéro est occupée par l'annonce de la réimpression de la bible de Bienne et celle du coutumier du pays de Vaud.

Sur la troisième page, nous lisons l'avis suivant :

— « M. Borel, ancien greffier de Rochefort, village à deux lieues de Neufchâtel, se propose de prendre des pensionnaires pour leur enseigner la religion, la grammaire française, l'écriture, l'ortographe, l'arithmétique et les élémens du dessein et de la géographie, il commencera dès qu'il aura quatre écoliers d'assurés; comme feu son père Jacob Borel a exercé jusqu'à sa mort la fonction de régent, et lui-même ayant continué pendant 40 ans, tout cela lui est un sûr garant qu'il n'entreprend pas une œuvre qui lui soit étrangère; on pourra voir plus au long dans le bureau d'adresses de Neufchâtel le prix de la pension y compris les leçons, la manière dont les jeunes gens seront nourris, soignés, blanchis et l'ordre qui sera observé pour rendre cette jeunesse mieux instruite et laborieuse qu'elle ne l'est communément. »

Sous le titre « Informations » nous trouvons dans ce même numéro les avis suivants :

— « On souhaite d'acheter et payer comptant 1000 à 1500 livres de tartre blanc ou pierre à vin blanche. »

— « On aura à la prochaine foire de la St-Jean de Neufchâtel, diverses pièces indienne fond bleu solide, sur toiles des Indes qui ont mal réussi; il y en a sur Guinées fines et superfines, très propres pour fourres de duvet; on en fera un prix très modique. »

Effets perdus ou égarés :

— « Un pasteur de ce pays, qui a prêté depuis quelques années le premier tome de la théologie de Stakouse, relié en dos et coins de parchemin, prie la personne qui a ce livre en mains, soit telle autre entre les mains de qui il peut avoir passé, de le faire rendre au bureau d'adresses, soit incognito, soit ouvertement. »

— « Les personnes à qui M. Fevre, catéchiste à Yverdon, a prêté le dictionnaire du voyageur, français, allemand et latin, de même que des petits psaumes à doubles crochets d'argent et d'autres livres qu'on ne spécifie pas ici, sont priées de les lui renvoyer au bureau des postes, au dit Yverdon. »

— « On a perdu à Neufchâtel, le 15 mai dernier, une lunette d'approche, étant fermée, longue de 12 à 13 pouces, couverte de peau noire façon de chagrin, avec deux boutons de corne aux deux extrémités, se fermant à vis; on prie les personnes qui pourraient en avoir connaissance ou avoir achetée, d'en informer le bureau d'adresses, qui procurera une récompense. »

Appartement à louer pour la St-Jean :

— « Un poële à fourneau avec son antichambre dégagé de la maison, à un premier étage sur la cour, dans la vieille chancellerie. »

— « On souhaite de remettre pour le terme de six années consécutives à cette prochaine St-Jean, une cave avec un bon pressoir, dont le prix est de fr. 24 au juste par année. »

Nouvelle invention :

— « Un ouvrier très expert dans les rouages, a inventé un tourne-broche portatif, à deux et même à trois broches, sans ressort, qui chemine trois quarts d'heure; le prix est de 6 écus neufs soit L. 36, argent de France (fr. 38); on pourra le garantir une année et le voir au bureau d'adresse. »

Enfin nous trouvons à la fin de ce premier numéro le prix des grains et denrées alimentaires vendus aux Halles :

Froment le plus haut	19 batz	(fr. 2»70).
Moitié blé	17 »	(» 2»55).
Orge	12 »	(» 1»80).
Pois rouges	13 »	(» 1»95).
» blancs	17 »	(» 2»55).
Poisettes	13 »	(» 1»95).

Taxe des viandes pour jeudi 1er juin :

Bœuf, le meilleur	6 cruches	(25 cent.)	la livre.
Vache	5 $^1/_2$ »	(21 »)	»
Veau	4 $^1/_2$ »	(18 »)	»
Le mouton	7 »	(28 »)	»
Truite et beurre	10 »	(37 »)	»

Vin blanc, 10 cruches à 3 batz et 3 $^1/_2$ batz le pot (37 à 50 cent.).
Vin rouge, 3, 4 et 5 batz le pot (40 à 75 cent.).
» par bouteille perdue, 3 piécettes (75 c.) la bouteille.

* * *

En tête du second numéro de la *Feuille d'avis* de 1758 nous lisons l'avertissement suivant :

— « L'éditeur de cette feuille ayant fait la récapitulation des personnes qui ont souscrit chez lui, de même que celles chez qui il a été, il trouve que le nombre en aurait été plus considérable, si la plupart de ces personnes eussent été en ville; c'est pourquoi il avertit ici le public que l'on peut encore pendant tout le courant de cette semaine et la suivante se faire inscrire; il ne négligera rien non plus pour la rendre utile et commode au bien public. »

Parmi les annonces qui figurent dans ce numéro et qui sont dignes de remarque, nous citerons les suivantes :

— « Le sieur Jean-Antoine Petitpierre, bourgeois de cette ville, graveur en relief, en taille douce et dessinateur, étant de retour des pays étrangers, s'offre à donner des leçons de dessin à la jeunesse, chez lui, depuis les 4 heures du soir jusqu'à 6 , à un écu neuf par mois, et à ceux qui ne prendront qu'une heure par jour, ce ne sera alors que demi écu neuf; il se réserve le samedi de libre. »

— « On souhaite d'acheter les tomes premier et sixième d'Horace, traduction de M. Dacier, ou de vendre les autres volumes. »

— « On trouve au bureau d'avis : l'atlas d'Ortellius, grand in-folio, avec des cartes enluminées, dans lequel se trouve les cartes itinéraires de Ptolémée, ouvrage qui en devient d'autant plus rare, L. 60 de France.

« Le grand atlas de Le Blanc, 6 vol. in-folio, L. 300 de France.

« Histoire des anciens Sires de Salins.

« Institutiones anatomicæ.

« Le programme des Mémoires sur la langue celtique. »

On offre à vendre :

— « Une bague d'or à rose de diamants pour le prix de 20 écus blancs. »

— « Une pendule sonnant heures et quarts en passant avec un carillon que l'on fait répéter en quatre airs différents. »

Sous le titre: Nouvel établissement, on trouve l'article suivant:

— « On sait que dans les grandes villes, les particuliers se procurent de l'eau dans les maisons pour les besoins journaliers, soit par le moyen des canaux, soit par celui des porteurs d'eau. Comme on ne peut aisément en avoir dans la rue du Château, on propose aux tonneliers ou autres gens qui voudront se mettre sur les rangs pour cette fourniture d'eau, de la prendre aux fontaines publiques qui leur seront prescrites et de se faire inscrire au bureau d'avis, en fixant le prix de chaque brande de deux seilles, soit 16 pots »

Le troisième numéro de la *Feuille d'Avis* contient de nouveau une réclame en faveur de la souscription. L'éditeur annonce que l'on ne payera plus à l'avenir que 4 creutzer, soit 3 sols de France (15 cent.) pour l'insertion des annonces, lorsqu'elles ne seront que de peu d'étendue.

Afin de prouver l'utilité de la *Feuille d'avis*, il a soin d'annoncer:

« que le tome de la théologie de Stakouse, réclamé par la Feuille d'avis, s'est retrouvé. »

Le nombre des annonces est encore bien restreint. Le troisième numéro en contient vingt, dont plusieurs avaient déjà paru dans les numéros précédents. Parmi les avis nouveaux, nous citerons les suivants:

— « On souhaite une fille pour servir dans une maison où il n'y a pas beaucoup à faire, mais on souhaite qu'elle sache blanchir et repasser le linge, qu'elle entende aussi la couture et qu'elle puisse dans le besoin faire la cuisine; on la payera suivant son adresse et son application, surtout on veut un témoignage de sa fidélité. Si elle agrée, on la gardera longtemps. »

— « On demande un précepteur pour enseigner à de jeunes garçons l'écriture, l'arithmétique, la religion, les éléments de la géographie et du dessin, et qui puisse leur donner les principes du latin; on lui accordera la table et le logement pour les premiers six mois et cinq heures par jour de libre, qu'il pourra employer à ses études ou à donner des leçons, et on conviendra au bout de ce temps d'un salaire pour la suite. »

— « Le sieur Pachoud, traiteur à Lausanne, tenant à ferme les bains d'Yverdon qui sont connus depuis longtemps par les cures salutaires qu'ils ont produit, offre aux personnes qui voudront s'y rendre de les traiter favorablement, soit pour la table, la chambre et le bain. »

— « Le messager pour Bâle partira samedi prochain 17 juin, avec deux bonnes voitures. » *(A suivre.)*

UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir la livraison de juin 1877, page. 130.)

IV.

L'idée d'accuser Hory d'un crime assez grand pour le faire condamner au dernier supplice, se présenta-t-elle de prime abord à ses ennemis? C'est peu probable; en voyant la réussite de leurs manœuvres, ils prirent de l'audace.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire, pour comprendre que le drame dont nous allons parler ait pu se produire, que l'on se fasse une idée juste de ce qu'étaient les attributions dont David Favargier était revêtu. Voici :

Le procureur général étant l'homme du prince, veillait à la conservation de son autorité et de ses droits honorifiques et utiles : il n'y avait donc, en thèse générale, aucune question de droit public, aucune partie de l'administration qu'il ne fût appelé à examiner ou à surveiller. Il était membre de la Chambre des comptes qui réglait les finances de l'Etat. Il faisait partie des Trois-Etats de Neuchâtel (lesquels depuis 1618, remplaçaient de fait les Audiences générales) où il proposait les nouvelles lois, maintenait l'ordre et protestait contre tout ce qui pouvait blesser les intérêts du souverain, la constitution de l'Etat et les bonnes mœurs. Il remplissait les mêmes fonctions aux Trois-Etats de Valangin, à la police près (remise aux soins du procureur de Valangin). Le procureur général et le commissaire général réunis étaient appelés les *gens du prince*; le premier était nécessairement de toutes les com-

missions relatives aux intérêts du souverain et de l'Etat, qui exigeaient les recherches du commissaire général dans les papiers terriens sous sa garde; ces papiers appelés *grosses* ne se renouvelaient jamais sans l'intervention du procureur général; les gens du prince procédaient aux limitations de l'Etat, des juridictions, des dîmeries, des domaines du souverain. Le procureur général pourvoyait à l'entretien et à l'éducation des enfants illégitimes, faisait réparer les chemins dans le comté de Neuchâtel, inspectait les domaines du prince, recevait les soumissions lorsqu'on renouvelait les baux des recettes et contrôlait les lods. Par l'examen des greffes, il s'assurait de l'exécution des ordres donnés par le Conseil d'Etat de poursuivre les délits : *il actionnait en destitution de leurs offices ceux qui étaient indignes ou incapables de les remplir.* Seul ou avec le secours de l'avocat général, il instruisait les procès ayant pour objet les intérêts du souverain, le maintien de ses droits, la punition de ceux qui les blessaient. Il visait toutes les dépenses, réglait celles pour le criminel et plusieurs autres, faisait confectionner et remettait les *livrées*, percevait, dans le comté de Neuchâtel, le produit du droit de traite foraine et d'aubaine; enfin il inspectait les notaires en tout ce qui avait trait à ce dernier droit et aux lods.

Avec un attirail d'attributions aussi formidable, Favargier pouvait faire trembler.

* * *

On était donc en l'an de grâce 1634. Guillaume Trybollet, que nous avons vu nommer maire de la Sagne six ans auparavant, était devenu châtelain de Boudry, où il préludait aux épouvantables grillades de sorciers qui, à Thielle, devaient faire sa réputation de grand justicier modèle, de juge impitoyable.

L'instrument sur lequel les ennemis de Hory jetèrent les yeux pour exécuter leur dessein, fut une ancienne domestique du chancelier, Anne Risman. Le mari de cette servante se trouva impliqué dans un de ces mille procès de sorcellerie qui occupaient les tribunaux à cette époque, et *exécuté pour ses maléfices.* Il est probable que sa veuve, avertie par le terrible châtelain des suites qu'avait une *accoulpation* ou accusation de complicité par un sorcier, en fut terrifiée et se montra prête à servir les desseins de cet homme qu'elle voyait tenir sa vie entre ses mains.

Le 11 juin 1634, c'est-à-dire quelques mois avant que Hory revînt de Paris, Anne Risman est appelée au château de Boudry et sommée par Trybollet, devant deux justiciers, de dire au vrai à qui était l'enfant duquel elle était enceinte lorsque Jean Cosmillion, de Brot, l'épousa. Elle répond qu'il appartient

au sieur Jean Hory *ainsi qu'elle l'a déclaré déjà après la mort de son mari*, et que le sieur Hory a donné 600 L. à Cosmillion, ne sachant toutefois si c'était pour la lui faire prendre. Elle prête serment que cette accusation est véritable, puis elle est relâchée ([1]).

Le délit reproché à l'ancien chancelier était de la compétence du procureur général; il mettait Jean Hory dans le cas d'être déclaré indigne de remplir un office de l'Etat.

A peine est-il rentré au pays et a-t-il fait amende honorable au Conseil d'Etat, que Hory est cité devant le Consistoire de Neuchâtel, alors composé de deux conseillers d'Etat, deux pasteurs et quatre justiciers, sous la présidence du maire.

Devant ce tribunal, se renouvelle la comédie jouée déjà une fois; Hory, blessé au vif des accusations que l'on dirige contre lui, se laisse aller à l'aigreur et à des paroles violentes. Favargier en prend acte et le menace, puis, le 17 novembre 1634, en Conseil d'Etat, il « requiert avis de la procédure à » tenir contre le sieur Hory, à cause des paroles proférées en Consistoire, au » préjudice du respect au Magistrat en général. »

L'intention des ennemis de Hory était d'indisposer contre lui la Classe qui s'était montrée son alliée dans l'affaire du serment du gouverneur; une fois seul, délaissé des pasteurs comme il l'est des Quatre-Ministraux, il succombera facilement. — Ils y réussirent, sans trop de difficulté, paraît-il; mais il ne faut pas oublier que dix ans auparavant, la Classe s'était trouvée en formelle opposition avec Hory, lorsqu'elle demandait, contrairement aux projets de ce dernier, que « dans Henripolis il ne pût s'exercer que la religion réformée. » Les manuels du Conseil portent cette mention, à la date du 20 janvier 1635 :

« Les sieurs députés au nom de la Classe instant à réparation de certains propos préjudiciables à leur honneur, contre le sieur Jean Hory, vu sa non-comparution nonobstant citation, (il est) ordonné qu'il sera encore cité à mardi prochain. »

Les registres du Conseil sont muets sur cette affaire jusqu'au 13 août 1635; à cette date, voici ce qu'on y lit :

« Les sieurs commis et députés de la Classe instant à avoir justice contre le sieur Jean Hory, aux fins de réparation de paroles proférées et écrites, prétendues injurieuses, au fait du procédé contre lui en Consistoire, — icelui présent entendu en ses raisons, — après que toutes parties se sont soumises absolument et définitivement à Mgr le Gouverneur et Conseillers dessus nommés (d'Affry, mestre Guy, trésorier Chambrier, capitaine Jean Guy, procureur Favargier et moi

([1]) Archives judiciaires de Boudry, L 130/85.

secrétaire d'Etat, Nicolas Trybollet) et suivant ce, rendre prononciation, les dits sieurs députés ayant reçu satisfaction de la déclaration de partie, sont été réconciliés par attouchement de main, sans préjudice d'honneur. »

Ici encore, Hory a dû s'humilier et reconnaître ses torts. Mais l'affaire n'est pas terminée. En effet, le 3 septembre 1635, N. Trybollet écrit dans le manuel du Conseil d'Etat :

« Aux remontrances des sieurs ministres, de subroger quelqu'un pour assister au Consistoire en la place du sieur maire Hory, pour le fait du sieur Hory son frère, il y sera avisé. »

Le Consistoire expurgé, Jean Hory y est appelé à se justifier de l'accusation proférée contre lui par son ancienne servante Anne Risman, le crime d'adultère étant de ceux qui ne peuvent rester impunis. Ainsi acculé, Hory répond que le dire de la veuve Cosmillion n'est qu'une accusation mensongère.

Sur un arrêté du Conseil d'Etat, cette femme est citée à comparaître au château de Boudry, le 31 octobre 1635, et le châtelain G. Trybollet lui fait connaître que le sieur Hory nie que l'enfant qu'elle lui a donné, soit à lui. Là-dessus, Anne Cosmillion jure solennellement que, dans son accusation, elle n'a fait aucun tort au sieur Hory et que son enfant est le fait du chancelier. Sentencé par les justiciers, sur la demande du châtelain, que Jean Hory et Anne veuve Cosmillion doivent être confrontés (1).

J'ignore le résultat de cette première machination des ennemis de Hory (2). La suite ne pouvait en être que redoutable pour le vieillard, car l'adultère était puni de peines graves. Ses ennemis lui avaient envoyé là une botte terrible; on l'accusait d'une chose dont il était matériellement impossible de se laver tout-à-fait. Plus d'une fois, l'on se servit de ce moyen pour perdre ceux qui gênaient; le célèbre ministre Girard, accusé d'avoir rendu enceinte sa servante, ne put jamais faire disparaître tous les soupçons, bien que l'imposture eût été reconnue (3).

Non contents de ce scandale, ses ennemis, reprenant la vieille affaire de ses dettes envers le prince et de ses comptes, l'accusent du crime de faux, d'avoir de sa main altéré des écritures. Lorsque Hory reconnut sur quel champ on l'attaquait et quel système avait été adopté à son égard, il résolut de quitter

(1) Archives judiciaires de Boudry, L. 130/85.

(2) Les registres de la Classe donneraient peut-être quelque lumière à ce sujet.

(3) 1675. Lire Boyve à ce sujet, il y a de quoi s'édifier !

de nouveau le pays, ne trouvant que cette planche de salut : les événements allaient en démontrer l'extrême fragilité.

Il mit ordre à ses affaires, désigna comme son mandataire, Pierre Renaud, justicier de Rochefort, en qui il avait toute confiance, lui remit en mains, pour en soigner le recouvrement, les obligations que le prince avait refusé de recevoir en paiement, et s'en alla, laissant sa femme et ses enfants à Neuchâtel. Il pouvait secouer la poussière de ses souliers contre les autorités du comté ; elles l'avaient abreuvé d'amertume..... Et cependant Hory n'avait pas fini de souffrir ; ses ennemis ne lui pardonnaient pas qu'il ne fût point tombé dans la misère. Car il faut dire ici que les biens de sa femme, qui venaient de patrimoine à cette dernière, n'avaient pu être saisis ; or, ils étaient considérables, la famille des Fornachon étant l'une des mieux partagées du pays sous le rapport de la fortune.

Jean Hory avait fait ses études à Lausanne ; doué d'un esprit investigateur et sagace, il avait rêvé souvent, avons-nous dit, à la grande ligne de communication du Rhône au Rhin par la Suisse, à ouvrir au commerce, en utilisant les lacs de Genève et de Neuchâtel. Ce fut à ses études qu'il se remit dans ses vieux jours.

Des marchands genevois et hollandais obtinrent de LL. EE. de Berne, la concession d'établir un canal destiné à joindre la Thielle à la Venoge, le canal d'Entreroche. MM. Turettini, Weilgen, de la Primaye et autres, « les sieurs canalistes », traitaient le 1er janvier 1638 avec Yverdon pour le droit de navigation que la ville avait sur la Thielle. Les parties tombent d'accord, et pour faciliter l'entreprise, le *razel* de la ville leur est loué, grand bateau construit déjà pour naviguer sur l'Orbe. On se met à l'ouvrage ; une grande écluse est établie, au moyen de laquelle les embarcations descendent commodément jusqu'au port. La noble compagnie des bateliers se fonde à Yverdon, pour la navigation d'Yverdon à Soleure, compagnie ayant ses lois, son abbé, son organisation, et possédant 13 grandes barques de 40 à 50 tonneaux de jauge, sans parler des demi-barques et bateaux nombreux qui s'abritent dans le port d'Yverdon. LL. EE. de Berne parlent de halles à bâtir en un lieu commode pour le chargement et le déchargement, où elles entreposeraient leur sel et leurs vins, et négocient avec Yverdon pour leur construction. — Bref, les événements démontrent combien Hory voyait clair lorsque, à propos d'Henripolis, il insistait sur l'utilité de l'établissement du canal d'Entreroche et sur les immenses résultats commerciaux qui en résulteraient, mis en regard du peu de travaux à exécuter et de capitaux à dépenser.

*
* *

On était alors en 1640. L'étoile pâlissante de Jean Hory semblait ainsi vouloir jeter encore quelques brillants rayons. A Neuchâtel même, un fait venait de le démontrer. Samuel Pury, homme d'un caractère droit et ferme, jouissant de beaucoup de considération dans la bourgeoisie de Neuchâtel, qui devait devenir maître-bourgeois et auquel Henri II offrit plus tard la place de procureur général, venait d'épouser l'une des filles du vieux chancelier, Béatrice Hory.

Il est probable que ces événements ne furent pas étrangers à la catastrophe qui, en juillet 1640, vint s'abattre sur Hory.

Les ennemis de ce dernier continuaient à jouir d'une prospérité éclatante. Favargier qui s'était rendu à Paris au commencement de 1638, pour assister au Conseil (du prince) où l'on discuta et arrêta les mesures à prendre afin de garantir le pays de l'invasion des troupes étrangères, Favargier qui *seul* avait été informé de l'arrivée d'Henri II au pays, le 14 août 1639, et qui était allé passer trois jours avec lui au château de Colombier, où le prince était arrivé de Grandson, par le lac, avant de se rendre en Allemagne pour y prendre le commandement de l'armée suédoise, laissé vacant par la mort du duc de Weimar, — Favargier était au comble des honneurs : Henri II avait promis de l'anoblir, et l'envisageant comme sa créature, il faisait taire pour lui les règles administratives et même le sentiment ombrageux que lui causait le cumul des emplois; il lui avait donné le commandement du château de Joux et la charge de maire du Locle, *en attendant celle de maire de Neuchâtel*, lorsqu'il voulut mettre aux prises avec les Quatre-Ministraux un adversaire digne d'eux.

Qui pouvait lui résister, appuyé qu'il était, par dessus tout cela, du gouverneur d'Affry, des Guy et des Trybollet. — Disons ici que, en prévision de services futurs à rendre, Guillaume Trybollet venait d'être promu maire de St-Blaise et châtelain de Thielle où on le jugeait plus utile qu'à Boudry.

Il s'agissait de porter à Jean Hory un coup qui le brisât définitivement, qui l'anéantît, lui et son influence et qui par contre-coup frappât au cœur sa famille, — et sans qu'il fût possible au prince et à sa grâce d'intervenir.

Un des premiers jours de juin 1640, les sauthiers de Neuchâtel vinrent saisir dans sa maison la femme de Jean Hory. A ceux qui demandèrent de quoi elle était accusée, on apprit qu'une sorcière détenue à Thielle l'avait déclarée sa complice : c'était terrible.

On la conduisit dans les prisons de la Tour de Diesse. Le maire de Neuchâtel avait la charge d'instruire la procédure, mais assisté des Quatre-Ministraux. Pendant vingt jours, Madelaine Hory refuse de confesser quoi que ce soit, et, comme elle est bourgeoise de Neuchâtel, on ne peut l'appliquer qu'à la torture simple, c'est-à-dire qu'elle est suspendue au moyen d'une corde qui

entoure ses mains liées en croix derrière le dos. Les priviléges et franchises des bourgeois de Neuchâtel s'opposent à ce que l'on use plus d'une fois de cette forme d'interrogatoire.

Mais la détenue de Thielle, sous la garde de Trybollet, maintient son accusation. Alors d'Affry, agissant en sa qualité de gouverneur, soit de chef du pouvoir judiciaire, donne l'ordre de confronter Madelaine Hory avec son accusatrice. Elle est conduite par eau à Thielle.

Lorsque le bateau qui la portait arriva auprès du triste donjon où trônait Trybollet, la pauvre femme put se dire perdue, car le terrible châtelain n'avait encore vu personne résister à ses moyens de *persuasion;* les accusés qui lui étaient amenés étaient tous *vaincus*, comme s'exprimait, dans sa naïveté cruelle, le greffier qui a rédigé leurs sentences. Trybollet connaissait à fond les rites de l'affreuse jurisprudence de ces temps.

A la Tour de Diesse, Madelaine avait été enfermée dans la *cage* ou *javiole*, cabanon formé de poutres en chêne assujetties au moyen de grosses chevilles; ici, on la jette au *kroton*, caveau étroit, humide, obscur, et on l'enchaîne : c'est le sort de tous les accusés de sorcellerie. Le jour même, le châtelain la fait amener devant lui et, en présence des justiciers et du pasteur, la somme de confesser ses maléfices; elle nie tout. Confrontée avec son accusatrice, elle persiste à se déclarer innocente. Le châtelain et le pasteur l'exhortent tour à tour, avec véhémence mais sans succès. Alors, sur la demande de Trybollet, les justiciers décident qu'elle sera soumise à la torture. On la conduit dans la *chambre de la question;* là attend maître Hans, le bourreau. Le châtelain « présente la géhenne à la pauvre malavisée afin de l'émouvoir et inciter à confesser la pure vérité; » il la met à la *territion*, c'est-à-dire qu'il lui explique avec les détails les plus raffinés, les diverses fonctions de l'effrayant arsenal qu'elle a sous les yeux. Les accusés frémissaient en entendant le froid Trybollet; mais Madelaine Hory, plus forte de caractère et qui a passé déjà par les mêmes moments à Neuchâtel, méprise ces moyens vulgaires et ne veut rien confesser. Le bourreau la saisit, l'attache à la grue et la hisse à deux pieds du plancher. Elle y demeura..... à la volonté du châtelain, mais sans rien vouloir avouer.

Le lendemain, avant de reprendre la question, le châtelain ordonna l'épreuve par laquelle passaient tous les accusés de sorcellerie, l'épreuve destinée à faire découvrir la « marque du diable. » C'était une exécrable besogne : le bourreau liait le patient de manière à ce qu'il ne pût faire aucun mouvement, le déshabillait tout nu, et, armé d'un rasoir et d'une grosse épingle, enlevait cheveux, sourcils, poils, et piquait tout endroit qui lui paraissait suspect : une piqûre non sentie était en général la preuve que la marque était

trouvée. Il fallait travailler longtemps avant d'obtenir ce résultat. Bien que maître Hans fût « expert dans la connaissance des signes sataniques, » il ne découvrit rien sur le corps de Madelaine Hory qui pût être montré comme une trace des griffes de Satan.

Puis on passa au second degré de la question. Le bourreau la suspendit d'abord comme la veille. Après qu'elle eut persisté à soutenir qu'elle était innocente, il lui attacha aux pieds un poids de vingt-cinq livres et de nouveau la souleva au moyen du treuil. Les os craquèrent, les membres s'allongèrent durant des heures; la sueur ruisselait de son corps, mais elle n'avoua pas. A la troisième épreuve, on lui attacha la pierre de cinquante livres, sans obtenir un autre résultat, et enfin, à l'épreuve extraordinaire, le poids de cent livres. Madelaine Hory n'avouait toujours pas.

L'après-midi, les mêmes épreuves se renouvelèrent avec le même résultat: le châtelain fit reconduire Madelaine à son cachot, en lui annonçant que le lendemain la question recommencerait de fonctionner.

Que se passa-t-il durant la nuit et depuis? Le chancelier de Montmollin dit « que Madelaine Hory, accusée de sorcellerie par une machination des enne- » mis assez connus de Hory, *fut tant torturée* qu'elle avoua tout ce qu'on » voulut d'elle [1]. »

En effet, un jour que le bourreau s'apprêtait à l'accrocher de nouveau à l'infernale machine, elle annonça qu'elle était disposée à tout avouer. La *vieille* [2] Madelaine était vaincue; à quoi servait d'ailleurs de résister, sinon à prolonger les souffrances? — Favargier est averti immédiatement par un exprès.

L'interrogatoire commence et avec les questions du châtelain et les réponses de l'accusée qui dit oui à tout ce qu'on lui demande, le greffier peut écrire le récit suivant :

« Il y a bon nombre d'années, disait-elle, toutefois ne se souvenant pas de combien, il vint à notice que sa mère était accusée de sorcellerie. Son mari et ses autres parents en furent émus et en grande peine; craignant le danger qui pouvait en résulter par la punition de leur mère, la honte et la diffamation de leur parentage, ils complotèrent de s'en défaire par un empoisonnement. Elle vit apporter le poison en leur maison; c'était un ingrédient gris comme du sel; il fut mis dans un bichelet de genièvre; son frère Jean-Jacques fut celui qui le porta de Neuchâtel à Auvernier où habitait sa mère, et

(1) Chambrier, page 412.

(2) En admettant qu'elle eût 20 à 25 ans en 1606, au moment de la naissance de son fils, elle aurait été âgée de 55 à 60 ans, à sa mort.

le fit prendre à cette dernière qui en mourut. Madelaine Hory a donc prêté vue, assistance et consentement à ces choses, et ne s'y est point opposée comme c'était son devoir: elle croit que Dieu a permis qu'elle soit accusée du crime de sorcellerie pour découvrir et manifester ce parricide et pour qu'il fût puni; elle et ses parents devaient laisser périr sa mère par main de justice; la raison veut qu'elle endure la peine à laquelle sa mère eût été condamnée.»

La procédure porte que cette confession a été faite *librement* par Madelaine Hory, de *franche volonté;* mais elle constate que c'est après avoir été examinée sérieusement, après qu'il eût été procédé contre elle *selon droit et formalités requises,* pour obtenir un aveu du crime de sorcellerie dont elle était accusée. Depuis, elle l'a soutenue, cette confession, confirmée, approuvée *même par la torture*, la déclarant véritable, sans faire tort ni à elle, ni à personne. — Et le 2 juillet, étant conduite sur le petit pont du château de Thielle, pour y observer la coutume de la comparution au libéré, elle entendit la lecture de sa confession et la confirma par l'horrible serment qu'on faisait prêter alors dans notre pays, à tous les condamnés : *que son âme fût damnée si elle ne disait point la vérité!*

La cérémonie du libéré avait eu lieu en présence des douze jurés et du lieutenant de justice; ils avaient à déterminer quelle punition la pauvre criminelle avait méritée. Sur le préavis du châtelain, ils jugèrent que vu qu'étant présente, sachante et consentante au poison composé pour la mort de sa mère et au parricide qui en avait été la suite, elle devait être abandonnée aux mains de l'exécuteur de la haute justice et conduite au lieu patibulaire, pour avoir, là, les quatre membres brisés avec la roue, et passer de la vie à la mort, et après être clouée sur la roue en spectacle à tous malicieux qui se voudraient de tant oublier, afin que justice ait son cours, que les mauvais soient châtiés et les gens de bien conservés, — réservé la grâce du gouverneur.

D'Affry et le Conseil d'Etat adoucirent la sentence : Madelaine devait avoir la tête tranchée et être enterrée au pied du gibet. Ce qui eut lieu le 3 juillet, dans l'après-midi. — Dans cet adoucissement de sentence, on reconnaît le génie de Favargier : quelle raison y avait-il de faire de la cruauté sans profit? L'essentiel était que la femme de Hory mourût de la main du bourreau et qu'on la crût coupable; au contraire, cette grâce avait bon air et prouvait d'une façon évidente qu'on agissait avec toute la modération possible avec l'auteur d'un pareil crime.

Mais le drame n'était pas complet. Madelaine avait désigné comme complices ses deux frères Josué et Jean-Jacques Fornachon, Jean Hory et Abram Gallandre. Aussitôt les deux Fornachon sont arrêtés et incarcérés au château de

Colombier. Interrogés par le maire, ils nient tout. Mais Favargier est là; il intervient et se fait donner par d'Affry et le Conseil d'Etat, l'ordre de les *examiner* et d'instruire leur procédure. Dix jours après, les Fornachon sont suppliciés.

Le silence de la stupeur régnait dans la maison et chez les amis de l'infortuné Jean Hory et de sa famille plus infortunée encore. S'il n'y avait eu que l'accusation de sorcellerie, beaucoup n'y auraient pas cru; mais cet épouvantable crime, ce parricide se présentait avec des circonstances telles qu'il était bien possible que ce fût vrai. Le seul acteur de la tragédie qui survécût était éloigné; lui seul pouvait dire si cette accusation était une vipère qu'on avait jetée au milieu de son intérieur ou quelque chose de véridique, de réel. Mais la dirait-il la vérité? lui, le premier coupable, l'instigateur de l'empoisonnement, d'après les aveux de sa femme!... Effroyable chaos, où les plus fervents amis se perdaient. Quant aux ennemis, ils hochaient la tête en disant : Prévaricateur, adultère, faussaire, parricide, Hory allait bien! et nous aurions eu un beau gouverneur de l'Etat si ses visées avaient abouti!

(La fin au prochain numéro.) F. C.

LA SAGNE ET LES BRENETS

15 MARS 1711.

La commune de la Sagne demande à celle des Brenets de participer aux frais de l'entretien des troupes bernoises, et réponse des Brenets.

A Messieurs de la Justice, Conseil et Genéral de l'honorable Communauté des Brenets.

Messieurs

L'on peut dire avec bien de la raison que la paix, l'union, la bonne intelligence et la bonne conduite sont capables d'attirer la bénédiction de Dieu sur des Corps et Communautés et sur tous ceux qui tâchent de se procurer ces grands biens; au contraire, les divisions et mésintelligences ne produisent et entraînent après eux rien que de funeste.

Jusqu'ici, Messieurs, votre honorable Communauté et celle de la Sagne ont vu par expérience les heureux succès que les liaisons et la bonne harmonie

qui ont régné entre ces deux Corps ont produits; qu'il est à souhaiter que nous imitions en cela nos ancêtres qui, en diverses occasions, ont fait paraître avec zèle les bonnes inclinations qu'ils avaient à maintenir et même à augmenter ces associations qu'ils avaient entre eux dans l'assurance où ils étaient que cela produirait toujours quelque chose de favorable pour eux.

La Communauté de la Sagne se voit obligée de vous envoyer et députer les sieurs Jaques-Jean Richard dit Bressel, justicier, et Abram Vuille-Bille, juges en renfort et gouverneurs de la dite Sagne, pour vous dire et assurer de leur cordialité et amitié confédérale et que rien ne sera jamais capable de les désunir d'avec vous, dans l'espérance que vous voudrez bien aussi de votre côté contribuer à fomenter cette bonne union et ces bonnes inclinations de nos ancêtres et à tenir pour sacré les engagements, liaisons et associations particulières où nos ancêtres sont entrés réciproquement; c'est ce que l'on exécutera religieusement de la part de la Sagne.

Vous n'ignorez pas que ces réglements regardaient leurs libertés communes et le bien public et même pour des frais où les Montagnes étaient engagées: la Communauté du Locle payait la moitié, les Brenets et la Sagne étaient unis ensemble pour l'autre moitié, savoir de cette dernière moitié, la Sagne en supportait les deux tiers et les Brenets le tiers restant. Enfin, revenons à notre commun proverbe, que la Sagne et les Brenets se doivent toujours aide et assistance en tout et partout.

Messieurs les députés ont encore ordre de vous faire connaître qu'après l'investiture de cet Etat accordée au Roy notre souverain, l'appréhension où a été ce pays, par les menaces faites de l'envahir, etc., jusque-là que Leurs Excellences de Berne, nos bons voisins et alliés, nous envoyèrent des troupes pour notre conservation, ils ne vinrent pas pour la Sagne seule; il y eut huit compagnies dans les Montagnes, deux ont logé au Locle, une à la Chaux-de-Fonds et cinq à la Sagne, ces cinq composées de six cents hommes et point chez vous; non pas que les gens de la Sagne les ayant jamais demandées, comme on le peut voir par l'attestation que MM. les officiers ont donnée.

Ces troupes ont causé des frais à la Sagne, passé deux mille écus, par le moyen des logements payés aux particuliers fort modiquement et autres fournitures faites à ce sujet pendant seize semaines qu'ils ont été à la Sagne; ceux qui les ont logés ont encore dépensé considérablement de leur bien propre.

Il est vrai, Messieurs, que vous avez logé les soldats de la compagnie de Monsieur de Montmollin, mais ils vous ont satisfaits et bien payés; pour les autres gardes, on ne peut pas dire et objecter que vous en ayez fait plus que la Sagne, l'expérience l'a fait voir et on pourrait le prouver clairement; enfin pour ces troupes bernoises, il ne vous en a rien coûté. On ne peut pas nier que leur séjour dans ce pays ait été un bien public, qui a regardé tout le Pays et les Montagnes en particulier parce qu'elles étaient les plus exposées.

C'est ce qui donne le sujet aux gens de la Sagne de se plaindre et de de-

mander exécution des anciennes associations et règlements et de vous prier instamment de faire de sérieuses réflexions là-dessus et de leur accorder un dédommagement raisonnable et équitable pour avoir supporté tant de frais pour un bien public et commun à tous et vous point; ou bien de leur faire une réponse positive au pied du présent, comme ces Messieurs du Locle, afin qu'à l'avenir la Sagne puisse aussi à son tour agir à votre égard comme vous aurez fait au sien. Au reste, Messieurs, aujourd'hui à toi et demain à moi, dit le proverbe; il peut vous arriver un même cas, mettez-vous en la place des gens de la Sagne et agissez à l'égard des autres, comme voudriez qu'on vous fît : Souvenez-vous de ce qui se passa à l'égard de la combourgeoisie qu'on prétendait renouveller avec Leurs Excellences de Berne, la Sagne n'y eut aucun député, ce voyage ne produisit pas l'effet auquel on s'attendait.

Réponse de la Commune des Brenets.

La représentation de l'honorable Communauté de la Sagne, ci-dessus, ayant été examinée en l'assemblée des communiers des Brenets, qui y ont fait une sérieuse attention et résolu unanimément de prier Messieurs de la Communauté de la Sagne, de faire réflexion que les troupes de Leurs Excellences de Berne n'ayant pas été demandées ni réparties par les Communautés, mais cela ayant été des affaires de souverains à souverains, il serait étrange d'en vouloir faire des affaires de Communautés et causer des demandes et une répartition entre tous les corps de cet Etat et par là un trouble et un labyrinthe.

En second lieu, on les prie de considérer que si, suivant leur représentation, cette affaire était une affaire de Communauté et qu'on en dût agir suivant nos anciennes liaisons (sans l'avouer) ce que notre Communauté a fait et souffert par rapport à celle de la Sagne et par rapport à leur faculté; et d'abord après la mort de S. A. S. Madame de Nemours, de glorieuse mémoire, notre Communauté fut obligée de faire la garde à neuf postes durant environ six semaines, où on vacquait, chaque homme portant armes de deux jours l'un, pendant qu'on laissait Messieurs de la Sagne en repos.

Secondement, nous fûmes obligés d'envoyer et de payer autant de députés au Tribunal [1] que les Communautés qui ont des cinquante mille écus de bien.

En troisième lieu, nous fûmes obligés d'entretenir deux épies (espions) en Bourgogne par ordre de Son Excellence à nos frais.

En quatrième lieu, nous avons fourni des guérites, fourni les chandelles, les bois, les corps de garde, tant pour nos gens de garde que pour Messieurs de la Sagne, et enfin nous avons fourni et payé le logement des Allemands qu'on nous envoyait dès le Locle tous les jours; ensorte que tout bien compté et bien équipolé par rapport aux facultés (richesses), (en oubliant que les Communautés ayant obtenu la grande faveur de la dîme à la pose, Messieurs

[1] Pendant les débats de la succession, sans aucun doute.

de la Sagne jouissent de ce grand bénéfice de sept ans pendant que nous n'en jouissons que de trois ans, ils n'ont garde d'en demander une répartition), nous avons beaucoup plus fait qu'eux et en cas d'une égalisation nous aurions à espérer un dédommagement et, sans s'arrêter aux dangers où nous étions exposés à la moindre invasion et aux fréquentes alarmes où les frontières étaient journellement, pendant que les troupes bernoises gardaient Messieurs de la Sagne et que le cœur du pays et les roches leur servaient d'asile.

Toutes ces considérations ne manqueront pas de faire réfléchir Messieurs de la Sagne que ce n'est pas pour nous distraire des anciennes liaisons que nous avons avec eux et lesquelles nous regardons comme de précieuses choses et que nous signalerons en toute rencontre de la manière la plus fervente, les suppliant même au lieu de se dégoûter de cette fraternité qui a régné parmi nos ancêtres et parmi nous, de la cimenter et de l'inculquer à leurs enfants, comme de notre côté nous le ferons aussi, ensorte qu'à l'avenir ces deux corps n'en fassent toujours qu'un.

C'est ce qui a été ordonné au secrétaire de Commune de rédiger par écrit et d'en remettre un double à Messieurs de la Sagne.

Le 15 mars 1711. (Signé) D. GUINAND.

Copie conforme extraite du Registre nº 3 de la Commune des Brenets, pages 99 et 100.

26 juin 1877. H. ETIENNE.

NOTES SUR MARAT

Nous détachons d'un livre nouveau quelques lignes relatives à J.-P. Marat, dont la sombre personnalité aura toujours le privilége de piquer la curiosité.

M. Galiffe a publié la première partie d'un ouvrage : *D'un siècle à l'autre. Correspondances inédites entre gens connus et inconnus du 18e et du 19e siècle.* Genève. Jules Sandoz, 1877. — Les gens connus dont il donne des lettres sont A. Cramer, Jean-Louis Calandrini, Clairant, Soufflot, Le Sage (l'inventeur de la télégraphie électrique), C. Bonnet, Jacob Vernet, de Loys, de Bonstetten, etc. Le thème de leurs épîtres est, on le devine, les événements de leur époque et les hommes qui y jouent un rôle. La Révolution occupe une large place dans ces récits épistolaires; il y a là des détails intéressants qui accentuent certains faits. Les passages relatifs à Marat sont les suivants:

Lettre d'Etienne Salomon Reybaz à Georges-Louis Le Sage, de Paris, 31 juillet 1784.

.... J'ai assisté dernièrement à quelques expériences de M. Marat sur la manifestation du fluide igné, au moyen du microscope solaire, et sur l'égale réfran-

gibilité des rayons lumineux, réduits à trois couleurs, le rouge, le bleu et le jaune, découverte par laquelle il prétend renverser le système de Newton à cet égard. Ce M. Marat n'a-t-il pas sa famille à Genève? J'ai quelque raison de le croire, quoiqu'il me l'ait dissimulé. C'est, du reste, un petit-maître opticien qui a un ton et des manières très peu genevoises..... S. Reybaz.

De Georges-Louis Le Sage à Salomon Reybaz, à Paris, de Genève, 10 août 1784 (avec sa ponctuation) :

.... M. Marat le père; après avoir été professeur en Sardaigne sa patrie, puis en Espagne; vint changer de religion à Neufchâtel, y prit femme et en eut un fils; qui est le docteur que vous connaissez : Cette femme mourut; et il épousa une Genevoise, dont il eut un second fils et trois filles; après quoi il vint se fixer à Genève : Cette deuxième femme, mourut il y a deux ou trois ans; et le veuf lui-même est mort l'année dernière extrêmement pauvre. Le fils cadet est proposant depuis longtemps (ayant été reculé par des voyages en France); et il a été le plus exalté, des natifs représentants. Les demoiselles enseignent la géographie, les ouvrages de mode etc; et sont très-exaltées aussi.

En 1780 le docteur publia des *Recherches sur le Feu.* Je les lus en 1781 : Et j'y remarquai entre autres (note de la page 60), deux objections contre tout fluide gravifique. Comme on m'avait un peu lié précédemment avec l'auteur et sa famille : Je lui écrivis pour les réfuter, et surtout, pour que (s'il se montrait raisonnable dans sa réponse) je pusse lui proposer la répétition de l'une de ses expériences, avec des précautions pour la rendre décisive. Mais (sa réponse ayant été absurde); je ne lui proposai pas cette répétition....

(Note de Galiffe.) Ces renseignements absolument inédits sur le fameux démagogue, viennent compléter ceux de MM. Jeanneret et Bonhôte dans leur *Biographie neuchâteloise.* Ils ne connaissent pas le frère *proposant*, c'est-à-dire candidat en théologie, qui figure cependant dans le *Livre du Recteur*, p. 266. On sait que la famille *Marat* est toujours représentée à Genève. Puisqu'elle était, selon Le Sage, d'origine sarde, elle n'a fait peut-être que rétablir la véritable orthographe du nom en le réduisant aux quatre premières lettres, Mara. *(Fin de la note.)*

Même ouvrage, page 264. L'auteur, parlant de la révolution à Genève, dit : Les premières prouesses des montagnards consistèrent à achever radicalement ce qu'ils reprochaient aux autres clubs de n'avoir osé faire qu'à demi, la destruction complète des carcans et fourches patibulaires, des girouettes, des insignes héraldiques, des tombeaux mêmes, etc..... Ils s'emparèrent, malgré la défense des magistrats, du parc d'artillerie pour fêter la reprise de Toulon sur les Anglais...

(Note) Ceci sur la proposition d'un frère du fameux Marat et ami particulier du résidant Soulavie.

L'ouvrage de M. Galiffe a surtout trait à Genève et à ses rapports avec la France. Quoique le régime français ait duré moins longtemps à Neuchâtel qu'à Genève, il y a cependant des côtés communs entre l'histoire de ces deux cantons où ces récits seront lus avec un égal intérêt.

E. Perrochet.

LA TOUR ET LA RUE DES CHAVANNES

Les rues anciennes, fermées par des tours fortifiées et percées d'une porte, ont cela de particulier, qu'en donnant à la rue qu'elles terminent un effet pittoresque, elles produisent sur l'esprit du spectateur un charme qui le transporte dans les époques éloignées de nous.

En ces temps reculés, les maîtrises florissaient et leurs membres habitaient des quartiers spéciaux. Cette organisation donnait à nos petites villes suisses une physionomie disparue aujourd'hui.

Si les magistrats d'alors faisaient, dans l'occasion, trop souvent sentir à leurs administrés la distance sociale qui les séparait d'eux, d'un autre côté les villes, par leur organisation, étaient de petites confédérations qui, en certains moments, savaient fort bien s'administrer et résister à tout pouvoir assez audacieux pour attaquer leurs droits. En un mot, l'esprit public, dans ce qu'il a de grand, de relevé, avait déjà alors ses représentants dévoués, ainsi que nos annales le prouvent.

C'est de ces tendances que se conclurent les alliances perpétuelles de Neuchâtel avec *Messieurs des Ligues*.

Sans doute que tout n'est pas pour le mieux dans l'histoire de ces temps-là; mais qui pourrait affirmer, sans crainte d'être contredit, que nous surpassons nos ancêtres parfois si durs, mais énergiques et vrais.

On pardonnera sans doute cette petite digression amenée par le sujet, puisque la vue des constructions anciennes nous transporte en des temps reculés; elle nous rappelle les citoyens qui les élevèrent; car autrement quel intérêt nous inspireraient-elles ? puisqu'une partie d'entr'elles ne sont remarquées que par leur caractère pittoresque; ce sont des témoins d'un autre âge et dont l'existence sert à suivre le développement successif de nos petites cités, comme aussi à nous initier quelque peu, par leur distribution intérieure, aux usages de leurs fondateurs.

Les édiles de notre bonne ville de Neuchâtel alléguèrent contre l'existence de cette pauvre tour des Chavannes, diverses causes d'insalubrité qu'ils lui attribuaient, annonçant que par sa suppression, la rue des Chavannes, en s'assainissant, s'embellirait et deviendrait tout autre. Or, à l'exception d'une ou deux maisons restaurées intérieurement et extérieurement, et de quelques façades badigeonnées, on n'aperçoit pas grand changement apporté à cette rue. Pendant un séjour de quinze ans, fait par l'auteur de ces lignes dans la vieille rue, les industriels, vignerons et journaliers qui l'habitaient, ne se sont jamais plaint du voisinage de la tour.

Aujourd'hui les Chavannes sont dotées d'une horloge électrique dont certes on ne saurait contester la grande utilité; il était, du reste, de toute justice que l'on rendît aux habitants l'avantage d'une horloge dont la suppression de la tour venait de les priver.

Je suis néanmoins persuadé que plusieurs habitants de la *noble rue* d'autrefois ont regretté et regrettent encore la vue de sa tour, ainsi que le son argentin de la cloche de son beffroi. C.-F.-L. M.





La Rue des Chavannes à Neuchâtel.

Dessin d'après C. F. L. Marthe.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de Septembre, pag. 197.)

Quelques années plus tard, la Feuille d'avis de Sinnet était éditée par la veuve Droz et elle s'imprimait dans les ateliers du *Journal helvétique* (1).

Le format s'est agrandi, et à partir du 10 août 1769, la Feuille d'avis est divisée en deux colonnes. Le bureau d'annonces est transféré chez Fauche, libraire, et l'année suivante dans la nouvelle imprimerie de la Société typographique, sur le Bassin (place du Gymnase actuelle).

L'abonnement à cette époque était de 30 batz (fr. 4»50), argent de Berne, et les abonnés avaient le privilége de faire insérer leurs annonces gratuitement.

Des conditions aussi favorables auraient dû, semble-t-il, assurer à la *Feuille d'avis*, le seul journal hebdomadaire qui parût dans le pays, un nombre suffisant d'abonnés. Mais le besoin d'une feuille d'avis était encore si peu senti, et le public manifestait encore si peu d'intérêt pour une publication de ce genre, que cette publication eut encore à traverser des périodes difficiles.

Le no 1 de 1770, c'est-à-dire trente ans après l'apparition du premier journal d'annonces, contient l'avis suivant :

— « L'utilité que cette feuille procure au public, décide les éditeurs à la continuer, malgré le petit nombre de souscripteurs, et ils invitent tous ceux qui aiment contribuer à cette utilité, à souscrire au bureau qui est toujours dans la boutique du sieur Fauche, libraire. »

(1) Nous reproduisons plus loin, pages 228 et 229, avec autant de fidélité que possible pour les caractères et l'arrangement typographique, la première et la dernière page du numéro du 26 février 1767. *(Editeurs.)*

A cette époque, la *Feuille d'avis* est sortie de sa première période et nous trouvons dans ses colonnes des renseignements nouveaux, tels que les mercuriales de Berne, de Cerlier et de Neuchâtel, les cours de change de Genève, les décès à Neuchâtel, etc.

* * *

Comme nous l'avons dit, la grande masse du public semble avoir été indifférente à l'égard de la *Feuille d'avis*, et les abonnés se recrutaient essentiellement parmi les gens riches et aisés, domiciliés en ville ou disséminés dans le reste du pays.

On doit aussi admettre que le nombre des lecteurs était plus grand que celui des abonnés. Au siècle passé, une dépense de 30 batzen (fr. 4»50) pour un journal n'était permise qu'aux gens riches; les autres s'associaient et prenaient un abonnement en commun, de sorte qu'un seul exemplaire de la *Feuille d'avis* était en circulation régulière chez nombre de personnes. Ce qui a lieu de nos jours, pour les abonnements en commun au *Times* et autres grands journaux, existait déjà.

Nous trouvons dans le journal manuscrit de David Sandoz, de la Chaux-de-Fond, à la date de 1774, le passage suivant qui vient à l'appui de ce que nous venons de dire :

« Nous sommes quinze associés pour la gazette, dit ce journal; elle nous coûte septante batz, du sieur justicier Jonas-Pierre Courvoisier; nous l'avons revendu vingt-cinq batz à ceux du Valanvron; on la donne tous les dimanches. Ça nous fait à chacun trois batz. Et la Feuille d'avis de Neuchâtel coûte quatre creutzer par tête. » (Suivent les noms des 15 souscripteurs.)

Dans un journal du justicier Clottu de Cornaux, nous lisons à la date de 1787 :

« J'ai payé à M. Jonas-Pierre Petitpierre, fils, demeurant à St-Blaise, la *Gazette de Berne* pour deux années, savoir pour 1786 un écu neuf, et pour 1787, dans la courante année, un écu neuf aussi, et j'ai livré à la maréchaussée Léchot, pour l'apporter, pour chaque année demi écu neuf, en 1786 je l'ai eu avec le cousin Abram Junod capitaine, le ministre Bergeon et Bedoux régent; et cette année seulement avec ces deux derniers. »

Il n'est pas rare de rencontrer dans la *Feuille d'avis* de cette époque (1769, 1770, 1771, etc.) des annonces dans le genre des suivantes :

— « Une personne cherche des associés pour la *Gazette de Berne.* »
— « Une personne demande une société pour la *Gazette de Leyde.* »
— « On désire trouver un collecteur à la *Gazette de Morénas,* publiée à Monaco. L. 20»12 s. de France par an. »

— « Une personne souhaiterait de s'associer pour la gazette allemande de Schaffhouse, soit pour la française, et voudrait qu'elle lui restât. »

— « L'année des gazettes étant finie, le sieur Heinzely, directeur des postes, averti MM. ses abonnés que comme ils ne se sont pas fait inscrire de nouveau pour 1771, ils discontinuera de les leur livrer, n'ayant envoyé à Berne que la note des abonnés pour 1771.

On pouvait s'abonner au bureau des postes pour les gazettes de Berne, Bâle, Schaffhouse, de Hollande et de Paris.

D'après ces quelques annonces on peut en conclure que les journaux de la Suisse allemande et ceux de Hollande, où nombre de Neuchâtelois étaient au service militaire, exerçaient une certaine influence sur l'opinion publique.

Ces annonces nous indiquent aussi, que le goût des récréations intellectuelles se manifestait dans le pays d'une manière non équivoque. La publication du *Mercure suisse* et du *Journal helvétique* nous le prouve déjà, mais nous avons encore une autre preuve dans la création des bibliothèques publiques et des cabinets de lecture, qui datent de la première moitié du siècle passé. Un certain Du Plan et le libraire Fauche avaient ouvert à cette époque un cabinet de lecture.

En 1769, le banneret Osterwald annonçait dans la *Feuille d'avis*, que la Société de lecture, dont il était le bibliothécaire, voulait vendre ses livres. Les « associés pour la lecture des livres d'amusement » souscriraient à raison de L. 5, 18 sols (fr. 8»30) par an.

Ces fonds de bibliothèques étaient d'habitude achetés par des personnes domiciliées dans l'une ou l'autre localité du pays. Elles ouvraient à leur tour un cabinet de lecture et prêtaient ces livres aux souscripteurs. C'est ainsi que le goût de la lecture se propageait parmi le peuple, et les livres dont on était las en ville, allaient faire les délices des gens de la campagne. Certains noms de baptême donnés aux enfants, à partir du milieu du siècle passé, indiquent bien l'influence que les romans à la mode exerçaient sur l'imagination des parents.

Le nº 14 de la *Feuille d'avis* de 1770 contient l'avis suivant :

— « Le public est averti qu'il est question de remettre en bon ordre la bibliothèque des proposans de ce pays, qui a été fort négligée. On prie les personnes qui auraient des livres appartenant à cette bibliothèque, de les restituer. On accorde le temps nécessaire, afin que tous les livres puissent être retrouvés (il y en a qui sont sortis de la bibliothèque depuis dix, douze et même quinze ans). »

Quelques mois plus tard on lit l'annonce suivante :

— « Le public est averti que l'on travaille à remettre en bon ordre la bibliothèque des proposans à Neuchâtel, et l'on prie toutes les personnes ecclésiastiques ou laïques, soit en ville soit à la campagne, qui ont chez eux quelques livres appartenant à cette bibliothèque, de les remettre, s'il est possible, pour cette foire de novembre, chez l'un des pasteurs de la ville ou chez le diacre. L'avertissement que l'on avait déjà mis à ce sujet, le printemps dernier, n'ayant pas eu l'effet désiré, on se voit obligé d'y revenir encore une fois, qui sera la dernière. On a les noms de ceux qui ont emprunté ces livres et plusieurs même depuis bien longtemps. On entend que ces livres soient rendus et rien n'est plus juste. »

Les bibliothèques publiques étaient rares et commençaient seulement à se former.

Les bibliothèques privées étaient relativement nombreuses et le besoin de lire les ouvrages anciens et modernes paraît avoir été grand, à en juger par les demandes fréquentes que l'on trouve dans la *Feuille d'avis* de cette époque et que l'on chercherait en vain parmi les annonces des journaux actuels. Nous citerons quelques-unes de ces demandes, qui indiquent le genre de littérature alors à la mode.

— « Une personne souhaite lire les Récréations mathématiques d'Ozanam; elle demande qu'on lui prête cet ouvrage. »

— « M. de Saulles, qui a prêté les ouvrages de Racine, reliés dos et coins de peau et couverture de papier jaspé, ne se rappelant pas à qui, prie la personne qui les a, de vouloir les lui remettre. »

— « M. Boive, maire de Bevaix, réclame des livres prêtés : deux volumes de l'histoire de Rollin, Télémaque, et un livre manuscrit contenant un traité du droit d'Abzug ou traite foraine. Il donnera deux écus blancs à celui qui les lui rendra. »

— « On réclame : le troisième tome des Lettres du chevalier Robert Talbot; plusieurs tomes de l'Histoire de France par l'abbé Velly; le tome 1er du Solitaire en belle humeur. »

— « On réclame des livres prêtés :
Histoire des insectes.
Histoire de Pierre-le-Grand, par Voltaire.
Le Glaneur et le premier tome de Menagiana. »

— « M. Paul de Pourtalès réclame des livres prêtés :
Œuvres de Scarron.
Un tome du dictionnaire d'anecdotes.
Un tome du Plaisir ou du moyen de se rendre heureux. »

— « On réclame : Histoire des Juifs par Joseph.
Le bon militaire, in-8⁰, de M. de Roussanelle.
Les nuits anglaises, en quatre volumes.
L'histoire naturelle de Buffon.
Les sermons de Sherlock. »

— « Un particulier a égaré les mémoires de Mme de Pompadour, reliés en carton blanc. »

— « Perdu un tome de l'histoire du Bas-Empire.
Les volumes 1 et 4 de l'Orpheline anglaise. »

— « On a perdu ou égaré :
1 vol. Avis au peuple, de M. Tissot.
1 » Almanach turc.
1 » Amusement philosophique sur le langage des bêtes.
4 » Après-soupers de la campagne, en carton.
1 » Amilec ou la grainè des hommes.
1 » Connaissance de la mythologie, en carton.
1 » Code conjugal.
2 » Dictionnaire lyrique, en veau.
1 » Les dévirgineurs, brochure en papier bleu.
1 » Dissertation sur l'éducation physique des enfants.
4 » Emile ou de l'Education.
1 » Essai sur l'éducation des Demoiselles.
1 » Fables de Lichtweder.
3 » Fables de Phèdre.
1 » Lucrèce, tragédie.
1 » Traité du maintien du corps.
1 » Zélie au bain, en papier bleu.
1 » Devin du village.
1 » Les saisons, de Thompson, en veau.
1 » Mémoires de Grammont.
1 » Don Quichotte. »

— « Le professeur de Montmollin [1], pasteur à Môtiers, offre à vendre une partie de sa bibliothèque :
Sermons de Tillotson.
Sermons de Massillon.
Lettres de Mad. de Maintenon.
Les œuvres de Plutarque, de Cicéron.
La collection du *Journal helvétique.* »

[1] Devenu célèbre par sa querelle avec J.-J. Rousseau.

On comptait dans le pays, de 1752 à 1760, 10 libraires;

de 1760 à 1769,	en moyenne	8;
de 1770 à 1789,	—	7;
de 1790 à 1809,	—	9;
de 1810 à 1819,	—	7,8;
de 1820 à 1829,	—	8,9;
de 1830 à 1839,	—	11,1;
de 1840 à 1846,	—	13,2;

Voici quelques annonces insérées par eux dans la *Feuille d'avis :*

— « Livres nouveaux chez Fauche, libraire :
Le fatalisme.
Voyage d'un Français en Italie.
Les nuits d'Young.
Mémoires d'Euphémie.
Le rétablissement de l'impôt dans son ordre naturel. »

— « On souscrit chez M. Fauche, libraire :
Collection complète des œuvres de M. de Voltaire.
Journal helvétique.
Mercure historique de Hollande. »

— « Chez Sinnet, libraire :
Réponse aux difficultés d'un théiste, comme supplément aux lettres sur l'état présent du christianisme, par Roustan, pasteur de l'église helvétique à Londres. »

— « On trouvera au bureau d'avis :
L'Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau, à Londres, 1766, à 5 batz l'exemplaire.

— « A vendre : Opéra de Jean-le-Clerc, philosophe.
Sermons de Saurin, de Beausobre, de la Rue.
Œuvres de Werenfels.
Cours de physique de Hamberger.
Tite-Live.
Les métamorphoses d'Ovide.
Le dictionnaire de Morery.
Le dictionnaire historique, politique et géographique de la Suisse, par Leu, en allemand, vingt vol. in-4°.
Le parfait négociant.
La logique de M. Crousaz. »

— « Chez Fauche, librairie : Traité de la nature, de la culture et de l'utilité de la pomme de terre. »

— « Nouveautés : Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, 1788; 14 batz.

Estelle, roman par M. de Florian, in-12, 1788, 7 batz.

Caliste, roman, in-12, 1788, 7 batz.

Importance des opinions religieuses, par M. Necker, avec son portrait, 18 piècettes. »

— « On a fait venir de Paris, de trop : l'histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Prussiens, etc., pour servir de suite à l'histoire ancienne de Rollin, seize volumes proprement reliés. Le volume se vend L. 3 à Paris (fr. 4»20). On donnera les seize volumes pour L. 30 (fr. 42). »

— « A vendre plusieurs livres, entr'autres :

La Henriade de Voltaire.

La mort d'Abel et les Idylles de Gessner.

L'alcoran de Mahomet.

Grammaire turque et arabe.

Erasmi colloquia.

Histoire de Charles IX par Varillas, de François Ier, de Louis IX, de Louis XII et de Henri IV.

La politique de la maison d'Autriche.

La pratique de l'éducation des Princes. »

Nous verrons bientôt que, déjà à cette époque, les Neuchâtelois étaient recherchés comme éducateurs.

— « A vendre : Histoire de l'Académie royale des sciences, 100 vol. à 10 piècettes le vol. (fr. 2 30); des raisins à 11 crutz la livre (45), chez Jonas Petitpierre.

Cette annonce se trouve dans un numéro de la *Feuille d'avis* du mois de mai.

— « On a perdu, la veille de Noël, entre cette ville et Cressier, une brochure intitulée : Vénus dans le cloître ou la religieuse en chemise. On prie la personne qui l'aura trouvée de la remettre au bureau d'avis, contre une récompense proportionnée. »

— « Le 24 mars dernier (1788), il s'est perdu, depuis Neuchâtel à St-Aubin, un paquet adressé à Mad. Rognon née Rognon, qui contenait, avec une lettre, les volumes 3 et 4 de l'histoire de Miss Clarisse Harlove, édition de Paris, 1766, avec figures. Le messager de St-Aubin prie la personne entre les mains de qui ce paquet sera tombé de le remettre à lui-même, ou à M. Borel de Biche, rue du Château. L'on récompensera convenablement. »

(A suivre.)

N°. IX.

FEUILLE D'AVIS

DE

NEUCHATEL en Suisse.

Avec Aprobation du MAGISTRAT.

Du Jeudi 26. Février 1767.

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL HELVÉTIQUE.

ON OFFRE A VENDRE

1. Le Dictionnaire Portatif des Arts & Métiers, contenant en abrégé, l'Histoire, la description et la Police des Arts & Métiers, des Fabriques & des Manufactures de France et des Pays Etrangers. 2 Vol. in 8vo en feuilles.

2. Un Equipage de cheval avec des galons d'argent, deux paires de Pistolets, deux fusils de chasse, une selle avec la bride &c, le tout en bon état : On s'acomoderoit pour le tout ou pour une partie: on indiquera le vendeur au Bureau d'Avis.

3. Une Robe de soye noire pour le prix de L 9 10. Un bon Traversier pour L 7. On s'adressera au Bureau d'Avis pour ces deux articles.

4. Mrs DELUZE & BOSSET ont reçu en comission du vin de Syracuse, on pourra en faire prendre des bouteilles chez eux pour le gouter, à sept batz la bouteille qui est son prix, à moins que l'on ne se chargea d'une Caisse entière qui est de 90 à 100 bouteilles; on accorderoit dans ce cas une diminution.

5. Le Sr. Borel BAUSSANG à de la terre a vendre a sa possession, qui joute le pont du Vauseyon. On pourra la charger facilement & il la vendra par char, ou par paniers comme l'on souhaitera : Il la donnera à un bon prix.

6. Un char a banc couvert & suspendu, presque neuf : Il y a une place pour le Cocher : On apprendra le nom du Vendeur au Bureau d'Avis.

AVIS DIVERS.

6. Chez le Sr. PAVY actuellement en foire & dont la boutique est dans la rue Fleury; on trouvera des velours de Gènes, des Tafetas & d'autres Etoffes en soye en couleur de toutes sortes de qualités à un bon prix.

7. Les personnes, qui souhaiteront de faire blanchir leurs Toiles de Ritte, à la Blancherie d'Areuze pourront les remettre à M. CAREL, à la Croix du Marché.

8. Messieurs LES QUATRE MINISTRAUX, avertissent le Public que la sixième Loterie de cette Ville, se tirera demain 27 du présent mois.

MORTS A NEUCHATEL.

Mécredi 18 du mois de Février 1767. On a enseveli Mad. la Veuve de feu M. le Ministre BOIVE.

Le 25 dit un Enfant à Abraham Henri GRIS, Habitant.

Prix des Denrées à BERNE.

Le Froment 15 jusqu'à 18 bz. la Mesure.	
Le Seigle	12 à 13 bz.
Les pois	16 à 20 batz.
Les Poisettes blanches	15 à 18 batz.
Les Poisettes noires	12 bz.
Le Messel	8 à 9½ bz.
L'Orge	8 à 8½ bz.
L'Avoine	5 à 6 batz.
Le meilleur Bœuf	6 crutz la liv.
La meilleure vache	5 crutz.
Le veau	5½ crutz.
Le Mouton	5½ crutz.
Le Beure	11 à 12 cr.

Il y a 135 Pintes & le Vin se vend depuis 3 batz jusqu'à 7 batz.

Prix des Denrées à NEUCHATEL.

Le Froment depuis 20 batz, à 21 la Mesure.	
Le Moitié Blé - - -	15 bz. à 16.
Le Messel - - - -	10 bz. à 12.
Le Bœuf - - - -	6½ cr. la Livre.
La Vache - - - -	6 crutz.
Le Veau - - - -	6 cr.
Le Mouton 6 crutz.	
Le Beure - - -	13 à 14 cr.

A CERLIER.

Le Froment se vend 19 à 20 batz la Mesure, le plus beau.	
Le Moitié Blé.	15 à 16 batz.
Le Messel.	9 à 11 batz.

COURS DU CHANGE, A GENÈVE *du Vendredi* 20. *Février* 1767.

	Lettr.	Argt.
Paris à vuë - - -		165¾
Lyon à vuë - - -		166
Lyon Payement.		166½
Nuremberg, Augsbourg } à 14 jours.		129

	Lettr.	Argt.
Amsterdam Bco. 2. m.		91⅝
Londres 2 mois - -		52⅝
Livorne } à 8 jours. -		94
Milan } à 8 jours. -		95⅝
Louis d'or neuf 11 sols.		

On distribue cette Feuille d'Avis tous les Jeudis matin dans l'Imprimerie Du JOURNAL HELVÉTIQUE.

UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

LE CHANCELIER HORY

(Suite et fin. — Voir la livraison de septembre 1877, page 206.)

Bientôt cependant, une réaction se fit. On accusa sourdement les auteurs de cette machination; mais personne alors n'osa formuler publiquement les idées qui avaient cours; la tradition seule garda le souvenir de la cause du dernier malheur qui frappa Jean Hory. Et il est facile de comprendre pourquoi personne n'osa essayer, à ciel ouvert, de pénétrer le mystère : d'Affry, Favargier, Mareschal, les Trybollet, les Guy, étaient à la tête de l'administration et de la justice. S'attaquer à eux, c'était risquer sa vie. L'exemple de Jean Hory, le premier de l'Etat, et les calamités qui avaient fondu sur lui étaient bien de nature à faire réfléchir, à remplir de découragement ceux qui auraient eu des dispositions à résister.

Cependant il y eut réclamation de la part des Quatre-Ministraux, au sujet de ces bourgeois de Neuchâtel jugés à Thielle. Mais, chose à remarquer, les délégués qui, le 20 juillet 1640, parurent solennellement au Conseil d'Etat pour y protester, ne dirent pas un mot de Madelaine Hory et de son arrestation illégale; ils prirent pour sujet de leurs réclamations une Perrenon Fassy née Megain, arrêtée le 14 juillet, à Thielle, où elle était venue sur le conseil du châtelain, afin d'être confrontée à une sorcière qui l'accusait. Toutefois en examinant attentivement les paroles échangées, on voit que la réclamation des bourgeois visait bien le cas de Madelaine Hory, et le gouverneur eut soin de le faire sentir dans sa réponse, réponse évidemment inspirée sinon rédigée par Favargier.

« Nous avons appris, dit le Maître-bourgeois au nom des Quatre-Ministraux, du Conseil des Vingt-Quatre et de celui des Quarante, que, — sur l'avis baillé ou la notification faite par l'officier à Perrenon Megain, qu'elle était chargée du crime de sorcellerie par Moïse Trottet, prisonnier à Thielle, prévenu du même crime, et qu'elle devait s'en décharger avant son exécution, selon qu'elle jugerait de son mieux, — elle s'est transportée à Thielle et a été confrontée avec Trottet, puis retenue dans les prisons. Or, comme une telle procédure est préjudiciable aux droits et franchises des bourgeois, attendu que nul ne doit être incarcéré sans le consentement des Quatre-Ministraux ou que ce ne soit par connaissance et jugement de cause, nous nous sommes transportés vers Mgr le Gouverneur, à Colombier, et l'avons requis de vouloir faire sortir la dite Fassy de prison. Ayant été remis, nous réitérons la même instance à la rendre à la liberté, suivant même le serment fait à l'établissement du gouverneur, de nous maintenir en nos franchises et usances, — protestant néanmoins ne vouloir empêcher la punition des mauvais, mais voulant que l'ordre et la pratique soient observés, nous prions d'en avoir déclaration. »

Le gouverneur ayant demandé aux Quatre-Ministraux si leur intention était que S. A. ne pût appréhender aucun bourgeois rière cette souveraineté non plus que dans la ville, sans leur consentement, — et les bourgeois ayant répondu affirmativement, d'Affry leur fit le discours suivant :

« A mon marissement, il s'est trouvé, rière ce lieu, mauvaises gens, meurtriers, sorciers et autres. Désirant prévenir le dommage public, tant pour l'acquit de ma charge que de ma conscience, j'ai fait devoir de les réprimer, et j'ai procédé selon les formes pratiquées, par l'avis des Gens du Conseil d'Etat. Il me semblait que les sieurs Ministraux devaient, comme officiers subalternes, y contribuer leur soin et leur devoir ; mais, au contraire, ils y ont le plus souvent apporté de l'obstacle, tellement qu'on a été contraint plusieurs fois de réduire les prisonniers en autres prisons, hors la ville. Dont toutefois, ils n'ont fait autre plainte formelle, jusqu'à quelque temps en ça, qu'*en procédant à l'extirpation de la sorcellerie, on a remarqué des supports, faveurs et connivences, des conventicules et monopoles, menaces, et finalement des émotions et soulèvements des corps de commune, comme si l'on voulait user de quelque tyrannie sur les bourgeois.* Je suis bien aise de pouvoir parler à la Commune et au Conseil, *pour les désabuser des artificieux prétextes de ceux qui veulent leur persuader qu'il y va de leurs libertés.* Pour cela, je veux bien que mes actions soient représentées au public, si jamais, pour événement de procédure contre aucuns prisonniers, j'ai usé de rapine, extorsion ou autre injustice, si j'ai participé ou demandé aucune confiscation ou échute de biens ; mais, au contraire, si au lieu de gros biens confisqués, je n'ai pas épargné les héritiers des suppliciés, en leur quittant voire impétrant parfois, de S. A., la remise entière des biens confisqués, même aux parents collatéraux. Je trouve donc étrange tant de bruit au sujet d'une misérable sorcière. Mais il est apparent que la cause motrice n'est le respect d'icelle, non plus que la lésion prétendue des franchises, *mais la crainte des aucuns que la contagion du mal régnant touche de près, ainsi qu'il appert de ceux qui agissent à émouvoir le peuple, par des*

imaginations plutôt que par des raisons. Je suis record de mon serment, à l'observation duquel, notamment à administrer justice et conserver les droitures souveraines de S. A. et les franchises et priviléges du pays, je me suis porté sincèrement jusqu'ici, voire autant favorablement pour les bourgeois que nul autre de mes prédécesseurs. Mais m'imputer à défaut d'avoir réduit en prison des bourgeois, hors le district de la mairie de la ville, c'est une erreur non moins grossière que présomptueuse ; c'est s'arroger comme une coseigneurie avec le souverain qui ne se pourrait jamais souffrir, et le fruit de tels attentats ne pourrait être que funeste, etc. Partant, je vous veux exhorter de ne vous laisser persuader ni porter à des choses si dangereuses, afin de conserver les inclinations gracieuses d'un si bon prince, qui a protesté publiquement ne chercher que les occasions de maintenir vos priviléges et de les augmenter, avec tous autres bienfaits. Regardez vos droits et vous trouverez que le droit allégué ne regarde que la Ville et non l'Etat en général; aussi ne s'est-il pas pratiqué autrement. Car la Fassy n'a pas été saisie dans la ville, mais à Thielle, où elle s'est transportée volontairement [1]; se trouvant chargée de crime, le châtelain du lieu a fait son devoir en l'arrêtant; et je suis résolu de ne la sortir que par les formes de la justice, *crainte de faire brèche aux souverainetés de S. A.;* si tant n'est toutefois que vous fassiez paraître autres actes légitimes et priviléges ; auquel cas vous pouvez être assurés que, non-seulement ils seront maintenus dès à présent pour l'avenir, mais que je vous en concèderai acte pour leur réintégration. »

Les Quatre-Ministraux répondirent qu'ils s'enquerraient de leurs franchises. En attendant, quatre jours plus tard, la Megain était brûlée. Cependant la démarche solennelle des bourgeois produisit son effet, en ce que aucun bourgeois de Neuchâtel ne fut plus saisi et jugé à Thielle. Il est vrai que la famille Fornachon exécutée, le but des ennemis d'Hory était atteint. — Notons en passant que le droit contesté avec tant de raideur par d'Affry aux Quatre-Ministraux, fut reconnu à ces derniers en 1653, par le gouverneur de Stavay-Mollondin.

Les amis d'Hory avaient eu raison de s'alarmer et de pousser à la démarche que venait de faire la bourgeoisie de Neuchâtel. La procédure de cette même Perrenon Fassy laisse entrevoir tout ce qu'ils avaient à craindre. Mêlés à la foule qui écoutait la lecture des confessions de la malheureuse, ils purent entendre cette accusation qui pour eux était une menace funèbre :

« Elle avoue avoir été plusieurs fois aux danses et synagogues diaboliques, avec ses complices en nombre, que toutefois elle ne pouvait reconnaître *sinon d'aucunes*, et cela tant sur la rive du Lac aux Epancheurs, dessous le Mûrier [2]

[1] Et Madeleine Fornachon ?

[2] « Il n'y a pas longtemps que l'endroit sur la place devant le lac, où messire Vauthier » de Rochefort eut la tête tranchée, se remarquait encore par un grand *meurier* que l'on » disait y avoir été mis pour remarque; mais un grand vent, arrivé le 10 juin 1663, le » coucha par terre et l'exempta de telle déposition. » (Monuments parlants de Neuchâtel, par J. Barillier.)

et vers la Pommière chez Perrot[1], où ils étaient éclairés d'un feu bleu ; comme aussi *elle remarqua et reconnut y avoir deux compagnies, l'une desquelles était de plus grandes maisons que la sienne*, les deux compagnies étant séparées d'une nuée obscure qui empêchait de se voir et connaître[2].»

Veut-on savoir sur la tête de qui le glaive de la justice était ainsi suspendu? Qu'on lise la lettre suivante que Trybollet envoyait ce même 24 juillet au matin, au gouverneur d'Affry[3] :

« Je vous envoie le procès de la première détenue (Perrenon Mégain) laquelle a perpétré de grands maux ; cependant messieurs de la Justice et moi vous supplions bien humblement lui vouloir mépartir vos grâces, eu égard à sa facile confession. Vous verrez ses accusations qui sont d'avoir été à la Secte, à Auvernier, il y a nombre d'années, avec la vieille châtelaine de Boudry[4], la vieille Blaisa Junod, et Jean-Jaques Fornachon, et, il y a quatre ou cinq ans, avec le dit Fornachon, sa femme[5] Marie le tenant par la main, et Hans Mag, le gros meunier, qui menait la danse avec un sifflet; et à Neuchâtel, sous le Mûrier et ailleurs, avec la Rosa Bosset, femme du sieur Legoulx, la femme de Jean Hory, la Fracheboula, la Clauda Breguet, la Villarda femme de J.-J. Huldry, la Francisa Maiote, la fille de la Jeanne Lardy, avec les dernières suppliciées et un *réfugié* nommé Génerri, enfin avec la femme de N. Jouly, *maior*.

J'ai jugé de mon devoir d'en donner avis à V. S. et lui assurer que suis son très humble et bien obéissant serviteur.

Du château de Thielle, ce 24 juillet 1640. TRYBOLLET.

Favargier, les Trybollet et les autres étaient dans la joie; leurs projets sont réalisés et tout continue à leur réussir.

G. Trybollet est promu conseiller d'Etat : renommé dans le pays et bien loin à la ronde, il devient pour les comtés une espèce de grand inquisiteur et grand juge qui préavise sur les commutations de peines et qui parfois même statue[6].

Favargier et G. Trybollet, avec les trois cousins de ce dernier, forment une nouvelle noblesse dans l'Etat, car le prince Henri II les a tous anoblis. Favargier et Nicolas Trybollet sont nobles en vertu de lettres du 25 août 1641, Hugues Trybollet, maire du Locle, et Abram Trybollet, lieutenant de Neuchâtel, le sont par lettres du 10 janvier 1642; quant à Guillaume Trybollet, il appartient de droit à l'état de noblesse, de par les titres conférés à son père, en 1618, par Henri II.

(1) De là, la rue du Pommier.
(2) Archives judiciaires de Thielle, N° 68, pages 52 à 58.
(3) Grandes archives, O 19/19.
(4) Femme de Guillaume Peters, de la faction des Hory.
(5) Beau-frère et belle-sœur de Jean Hory.
(6) Archives judiciaires du Landeron, S 1/10 par exemple.

Et pendant que la fortune accable ainsi de ses faveurs ces gens-là, les Hory continuent à vivre dans les revers. Ils mangent le pain amer de l'étranger : Jean Hory vague d'une ville à l'autre en se cachant; son fils Félix sert dans un régiment suisse en France; Jonas Hory, aussi en France, capitaine d'une compagnie de 200 hommes au régiment de Wattewille, menacé depuis plusieurs mois de perdre entièrement la vue, meurt enfin en 1641 ; ses deux fils et lieutenants, Josué et Henri Hory, qui comme lui ont quitté le comté, remplacent alors leur père.

La justice ou la seigneurie s'est emparée des biens de Madelaine Hory, ne laissant à ses enfants que la légitime qui ne peut leur être ôtée; elle s'est saisie aussi des biens de leurs oncles Fornachon. Chacun veut sa part de la curée : le seigneur de Travers réclame Combe-Varin; un Trybollet, bailli d'Avenches pour LL. EE. de Berne, met la main sur un pré de notable valeur, situé près de cette ville; Favargier et les autres se rabattent sur les immeubles sis dans la Côte.

Le poste de maire de Neuchâtel étant vacant, Favargier le convoite et l'obtient bientôt. Mais, en se démettant de sa charge de procureur-général, il sait écarter celui qu'il craignait d'avoir pour successeur : tandis que le Conseil de Ville ployait sous lui, un seul homme osait lui tenir tête; Samuel Pury, gendre de Hory, ne pouvait lui pardonner la ruine de la famille de sa femme, et son ressentiment, joint à un caractère droit et ferme, l'animait à une résistance haute et continuelle. Dans le dessein de la faire cesser, le prince offrit à Pury cette place de procureur-général qu'il avait pensé donner un instant à Félix Hory, son beau-frère, avant que Favargier ne l'obtînt. Mais Pury ne voulait accepter qu'à condition de devenir conseiller d'Etat, afin de devenir l'égal de Favargier, aimant mieux, disait-il, le combattre à l'hôtel-de-ville que d'être son serviteur au château. Favargier l'emporta, et jusqu'au bout ses ennemis furent impuissants. A ceux qui essayèrent de l'accuser, Henri II répondit : « Favargier m'a bien servi et je lui suis affectionné; je ne veux pas » qu'il se fasse rien qui puisse donner avantage à ses ennemis, et quand même il y aurait quelque faute, je désire qu'on la couvre, en apaisant l'affaire. »

* * *

Les ennemis de Hory ont-ils donc vécu et sont-ils morts la conscience tranquille, et sont-ils arrivés calmes et souriants sur les plages de l'éternité? Le croire serait se tromper; tout se paie ici-bas, tout, surtout la gloire criminelle. Malgré le voile que plus de deux siècles ont étendu entre nous et le passé, certains documents laissent entrevoir de terribles douleurs sous ces airs de magnificence, les rongements du remords.

Ainsi le secrétaire anonyme du gouverneur de Stavay-Mollondin nous apprend que Favargier fut atteint d'une longue et cruelle maladie : « Mgr le » gouverneur le voyait malportatif et diminuer de jour à l'autre, et son mal » se rengringer par la mésintelligence entre lui et Merveilleux ([1]) qui le haïs» sait irréconciliablement (1645). » Or, Favargier ne mourut que quatre ans plus tard, et la chronique de Chaillet, maire de la Côte, dit à ce sujet: « Il » mourut d'une maladie étrange et assez longue et fâcheuse, qui a fait parler » le monde, et il endura bien durant sa maladie; et est écrit en marge: » *Telle vie, telle mort* (1649). »

De son côté, Mareschal souffrait de la goutte déjà en 1634 ([2]).—La vie n'eut pas de longs jours pour ces hommes sans scrupules : d'Affry mourut en 1645, Nicolas Trybollet en 1648, et Favargier en 1649, — tandis que Jean Hory, plus âgé qu'eux tous, leur survécut et arriva à la vieillesse blanche.

Mais il est un autre châtiment qui a atteint ces terribles personnages; je veux parler du verdict de l'histoire, de l'histoire qui au dire du bon Rollin, joue aujourd'hui le rôle attribué chez les Egyptiens à ce fameux tribunal qui jugeait les morts. En effet, d'abord nos chroniqueurs, puis nos historiens, d'accord avec la tradition, les uns après les autres ont ramassé chacun leur pierre pour construire un monument à Jean Hory et élever un gibet à ses bourreaux.

Que disent les chroniqueurs et historiens neuchâtelois? — La chronique de Merveilleux s'exprime ainsi touchant Favargier :

« Le mercredi 24 janvier 1649, mourut noble David Favargier, ci-devant procureur général, puis maire de Neuchâtel, conseiller d'Etat et intendant de la place et forteresse de Joux ; l'un des plus rigides, des plus redoutables et fortunés officiers de son temps. Il s'est retiré de la crasse au présidial et de la roture au rang de noblesse, par sa politique extraordinaire et sans pareille. »

La chronique de Chaillet :

« Le 25 janvier 1649, David Favargier, maire de Neuchâtel, conseiller d'Etat, a été enseveli : avait été procureur général. C'est merveille comme cet homme s'avait avancé aux honneurs et charges, même s'avait anobli et a eu un fief sur le grenier de Valangin, pour être en son commencement de si petite considération. L'on a parlé diversement de lui ; il était assez violent en ses actions : il avait acquis de grands biens ; il a eu des faveurs extraordinaires de M. d'Affry qui était

([1]) David Merveilleux, maire de Rochefort, puis de La Côte, gentilhomme et interprète d'Henri II au congrès de Munster, en 1648, procureur général en 1653, conseiller d'Etat et enfin châtelain de Boudry ; il penchait du côté de la faction des Hory et leur resta attaché.

([2]) Grandes archives, P 20/2.

gouverneur de Neuchâtel durant son commencement et a beaucoup aidé à sa fortune. L'on fit des vers après lui, avec des termes fort despectueux, de son ire et conversation. N'a laissé guère bon renom après lui. Il mourut d'une maladie étrange, etc. »

Un troisième contemporain de ce meurtre juridique, le chancelier de Montmollin, homme dont le témoignage ne peut être révoqué, attendu qu'*il était petit-fils d'une sœur de David Favargier*, montre, par ses écrits, que l'effroyable tragédie dont nous venons de retracer les phases, n'a jamais été envisagée par lui que comme le résultat d'un complot des ennemis d'Hory. Chaque fois que, dans ses mémoires, il mentionne Jean Hory (et cela arrive souvent) il en parle en termes de profond respect, d'amour, de reconnaissance, d'admiration pour ses qualités et son esprit. Or, s'exprime-t-on ainsi sur le compte d'un *parricide?* Ecoutons ces paroles, par exemple :

« Et, avant tout, je dois faire honneur des principales recherches et observations ci-après déduites, à l'homme du plus grand esprit et savoir qu'il y ait jamais eu dans ce pays, j'entends le seigneur de Miécourt, Jehan Hory, que je désigne plus volontiers par le titre de chancelier, quand bien il a été lieutenant gouverneur, voire lieutenant général de l'Etat, baron de Lignières, etc., et cela parce qu'il fut heureux étant chancelier, au lieu que du faîte des honneurs il fut précipité dans un abîme d'infortunes [1]. »

Le baron de Chambrier, historien à écouter et à croire, au jugement de chacun, dit :

« D'accord avec la tradition, un témoignage grave, sorti d'une plume contemporaine, celui du chancelier de Montmollin, est parvenu jusqu'à nous pour déclarer l'innocence de Madelaine Hory. Il dit que le seul crime de Madelaine était d'avoir blessé les autres femmes par ses hauteurs, pendant que son mari était chef de l'Etat, et qu'accusée de sorcellerie par une machination des ennemis assez connus d'Hory, elle fut tant torturée qu'elle avoua tout ce qu'on voulut d'elle. — C'est parce que la justice de Neuchâtel refusait alors de soumettre ses bourgeois à la torture, que Favargier livra cette malheureuse au châtelain de Thielle, juge impitoyable des délits de sorcellerie. — C'est Favargier qui, le premier, est instruit, par un message expres, qu'elle a fait une confession et déclaré des complices. On les arrête, ils sont enfermés dans le château de Colombier et interrogés par le maire. Alors, sous prétexte que leurs réponses sont captieuses et la matière importante, le procureur général se fait donner par le conseil l'ordre de les examiner et d'instruire la procédure. Dix jours après, les Fornachon sont suppliciés.

» A deux siècles de distance, on peut à peine soulever quelques coins du voile qui couvre cette sanglante scène, et qui dérobe à nos regards les actions se-

[1] Mémoires, pages 4 et 5.

crètes de ces deux hommes fameux, entre lesquels il ne s'agit de rien moins que de juger si l'un a été coupable d'un parricide ou l'autre d'un triple meurtre [1]. »

On voit par cette dernière phrase que Chambrier a hésité à croire à l'entière innocence d'Hory et à l'entière culpabilité de Favargier. — MM. Jeanneret et Bonhôte, M. L. Junod se prononcent comme l'historien Chambrier dont ils suivent le récit.

Enfin un publiciste du jour, feu M. l'avocat Ch. Lardy, a hautement admis le crime de Favargier. Impossible de s'exprimer plus durement sur son compte :

« Vous connaissez la lutte qui s'était élevée entre le lieutenant-gouverneur Jean Hory et le procureur général Favargier. Hory était vaincu, destitué, ruiné, après avoir été l'homme le plus puissant de notre pays. Dès 1630, son ennemi le poursuit par tous les moyens imaginables. Ses biens sont saisis. Favargier l'accuse de haute trahison, le poursuit criminellement et le force à prendre la fuite. Le prince Henri II ayant pitié de cet ancien ami qui cependant l'avait offensé, fait grâce spontanément à Hory. Mais la haine de Favargier subsiste. Il attaque les mœurs de son adversaire. Il l'accuse de faux en écriture. Il le force à prendre de nouveau la fuite. Tout cela cependant ne suffit point à sa vengeance. Il fait, pendant la fuite du mari, en juin 1640, arrêter Madelaine Fornachon, femme de Jean Hory. Il la soustrait aux Quatre-Ministraux et à la cour criminelle de Neuchâtel-Ville, ses juges naturels, qui auraient pu résister à ses désirs de vengeance. Il l'emmène au château de Thielle. Là siégeait, comme chef de cette cour de justice, un châtelain dont M. le président de Chambrier, le grave historien de Neuchâtel, nous dit que c'était un juge impitoyable des délits de sorcellerie. Et, en effet, quand on parcourt les registres de la cour de Thielle, on est épouvanté. — Voici maintenant textuellement la procédure instruite contre Madelaine Hory *(suit ce document)....* C'est le 2 juillet que la sentence fut rendue. C'est le 3 juillet, *au matin*, que le gouverneur d'Affry la ratifia en l'adoucissant et, dans la même journée, Madelaine eut la tête tranchée. Favargier était pressé de jouir. — Ecoutons l'appréciation du grave historien de Neuchâtel sur l'effroyable tragédie dont nous venons de parcourir les phases *(suit le morceau reproduit plus haut)*. — A ces observations de l'historien, il convient d'ajouter que Favargier ayant, au moment de l'arrestation, formulé contre Madelaine Hory l'accusation générale de sorcellerie, avait cru devoir à l'avance préparer ses preuves. Il fit arrêter une sorcière vulgaire résidant à Neuchâtel, la nommée Perrenon Mégain, dont nous venons de citer la procédure ; il l'enleva à la juridiction des Quatre-Ministraux, la fit conduire au château de Thielle afin qu'elle pût être convenablement torturée, et lui fit déclarer, dix jours avant la procédure Hory [2], qu'étant aux danses diaboliques à Neuchâtel, « il y avait deux compagnies de sorciers, l'une desquelles était de » plus grande maison que la sienne. » Favargier était un homme de précaution, mais en même temps un homme fertile en moyens, et, dans la huitaine, au lieu

(1) Chambrier, page 416.

(2) Il y a ici une erreur, Perrenon Megain fut saisie après Madelaine Hory.

du crime vulgaire de sorcellerie, auquel les Quatre-Ministraux de Neuchâtel avaient l'audace de commencer à ne plus croire, on inventa cette affreuse accusation de parricide, crime abominable qui devait remplir tous les cœurs d'indignation et qui permettait en outre de livrer à l'échafaud les deux beaux-frères de Jean Hory. »

Après MM. Chaillet, de Merveilleux, de Montmollin, de Chambrier, Jeanneret et Bonhôte, Junod et Lardy, j'ai voulu, sans me laisser aller à cet amour paternel de beaucoup de biographes qui cachent les défauts de l'objet de leur étude, j'ai voulu travailler à la réhabilitation de Jean Hory. Pour cela, on l'a vu, j'ai cité, autant que faire se pouvait, les documents originaux et les termes mêmes dont se sont servis mes devanciers, cherchant à serrer la vérité d'aussi près que possible, et à montrer Jean Hory tel qu'il a été.

Mais qu'était devenu ce malheureux? — Proscrit depuis 1640, — car en vertu des lois, aussitôt rentré au pays il aurait été saisi et soumis aux épreuves de la torture, — il marcha durant douze ans encore sur les durs chemins de l'exil, toujours sous le coup de poursuites pour le paiement de ce qu'il doit à l'Etat. Un procès, où figurent Daniel Fornachon, neveu de Madelaine Hory, Félix Hory, Samuel Pury et Pierre Renaud avec les frères DuPasquier, agens de Jean Hory, nous apprend qu'en janvier 1648, ce dernier était encore poursuivi pour l'extinction de sa dette [1]. Ce ne fut qu'en 1652, à l'âge de 80 ans passés, lorsque la mort l'eut délivré de la plupart de ses ennemis et que ses amis revinrent en partie aux affaires [2], que la *grâce* tardive du prince Henri II vint lui permettre de rentrer dans sa patrie. Il fut confiné loin de la ville, dans son ancienne métairie de Combe-Varin, condamné, comme c'était alors l'usage, en sa qualité de criminel grâcié, à ne jamais franchir le seuil de sa maison.

Il vécut encore quatre ans dans cette solitude sauvage. Jusqu'à sa fin, il avait conservé une tête pleine de feu dans laquelle il roulait sans cesse quelque nouveau dessein.

Le domaine de Combe-Varin fut laissé en jouissance à Félix Hory par la Seigneurie; à la mort de ce dernier, il fut vendu au gouverneur de Stavay-Mollondin pour L. 6000 dont L. 1000 furent données à Anne-Marie Hory, seconde fille de Jean Hory.

* * *

(1) Grandes archives, K 20, nos 4 *a*, 4 *b*, 13 et 13 *bis*.

(2) Henri Hory avait été nommé maire de Valangin, en 1649, après la mort de Favargier; il devint conseiller d'Etat en 1653; son frère Josué était intendant de Joux. Samuel Pury, mari de Béatrice Hory, obtint en 1658, la place de receveur du Vautravers où il finit ses jours, laissant un fils qui devint receveur du Vautravers, maire de la Côte, conseiller d'Etat et procureur général. Félix Hory continuait de servir en France; en 1651, il fut fait prisonnier par la garnison de Dijon; mais il recouvra bientôt sa liberté.

Le 2 juillet 1657, l'année qui suivit la mort de Jean Hory, par un jeudi, le prince Henri II descendait des Verrières sur Neuchâtel, entouré d'une brillante suite à cheval; il venait pour la troisième et dernière fois, visiter ses terres d'outre-Jura.

Peut-être qu'en passant au pied de la montagne de Rosières, derrière le sommet de laquelle se cache Combe-Varin, le prince se ressouvint de Jean Hory: le premier Neuchâtelois qui lui avait fait un discours sur la frontière de Joux, était un neveu de l'ancien chancelier, Henri Hory, chancelier lui-même depuis deux ans.

Bien longtemps auparavant, pouvaient lui dire ses souvenirs, il avait chevauché dans le Vauxtravers, venant de France et ayant à ses côtés déjà un chancelier Hory. Mais il était jeune alors; c'était en 1618, il avait vingt-cinq ans et l'espoir lui riait au cœur.... Que de choses se sont passées depuis! Ceux qui l'accompagnaient alors dorment du dernier sommeil; seul, Montigny est là pour lui rappeler la génération qui s'est couchée au tombeau, en l'attendant.

On ne sait quels étaient les pensers du prince en ce moment, mais sa réponse aux discours de bienvenue d'Henry Hory démontre, de sa part, des réflexions mélancoliques: il y évoque « sa soixante-troisième année climatérique et dangereuse. » Et plus tard, à Neuchâtel: « Je suis vieux, disait-il, et mes fils sont bien jeunes; je les mets sous la garde et protection de cette bandière; mes amis, je vous recommande mes enfants, et, si je quitte bientôt ce monde, servez-leur de pères en leur jeunesse, afin qu'ils soient un jour de bons et sages princes, à votre gré. »

Six ans plus tard, en 1663, Henri II de Longueville mourait, dans une de ses terres, en Normandie, *disgrâcié*, après avoir brillé au premier rang, à la tête des armées et dans les cours, comme général et comme ambassadeur du roi de France. Louis XIV pensait aussi que « les souverains n'accordent au-» cune faveur, à moins qu'*on ne la veuille tenir de leur propre inclination et* » *simple bonne volonté;* » en servant le roi-soleil d'une manière brillante, le duc de Longueville avait fait son devoir, rien que son devoir, et au premier mécontentement qu'il donna, la faveur dont il jouissait se changea en disgrâce. Il en avait été de même pour Jean Hory; le prince de Neuchâtel avait été impitoyable envers ce vieux serviteur lorsqu'il l'avait trouvé en faute; il n'avait pas eu pitié de ses cheveux blancs.... Et voilà, devenu presque septuagénaire, il était frappé de coups semblables.

Le moyen de ne pas dire que tout se paye ici-bas!

Fritz CHABLOZ.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de juillet-août 1877, page 192.)

Le peintre Prudhome (¹).

Le 5 octobre je rejoignis le coche à la Couronne, à Arberg; peu après arriva M. Prudhome, peintre en portraits assez fameux, originaire de Peseux, établi à Neuchâtel, et qui, il y a quelques années, a eu passé par la cure de Tavannes avec une lettre, aux fins de le recommander auprès de M. l'abbé de Bellelay, où il allait. A Arberg, il était accompagné de sa femme, très belle personne, née Graaf (fille du faiseur de peignes Graaf, à Bienne), de deux de leurs filles âgées de 8 à 10 ans, et d'une demoiselle de 60 ans, de Peseux. M. Prudhome avait sa voiture. — A Berne, il logea avec sa compagnie chez M. Sonnenschein; un des jeunes Prudhome restait en change.

1789. — M. Andrié, baron de Gorgier (²).

Le 8 mai, M. Dubois, parent de feu M. Andrié, baron de Gorgier, dernier mort, m'apprit plus circonstanciellement que M. Roussillon, d'Yverdon (beau-frère de M. Pillichodi, qui a épousé sa sœur), étant dans le commerce à Lisbonne, en revint après le tremblement de terre de 1755, avec une Portugaise, femme de beaucoup de mérite, qu'il avait épousée à Lisbonne à l'insu de ses parents de Suisse. Ils se fixèrent d'abord à Estavayer. M. Roussillon mourut peu après sans laisser d'enfant. Madame, qui avait embrassé la reli-

(¹) Le peintre *Jean Preud'homme* avait une certaine réputation au siècle dernier. La *Biographie neuchâteloise* lui consacre une courte notice, t. II, p. 239.

(²) *Jean Henri d'Andrié*, mort à Berlin en 1788. L'aîné des fils élevé à Berlin, le vicomte *Charles d'Andrié*, mourut au service de Prusse, dans les guerres de l'empire (Voir sur cette famille, *Biographie neuchâteloise*, t. 1, p. 10-14.

gion réformée, se retira chez son beau-père, M. Roussillon, demeurant à Saint-Aubin, comté de Neuchâtel. M. Andrié, baron de Gorgier, fit la connaissance de cette dame; il l'a épousée et l'a encore laissée veuve avec quatre enfants, deux garçons et deux filles. L'aîné des fils est élevé à Berlin, aux dépens du Roi, dans l'Ecole royale militaire.

Noms de lieux. — Les Giroud.

Le 21 juin, nous allâmes dîner à la Couronne à Arberg; nous y vîmes un monsieur Giroud des Bayars, avec son fils et sa fille; il est établi à Berne, où il donne des leçons de langue et d'écriture; il revenait de sa patrie, où il était allé faire un tour. Il y a, aux environs des Bayars, une montagne dite la montagne de *Giroud*, ce qui me rappelle le mont *Girod*, la combe *Grède*, le bois *Ragué*, etc., noms de lieux, qui dénotent l'antiquité indigène des familles qui y sont rappelées.

Visite à Colombier.

(26 octobre). J'admirai Colombier, c'est un village qui ne le cède en rien pour la grandeur et la beauté des maisons au Locle et à la Chaux-de-Fonds, mais qui, au lieu d'être dans un pays sauvage, se trouve au milieu des vignes et de tout ce qui peut rendre un pays beau et agréable; il est sans contredit un des plus beaux villages (si ce n'est un bourg, puisqu'il a des rues pavées) de la Principauté de Neuchâtel et Valengin; c'est peut-être celui qui a le plus d'agrément et d'avantages. Je vis chez M. Borel Mme son épouse, une de ces belles demoiselles filles du jadis receveur Gruinet de Moutier-Travers; elle me fit voir le portrait gravé de Jean-Jacques Rousseau, qui lui en avait fait présent lui-même avec un envoi galant écrit de sa propre main au pied du portrait. M. de Gélieu me mena au cimetière qui est hors du village : c'est un beau et grand pré carré, fermé ou enceint d'une muraille toute neuve. Il n'y a pas longtemps que le Conseil d'Etat a ordonné que tous les cimetières du pays fussent placés hors des habitations, ce qui a été exécuté. Quant au temple de Colombier, il est tout près de la cure, et c'est un vieux bâtiment, où il y a d'anciennes tombes avec des épitaphes et des armoiries. La maison de cure est un assez beau bâtiment; M. de Gélieu a bien gagné au change en quittant Lignière. Le principal revenu de la cure de Colombier se tire de vignes qui lui appartiennent : il y a environ 100 ouvriers. Moyennant quoi et avec le secours de quelques vergers et champs, etc., le ministre de Colombier peut compter, tous frais faits, année l'une dans l'autre, sur 25 bosses de vin, de 500 pots la bosse. La maison est bâtie pour cela : le pressoir et les caves sont

vastes et commodes; ce n'est pas comme à Tavanne, où il n'y a à la cure ni séchoir, ni remise, au cas que le pasteur voulût cultiver ses terres de cure par lui-même.

Le dit 26 octobre, après dîné, nous fûmes voir le château qui n'est pas éloigné de la maison de cure : c'est, comme on sait, l'ancien patrimoine des seigneurs de Colombier jadis riches et puissants, puis il est parvenu à la maison de Chavirey, puis de Watteville, puis au Prince de Neuchâtel, dont le receveur est aujourd'hui le susdit M. Borel, qui demeure encore dans sa propre maison. Le château toutefois renferme encore bien des appartements habitables et habités par des locataires; d'ailleurs il a l'air tout-à-fait antique ; les vastes caves sont d'anciens souterrains pour y contenir les amples revenus en vin appartenant au château qui a encore aussi ses vieilles tours et tourelles, son croton, sa vaste cour, etc. Nous visitâmes tout cela; nous fûmes ensuite, M. de Gélieu et moi, à Villaret, à une demi-lieue au-dessus de Colombier, cette belle campagne appartenant à M. Prince, beau-frère de M. de Gélieu.... Nous passâmes aussi dans de jolis petits bocages, l'un entr'autres, de jeunes chênes de la grosseur d'un homme et appartenant au Roi; c'est un semé de glands, établi il y a environ soixante ans.

Monsieur et Madame de Charrière.

Le 27, Mme la maître-bourgeoise Pury, de Neuchâtel, sœur de M. de Gélieu, arriva; elle, mon épouse, M. de Gélieu et moi, fûmes chez M. de Charrière de Penta, gentilhomme du Pays de Vaud. Le fameux M. de Muralt, auteur des *Lettres* si goûtées *sur les Anglais et les Français,* s'était retiré et fixé à Colombier, où il possédait une belle maison avec un domaine très considérable; sa fille unique se maria à un M. de Charrière de Penta. De ce mariage sont provenus M. de Charrière et ses deux sœurs, actuellement vivants et possesseurs de ce beau bien et domaine à Colombier. M. de Charrière a épousé une Hollandaise, auteur des *Lettres neuchâteloises.* Nous ne vîmes ni monsieur qui avait à faire, ni madame qui, je crois, était encore au lit; mais Mesdemoiselles Charrière nous reçurent bien poliment : l'une nous fit voir leur beau jardin, grand et contenant beaucoup de plantes rares, l'autre, grande cultivatrice d'abeilles, nous montra sa grande ruche à l'anglaise, toute de verre et où l'on voit les abeilles travailler; elles nous montrèrent en partie les chambres bien meublées, ornées d'estampes, etc.

M. de Gélieu donna un grand dîné : il y avait M. le receveur Borel, M. le lieutenant Gretillat, Mme Pury, Mme Prince, M. Willi, mon épouse et moi, puis Mme de Gélieu la mère, M. de Gélieu, ma fille, Mlle de Gélieu l'aînée, Isabelle et Théophile et les cinq pensionnaires que mon gendre avait déjà à Lignières.

Après-dîné, M. de Charrière vint nous rendre visite, que l'on était encore à table; il n'a point d'enfants. Il nous dit que son parent, M. de Charrière, châtelain de Cossonay, était mort depuis peu, qu'il avait laissé des enfants, entr'autres un fils. Ces messieurs s'en allèrent, nous fûmes nous promener au jardin et au verger de la cure, où il y a de beaux arbres fruitiers.

M. et Mme DuPâquier. — Le Bié (1).

Le 28, nous fûmes la matinée (Mlle de Charrière, l'amateur des abeilles, était de la partie) parcourir les antiques, vastes et majestueuses allées de Colombier; elles occupent le terrain entre Colombier, à commencer droit au-dessous du château, et le lac: ce sont des planes, des frênes, des peupliers, des ormes, des marronniers; il n'y a d'aucune espèce de sapin. Arrivé au bord du lac, l'on se trouve dans le grand chemin d'Auvernier à Cortaillod. En marchant dans cette route contre Cortaillod, l'on arrive à un coup de fusil de marche, au Bié, magnifique bien de campagne et fabrique d'indienne, appartenant jadis à M. le banneret de Luze et aujourd'hui à Mme sa veuve. Nous ne fûmes pas dans la maison de maître, mais bien dans la fabrique, où nous vîmes la troupe des ouvriers travailler: nous fûmes au jardin qui est beau, et, sur la terrasse qui le domine, je vis un beau et grand globe, d'un pied de diamètre,

(1) Il est intéressant de rapprocher du récit du pasteur Frêne ce que disent des *Allées* de Colombier et du *Bié* les touristes contemporains. Sinner, dans son *Voyage dans la Suisse occidentale* (Neuchâtel, 1781, t. I, p. 258-259), en parle en ces termes: « Ces belles allées de Colombier, qui ont mille pas de longueur, commencent à se dégrader; elles servent aujourd'hui d'avenue à une belle maison de campagne qui porte le nom de *Bied.* On croit de loin voir un château; une fabrique de toiles peintes est l'origine de cet établissement. Le propriétaire y a bâti un joli pavillon dont la vue est charmante. La riche côte depuis Auvernier à St-Blaise offre le tableau de la prospérité de ce pays. Neuchâtel et son château semblent commander ce beau lac, qui se présente jusqu'à son entrée dans la Thièle. On voit le Julemont, les collines d'Anet, les grands marais et la montagne du Vuilly qui sépare ce lac de celui de Morat. Les peintres français qui ont dessiné, il y a quelques années, les vues de la Suisse, auraient bien fait de donner au public de pareils sites, plutôt que des vues de ce lac, hérissées de rochers et d'îlots, que personne n'a vus avant eux. — Des prairies fertiles joignent le Bied à une autre fabrique qui porte le nom d'*Areuse*, d'après celui de la rivière qui descend de Boudry, vient tomber dans le lac, embellit et enrichit la plaine en formant des cascades. Elle passe enfin sur des digues construites pour les fabriques de M. Pourtalès, très habile négociant, connu à Paris, à Londres, dans tous les pays commerçants, et qui enrichit sa patrie en l'embellissant par ses bâtimens... »

Mme Gauthier fait aussi le plus grand éloge du Bied qu'elle visita en 1790: « Près de Colombier commence l'intéressante chaîne de manufactures de toiles peintes. La première se nomme le *Bied;* elle appartient aux enfants de Mad. de Luze, dont le mari l'a fait bâtir peut-être un peu trop près d'une vaste et belle maison de campagne, que cette veuve a conservée. Les jardins, situés sur la pointe de la baie, sont de niveau avec le lac: ils ne sont ni anglais, ni français, ni suisses; mais ils sont charmans, et l'on en rencontre rarement de plus jolis. — Du *Bied,* nous fûmes à *Reuse*; les manufactures appartiennent à M. Pourtalès... » *(Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la révolution,* Londres, 1790, t. II, p. 408-409).—

étant un cadran gnomique, ainsi qu'il est intitulé. Nous retournâmes pour le dîné à Colombier; après quoi, ma fille, mon épouse, M. de Gélieu et moi, fîmes visite à Mme DuPâquier: c'est la mère de Mme DuPâquier, épouse du ministre de ce nom, jadis disciple de M. de Gélieu qui, en 1779, vint nous annoncer la naissance de la petite Isabelle, qui est aujourd'hui ministre, que le roi de Prusse a nommé son prédicateur, et qui, lorsque nous avons été à Colombier, en était parti depuis peu avec son épouse pour Berlin y remplir son beau poste. Une fille de Mme DuPâquier la mère, est la femme de M. DuPâquier, intendant de la fabrique d'indienne du Bié; cette dernière jeune dame, au rapport de mon épouse qui la vit (moi non) au Bié, est une parfaitement belle femme. On comprend, par ce que je viens de dire, que la famille des DuPâquier est nombreuse et divisée en plusieurs branches. Leur antique lieu d'origine serait-ce le *Pâquier*, au haut du Val-de-Ruz?

De chez Mme DuPâquier la mère, nous fûmes chez M. le receveur Borel, qui, avec Mme son épouse, nous fit voir leur beau jardin. Ma fille et mon épouse s'en retournèrent à la maison, et nous deux, M. de Gélieu avec M. le receveur Borel qui voulut bien nous accompagner, nous fûmes nous promener contre Boudry jusqu'à Areuse, petit village, mais où Mme de Pourtalès née de Luze a un magnifique bien de campagne, qu'elle tient de préférence. *(A suivre.)*

COSTUME NEUCHATELOIS, 18e SIÈCLE

(Avec une planche.)

Les images de costumes se passent facilement de commentaires, elles s'expliquent d'elles-mêmes. Nous avons pu déjà, grâce aux innombrables portraits peints par Reinhardt, nous faire une idée des conditions sociales de notre pays à la fin du 18e siècle, nous arriverons à un ensemble plus complet encore par la communication de documents de ce genre; celui que nous reproduisons aujourd'hui est dû à l'obligeance de M. Albert Henry, à Cortaillod, et au crayon de M. Albert Vouga. L'habit que porte le bon campagnard est une mode bourgeoise formée, pour le collet et les revers, de l'habit mis en honneur par la révolution, et ayant les basques écourtées de la carmagnole. Ce vêtement se porte encore dans nos campagnes, ainsi que dans les cantons de Vaud, de Berne et de Fribourg.

A. BACHELIN.


Costume neuchâtelois.
1797.
Dessin de A. Vouga.
d'après J. Reinhardt.
A. B.



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de juin, p. 125)

LÉOPOLD ROBERT

1794-1835

Le peintre des *Moissonneurs* a été l'objet de tant de livres et notices, qu'il semble que tout ait été dit sur cet illustre artiste; ses œuvres, sa vie, ses lettres ont été analysées avec tant de soin, que cette figure se présente à nous avec une netteté qui l'a peut-être dépouillée de ce vague mystérieux et poétique qui flotte autour de certaines personnalités artistiques; l'analyse a déchiré les voiles, l'homme et le peintre nous apparaissent aujourd'hui sous le plein jour de la réalité. Peut-être, cependant, eût-il été préférable de laisser un peu d'ombre autour de cette vie agitée et si tristement dénouée.

C'est parce qu'une étude, consacrée aux artistes neuchâtelois, serait incomplète en ne mentionnant pas Léopold Robert, que nous ajoutons ici quelques lignes à ce qui a été dit de lui.

L'influence de Maximilien de Meuron sur la carrière de Robert est connue; on sait que c'est par sa bienveillante intervention que le jeune homme put voir l'Italie et trouver la voie de son talent. Max. de Meuron avait déjà signé plusieurs toiles remarquables au moment où il fit la connaissance de Robert; il put donc lui donner les conseils judicieux de l'homme de métier, lui indiquer le fort et le faible de ses premiers tableaux; l'amitié, on le sait, vint augmenter le charme des relations des deux artistes; Max. de Meuron parla et écrivit dès lors à Robert avec l'abandon et l'intimité d'un frère aîné, et l'influence de ces relations fut profitable au jeune peintre; elle nous paraît devoir être affirmée par des preuves.

Dès la première lettre que Robert écrit de Rome à ses parents, il leur dit qu'il suivra les conseils de M. de Meuron; il sentait donc qu'il avait en lui un homme capable de le comprendre, de l'aider de ses avis dans les tergiversations et les doutes de sa carrière.

« Combien je vous remercie de votre bonne lettre et de vos bons conseils! écrit Robert à Max. de Meuron. J'en suis d'autant plus reconnaissant que j'y ai trouvé tant de bonté et d'intérêt, que je ne puis douter que vous ne me conserviez toujours cet attachement qui m'est si précieux. Ah! je sens que si je pouvais les recevoir ici, j'en tirerais plus d'avantage encore, vous me donneriez un peu de courage; ils sont remplis de tant de justesse que je m'y abandonnerais entièrement. »

Que Robert n'a-t-il toujours écouté ces conseils qu'il se promettait de suivre!

En regard de ses lettres adressées à Max. de Meuron et publiées par M. Charles Clément, plaçons quelques fragments des pages que lui adressait son ami. Nous trouvons dans les suivantes des observations de métier dont on appréciera la justesse.

« De Neuchâtel, le 21 août 1819.

» Tâchez, mon cher Robert, de plus colorer vos lumières. Peignez des objets au grand soleil, soyez moins noir dans vos ombres. Ayez de grandes masses de reflets et des lumières franches, décidées et fermement touchées. Etudiez aussi des figures au soleil, et dans un tableau d'effet redoutez de faire dans votre atelier les figures qui doivent recevoir la lumière, à moins que vous ne puissiez les éclairer au soleil même. Allez dans le Colysée et étudiez-y de belles parties pour la couleur. Vous ne trouverez nulle part des tons de couleur aussi beaux, aussi riches et aussi lumineux. Faites-y des études de ton sans relâche. Et puis, quand votre couleur sera bien réchauffée, allez dans les endroits humides, mais n'y arrivez que bien préparé et rappelez-vous que les ombres les plus vigoureuses ne sont cependant jamais noires dans la main d'un bon coloriste. »

Nous plaçons ici, en intervertissant l'ordre des dates, quelques mots d'une lettre où il revient encore sur les précédentes observations.

« Du 18 novembre 1819.

» A l'égard de la couleur, je vous répète que je voudrais vos lumières plus lumineuses, et le blanc d'un ton plus chaud, moins blanc de linge propre. Enfin tâchez de peindre les chairs avec plus de franchise. Je remarque encore dans vos figures un *certain faire préparatoire pointillé* qui ne plaît pas. Touchez-moi çà avec plus de franchise et de fermeté. Votre exécution sent la timidité et la peine. Tâchez de la regaillardir, cela vous réussira à merveille. »

Cette appréciation de la peinture de Robert n'avait jamais été formulée si judicieusement; dans ses dernières œuvres cependant, il perdait cette manière qui sentait la peine. Quant à la touche franche et gaillarde, elle n'était point dans sa nature qui manquait de gaîté, il ne la chercha même point; lorsqu'il peignit la tête du joyeux Napolitain à mandoline placé à l'arrière du chariot dans la *Fête de la Madone de l'Arc*, il eut son éclair de chaleur et de libre allure, aussi ce morceau est-il un des plus séduisants de cette belle toile.

Dans une lettre datée de Rome le 15 juillet 1819, Robert s'exprime avec beaucoup d'abandon, et fait part à Max. de Meuron de ses doutes sur le succès de sa vocation; celui-ci lui répond :

« Au Villaret près Neuchâtel, le 1er septembre 1819.

» L'inquiétude que vous éprouvez tant sur le succès de vos études que sur celui de vos tableaux, est commune à tous les jeunes artistes, mon cher Robert. C'est une des épreuves de la carrière; mais si, comme je le désire de toute mon âme, vous n'avez d'autre ambition que celle d'employer aussi bien que vous le pourrez et vos talents et votre temps, sans vous laisser aller au découragement que produirait la comparaison de vos ouvrages avec ceux d'autres artistes plus favorisés que vous peut-être, vous n'en conserverez pas moins votre paix intérieure. Vos ouvrages s'en ressentiront et trouveront sûrement leurs amateurs. Tenez-vous et confiez-vous à ce que je vous dis, faites tout ce que vous pourrez, mais sans passion, puis abandonnez le soin du succès à celui qui donne la pâture aux oiseaux, qui revêt le lys des champs et qui bénit tout travail fait en vue de lui. La culture d'un talent reçu et l'acquisition d'une aisance qui en est le fruit, sont de l'ordre de la Providence. Ce qui fait le mal des artistes, c'est leur amour-propre qui exagère leur mérite : alors ils ne sont satisfaits ni d'eux ni des autres ; mais celui qui cultive son talent comme un don reçu, qui le fait religieusement et en vue de Dieu, celui-là trouvera la récompense. Je ne doute pas que vous ayez cette bénédiction. »

Il y a dans ces lignes le pressentiment d'une lutte que son ami voudrait conjurer; il a compris la nature de Robert, il devine ce que ses lettres n'expliquent pas, et son affection s'exaltant, il y trouve de graves et judicieuses pensées, exprimées avec une chaleur et une éloquence qu'il est inutile de faire remarquer.

Il revient ici encore sur une question de métier qui a son intérêt.

« De Bel-Air près Cressier, le 10 septembre 1821.

» Nous eûmes le plaisir de voir vos deux tableaux avant que de partir. M. de Roulet en était extrêmement content... Pour mon compte, je préfère hautement

le tableau de *la Religieuse*. J'ai admiré le costume et le dessin des figures du premier, mais comme le second m'attirait beaucoup plus, c'est à celui-là que je me suis attaché. J'ai trouvé que vous aviez fait beaucoup de progrès pour l'ensemble de la couleur, mais comme j'ai la mauvaise habitude de mettre le nez sur la peinture pour découvrir la manière de faire du peintre, j'ai trouvé que vous aviez toujours l'habitude de préparer vos ombres un peu pointillées avec la brosse, et je ne puis m'empêcher de regretter qu'un artiste comme vous ne fasse pas cela plus franchement. »

Cette maigreur de procédé se remarque dans les premiers tableaux de Robert; son ami revient à plusieurs reprises sur ce défaut dont il veut absolument le corriger, et l'on peut croire que ces conseils furent pour beaucoup dans la peinture plus nourrie de ses dernières années.

Ces lettres sont nombreuses, elles traitent avec détail tous les côtés de l'art, du métier au sentiment; chacune renferme son enseignement; Max. de Meuron sent qu'il doit soutenir le jeune homme, il s'en fait le protecteur et ne lui ménage pas ses avis.

« Du 23 novembre 1820.

» Continuez, mon cher ami, à travailler assidûment et modérément comme vous le faites, ne vous livrez qu'au plaisir d'employer fidèlement le temps au perfectionnement du talent que la Providence vous a confié; fuyez l'ambition comme la peste, et tout ira à merveille. »

Max. de Meuron eut dû souligner cette dernière phrase qui semble vouloir conjurer un lointain orage.

On a dit, et non sans raison, que Léopold Robert était le moins suisse des artistes suisses; il a eu, en effet, pour le pays natal, une regrettable indifférence; les portraits qu'il a peints dans le canton, le tableau des *Petites paysannes suisses jouant avec un chevreau*, et deux dessins sur pierre attestent seuls sa nationalité. On peut dire que son pays a plus fait pour Robert qu'il n'a fait pour lui. Plusieurs amis et amateurs eussent aimé cependant qu'il consacrât quelque page à la Suisse; Max. de Meuron l'y engageait chaleureusement, voici ce qu'il lui écrivait à ce sujet.

« De Neuchâtel, le 20 janvier 1825.

» Un voyage en Suisse ferait diversion, conviendrait à votre santé, et vous ferait goûter après avec plus de plaisir les avantages de la patrie des arts. Lorsque je laisse jouer mon imagination, je songe au plaisir que j'aurais à vous revoir, je vous suppose passant l'été en Suisse et faisant quelques sujets de notre histoire, quelque épisode guerrier. Au lieu d'un malheureux brigand (dans le

fond véritable objet d'horreur qu'on ne sait pourquoi il attache), je vous vois traitant le sujet d'un de ces braves champions de notre liberté, blessé mortellement, mais heureux d'avoir donné sa vie pour son pays. Je l'entoure de jeunes guerriers qui s'enflamment à la vue de son héroïsme. Tout cela se passe dans un site magnifique du berceau de la liberté helvétique, et je me dis : Robert tirerait un grand parti de cela et nationaliserait heureusement son talent. »

Robert resta sourd à ce conseil sur lequel son ami revint à plusieurs reprises; une seule toile seulement eût pu nationaliser son taleut; peut-être eût-il trouvé, en étudiant un sujet alpestre, que la Suisse avait, comme l'Italie, ses grands côtés pittoresques, mais il avait été pris par le charme de Rome, de l'Apennin, de la mer, par la beauté des costumes romains, il s'était si bien fait une seconde patrie de ce sol classique, que c'est à Florence qu'il peignit le tableau cité tout à l'heure, *Petites paysannes suisses jouant avec un chevreau.* De temps en temps, cependant, il parle du pays, soit que le souvenir le lui rende plus cher et plus beau, soit qu'il pense être agréable à son ami Meuron. « J'ai reçu dernièrement un catalogue du Salon, qu'on m'a envoyé de Paris, lui écrit-il; en le parcourant, j'ai vu qu'il n'y avait aucun tableau représentant quelques belles vues de notre belle Suisse. »

Tout en restant fidèle au pays de ses premières impressions, il garde au fond du cœur le désir de revenir en Suisse. « Si jamais je me fixe dans ma patrie (ce que j'ai dans la tête bien solidement imprimé), écrit-il à sa sœur en 1830, ce sera plutôt à Neuchâtel que je m'établirai, ou à Berne, pour être toujours à même de parler d'art, et de voir des artistes et des amateurs. »

Robert trouva dans son pays de fidèles admirateurs. Si la Chaux-de-Fonds a rasé la maison où il est né, en revanche une de ses rues porte son nom; une statue en plâtre, représentant l'artiste, la décora même quelque temps à l'occasion du Tir fédéral de 1863. Le bâtiment des expositions de la *Société des Amis des Arts*, à Neuchâtel, porte le nom de *Musée Léopold Robert.*

Le 28 février 1872, une Société formée d'amateurs de Neuchâtel, achetait le tableau des *Pêcheurs de l'Adriatique* à la vente de la collection Paturle, pour le prix de 83,000 francs, 90,000 fr. avec les frais; ils le cédèrent ensuite, avec une perte de 40,000 fr., au musée de notre ville. Un tel acte honore ses auteurs, il eût réjoui le fondateur de la *Société des Amis des Arts*, l'ami de Robert, le peintre Maximilien de Meuron.

Grâce à cet acte patriotique, Neuchâtel possède une des œuvres capitales de l'artiste, celle, peut-être, où il a mis en évidence ses plus belles et ses plus caractéristiques qualités, en regard de ses défauts d'école; elle est intéressante même à ce point de vue-là. Nous avons déjà donné (voir *Musée neuchâtelois* 1874) une notice sur cette toile qui, d'un *Carnaval de Venise*, arrive à de-

venir, après de pénibles mutations, le *Départ des pêcheurs de l'Adriatique pour la pêche au long cours.* C'est à ce fait qu'il faut attribuer le manque d'unité de cette composition dont le sujet ne s'explique pas facilement, et ne se lit point avec la netteté qu'on remarque dans l'*Improvisateur, les Moissonneurs* et la *Fête de la Madone de l'Arc.*

Le maître résume dans cette toile deux principes, celui de l'école dont il était l'élève, et ce sentiment moderne épris de vérité, gros de luttes et d'avenir, dont il montrait les horizons, et que d'autres, marchant sur la route frayée en partie par lui, devaient affirmer d'une manière brillante.

(*A suivre.*) A. BACHELIN.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre, pag. 221.)

Non-seulement on donnait des concerts pendant l'hiver, depuis le mois de novembre, dans une des salles de l'ancien hôtel-de-ville, mais il existait aussi une société d'amateurs qui représentait des pièces de théâtre, des comédies et des vaudevilles. Les acteurs et actrices, qui appartenaient à la classe riche de Neuchâtel, jouaient très bien leur rôle, à en juger d'après ce que raconte Madame de Charrière dans ses *Lettres neuchâteloises.* Quant aux pièces dramatiques qui étaient représentées, elles sont la plupart tombées dans l'oubli. Voici une liste des titres de comédies que Madame Droz née Gaudot, éditeur du *Mercure suisse,* offrait à vendre en 1769 :

La jeune indienne, comédie en un acte, par M. de Champfort.
Le serrurier, opéra bouffon.

On ne s'avise jamais de tout, opéra-comique de M. Sedaine.
Les deux sœurs rivales, comédie.
Le calendrier des vieillards, opéra-comique.
La fille capitaine, comédie par M. Montfleury.
Le tonnelier, opéra-comique.
La veuve, comédie.
Le roi et le fermier, comédie par M. Sedaine.
Les deux chasseurs et la laitière, comédie.
Isabelle et Gertrude.

Dans les lettres que le baron de Sandoz-Rollin adressait à son ami Louis de Marval, nous trouvons les deux passages suivants relatifs aux représentations théâtrales données par la Société des concerts, de Neuchâtel. Le baron de Sandoz écrivait en 1773 :

« Il n'est bruit que de comédies dans la petite ville du Mont-Jura, et tu n'y participes pas; les bienséances t'en ont empêché peut-être, et j'applaudis à tes sentiments; tu sais renoncer à un genre de divertissement pour lequel je t'ai vu beaucoup de talent, mais un talent mène à un autre et il est d'un bon citoyen de donner la préférence au plus utile et au plus convenable. »

Huit années plus tard, le baron de Sandoz-Rollin écrivait de Paris à son ami de Marval :

« Le bruit de vos comédies a pénétré dans le grand bruit de la capitale; voilà de quoi enfler votre vanité; voici de quoi la rabattre: on y a blâmé le choix de vos pièces, prétendant qu'il ne s'accordait pas avec le talent des acteurs qui les représentent; on vous reproche d'être maniérés et de bredouiller la langue française, au lieu de la parler, ce qui est un défaut dans le monde, et un grand défaut sur le théâtre. Consultez-vous, et voyez si les reproches vous appartiennent. Ne vous rebutez point pour cela de ce genre d'amusement, je le considère comme moins frivole que tant d'autres. Il peut contribuer à former l'organe et la prononciation, il donne du maintien et de l'aisance dans les manières, et enfin il tend à exercer la mémoire et le goût. »

Les salles de l'ancien hôtel-de-ville, démoli en 1860, ne se prêtaient pas aux représentations théâtrales et aux concerts. Elles étaient aussi trop peu spacieuses. Tous ces inconvénients et le goût plus développé pour des récréations de ce genre, firent naître l'idée de construire un bâtiment spécialement destiné au théâtre et aux concerts.

C'est vers l'année 1766 que la *maison des concerts* de Neuchâtel fut construite en dehors de la porte St-Maurice, sur un emplacement qui était jadis occupé par des jardins du fossé de la ville. L'ouverture de cette salle indique qu'au milieu du siècle passé la richesse publique s'était développée considérablement et que le degré d'instruction et d'éducation des individus de la classe

riche était relativement très élevé. C'est dans cette classe que la *Société des concerts* prit naissance. Ce furent aussi ses membres qui, non seulement donnaient les représentations théâtrales, mais cultivaient l'art de la musique et cherchaient à le développer.

L'indication suivante de quelques morceaux tirés d'un répertoire de 1796, appartenant à un membre de la Société des concerts, nous donne une idée des programmes de ces soirées musicales :

1° Ariettes.

Des Visitandines, par Devienne: *Qu'on est heureux de trouver en voyage*, etc., pour basse-taille.

D'Œdipe à Colonne, par Sacchini : *Le fils des Dieux*, etc., pour ténor.

De Nina, par d'Aleyrac : *C'est donc ici que chaque jour*, etc., pour ténor.

Du roi Théodore, par Pæsiello : *Quand les vents troublent l'onde*, etc., pour ténor.

De Richard Cœur-de-Lion, de Grétry : *O Richard, ô mon roi!* etc., pour ténor.

2° Duos.

De Camille, par d'Aleyrac : *Allons, avance*, etc., pour deux voix de ténor.

Des Prétendus, par le Moyne : *Quoi, trois époux!* etc., pour deux voix de femmes.

De la Fausse paysanne, par Propiac : *Aye! aye! pauvre courier*, etc., pour deux basse-tailles.

Du Directeur dans l'embarras, de Cimarosa : *J'aime à t'entendre, Philomèle.*

De Philippe et Georgette, par d'Aleyrac : *Eh! venez donc, mademoiselle*, etc., pour deux voix de femmes.

3° Trios.

De la Soirée orageuse, par d'Aleyrac : *L'amant épris*, pour deux voix de femmes et basses.

Des Prétendus, par le Moyne : *Point de faiblesse*, etc., pour voix de femme, ténor et basses-taille.

Des Visitandines, par Devienne: *Quoi, vous voulez*, etc., pour voix de femme, ténor et basset.

4° Quatuor et Chœurs.

Du Tyran corrigé, par Méhul : *Toutes trois vous êtes jeunesses.*

Chœur de Nina : *Dors, cher enfant, que le sommeil*, etc.

» *Chantons, Nina, chantons notre tendresse.*

Chœur de la Fausse paysanne, par Propiac : *Célébrons trétous sa présence.*

Le Songe d'Atis : *Je succombe et je sens une froide* .. etc.

La *Feuille d'Avis* contient assez souvent des annonces relatives aux concerts et à la musique. Nous communiquons les suivantes, contenues dans les années 1769, 1770 et 1771 de cette publication :

— « La direction des concerts a prêté les concerts de Vivaldi en 7 ou 8 volumes au moins, et les partitions d'Eglé et de Zélindor, à des personnes dont elle a oublié le nom. Elle prie de les renvoyer. »

— « Elle offre aux amateurs de la musique en manuscrit, composée par de fort bons auteurs et très connus. »

— « Perdu. Un billet de concert appartenant à M. le professeur Bertrand, se trouvant égaré, on prie la personne qui l'a trouvé de le remettre au bureau d'avis, avertissant que ce serait inutilement qu'on se présenterait à la porte. »

— « AVIS. Un billet de concert de M. le banneret Osterwald manquant depuis lundi passé, la personne entre les mains de qui ce billet est resté par mégarde, est priée de le renvoyer pendant le courant de la semaine et est avertie qu'il serait inutile de le garder et de le présenter. »

Les annonces suivantes indiquent les instruments de musique en usage au siècle passé :

— « On offre à vendre :

Un clave-corde tout neuf et en bon état, propre pour les jeunes gens qui prennent des leçons de clavecin. »

— « Un clavecin organisé, fait par le célèbre M. Steller, consistant en un clavecin à ravallement, et un double clavier à 3 régistres avec le son de la harpe et une belle peinture, toute la garniture surdorée, son dessous est composé de 3 régistres de flûtes ; on peut jouer le tout ensemble, un chacun seul et faire beaucoup de variations, faisant une harmonie très agréable et très propre pour accompagner la musique ; le tout est ouvragé proprement, le plus juste prix est 36 louis d'or neufs le tout ensemble, ou le clavecin seul avec un pied ordinaire 28 louis d'or neufs (fr. 580). »

— « Un psaltérion très propre et bien monté, orné de figures, garni en nacre de perles, avec sa caisse qui ferme à clef. »

— « Un cor presque neuf et fait par un très bon maître. »

— « Pour 2 louis d'or neufs (fr. 42), un clavecin soit clave-corde ou épinette en très bon état et des morceaux de musique. »

— « On demande à acheter une flûte traversière qui ait les 3 corps, soit juste et à bon prix. »

— « A vendre une flûte traversière de prix, qui a 5 corps en buis; elle n'est pas belle, mais elle est d'une qualité supérieure.
Un très bon violon.
Une très bonne guitare.
Une basse avec son archet. »

— « On offre à vendre une excellente flûte traversière, garnie en ivoire, un lutrin, une basse et son lutrin, un clavecin et épinette. »

— « A louer un clavecin. »

— « Papier régal de Bâle, rayé pour la musique, L. 30 la rame ou 16 batz (fr. 2«40) la main qui contient 48 feuilles. »

— « Fréd. Ruff, musicien de S. A. S. le prince de Baden-Dourlach, s'offre pour donner des leçons pour le clavecin. »

— « Un musicien italien offre aux amateurs d'excellentes pièces de musique nouvelle, telles que ariettes, symphonies, quators, trios et pièces de clavecin. Il réussit aussi à copier de la musique. »

D'après les recensements annuels, on comptait dans le pays en moyenne

18	maîtres de musique	de 1752—1759,
10	—	de 1760—1769,
7	—	de 1770—1779,
10	—	de 1780—1789,
12	—	de 1790—1799,
15	—	de 1800—1809,
14	—	de 1810—1815.

Pour terminer cette série d'annonces relatives à la musique, nous citerons encore la suivante, qui prouve que le goût de récréations intellectuelles n'étouffait pas chez nos arrière-grands-pères l'esprit de charité et de bienfaisance. Nous lisons dans le dernier numéro de la *Feuille d'avis* de l'année 1770, année de disette, l'avis suivant :

— « MM. les directeurs du concert établi depuis plusieurs années en cette ville, informent le public et surtout les personnes qui étaient accoutumées de s'abonner, qu'ils ont résolu de supprimer les concerts pour cette année. Les motifs qui les ont déterminés, tirés des circonstances, ne sont malheureusement que trop fortes et ne pouvaient manquer de déterminer des citoyens.

Ils espèrent que tous ceux qui partagent cette qualité avec eux applaudiront à leur résolution et n'en seront que plus disposés à favoriser un établissement agréable et utile, mais toujours subordonné à l'amour de la patrie et de la bonne

police. Les personnes qui y consacreraient quelque partie de leur superflu sauront en faire un autre emploi dans ces temps.

* * *

A en juger d'après les avis insérés dans la *Feuille d'avis*, le goût du *dessin* était aussi développé à cette époque que le goût de la musique. Le commerce des tableaux à l'huile et des gravures avait lieu surtout pendant la durée des foires.

En 1769, un certain Hardy, marchand d'estampes, et un nommé Rumny, marchand de tableaux, annoncent qu'ils sont arrivés à Neuchâtel ; le premier avait sa boutique sur la place du lac, l'autre au rez-de-chaussée de la maison du Trésor. Un autre marchand d'estampes, Bergion, vendait aussi des cartes géographiques, des atlas, des livres d'architecture et des modèles calligraphiques.

Le 20 juillet de la même année, on offrait à vendre : six tableaux représentant les batailles d'Alexandre-le-Grand, son triomphe et la famille de Darius en captivité.

« Quatre de ces tableaux sont de 5 1/2 pieds de longueur sur 3 1/2 de hauteur, et les deux autres de 4 pieds sur 3.

« Ces tableaux sont d'après les originaux mêmes du fameux Lebrun. On les estime 15 louis d'or neufs. On pourra les voir au Faucon. »

— « A vendre un exemplaire en feuilles des images des héros et des grands hommes de l'antiquité; dessiné sur des médailles par J.-Aug. Canini, gravées par Picart le romain, avec plus de 100 figures. Amsterdam, 1731. »

— « A vendre les estampes de la Gallerie du Luxembourg peintes par Rubens et gravées par différents maîtres célèbres; les épreuves en sont très belles. De plus, les petites batailles d'Alexandre, de Lebrun, gravées par Andron, de la plus grande beauté et très rares. Enfin l'histoire de Méléagre en 6 pièces, d'après Lebrun et gravées par Picard. Les vues des plus beaux bâtiments de France, églises, tombes, ruines de Balbec et de Grèce, par Jean Marot, en 182 pièces; prix 2 louis. Le recueil des peintures de Piètre de Cortone qui sont à Florence dans le palais du grand-duc. S'adresser chez le conseiller Bolle, à Yverdon. »

— « A vendre, chez Penserot : Portraits à l'huile et au pastel, paysages et estampes en taille douce. »

— « Une personne de cette ville a reçu en commission un assortiment de fins pastels, appelés pastels des dames, de la fabrique de Lausanne, très connue

par les excellents pastels que l'on en tire de toute l'Europe. Ceux-ci sont d'une nouvelle espèce et propres à peindre en grand et en petit, la figure, les fleurs et le paysage. Cet assortiment renferme 21 nuances et en tout 101 crayons. Il coûte 7 écus neufs.

— « Un peintre de Winterthour offre ses services pour toutes sortes de peintures, appartements, paysages, etc. Il pourrait enseigner aux jeunes gens. »

— « Le sieur Petitpierre graveur, offre ses services, tant pour la gravure que pour les leçons de dessin. »

Nous devons ajouter que ce n'est qu'en 1788 que la première école de dessin fut ouverte à Neuchâtel. A partir de l'ouverture de cette école, le goût des arts se développa à Neuchâtel, et nous devons attribuer à cette institution une influence heureuse sur le développement que les beaux-arts ont atteint dans notre canton. Il suffit à cet égard de rappeler que le père de la peinture neuchâteloise, Max. de Meuron, et Abram Girardet furent des élèves de l'école de dessin et reçurent les premières leçons de Ricco [1] qui inaugura la série des professeurs de dessin à Neuchâtel. Max. de Meuron avait conservé de Ricco un souvenir agréable et lui reconnaissait un vrai talent et les aptitudes d'un maître de dessin.

De 1752—1759	on comptait dans le pays	4	maîtres de dessin,
de 1760—1769	—	7	—
de 1770—1779	—	3	—
de 1780—1809	—	8	—
de 1810—1815	—	11	—

*
* *

Les représentations théâtrales n'étaient pas, au milieu du siècle passé, frappées de défaveur de la part d'une certaine classe de la société, comme elles l'ont été à Neuchâtel dans le courant du siècle actuel. Les lettres de Mme de Charrière et d'autres documents nous prouvent que la joie et les divertissements innocents n'étaient nullement bannis de la société aristocratique. Cette gaîté qui animait nos arrière-grands-pères à l'époque où l'aisance s'était établie, s'assombrit à la fin du siècle, et déjà, pendant la domination de Berthier,

[1] Ricco, né à Volpian, fut nommé en 1787, sur la recommandation de Pécheux, directeur de l'Académie de peinture, à Turin. Son traitement fut fixé à fr. 1000 par an et en outre 30 sols de chaque élève, par mois et par heure de leçon. C'est par les soins de l'ambassadeur Chambrier, qui représentait la Prusse à Turin, que Ricco fut appelé à Neuchâtel.

le ton dominant à Neuchâtel était raide et guindé. Henri Escher, qui passa quelque temps à Neuchâtel au commencement de ce siècle, en parle dans ce sens (¹). Cinquante ans auparavant la vie était considérée sous des couleurs moins sombres, on était au siècle de Louis XV et on dansait à Neuchâtel. La *Feuille d'avis* de 1770 contient l'annonce suivante :

— « Le sieur Marchand, maître à danser, offre ses services au public. On pourra prendre des leçons de lui, soit pour danses sérieuses ou de caractère, comiques, allemandes, rigodons de Provence et nombre de contredanses nouvelles; il promet les donner avec tous les soins et l'exactitude possibles à un écu blanc par mois (30 batz — fr. 4»50). Il espère que les personnes qui voudront bien l'honorer d'un essai auront lieu d'être satisfaites en lui. »

Le prix des leçons était en 1770 de 21 batz (fr. 3»15) par mois pour chaque écolier, dont plusieurs se réunissaient aux mêmes heures, et de 30 batz (fr. 4»50) pour ceux qui prendront les leçons dans leur maison.

Le nombre des maîtres à danser était à cette époque de cinq en moyenne.

La danse faisait partie du programme d'éducation des demoiselles et des fils de famille; mais l'art de l'escrime était encore plus indispensable aux jeunes gens de qualité. Neuchâtel envoyait constamment des recrues aux troupes suisses qui étaient au service de la France, de la Hollande, de l'Angleterre et de la Prusse, et tous les officiers devaient savoir manier l'épée non seulement au jour de la bataille, mais aussi pour venger des injures personnelles et se défaire d'un rival en amour. Les duels étaient encore fréquents à cette époque et Madame de Charrière fait mention d'un duel (²) qui eut lieu dans les allées de Colombier. Les maîtres d'escrime ne devaient donc pas manquer à Neuchâtel. C'est ce que prouvent les trois annonces suivantes de la *Feuille d'avis* de 1770 :

— « Jean-David Jequier, maître d'armes et faiseur de bas au métier, donne avis que, travaillant lorsqu'il n'est pas occupé par ses leçons, il fait habits, vestes, culottes, bas, mites à jour et unies, ayant un métier très propre pour faire bas de commande ou de durée, travaillant fil, filoselle, laines, coton et poil de chèvre. »

— « Le sieur de Mougin, ancien maître d'armes de cette ville, ne pouvant plus exercer sa salle d'armes, à cause de sa caducité, donne avis à la noble jeu-

(¹) Henri Escher. Errinnerungen aus mehr als 70 Jahren. Zurich, 1870.

(²) V. Registre du Conseil d'Etat, 1738, janv. 21. M. de Merveilleux, officier au service de la Hollande, fut blessé dans cette rencontre par son adversaire Dantin, officier hollandais.

nesse qu'il a trouvé un habile et très excellent maître. Il donnera les informations nécessaires. »

— « Le sieur Rolland, maître en fait d'armes, de Nîmes en Languedoc, offre ses services à la belle et noble jeunesse. La salle sera ouverte depuis 9 heures du matin jusqu'à midi et depuis 1 jusqu'à 3. Maison neuve, près la porte St-Maurice. »

Les maîtres de danse et d'escrime étaient plus nombreux que les maîtres de dessin.

De 1760 à 1769 on comptait en moyenne dans le pays quatre maîtres d'escrime. Dans les autres périodes décennales il n'y en a que deux d'inscrits sur les tableaux du recensement. De 1810 à 1815, le chiffre est réduit à un.

— « Roux, orfèvre et jouailler d'Yverdon, pour la première fois à la foire de Neuchâtel, offre des épées et des couteaux de chasse, etc. Sa boutique est chez la veuve Mottaz née Dupasquier, proche de la Galère. »

(A suivre.)

LE PSAUTIER A NEUCHATEL

EN 1700.

La révision du Psautier par *les pasteurs et professeurs de l'Eglise et de l'Académie de Genève*, d'après la version de Conrart, était terminée en 1693, et l'année suivante le Conseil autorisait l'impression de ces nouveaux psaumes. On les fit apprendre d'abord dans les écoles, et ce ne fut qu'en 1698 que l'on commença à les chanter dans les temples. Après un essai de plus d'une année, la Compagnie des pasteurs de Genève (12 janvier 1700) adressa une lettre-circulaire aux autres Eglises pour leur exposer les motifs de son intervention et leur proposer d'introduire elles-mêmes le Psautier révisé. Mais cette communication dont l'opportunité était évidente, soit difficultés d'exécution et de position ecclésiastique, soit jalousie à l'endroit de Genève qui semblait s'arroger une sorte de primatie, fut reçue bien diversement dans les Eglises de la Suisse et dans celles du Refuge [1].

[1] *Histoire du Psautier des Eglises réformées*, par Félix Bovet.

A Neuchâtel, l'accueil fut des meilleurs, et de la part de la Vénérable Classe et de la part des Conseils de la ville. Le terrain s'y trouvait bien préparé par nos bonnes relations avec Genève, et c'était l'année même du premier décanat de J.-F. Ostervald dont l'esprit était fort ouvert aux utiles réformes.

Dans un Conseil extraordinaire du 14 février, « lecture est faite, disent les « Manuels de la ville, d'une lettre de LL. EE. de Berne, par laquelle Elles « nous marquent que Messieurs de Genève leur ont écrit qu'ils avaient établi « dans leurs Eglises les Psaumes de la nouvelle version de Conrart, qu'ils les « conviaient à en faire de même; que comme cela regarde l'Etat ecclésiastique, « ils l'avaient renvoyé par devant eux, et que comme nous avons une même « communion avec eux, ils seront bien aises d'avoir notre opinion là-dessus. « Sur quoi il a été arrêté qu'on en donnera avis à Messieurs nos Pasteurs « pour le représenter à Messieurs de la Vénérable Classe. »

La Compagnie, réunie en assemblée solennelle le 1er mai, prit connaissance de la lettre de Genève qui lui avait été envoyée directement, et reçut avec plaisir l'ouverture faite à M. le Doyen par Messieurs du Conseil de ville, « que « LL. EE. de Berne leur avaient écrit et marqué qu'ils voulaient aussi faire « ce changement dans leur Etat [1]. » Puis après en avoir délibéré, elle adopta cette salutaire mesure « pour la plus grande gloire de Dieu, l'édifica- « tion de nos Eglises et l'honneur de notre religion. Quant à ce qui est de la « manière, la Compagnie trouve qu'avant toutes choses, comme il serait à « propos que ce changement commençât par l'Eglise de Neuchâtel, on « informera Messieurs les Quatre-Ministraux de notre résolution, et l'on « conférera avec eux sur le temps auquel cette introduction pourrait se faire « en ville. En attendant, Messieurs les Ministres de la campagne donneront « avis aux anciens et aux principaux membres de leurs Eglises du change- « ment que l'on médite, et de dimanche en huit, ils en avertiront le peuple « dans leurs sermons, sans pourtant déterminer le temps auquel cette intro- « duction se fera [2]. »

Quelques jours après, la conférence eut lieu (5 mai) entre les délégués de la Classe et les Quatre-Ministraux, et l'accord paraît avoir été facile, car le lendemain le Conseil de ville ayant appris « que Messieurs de la Vénérable « Classe avaient fait leurs réflexions à leur dernière Générale et résolu de « faire chanter les nouveaux Psaumes dans les églises de ce pays (ce qu'on

[1] Ceci n'est pas d'accord avec l'*Histoire du Psautier*, où on lit, p. 166: « A Berne, pen- « dant que l'Eglise française réfugiée s'empressait d'adopter le changement qu'on lui « proposait, le Conseil souverain et les pasteurs de l'Eglise nationale le désapprouvaient. »

[2] *Actes et Arrêts de la V. Classe.*

« pourrait commencer au premier du mois d'août prochain), sur ce il a été « passé qu'on écrira à LL. EE. de Berne : qu'ayant conféré avec Messieurs de « la Vén. Classe, Eux et nous avons trouvé que pour l'honneur et la gloire « de Dieu, il serait bon d'introduire les Psaumes de la nouvelle version, et « que nous souhaiterions que cela se fît au plus tôt. »

Au commencement du mois suivant, la Classe se prononce définitivement pour l'introduction du nouveau Psautier, le 1er août, dans toutes les paroisses du pays, « en en avertissant les peuples à l'issue de la prédication, le di- « manche après la Générale de juillet. » De plus, elle décida de répondre à Messieurs de Genève pour les remercier.

L'entente était donc parfaite et on était bien près d'aboutir, quand on s'aperçut (oubli singulier) qu'aucune décision n'avait été prise sur le choix même de la version nouvelle à introduire (1). Serait-ce celle de Conrart seulement, ou Conrart revu et retouché par les pasteurs et professeurs de Genève? M. le Doyen soumit le cas à la Compagnie le 3 juillet, et celle-ci se prononça pour Genève.

Enfin, le Conseil de ville ne tarda pas à donner encore une preuve de son intérêt pour les Psaumes nouveaux, en chargeant MM. les Quatre-Ministraux « d'en acheter cent exemplaires, lesquels ils distribueront selon leur pru- « dence aux pauvres bourgeois » (5 août).

Si l'innovation fut de ce côté promptement étudiée, consentie et réalisée, elle eut ailleurs et dans plusieurs paroisses de notre pays à vaincre une assez longue et parfois vive opposition. En voici pour nous les traces les plus authentiques. Rappelons d'abord le fragment du *Journal de Jacques Sandoz*, déjà cité par le *Musée neuchâtelois*, année 1866 :

« On a introduit la version des psaumes de MM. Conrart et de la Bastide, « retouchée par les pasteurs et professeurs de Genève. Les peuples en mur- « murent terriblement; cependant les ministres ont commencé de se servir « de cette dite version le premier dimanche d'août. Quelques communautés « en ont acheté à frais communs et d'autres ne les veulent pas recevoir. On « fait des livres pour et contre cette nouvelle version (2) » (1700).

Nous avons aussi sous les yeux une copie des *Résultats touchant le chant*

(1) On faisait alors usage du Psautier de Clément Marot et Théodore de Bèze.

(2) M. Félix Bovet, dans sa savante *Histoire du Psautier*, donne un catalogue des écrits polémiques relatifs à la version de Genève, au nombre de sept, parmi lesquels celui de J.-F. Ostervald, que possède la bibliothèque publique de Genève. Ostervald y défend les auteurs de la version nouvelle contre les attaques du Synode Wallon des Provinces-Unies.

des Psaumes aux Brenets (¹), document qui peut donner une idée assez juste des vivacités du temps, à l'égard du Psautier, dans quelques Eglises.

Aux Brenets, la Justice et le Conseil étaient assemblés le dimanche 13 octobre de l'an 1700, pour des affaires de communauté, et ils décidèrent unanimément « que le dimanche suivant on tâcherait, avec le Général (²), d'avoir « tout de nouveaux psaumes ou tout de vieux, pour la gloire de Dieu, l'unité « de l'Eglise et les encouragements de tant de bonnes âmes qui cessent de « chanter dans l'église, à cause qu'elles ne peuvent s'accommoder à la diver- « sité qu'il y a entre les vieux et les nouveaux; qu'on en donnerait avis à « M. D'Escherny, notre pasteur, et que même on le prierait de se joindre à « nous pour cet acte pieux. »

A ce dernier égard, l'ancien et conseiller Guillaume Billon annonça « qu'il « avait voulu s'entretenir de l'affaire des Psaumes avec M. D'Escherny, lequel « lui avait répondu : qu'on ne lui en devait pas parler et qu'il en fallait « indispensablement tout de nouveaux. »

Le dimanche suivant, la générale Communauté fut informée « que MM. de « la Vén. Classe avaient bien voulu, par sagesse et prudence, laisser à la « liberté des peuples de ces Etats de prendre les psaumes de la nouvelle « version ou de se tenir aux phrases de Marot et de M. de Bèze, suivant qu'un « chacun le trouverait à propos pour son édification particulière; que c'était « ainsi qu'on l'avait ouï prêcher par M. D'Escherny; que depuis ce temps, le « chantre ayant chanté sur cette nouvelle version, on voit beaucoup de gens « se décourager d'entonner les louanges de Dieu, comme ils le faisaient par « ci-devant, ne se pouvant accorder avec ces nouveaux psaumes; qu'ainsi la « dépense que l'on pourrait faire pour en acheter ne serait pas grande, et « qu'on rétablirait par là le chant à l'église à l'honneur et à la gloire de « Dieu (³). »

L'assemblée fut unanime en faveur du maintien de l'ancienne version, et les raisons qui en sont données ne manquent pas d'originalité :

1° « Les communiers ne reconnaissent aucune erreur dans les vieux « psaumes, et quoique l'on y puisse voir quelques mots un peu patois, ils ne « leur sont point en scandale et ils en comprennent très bien le sens.

(¹) Communication obligeante faite au Comité du *Musée neuchâtelois* par M. H. Bersot, secrétaire de commune, et qui est l'occasion de cet article.

(²) Assemblée générale de la commune.

(³) Il n'est pas fait mention, dans les *Actes et Arrêts de la V. Classe*, de la liberté laissée aux Eglises de conserver l'ancienne version à côté de la nouvelle ou de continuer à faire usage de l'ancienne seulement.

2° « La version ancienne est entrée au cœur, non-seulement des vieilles gens « mais aussi des gens de tout âge, « dès dix ans en haut », ensorte qu'ils « vont tous chantant au temple et au dehors : ce qui serait presque impossible « à supprimer de leurs cœurs, en y faisant entrer cette nouvelle version. »

3° « La préface des nouveaux psaumes parle de l'obligation où l'on sera « de les retoucher de temps en temps, à mesure qu'on changera des mots au « langage français et lorsque Messieurs de Genève recevront quelques avis « différents; on ne saura jamais où s'arrêter, on ne verra que confusion et « diversité dans les églises, et la sainte Ecriture nous enseigne que ce qui est « divisé contre soi-même ne peut subsister. D'ailleurs, il n'y a aucuns prin- « cipes ([1]) dans ces nouveaux psaumes pour l'instruction de la jeunesse.

4° « Les calomnies que nos adversaires nous adressent lorsqu'ils disent : « que M. Conrart étant mort au milieu de ses ouvrages, les Jésuites les ont « achevés, que nous serons obligés de confesser que notre culte est imparfait, « puisque de temps en temps nous changeons nos psaumes, et que leurs « ecclésiastiques nous en ayant donné des préceptes, ils nous emmèneront « bientôt à la messe...... »

Quelques-uns de ces arguments appartiennent peut-être à la polémique déjà engagée en ce moment, mais la couleur locale ne leur manque pas. L'impression qu'ils produisirent fut profonde et décisive. La conservation de l'ancien Psautier était désirée et fut votée par tous, avec cette explication *toutefois « qu'on laissait à la liberté d'un chacun de se servir du nouveau* « tant à l'église que dehors, le tout conformément à ce que M. le pasteur « avait prêché et fait connaître de la part de MM. de la V. Classe. »

Huit jours après, M. D'Escherny plaida chaudement dans son prêche la cause de la nouvelle version et alla même dans l'assemblée de commune continuer ses vives exhortations, au point de déclarer « qu'il regardait l'arrêt « du dimanche précédent comme une espèce d'attentat contre son ministère. » La réponse lui fut donnée séance tenante : tout s'était passé selon les règles et d'après les directions de la Vén. Classe, aucune sollicitation n'avait été faite et tout le monde s'était prononcé de son plein gré. L'assemblée consultée de nouveau, « chacun s'écria demeurer auprès des Résultats précédents sans « y rien changer. »

D'Escherny ne s'envisagea pas encore comme battu, la réforme projetée lui tenait fort à cœur. Une dernière fois, il invita la Justice et le Conseil à demeurer dans le temple à l'issue du service. L'entretien dut être plaisant. Le pasteur avait soigneusement compulsé les Psaumes de Marot et en avait

([1]) De musique.

extrait tout un arsenal, « une grande quantité de vieux mots qu'il dit reconnaître être hors d'intelligence, » et il en demanda malicieusement le sens à ses interlocuteurs. Quelle ne fut pas sa surprise!... Messieurs les justiciers et conseillers des Brenets n'éprouvèrent aucun embarras et fournirent à M. D'Escherny les explications et les interprétations les plus correctes. Cette fois-ci, le pasteur garda le silence et les paroissiens firent à leur guise (1).

En 1704, le Psautier nouveau était loin d'être en honneur dans toutes nos églises. Dans l'assemblée des pasteurs du 5 février, plusieurs membres de la Compagnie annoncèrent « que leurs paroisses avaient résolu de faire chanter « les *vieux Psaumes* par les régents, et il fut décidé qu'on fermerait les yeux « là-dessus pendant quelque temps, en attendant qu'on pût délibérer plus « outre là-dessus. »

Le 2 avril suivant, « M. Boyve, pasteur à la Chaux-de-Fonds, demande « à la Compagnie, comment il faut se conduire à l'égard des gens de la « Chaux-de-Fonds, qui doivent s'assembler dimanche prochain pour résoudre « si on doit faire chanter les *vieux Psaumes* au lieu des nouveaux. Il a été dit « que M. Boyve fera tous ses efforts pour empêcher cela par des voies de « douceur et en parlant aux particuliers. »

Les Manuels de la commune de la Chaux-de-Fonds se taisent entièrement sur ces projets de réaction (2).

Le changement si désirable fut donc lent à se produire et il fallut à la version des pasteurs et professeurs de Genève une trentaine d'années pour s'introniser dans les églises réformées de langue française.

Alphonse PETITPIERRE.

(1) Les D'Escherny, famille noble, avaient acquis la naturalisation neuchâteloise après la révocation de l'édit de Nantes. Jean-François D'Escherny fut consacré à Neuchâtel le 2 juillet 1690, nommé pasteur de Bôle et Rochefort en avril 1695, des Brenets le 12 septembre 1699, de Boudry en juin 1706, et il y mourut le 3 décembre 1709. D'Escherny fit partie, en 1707, du Comité de la Compagnie chargé de pourvoir aux cas urgents qui se présenteraient en l'absence du corps de la Classe, et comme tel fut désigné avec quelques autres pasteurs, en tout 11 personnes, pour assister d'office aux séances des Trois-Etats, concernant la succession à la Souveraineté. En 1710, la Classe, pour de bonnes raisons et par charité, accorda à sa veuve 10 écus blancs.

(2) Est-ce à ces longues hésitations qu'il faut attribuer l'habitude qui s'est longtemps maintenue chez certaines personnes de chanter *au sermon et au catéchisme* les notes et non les paroles? J'ai entendu maintes fois, en 1829, dans une paroisse des Montagnes, des hommes d'âge placés en petits groupes à la galerie du temple, chanter les notes avec une force et une énergie d'intonation, qui étouffaient parfois les voix plus timides et moins sûres de ceux qui chantaient les paroles. Je ne puis croire que ce fût encore une réminiscence des anciennes luttes au sujet du Psautier : c'était sans doute un singulier résultat de la méthode d'enseignement du chant.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de juillet-août 1877, page 192.)

Mme de Pourtalès, à Areuse [1].

Nous ne l'y trouvâmes pas, elle était depuis quelque temps à Genève pour sa santé. Son intendant nous reçut fort poliment; il nous fit tout voir, la maison et les dehors; il y a dans ceux-ci un vivier ou pièce d'eau, avec un bateau soit loquette : il n'y avait pour le moment point d'eau; d'ailleurs ce réservoir ou vivier ne m'a paru en grandeur que moitié de celui de M. de Falckeysen, à Bâle.... L'intendant de Mme Pourtalès (la femme au reste du fameux Pourtalès) est un M. Peter, aimable homme, officier de milice. En cette dernière qualité, il lui est arrivé, l'été passé, le plus singulier et terrible accident que l'on puisse imaginer : assistant à une revue et décharge, un soldat qui avait oublié la baguette dans son fusil, la lui lâche en tirant; elle était de fer. Elle traverse le corps de M. Peter qui, ayant reçu cette terrible passade, eut encore la force de se retourner et de considérer la baguette réfléchie d'un mur, auquel elle était enfin allée frapper à la sortie du corps, et tomba ensuite en défaillance. Avec tout cela, il en est heureusement revenu, et lorsque nous le vîmes, il était parfaitement convalescent; il nous offrit collation. Nous retournâmes ensuite contre Colombier. Dans cette promenade, M. Borel m'apprit qu'il était le possesseur du manuscript, 3 vol. in-folio, chaque volume d'environ 1800 pages, sur l'*Histoire de Neuchâtel*, que M. Bridel avait en main et dont il parle dans ses ouvrages, c'est-à-dire dans sa *Course de Bâle à Bienne*.

[1] Voir la note précédente.

1791. — Fallet, agronome [1].

Le 26 avril, à Dombresson, nous fîmes visite, avant le dîner, à M. le justicier Fallet, qui est renommé pour l'agriculture. J'aurais désiré plus encore de voir son frère, l'Ancien Fallet, qui a obtenu une médaille du Roi de Prusse, pour son zèle et ses succès dans l'agriculture.

Madame de Luze.

Le 27, nous vînmes à la maison de campagne de Mme la veuve banneret de Luze, née Varney. Ce domaine n'est qu'à un quart de lieue du Bié. Nous trouvâmes cette dame à la maison; elle nous reçut fort poliment. Il y avait une de ses deux belles-filles, née de Mézerac; l'autre est une demoiselle Osterwald, nièce et héritière en partie de cet Osterwald vivant à Paris, assez inconnu: il y est mort depuis peu, sans avoir été marié et laissant une succession immense. Les deux fils de Mme la banneret de Luze, qui ont épousé ces deux jeunes dames Mézerac et Osterwald, tiennent le bien et la fabrique du Bié.

Le pasteur Gallot [2].

Nous vîmes dans le jardin de Mme de Charrière, Mme la veuve Godeau née Renaud, sœur de Mme la ministre Gallot, de Neuchâtel; feu son mari était établi à Naples, d'où elle est revenue après la mort de son dit mari; c'est encore une femme assez jeune et assez belle, mais la mélancolie paraît sur son visage; elle a un fils.

Le 1er mai, M. de Gélieu, qui avait fait un échange avec M. le pasteur Gallot de Neuchâtel, partit le matin pour cette ville; en revanche, M. Gallot arriva. C'est celui dont la femme née Renaud a publié quelques sermons à l'insu de son mari; je les ai. Je fus au service de M. Gallot, puis, après midi, à son catéchisme à Auvernier, puis à celui de Colombier; mais, en place de catéchisme, comme étranger, il fit deux fois le même sermon, différent de celui du matin.

La Bonneville.

Le 2 mai, M. Voirol et moi partîmes de Colombier avec M. de Gélieu par le plus beau temps. Nous passâmes par le chemin que nous avions pris en ve-

(1) La *Biographie neuchâteloise* renferme un excellent article sur l'agronome *David Fallet* (v. t. I, p. 323-326).

(2) *Jacques-Ferdinand Gallot*, né en 1743, mort en 1830, à Neuchâtel où il exerça le ministère pastoral pendant 42 ans. L'ouvrage publié par sa femme porte ce titre: *Sermons composés par un pasteur de campagne.* Lausanne, 1781 *(Biogr. neuch.*, t. I, p. 363).

nant à Colombier, mais, aux approches d'Engollon, nous nous détournâmes à gauche pour visiter le bourg dit *la Bonneville*, à un demi-quart de lieue en deçà d'Engollon, vers Valangin. La Bonneville est donc une petite forêt de sapins et foyars, formant un carré arrondi de 250 pas de diamètre; il est entouré d'un reste de fossé, où l'on voit encore des débris de murailles, chaux et charbon. Nous découvrîmes encore dans les débris, une belle pierre de taille en équerre, façon de dessus d'une porte; elle a jusqu'ici échappé à la rapine des habitants d'Engollon, qui viennent ici prendre les pierres à bâtir dont ils ont besoin. On sait que cette Bonneville était autrefois une ville: *nunc seges est ubi Troya fuit.* Ses habitants, ayant pris le parti de leur prince, le seigneur de Valengin et de l'Evêque de Bâle, contre le comte de Neuchâtel, qui gagna la bataille, ils furent chassés de leur patrie; ils allèrent, sous les auspices de l'Evêque de Bâle, fonder la Bonneville, aujourd'hui la Neuveville, au lac de Bienne; quelques-uns seulement restèrent à Engollon, qui alors était le ramas des granges de Bonneville, et leurs descendants forment aujourd'hui le village d'Engollon. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que M. Baillif, pasteur de Sornetan, étant allé peu après notre présente tournée à la Neuveville, et ayant à ma recommandation pris la longueur de la Neuveville depuis la porte d'en haut au grand horloge, jusqu'à celle du bord du lac, la trouva de 257 pas; d'ailleurs le plan en terrasse, sur lequel est posée la Neuveville, est à peu près semblable et égal au fond de la forêt de Bonneville, dont nous parlons.

Après l'avoir bien visitée et considérée, nous arrivâmes, continuant notre chemin, à Engollon même, où nous fîmes rencontre de M. Pourtalès, le pasteur du dit lieu, qui nous engagea à aller dîner avec lui chez M. le pasteur Chédel, de Colombier, où il y aurait compagnie de Neuchâtelois. Nous y arrivâmes, fûmes parfaitement bien reçus et trouvâmes compagnie, savoir: M. Rougemont, le fameux violiniste, aujourd'hui conseiller d'Etat et maire de Colombier, Mme son épouse et M. Perou (?). M. le pasteur Chédel est un homme fort à son aise, libéral; Mme son épouse, belle femme, est une Perret, du Locle; ils sont sans enfants. Nous eûmes un splendide dîner.

1792 — Le comte d'Escherny ([1]).

Le 3 juin, M. le comte d'Escherny, bourgeois de Neuchâtel mais établi à Paris et retiré depuis quelques jours, nouvellement arrivé de France, à Re-

([1]) Ce célèbre ami de J.-J. Rousseau est trop connu pour que nous nous y arrêtions; nous préférons renvoyer à la *Biogr. neuch.* (t. I, p 314-320) qui a assigné à cette illustration nationale une assez large place bien méritée. Les détails que renferme sur le comte d'Escherny le *Journal* du pasteur Frêne, n'en seront pas moins, croyons-nous, lus avec quelque intérêt.

convillier, chez le justicier Frène, horloger, me fit visite. — Le 14 juin, les deux ambourgs de Reconvillier, sçavoir : Charles Tièche et l'ancien Tièche-Piquet, plus David Frène, Petit-Bendit fils et le maire Riard, avec moi à leur tête, nommés à ce par l'honorable communauté de Reconvillier, furent chez M. le comte d'Escherny demander, au nom de la communauté, de voir ses papiers, lesquels il nous montra gracieusement. Nous lui dîmes d'obtenir de Son Altesse(¹) l'agrément de résider à Reconvillier, moyennant quoi, et nonobstant les temps critiques, la communauté du dit Reconvillier l'y verrait avec plaisir.

Le 3 juillet, après midi, M. Voirol et Madame, puis M. le comte d'Escherny et M. Tièche, son bourgeois, nous firent visite à Monto. M. d'Escherny me montra, comme au chef de la députation du 14 juin dernier, une lettre de Son Altesse, qui lui accordait le plus gracieusement de demeurer à Reconvillier aussi longtemps qu'il lui plairait, et une autorisation de M. le maire de Bienne des plus amicales. Toute cette belle compagnie s'en retourna contre le soir ensemble par le chemin de Tavanne, après avoir tout à l'aise contemplé au télescope, depuis la fenêtre de notre chambre, Berne, Fribourg, etc., ce que M. d'Escherny avoua être un spectacle unique. On voit aussi depuis derrière la vacherie contre le nord, jusqu'en Alsace, beaucoup de pays, même des bourgs ou grands villages, mais dans un tel éloignement qu'ils ne se présentent que confusément. *(A suivre.)*

LES ANTIQUITÉS DE LA BONNEVILLE

(Avec une planche.)

2me ARTICLE

(Voir *Musée* année 1875, page 148.)

Depuis que les travaux de la nouvelle route entre la Borcarderie et Engollon sont terminés, le front des déblais, exploités à la partie sud de cette ancienne ville, facilite aux amateurs d'antiquités l'exécution de recherches qui sans cela auraient été dispendieuses et difficiles. Dans les rares moments de loisir que lui laisse la pratique d'une clientèle nombreuse et disséminée, M. Schærer, docteur-médecin à Fontaines, a fait quelques recherches dans ce terrain, et a trouvé les objets dont nous publions aujourd'hui les dessins.

La planche ci-jointe contient les dessins des cinq objets suivants. Ce sont :

Une hache,
Un fragment de lame,

(¹) Le prince-évêque de Bâle.

Un fer de lance,
Un mors de cheval,
Une lame de serpette.

Tous ces objets sont plus ou moins oxydés ; le mors et le fragment de lame sont les plus endommagés.

La hache (fig. 1) est remarquable à la fois par sa forme élégante et son bon état de conservation. L'un des côtés est une ligne parfaitement droite, forme caractéristique des haches de cette époque.

Le fragment de lame (fig. 2) pourrait bien être l'extrémité du couteau dont l'autre bout est représenté à la figure 10 de la planche de 1875. En tout cas les dimensions sont identiques.

Le fer de lance (fig. 3) est caractéristique de l'époque. C'est le second ([1]) à notre connaissance qui ait été trouvé dans cette localité.

Le mors de cheval (fig. 4) est bien certainement la pièce la plus intéressante de cette collection. Par sa grandeur il correspond à celle des fers à cheval, figures 11 et 12 de la planche de 1875. Il ne pouvait servir que pour un animal de petite taille, un âne ou un mulet, mais on voit au premier coup-d'œil qu'il a été fabriqué pour dompter un animal rétif.

Le mors proprement dit est entouré d'un cylindre en tôle qui peut tourner autour de la tige, et facilite la salivation de l'animal ; la gourmette (pièce qui est en avant dans le dessin), au lieu d'être une chaînette, comme c'est l'usage maintenant, est formée d'une branche de fer recourbée qui vient se crocher au mors. Une pièce semblable, d'une dimension plus grande, *percée de deux trous symétriques, était placée sur le nez de l'animal et crochée* aux deux extrémités des barres du mors. Il est difficile de dire à quoi servait cette espèce de *caveçon*. Ou bien les guides étaient disposées comme dans les attelages actuellement en usage au Mexique, et les brides passaient par des boucles fixées dans les trous du caveçon ; ou bien les trous du caveçon étaient munis de pointes, et les brides attachées aux extrémités des bras du mors donnaient une grande force au conducteur pour mater un animal rétif.

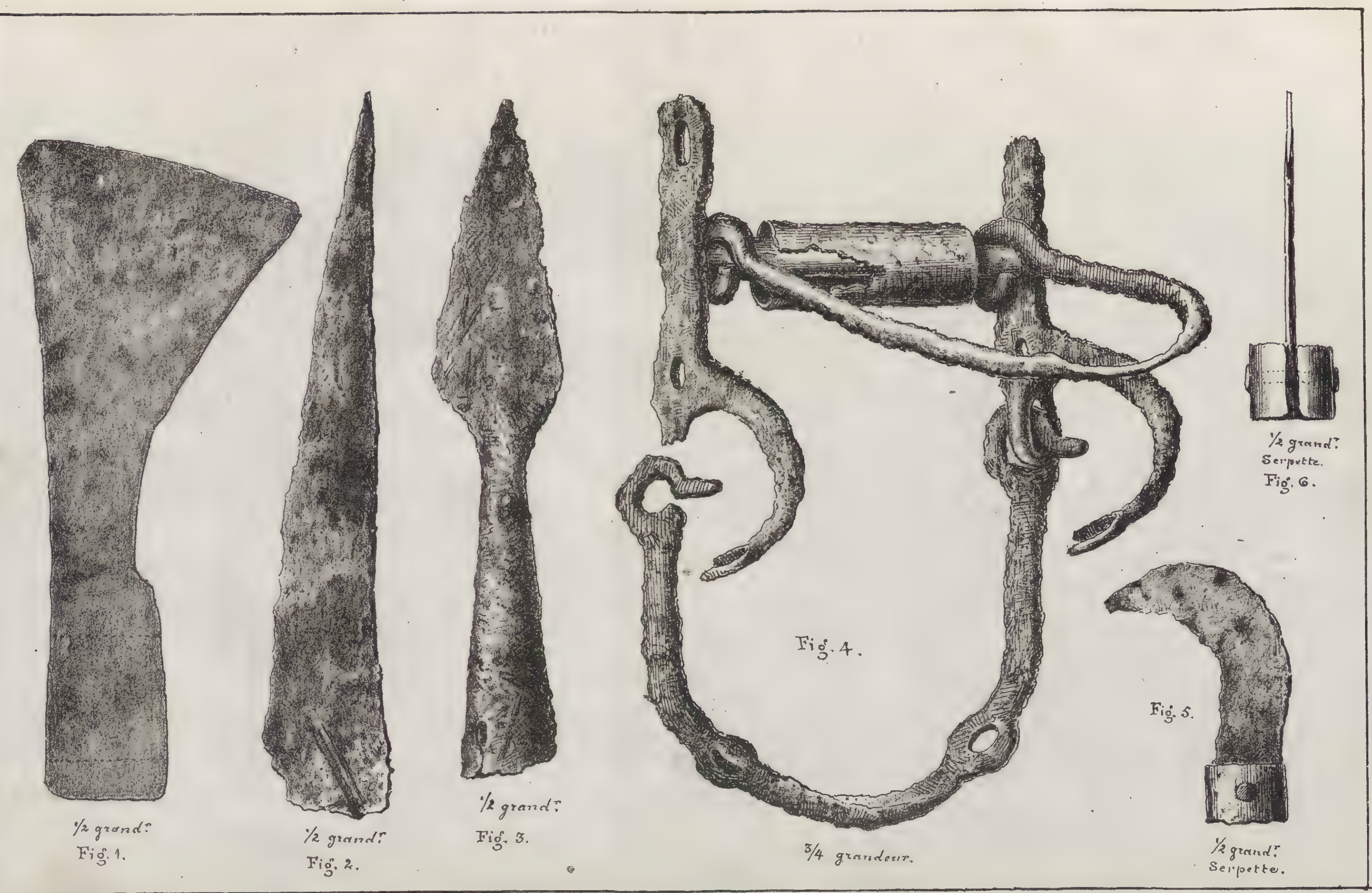
La serpette (fig. 5 et 6) offre ceci de remarquable, que la douille qui réunit la lame au manche est munie d'une fente dans laquelle se logeait la lame quand elle était repliée. Cette fente est indiquée fig. 6.

Ajoutons en terminant que les objets trouvés en 1874, lors de la construction de la route, et qui ont été décrits dans le *Musée* en 1875, ont été déposés dès lors à l'école industrielle de Cernier, où ils forment le noyau de collections qui ne seront pas inutiles pour l'enseignement dans cette école.

G. DE PURY, ingénieur.

([1]) M. Aug. de Montmollin en possède un pareil depuis plusieurs années et provenant du même endroit.





Dessiné d'après nature et autographié par L. Favre.

Objets trouvés à la Bonneville.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

LÉOPOLD ROBERT

1794-1835

(Suite. — Voir la livraison de novembre, p. 245.)

C'est dans la vieille femme assise à l'angle gauche du tableau, et dans la jeune mère debout, tenant son enfant dans ses bras, qu'éclate ce sentiment jeune et libre, s'inspirant seulement de la nature, sans souci des conventions d'école; toutes deux sont peintes avec une sincérité pleine de charme; c'est dans l'expression de la tristesse que Robert se sent le plus inspiré, c'est la note qu'il fait vibrer avec le plus d'écho, et ici il triomphe; le sentiment des deux têtes est juste, sans affectation, il est profond, poignant même. La couleur de ces deux figures est riche et sobre à la fois, elle a l'intensité et la profondeur de celle des primitifs flamands avec plus de fermeté, un modelé plus large, un abandon, une vérité qui fait un contraste étrange avec le jeune pêcheur du centre du tableau, qui soulève ses filets d'un geste si froidement académique et prétentieux; cette figure cherchée, équilibrée dans son geste comme une sculpture, est de l'école du passé, elle ne s'accorde plus avec les deux femmes de l'angle de gauche, qui seront éternellement belles, parce qu'elles sont vraies, et que le vrai, dont on s'écarte parfois, par caprice d'école ou de mode, sera toujours le point vers lequel on reviendra se reposer après les luttes futiles.

Qui sait si Robert, surmontant son désespoir et reprenant courage, n'eût pas laissé derrière lui les souvenirs de l'école de David, et penché vers cette tendance moderne qu'il caractérise déjà à un si haut degré; peut-être eût-il trouvé une voie plus jeune encore.

Les lettres de l'artiste, publiées par M. Charles Clément, ainsi que celle que son frère Aurèle adresse à M. Marcotte, après l'événement fatal qui dénoua la vie de Robert, nous peignent les tristesses et les découragements de cette existence; les conseils, les amitiés ne lui manquèrent pas cependant, il avait eu plus d'une preuve d'affection; que n'eut-il foi en elle, que n'y chercha-t-il le repos et le courage! Voici ce que Max. de Meuron lui écrivait le 1er avril 1835; la lettre est datée de Bel-Air près du Landeron.

« Mon très cher ami, une lettre que je reçois dans ce moment de ma femme, m'apprend que vous êtes indisposé de nouveau, et que vos parents sont inquiets de votre santé. Cette inquiétude, je la partage trop vivement aussi pour résister d'un jour au besoin de vous presser de revenir auprès de nous; ce changement d'air, le repos et la distraction que vous trouverez dans votre patrie, et avec vos amis, vous rétabliront promptement. Pour ce qui me concerne, je serais trop heureux de vous voir *accepter* l'offre de venir ici chez moi, où la tranquillité et l'air pur de la campagne, la facilité de vous distraire dans mon atelier vous seraient, j'en suis sûr, très salutaires. Venez donc, mon cher, nous mènerons ici bonne vie d'amis, et si votre départ de Venise devait se différer, faites-moi savoir, je vous prie, aussi promptement que possible, comment vous vous trouvez, car je suis inquiet, et bien inquiet, et je le serai autant que je n'aurai pas la certitude que vous avez interrompu totalement toute application.

« Ma propre expérience m'a instruit de l'influence pernicieuse qu'a sur nos corps non-seulement l'application de l'esprit, mais bien plus l'impressionabilité du sentiment de réussir ou de ne pas réussir dans ses ouvrages. — Cette tension de l'âme et du désir de bien faire qui n'est jamais satisfaite, et, dans les moments où l'on croit ne pas réussir, cette tension, dis-je, est ruineuse, destructive pour la santé. Elle consume ce que nous avons de plus vital, et agit sous ce rapport sur la partie la plus intime de la vie.

« Je sens que c'est pour moi toute autre chose que de passer une journée à peindre ou de m'occuper ici de choses mécaniques. — Dans ce dernier cas, et lorsque j'agis beaucoup, je me porte à merveille. En échange, dès que j'ai passé deux ou trois jours à peindre, ce n'est plus cela, et, plus on a de génie et d'âme dans son application, plus notre pauvre corps s'épuise en l'exerçant. De grâce donc, mon cher Léopold, venez vers nous, nous vous ferons tout ce que nous pourrons, vous vous reposerez, et vous pourrez plus tard reprendre vos travaux.

« J'ai eu cent fois la main à la plume pour vous écrire, j'ai attendu d'abord que l'exposition du Salon de Paris fût commencée pour pouvoir vous féliciter sur les nouveaux succès qui vous y attendaient, et j'ai à ce sujet une lettre en ville, commencée il y a 15 jours, et interrompue par suite de mes nombreuses occupations et distractions. J'ai partagé le désappointement général sur le retard de votre tableau, qui a privé l'exposition de son plus bel ornement, car M. Girardet qui attendait de l'avoir vu pour m'écrire, me dit dans une lettre, il y a huit

jours, que si votre tableau eût été exposé, il eût éclipsé tous les autres. Voilà des contretemps qui procurent des suffrages plus flatteurs, en quelque sorte, que le triomphe que vous auriez obtenu, si votre tableau eût pu être exposé cette année. On est aussi fort content du baptistère de M. Aurèle, et la manière dont on en parle dit positivement que ce tableau est supérieur dans son genre. Il me semble, mes chers amis, que lorsqu'on est arrivé au point où vous êtes, il faut s'observer, ménager ses forces et faire avec son talent *vie qui dure*, car après tout, si nous nous tuons par une application au-dessus de nos forces, nous outrepassons le but, et bien certainement les plans de la Providence qui nous a départi ce beau talent.

« Depuis ma dernière lettre, j'ai repris par intervalles mes pinceaux. Je suis distrait dans mon travail par tant de choses que je ne puis pas compter plus du quart de mon temps pour la peinture, et c'est peut-être très heureux pour ma santé. Il serait trop long de vous expliquer ici tout cela, et comme j'espère que vous m'annoncerez dans votre réponse que vous vous disposez à venir nous voir, il sera temps alors de vous en parler. Aujourd'hui, mes chers amis, je me borne à vous remercier de vos excellentes lettres; je finis sur ce point par où j'aurais dû commencer, néanmoins, mon plaisir en recevant les marques de votre amitié, n'en méritait pas moins de vous être exprimé, et si je ne l'ai pas fait d'entrée, c'est que j'ai été vraiment étourdi par la manière dont ma femme me parle de votre santé ; c'est de M. l'ancien maire Sandoz que l'on en a été informé à Neuchâtel. Ecrivez-moi donc bientôt, mes chers amis, un seul mot pour me rassurer et me dire que j'aurai bientôt le plaisir de vous revoir. Dans cette attente, je vous embrasse en idée, et vous réitère l'assurance de mon bien sincère attachement. »

Ce fut Aurèle Robert qui reçut cette lettre, Léopold était mort le 20 mars.

En lisant ces lignes dictées par une profonde amitié, on se demande si, écrites plus tôt, elles n'eussent pas relevé le courage abattu du malheureux artiste, et s'il n'eût peut-être pas trouvé, dans l'asile hospitalier qui lui était offert, l'oubli des sombres idées qui le minaient.

L'affection de Max. de Meuron pour Robert à ses débuts, et pendant ses succès, ne se démentit pas après sa mort; ce fut lui qui organisa l'exposition des tableaux, dessins et études de Léopold et Aurèle Robert à Neuchâtel, du 17 août au 30 septembre 1835.

Cette exposition est un événement dans l'histoire de l'art en Suisse; elle prouvait la sympathie que ses concitoyens vouaient au peintre des *Moissonneurs*, elle faisait pressentir le développement et l'intérêt que la ville de Neuchâtel devait porter un jour aux arts et aux artistes.

Les œuvres de Léopold Robert, qui figurèrent à cette exposition, sont les suivantes :

Portrait de Léopold Robert, peint par lui-même en 1817.

Les Moissonneurs dans les Marais-Pontins, répétition du tableau du Louvre.

Intérieur de la basilique de Saint-Paul hors les murs, à Rome, après l'incendie de 1823, appartenait alors à M. Coulon-Marval, actuellement propriété du musée de Neuchâtel.

Dessin au crayon, appartenant à M. Gustave de Roulet, à Neuchâtel.

Costume de San Lorenzo. Etude peinte.

Intérieur de l'église de Sainte-Constance, près de Rome. Etude peinte.

Intérieur d'une cour à Rome. — Etude peinte.

Costume de Marina, aux environs de Venise. Dessin à la sépia.

Procession de pèlerins chantant les litanies du matin. Tableau appartenant à M. de Roulet-Mézerac, à Neuchâtel.

Bœuf romain. Etude peinte pour le tableau de la Madone de l'Arc. — Propriété du musée de Neuchâtel.

Religieuse mourante. Tableau appartenant à M. de Roulet-Mézerac, aujourd'hui propriété de M. Henri de Roulet.

Intérieur du cloître de l'Ara-Cœli, à Rome. Tableau appartenant à la famille de l'artiste.

Femme de Sonnino. — Vieille femme de Ciociara. — Capucine. — Religieux bénédictin. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Brigand romain. — Soninèse. — Femme de Veroli. — Pèlerin. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Repos de sainte famille en Egypte. Ebauche. Propriété du Musée de Neuchâtel.

Intérieur d'une cour à Rome. — Voûte du Colysée. — Autre intérieur de cour. — Cloître des Chartreux, à Rome. — Etudes réunies dans un cadre.

Vue du lac d'Albano. — Deux intérieurs du cloître de Saint-Laurent, à Rome. — Intérieur de cour. — Etude de paysage. — Esquisse du tableau appartenant à M. l'avoyer Fischer à Berne. — Etudes réunies dans un cadre.

Esquisse d'un tableau appartenant à M. le duc de Laval-Montmorency. — Religieuse franciscaine. — Femme de Sonnino. — Etude de chien des Pyrénées. — Intérieur de l'église de Sainte-Agnès près de Rome. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Eglise de Palladio à Pallestrina, littoral de Venise. — Etude de mer sur la côte de Salerne. — Deux intérieurs du Colysée à Rome. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Attelage de buffles. — Roméo et Juliette. — Pâtre et sa femme retirés dans une grotte pendant l'orage. — Pompiers romains. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Vue prise près de Monte-Pozzio. — Marine sur la côte de Salerne. — Vue d'Albano. — Vue du Vésuve. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Intérieur de cloître. — Escalier de la villa Mécène. — A Tivoli. — Porte Saint-Laurent à Rome. — Cloître de Sainte-Praxède, à Rome. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Intérieur d'une cour à Rome, avec figures. Tableau appartenant à M. l'avoyer Fischer, à Berne.

Vieille femme malade, avec ses petits enfants. Tableau appartenant à M. Armand de Werdt, à Berne.

Eglise souterraine de Saint-Martin-des-Monts, à Rome. Tableau avec figures, appartenant à M. le comte d'Affry, à Fribourg.

Femme de l'île d'Ischia, scène de désespoir. Tableau appartenant à M. Coulon-Marval, à Neuchâtel.

Départ des pêcheurs de l'Adriatique. Dessin à la plume.

Deux vues de la plaine de Rome. — Vue du Vésuve. — Vue prise sous la colonnade de Saint-Pierre, à Rome. — Intérieur du Colysée. — Deux intérieurs de cour. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

Retour de la fête de la Madone de l'Arc. Première esquisse peinte à l'huile.

Brigand veillant à côté de sa femme endormie. Tableau appartenant à Mme Huguenin-Robert, à la Chaux-de-Fonds.

Sainte famille en Egypte. Esquisse peinte.

Intérieur de la sacristie de Saint-Jean-de-Latran, à Rome. Tableau avec figures, appartenant à une sœur de l'artiste.

Tête de sainte. Ebauche de grandeur naturelle. C'est vraisemblablement celle qui fait aujourd'hui partie de la collection du musée de Neuchâtel.

Marinier napolitain avec une jeune fille de l'île d'Ischia. — Répétition. Tableau appartenant à M. de Roulet-Mézerac, à Neuchâtel.

Vue du temple de Vénus et Rome, prise d'une des arcades du Colysée.

Le catalogue de l'exposition annonçait que la rétribution d'entrée était destinée à élever un monument à l'artiste dans l'île de Saint-Christophe près Venise, lieu de sa sépulture, ainsi qu'à la fondation qui portera son nom dans sa patrie.

L'ancien cimetière de Venise, devenu insuffisant, est aujourd'hui abandonné, celui du Liddo s'est agrandi, et c'est dans la partie réservée aux protestants que reposeront les restes du grand artiste. Un comité créé en 1875 a réuni la somme nécessaire à l'érection d'un monument funéraire qui consacrera son souvenir; MM. William Mayor et Fritz Landry ont été chargés, l'un du plan, l'autre d'un médaillon en bronze représentant le portrait de Robert.

(A suivre.) A. Bachelin.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de Novembre, pag. 250.)

Le développement qu'avait pris le commerce à cette époque et les relations plus fréquentes avec la Suisse allemande et les autres pays de l'Europe, devaient faire augmenter la nécessité d'apprendre les langues allemande, anglaise et italienne. Les jeunes gens qui se vouaient à la carrière militaire ne pouvaient se dispenser d'étudier la langue du pays où ils voulaient prendre du service.

On n'introduisit les leçons d'allemand dans le programme des écoles publiques de Neuchâtel qu'en 1786. Dix élèves seulement étaient admis à chaque leçon, et comme beaucoup d'enfants se présentèrent pour suivre les leçons du maître Vanderfurth, il fut décidé que les bourgeois seuls profiteraient de la salle d'allemand. Il fut question, en 1800, d'introduire également l'enseignement des langues italienne et anglaise.

Mais au milieu du siècle passé on avait recours aux changes et aux leçons particulières.

Tandis qu'au 17e siècle on n'envoyait guère ses enfants apprendre l'allemand que dans le canton de Berne, on voit qu'un siècle plus tard les relations s'établirent dans le lointain et les échanges d'enfants deviennent encore plus fréquents.

La *Feuille d'avis* contient souvent des annonces comme les suivantes :

— « On demande un change contre une demoiselle d'une ville du marquisat de Bade, qui voudrait apprendre le français. »

— « On demande un change pour Bienne. »

— « On souhaite à Arau trouver à Neuchâtel un garçon et une fille, qui veuillent y aller en change. »

— « Un bourgeois d'Arau offre à prendre en pension un ou deux pensionnaires. »

— « On souhaiterait de trouver un change, soit fille ou garçon, contre une fille d'une bonne maison située à un quart de lieue de Bâle. »

— « Une bonne maison de Bâle souhaiterait trouver un change ou changesse, contre une jeune fille de 12 années, mais on préférerait un garçon (1770). »

— « On demande un change ou changesse à Bâle, contre une fille de 11 ans, mais on préférerait une fille (1770). »

— « On offre une place d'apprenti dans une boutique d'apothicaire, à Bâle. »

Les maîtres de langue ne manquent pas à cette époque. On pourra en juger par les deux annonces suivantes de la *Feuille d'avis* de 1770 :

— « Le sieur Grefflein, maître de langue, demeurant dans la maison neuve de charité, se propose d'établir une espèce d'école allemande et de recevoir chez lui, à un prix modique et deux heures par jour, garçons et filles de quelqu'âge et conditions qu'ils soient, pour leur enseigner à lire et à écrire ; de plus, il offre ses services pour donner des leçons particulières dans les maisons où il sera appelé, et outre la langue allemande, il enseignera la musique des psaumes à quatre parties et la musique figurée, l'écriture, l'arithmétique, le dessin et à jouer de la guitare. »

— « M. Sanson, de Londres, ci-devant maître de langue de LL. AA. SS. les princes de Holstein-Gottorp, enseigne l'anglais et l'italien par une méthode nouvelle et facile.

» Il a découvert le secret très simple mais ignoré jusqu'à présent de donner à un étranger le véritable accent anglais. Il ne lui faut que peu de temps pour rendre ceux qui ont de la disposition, capables de lire avec grâce, de traduire tous les auteurs et de parler purement cette langue. Il fait sentir à ceux qui possèdent déjà l'italien toutes les beautés de la poésie ; il leur apprend même à la rendre avec goût par la lecture. »

* * *

Neuchâtel ne fournissait pas seulement à l'étranger un contingent d'officiers et de soldats, il y envoyait des valets de chambre et des gouvernantes et aussi des précepteurs et des institutrices qui jouissaient d'une certaine réputation. La *Feuille d'avis* contient assez souvent des annonces dans le genre des suivantes :

— « On demande chez un seigneur en Allemagne un jeune homme qui ait une belle main pour l'écriture française et s'il le peut pour l'allemand. Il sera obligé de servir à table, lorsqu'il y aura des étrangers ou assemblées dans la maison. Cette place vaudra flor. 100 (fr. 210) par an et un habit propre à son entrée dans la dite maison. »

— « On demande, dans une seigneurie d'Allemagne, près de Stuttgard, une gouvernante de bonne famille qui ait du monde et des manières et qui soit en état d'élever une jeune demoiselle âgée de 8 ans, fille unique. Les talents qu'on exige essentiellement sont une bonne lecture et écriture et qu'elle soit en état d'apprendre à sa jeune élève quelques ouvrages. S'adresser à M. Boive, lieutenant de la ville de Neuchâtel. »

— « On demande une gouvernante pour élever et apprendre le français à de jeunes demoiselles de distinction. »

Comme on le voit, on n'exigeait pas alors des connaissances bien variées; en revanche, le précepteur était considéré quelquefois comme un membre de la domesticité et devait servir à table, après avoir donné des leçons.

Les avis de la mise au concours de places vacantes de régents d'école nous indiquent le traitement des instituteurs. Nous lisons dans la *Feuille d'avis* des années 1769, 1770 et 1771, entre autres les annonces suivantes :

— « La place de régent d'école de Lignières est mise au concours. 80 écus petits [1] (fr. 240), plus le casuel, le logement, le jardin et le chauffage. »

— Place de régent à Motiers vacante. Traitement : logement, jardin et 180 Livres tournois soit 90 écus petits (fr. 270) et 36 émines de froment [2].

— « Le poste de régent d'Auvernier est mis au concours. L. 300 argent de Neuchâtel (fr. 450), payables en quatre termes, plus le logement, un bon jardin et les mois des habitants sur le pied de cinq sols (25 centimes) de chaque enfant. »

— « La place de régent d'école des Brenets étant vacante, tous les aspirants sont priés de s'adresser à M. Favre, pasteur du dit lieu, pour offrir leurs services, et de se rencontrer aux Brenets, munis de leurs certificats, le lundi 19 mai prochain, jour fixé pour l'examen. La pension est de 70 écus (fr. 260), outre une quantité de jeunes gens non communiers, qui payent à discrétion du régent, et un appartement bien logeable, avec un beau et grand jardin. »

[1] Un écu petit = 20 batz.

[2] L'émine de froment valait, cette année-là, fr. 3.

Les annonces relatives aux écoles particulières sont assez rares. On comptait cependant jusqu'à 27 maîtres de pension dans le pays. Nous avons remarqué les suivantes :

— « Mad. de Belly née Jeanneret, continue à prendre de la jeunesse, pour lui enseigner à lire, à prier et la dentelle. Elle loge dans la maison de M. Tschaggeny, rue de l'Hôpital. »

Les maisons de la ville semblent ne pas avoir été numérotées.

— « Une femme annonce qu'elle ouvre une école de filles pour apprendre à tricoter, faire des bas, souliers, bonnets, corsets et autres habillements. »

— « Mme Maussang, secondée par sa mère, offre ses services pour apprendre à tricoter et diriger l'instruction de la jeunesse. »

— « Un homme offre d'enseigner à lire, à écrire, l'arithmétique, le chant des psaumes, le dessin pour les paysages et ouvrages de dames. »

— « Un maître serrurier désirerait d'avoir un apprentif; outre sa profession, il pourra lui donner des leçons pour l'écriture et l'arithmétique. »

Nous plaçons ici quelques annonces qui complètent les renseignements relatifs au mouvement intellectuel au siècle dernier :

— « On souhaite d'acheter un étui de mathématiques. »

— « A vendre une machine électrique toute neuve, dont la roue a 3' de diamètre, avec deux conducteurs, un de fer et l'autre de carton, un gâteau de poix de résine de 12 livres, un pot de verre doré pour la commotion, etc. »

— « On souhaite d'acheter un bon baromètre dont le tube fût bien enchâssé. »

— « A vendre une optique très bien montée, avec le miroir et la caisse. »

— « Un opticien saxon qui aura sa boutique de foire au coin de la rue du Marché, offre :

1° Perspectives par Dullond.
2° Télescopes de 2' 7".
3° Tubes de 4, 6 et 7 verres.
4° Microscopes composés et simples, comme aussi solaires.
5° Lanternes magiques.
6° Miroirs à la microscope pour la contemplation de l'œil.
7° Lunettes pour conserver la vue.

Il est logé au Faucon et ne restera ici que 8 jours. »

* * *

Les annonces suivantes nous donnent une idée des récréations publiques et privées et des goûts du public au siècle passé.

Nous lisons dans la *Feuille d'avis* de 1771 :

— « M. Berthoud-Grenot informe MM. de la Société du jeu du mail qu'il a reçu un assortiment de mails et de boules. »

Le jeu du mail, comme on sait, avait été introduit à Neuchâtel en 1707, par les seigneurs français qui attendaient la sentence des Trois-Etats sur le droit de succession à la souveraineté du pays.

Le jeu du billard était encore peu répandu dans notre canton. Ce n'est que dans le courant du siècle actuel qu'il fut introduit dans les villages.

En 1769 :

— « La veuve Rittmeyer offre à louer sa salle de billard, avec le billard, pour une société de Messieurs. »

A la même époque :

— « On offre à vendre un billard bien assorti avec ses lustres et le tableau pour enseigne. Il est fort grand et bien fait, à peu près neuf, pour 16 louis d'or (fr. 336). »

— « On souhaite d'acheter un trictrac qui ait au revers un grand damier. »

Le trictrac et le damier étaient à la mode au siècle dernier.

— « La *Feuille d'Avis* annonce que chez Mad. Ramus on trouvera un assortiment de badinages pour Noël, à juste prix.

— « Sam. Mailler, ci-devant cabaretier au logis de la *Chaudière,* avertit le public, qu'ayant quitté le dit cabaret, il est monté un étage plus haut, où il offre ses services, soit pour donner à boire et à manger, soit pour loger (restaurant). »

— « Duplan annonce qu'il s'est arrangé avec Scholer, traiteur et pâtissier, qui tiendra sa possession de l'*Ecluse* cette année. Ceux qui lui feront l'honneur d'y aller auront lieu d'être contents de lui. »

Le nombre des annonces relatives aux oiseaux de cage est relativement très considérable et beaucoup plus élevé que de nos jours. Chose à remarquer, on appréciait alors les oiseaux qui avaient appris à chanter un air de serinette. Aussi offre-t-on souvent à vendre cet instrument ou on demande à l'acheter.

Dans un siècle où la mode proscrivait tout ce qui était naturel et prescrivait des cheveux poudrés, le visage fardé, on comprend que le chant naturel des oiseaux devait paraître vulgaire. Voici quelques annonces de ce genre :

— « A vendre une serinette propre à éduquer les oiseaux, prix 3 écus neufs (fr. 10»25) ; une serinette pour 11 francs, une double serinette pour 6 écus neufs (fr. 20»50), une serinette neuve avec un canari qui chante une bonne partie d'un air et qui apprend journellement, étant du mois d'août de l'année passée.

« Un canari qui chante un air bien distinctement, pour le prix d'un louis d'or neuf (fr. 25»20). »

— « Un maître cordonnier de la rue St-Maurice offre à vendre une pivoine qui chante deux airs. »

— « Une jeune linotte de l'année passée, qui chante bien, pour le prix d'un écu neuf (fr. 3»75).

— « Un mâle canari qui siffle un air de serinette avec sa femelle, et une volière dans laquelle ils commencent à nicher. »

— « De beaux jeunes canaris mâles dont les pères sifflent des airs de serinette. On peut dès à présent leur apprendre des airs et on les laissera pour demi écu neuf le canari (fr. 1»80-1»90). »

— « A vendre un jeune merle de l'année passée, qui siffle très bien et qui, par sa forte voix, peut se faire entendre à un quart de lieue. »

— « On souhaiterait des cailles et autres oiseaux pour mettre dans une volière. »

Nous terminerons cette série d'annonces par la suivante :

— « A vendre un beau perroquet vert qui parle français; entre plusieurs mots il prononce très bien quelques phrases par demandes et réponses, siffle, chante, rit, pleure. On le donnera pour 4 louis d'or neufs (fr. 84). S'il y a quelqu'un qui souhaite de l'acheter, on lui donnera par écrit tout ce qu'il fait, et les demandes qu'on peut lui faire, auxquelles il répond fort joliment. »

*
* *

La chasse avait sa raison d'être à cette époque et elle était encore une récréation favorite de ceux qui avaient des loisirs. Ce qui prouve que le gibier était relativement abondant, c'est qu'il existait alors des chasseurs de profession. D'après le recensement officiel, le nombre des chasseurs était, de 1761 à 1769, en moyenne de 116, et de 1770 à 1789, de 66.

On comprend que, dans la *Feuille d'avis*, on rencontre des annonces relatives aux chiens de chasse et aux fusils de chasse. En voici quelques exemples :

— « A vendre trois bons chiens courants, qui chassent le lièvre et toute sorte de fauve, pour le prix de 6 louis d'or neufs (fr. 126). »

— « A vendre deux chiens de chasse d'une petite espèce, âgés d'environ deux ans et très bien dressés pour le lièvre, au prix de 4 louis d'or neufs (fr. 84). »

— « On a perdu dimanche soir 10 décembre passé, un chien appelé Diément, blanc, marqué de taches jaunes et roussâtres, fort et bien fait de corps, de la hauteur d'environ 2 pieds de roi et d'une longueur proportionnée. Il a des yeux étincelants, jaunes et un peu traîtres, de belles oreilles pendantes dont la couleur est plus jaune et roussâtre que blanche ; il porte un collier en cuir avec une boucle sans anneau. Sa queue est blanche et environ de la longueur d'un empan. L'on offre une honnête discrétion à celui qui découvrira et qui indiquera le dit chien au bureau d'avis. »

Dans la *Feuille d'avis* du 8 août 1770, quelqu'un s'offre

« Pour couper la queue aux chiens de chasse, à ceux qui par raison qu'ils la portent en crochet. »

— « On offre à vendre un fusil de chasse très bon et fort propre. Le canon est à ruban damasquiné en or, de la fabrique de St-Etienne, aussi bien que la platine et toute la monture. »

— « M. Lonchamp, maître canonier à Pontarlier, donne avis qu'il a fabriqué une pièce de canon de fusil qui a 10 pieds 4 pouces de longueur et 2 pouces 9 lignes au cul du tonnerre; son embouchure a 13''' de calibre. Elle tue une poule à plus de 600 pas, étant propre pour les lacs et étangs, pouvant de plus servir pour canon de tour, la dite pièce étant portative où bon semblera. »

(A suivre.)

VARIÉTÉS

La région de Tête-de-Ran.

I

Après avoir gravi les pentes de Tête-de-Ran qui regardent au levant, le voyageur s'arrête pour admirer longuement le magnifique spectacle que lui présente l'immense chaîne des Alpes. S'il vient à se détourner du côté du couchant, son regard sera forcé de s'abaisser un instant, pour sonder le vide qu'il a sous les pieds : d'un seul coup d'œil il embrasse le vallon de la Sagne.

Inconnu à nos ancêtres du Bas, le vallon de la Sagne, antique domaine du prieuré de St-Pierre au Vauxtravers comme toutes les joux de la chaîne de Tête-de-Ran et de celle de Son-Martel, ne fut habité par des gens à demeure fixe qu'au XIVe siècle. On comprend aisément qu'aux temps des premiers seigneurs de Neuchâtel, le Val-de-Ruz n'étant défriché qu'à moitié, ce vallon perdu entre les hauts plis du Jura, devait être une terre tout-à-fait ignorée.

Ce furent les moines qui explorèrent les premiers nos vallées hautes. Déjà avant 1300, les religieux de Fontaine-André, durant la belle saison, venaient faucher les foins des *prés de montagne* et les faire manger sur place à leur bétail; ils avaient des stations aux *Convers* et au *Verger* (Locle). Il est difficile de préciser l'époque à laquelle on vit des colons venir occuper le vallon solitaire de la Sagne; mais en 1332, ces colons, très probablement des gens auxquels on avait accordé des priviléges de condition, pour les engager à s'y fixer, portaient déjà le titre de *francs-habergeants de La Sagne*, et avaient leur coutume(1); et en 1351, le seigneur de Valangin parlait de la fondation des chapelles de la Sagne et du Locle, comme de choses faites déjà depuis un certain temps : *fondées par mes prédécesseurs dans mes joux*, disait-il.

Pour se rendre dans la partie de leurs domaines que les seigneurs de Valangin appelaient leurs joux, il y avait plusieurs chemins. Les moines de Fontaine-André qui, après avoir gravi les pentes boisées, devaient descendre dans le profond encaissement des Convers, franchissaient la chaîne au haut des Loges, à 850 mètres au-dessus du lac, tandis que les francs-habergeants de La Sagne et du Locle passaient au col de Tête-de-Ran, 44 mètres plus haut, laissant à leur gauche la crête dénudée qui domine de 104 mètres le passage. Ce ne fut qu'en 1373 que ce passage de Tête-de-Ran supplanta tout-à-fait celui du haut des Loges : le seigneur fit aboutir au col de Tête-de-Ran le chemin qu'il établissait de Valangin aux Montagnes, par Boudevilliers et les Hauts-Geneveys. De Tête-de-Ran, cette route, large de 32 pieds (2), se dirigeait sur le chalet du Mont-Dare, au haut de la Basse-Côte; on peut suivre très bien encore, sur l'espèce de plateau incliné entre Tête-de-Ran et le Mont-Dare, le tracé de ce chemin dans les *laves* qu'a recouvertes une couche de terre et de gazon. Au Mont-Dare, le chemin se bifurquait; une branche se dirigeait sur la

(1) « Es propres coustumes de mes hommes francs-habergens genevesant dou Locle et de la Sagne. » Grandes archives, S 5/10.

(2) On trouve encore sur le Jura (sur les montagnes de Provence, par exemple) des tronçons de ces chemins dont la grande largeur frappe et ne s'explique que par la nécessité de conduire sur un large front les troupeaux qui venaient passer la belle saison à la montagne.

Chaux-de-Fonds, l'autre descendait dans le vallon de La Sagne, puis remontait la chaîne du Communal, dans la direction du Locle.

Dans ce tracé, une chose frappe. C'est que nos ancêtres n'aient pas mieux tiré parti des accidents de la montagne. Le pli du Jura qui longe le vallon de La Sagne, du côté de l'est, présente deux *combes* disposées symétriquement. L'une est celle des *Cugnets* avec le *crêt* des Rochers-Bruns ou Roches-chez-Brun, l'autre celle des *Corbatières* qui a pour crêt la Roche-des-Cros. Distantes d'une bonne demi-lieue, ces deux combes pittoresques ont chacune plusieurs cours d'eau, des *ruz* ou *chenalions;* ces chenalions une fois réunis forment *le Biez* et *la Roche*, deux torrents qui pénètrent dans le vallon de la Sagne par deux coupures profondes, deux clusettes qui fendent la montagne et mettent en communication ces deux combes avec le vallon de la Sagne. Le point où ces deux combes, en s'élevant, se rejoignent, est le Mont-Dare. Or, les Sagnards de 1373, au lieu de faire passer leurs embranchements de chemins dans la combe des Corbatières qui les aurait amenés par une pente douce à l'orient du vallon de la Sagne, et dans la combe des Cugnets qui débouche sur ce vallon, vis-à-vis de Miéville, — préférèrent un autre tracé : ils escaladèrent le Mont-Dare et prirent en écharpe la Basse-Côte. — Ce fait est assez singulier, car très généralement les habitants du Jura ont fait servir les cluses à la facilité des communications.

Les gens qui furent reçus dans les joux, qui y furent *habergés*, s'établirent en partie dans un vallon qu'ils nommèrent le vallon des *Saignes*, de la *Grande-Saignie*, à cause de la quantité d'eau qu'ils y trouvèrent et des travaux que cette eau nécessita. Chaque endroit reçut un nom en rapport avec sa nature, son aspect, ses hôtes, etc. La crête au pied de laquelle passait la route seigneuriale, fut appelée la Tête-de-Ran, ou *tête-de-rien;* le cret escarpé qui occupe le nord du massif de Tête-de-Ran, reçut le nom de *Roche-des-Cros* [1], à cause du grand nombre de corbeaux qui y nichent; toute la contrée au pied de la Roche-des-Cros, fut appelée le pays des corbeaux; ainsi la partie nord du vallon fut *la Corbatière-vent* et *la Corbatière-bise;* la combe au pied de la Roche-des-Cros, du côté du sud, devint *les Corbatières.* En vent de la Roche-des-Cros, il y eut le *Mont-Dare*, ou le mont de la dare, la montagne verte, tandis que vis-à-vis, mais de l'autre côté de la combe, à l'envers, ce furent *les Neigeux*; entre deux se trouvait la *Combe-des-Cognées* ou *Cugnées;* au pied des Neigeux commençait la *Combe-des-Eaux* ou des *Aulx*, profonde coupure qui partage la voûte oolithique. De Tête-de-Ran, en longeant la crête, on trouvait le *Crétet-Rond*, le *Crétet-de-Keurty* (du courtil), les *Co-*

[1] Le mot patois *cro* désigne le grand corbeau, *corvus corax.*

virons ou l'*Echo-Viron*, la *Racine*. Si l'on descendait en laissant à droite les Cugnets, on se trouvait à la *Charbonnière;* la rampe au-dessous et qui longe le vallon de la Sagne jusqu'à la Roche-des-Cros reçut le nom de *Basse-Côte* par opposition aux hautes crêtes. Les enfoncements que les premiers habergeants (très observateurs, paraît-il) rencontrèrent dans la chaîne de *deuxième ordre* de Tête-de-Ran, furent désignés sous le nom de *combes*, tandis que ceux qu'ils trouvèrent le long et au pied de la chaîne de *premier ordre* du Communal furent des *combetas*, marquant ainsi une différence assez frappante.

Le seigneur des joux cédait gratuitement le terrain aux défricheurs; les francs-habergeants ne payaient un cens pour leurs domaines que lorsque ces derniers avaient été convertis en terres *aribles;* à l'origine, chacun pouvait s'étendre en long et en large pourvu qu'il fît *perchoyer* ce qu'il avait ainsi acquis.

Les populations qui habitaient les vallons au delà de Tête-de-Ran n'appartenaient pas à la classe des hommes libres; c'étaient des colons dont la condition était dépouillée de tout ce qu'il y avait de trop rude dans le servage. De là l'épithète de *franc*.

En 1372, le seigneur de Valangin reconnaissait aux francs-habergeants de la Sagne, le *droit de transmettre*, le *droit de succéder* jusqu'au sixième degré, le droit de *libre établissement*, avec cette réserve qu'un mâle devait rester à la tête du domaine que la famille possédait dans le vallon, autrement ce domaine devenait propriété seigneuriale; leur *liberté individuelle* était garantie, car un franc-habergeant ne pouvait être arrêté qu'ensuite d'un jugement ou s'il était pris en flagrant délit; la *liberté de chasser* était aussi un de leurs priviléges.

Mais tandis que partout ailleurs on voit la condition s'améliorer avec le temps, celle des Sagnards devint pire. Ainsi en 1378 déjà, Jean II essaie d'enlever le droit qu'il leur avait reconnu, de pouvoir prendre femme où et comme il leur semblait bon, il veut les charger du *droit des chausses;* cette première tentative ne réussit pas: les francs-habergeants le prièrent de les maintenir dans leur bon droit, d'après leurs informations tant en lettres qu'en bonne coutume, *comme en avaient usé et accoutumé ceux qui avaient fondé le lieu*, et le seigneur de Valangin « pour être consonnant à raison » dut rendre les gages qu'il avait fait saisir. En 1412, le seigneur s'y prend d'une autre façon; il ne met pas un droit nouveau sur le dos de ses habergeants, il est plus politique: il les affranchit pour 300 écus d'or (1), de la condition de *main-*

(1) Fr. 8,436»42, valeur approximative actuelle, en froment sur une moyenne de cent et neuf ans (1289-1397).

mortables, condition qui ne peut guère se concilier avec la possession des droits garantis par l'acte de confirmation de 1372; par le même acte, le seigneur les affranchit de la garde des *oiseaux gentils*, mais ne leur reconnaît plus le droit de succéder que jusqu'au cinquième degré. En 1440, leurs franchises sont confirmées: néanmoins le sire de Valangin remet tout en question en 1464: le *droit de transmettre* leur est entièrement contesté, comme le droit de *libre mariage*, et ce ne fut qu'en payant 400 florins d'or(¹) que leur ancienne condition leur fut réoctroyée, comme une grâce spéciale; pour fiche de consolation, le seigneur leur céda le droit de fournage, moyennant l'impôt annuel d'un quart d'émine d'avoine.

Il paraît que les francs-habergeants avaient perdu leur acte de 1372; au moins c'est ce qu'ils déclarent. Les seigneurs en profitaient et faisaient curée sur cette population de gens simples, isolée dans la montagne: en 1480, ils élèvent la dîme de la douzième à la onzième; en 1500, ils les font payer l'*agnel*, la *poulaille*, et, en 1508, contre beaux deniers, ils les affranchissent du *rude-bâton*, toutes histoires non mentionnées dans la charte de 1372.... On a essayé d'expliquer cela, en disant que, dans l'origine, les seigneurs de Valangin, avoués, pour les possessions au Val-de-Ruz et dans les Joux, du prieuré de St-Pierre au Vauxtravers, n'osèrent pas introduire le servage sur les terres qu'ils venaient d'usurper sur le monastère, et que ce ne fut qu'à mesure que l'annexion se consolidait, qu'ils s'affirmèrent comme seigneurs et maîtres. La chose est très probable.

Quant aux redevances proprement dites des francs-habergeants de la Sagne, elles étaient assez nombreuses, quoiqu'ils fussent sur un bien meilleur pied que les gens du Val-de-Ruz. A l'origine, ils payaient le *lod* au 8 $^1/_3$ pour cent, la *dîme* au douzième andin ou à la douzième gerbe, le *droit de mouture* à la vingt-quatrième émine, et le *droit de fournage;* ils livraient deux aides de 3 livres (²) par feu, l'une à l'avénement du seigneur, l'autre au mariage de sa fille aînée. Ils étaient assujettis à la reconfirmation de leurs franchises. Ils étaient tenus de garder les aires des *oiseaux gentils* ou faucons qui habitaient la Roche-des-Cros et les Roches-chez-Brun, et livraient en outre, comme droits de chasse, pour chaque cerf, biche ou chevreuil qu'ils abattaient, l'épaule garnie de tout le quartier, et pour chaque ours, la tête, les pattes et certain boyau. Ils devaient le service militaire, un homme par feu, et des corvées pour l'entretien du château et du bourg féodal de Valangin. Comme cens sur leurs

(¹) Fr. 4,649»76, valeur approximative actuelle. (Voir la note précédente.)

(²) Livre de 12 gros, plus tard de 4 batz; en 1372, elle valait fr. 19»09, valeur approximative actuelle.

possessions, ils payaient, en St-Martin, au château du seigneur, en avoine, quatre deniers(1) par faux. Ils avaient la jouissance des joux pour y faire du bois et de la poix, et la jouissance des eaux, mais ne pouvaient établir d'usine sans une concession seigneuriale.

Le grand pâturage semé de sapins qui couvre les deux flancs de la chaîne bordant le vallon de la Sagne du côté du nord, le *Commun*, fut cédé aux habitants de la Sagne. Ils y mettaient leur bétail durant l'été. Car l'habitant des Joux n'avait d'occupations que celles relatives à la culture des terres, au défrichement du sol, à l'assainissement du marais. L'architecture de la haute région jurassique a peu varié: maisons basses et couvertes de bardeaux, toits peu inclinés, façades en pignon tournées au levant ou plutôt au sud-est, cheminées énormes cumulant la triple fonction d'éloigner la fumée, de sécher les viandes et de donner du jour à la cuisine, sans parler de l'asile qu'elles offrent aux hirondelles, vaste chambre où la famille se réunissait autour du grand poële de pierre, rural occupant les trois-quarts de la maison, grange où l'on arrivait par un exhaussement du sol, le *pont-de-grange.* Telles étaient et telles se sont conservées la plupart des maisons rurales de la Sagne. Chaque nouveau franc-habergeant bâtit sa maison sur le domaine par lui défriché. C'est la cause pour laquelle le village de la Sagne (comme du reste la Chaux-du-Milieu, les Eplatures, etc.) a une forme si singulièrement allongée: long cordon d'habitations rustiques qui ourle la grande route durant une heure de marche. La plus grande partie furent bâties au pied sud de la chaîne du Commun; une douzaine de francs-habergeants s'établirent à l'opposé, le long et au pied de la Basse-Côte et y construisirent Marmoud. Plus tard, les nouveaux arrivants s'attaquèrent aux terrains un peu plus élevés, situés au pied nord du Communal, et se fixèrent à la Queue de l'Ordon, Entre-deux-Monts, aux Roulets.

II

Quant à la Combe-des-Cugnets, elle appartenait en partie aux gens du Val-de-Ruz, en partie aux seigneurs de Valangin, et les actes ne commencent à en parler qu'à la fin du XVe siècle.

Deux ans avant la fameuse *Saboulée* des Borgognons qui illustra si fort les 38 *bœubes* de la Sagne « qui potchâve affre » lorsqu'ils marchaient à l'ennemi, Jehannin Vuille était l'un des francs-habergeants de la Sagne et peut-être l'un de ces trente-huit héros. Les promeneurs ou les touristes de notre époque, s'ils avaient pu le voir posté sur le *crêt* dentelé qui domine la Combe-des-

(1) 4 deniers de 1372 = 51 centimes, valeur approximative actuelle.

Cugnets, et de là regarder des heures entières à ses pieds, ou bien arpentant de la Charbonnière aux Neigeux et au Mont-Dare, ou se glisser sous la ramée et remonter les *chenalions*, ceux-là n'auraient pas manqué de dire que J. Vuille était ou un géologue étudiant la structure des Cugnets, ou un botaniste à la recherche des plantes rares dont les combes sont toujours abondamment pourvues, ou tout au moins un forestier faisant des études touchant de nouvelles exploitations ou des essences à renouveler.

Jehannin Vuille n'était ni forestier, ni botaniste, géologue ou savant pas davantage. Et pourtant il eût pu vous dire tous les endroits où sévissaient les coups de vent et prédire toutes les variations d'atmosphère là-haut, vous montrer les parcelles où les *névas* apparaissent les premiers, les coins où la neige est la plus tenace au printemps, les pentes où le tapis bleu et blanc du safran printanier est le plus prompt ou le plus attardé. Personne mieux que lui n'eût pu vous indiquer les *platets* où les sapins croissaient les plus beaux et les plus forts, les pentes où les hêtres prospéraient le mieux, les endroits où le pâturage valait le plus. Il connaissait la flore et la faune des Cugnets comme jamais Vuille ni Sagnard n'y parviendra. Pas un filet d'eau, pas un rocher, pas une tannière de renard ou de blaireau, pas un gîte de lièvre ou un des *boitcha* que hantent de préférence les coqs de bruyère (les *fasans*), les ramiers ou les merles à plastron, ne lui étaient inconnus, et J. Vuille, en courant la bête rousse, revenait rarement bredouille à la maison; nul endroit dans la combe n'avait plus de mystère pour lui; car il avait même exploré la fameuse grotte de la Roche-des-Cros où l'on disait tout bas qu'il y avait de l'or et dont l'accès est si difficultueux.

La cause de la préférence de Jehannin Vuille pour la Combe-des-Cugnets ne fut connue par ses voisins francs-habergeants comme lui, que lorsqu'on le vit revenir de Valangin (1474), possesseur d'un acte par lequel le seigneur Jehan III d'Arberg lui accensait un *morcel de pré* gisant en la Combe des Cugnets, pour trente florins d'or ([1]) et pour la cense que pouvait valoir ce pré — et de plus lui concédait le droit de *vaine pâture* dans la combe entière, à dater de la St-Madelaine, et le droit d'abreuver son bétail aux eaux qui en *chésaient* et *pendaient*, le tout selon les « bons us et coutumes de la Sagne », — us et coutumes non écrits, cela va sans dire, et qui permettraient avec le temps, à J. Vuille et à ses fils de s'arrondir sans bourse délier trop souvent.

Vingt-quatre ans après son achat, J. Vuille faisait insérer dans la confirmation de sa concession par le seigneur Claude d'Arberg, que les gens du *Vaudreux* n'avaient pas à venir dans sa combe des Cugnets ni en son pré, gager ses bêtes en quelque saison que ce fût.

([1]) Fr. 656»24, même observation.

A dater de ce jour, le brevard préposé à la garde des Cugnets devient un personnage à la nomination de la famille Vuille, et il doit jurer entre les mains du maire de la Sagne de rapporter « toutes les paroles qui seraient dites contre les Vuille et leur honneur. » La famille de Jehannin Vuille prend rang définitif parmi les gros bonnets de la vallée, et son armoirie (un sapin) est sculptée sur la porte de sa maison qu'il construit magnifique pour l'époque, au quartier de *Vers-l'Eglise;* il trace à son usage une *charrière* tout au travers du vallon jusqu'à la Fente-des-Cugnets. L'un de ses fils devient un industriel; les eaux qui jaillissent du milieu des marnes oxfordiennes des Cugnets, qui y « chèsent et pendent », font mouvoir la roue de son moulin.

Et les descendants de J. Vuille et de ses fils ont marché sur les traces de leurs devanciers: en 1599, les bourgeois de Valangin établissent une confrérie des *marchands* et c'est Othenin Vuille qu'ils choisissent comme prévot. Car on s'instruisait chez les Vuille, et la chronique nous montre, en 1683, le justicier Abram Vuille consacrant une somme importante pour l'époque, 25 batz, à l'achat d'un Plutarque; dix-sept ans plus tard, Théodore Vuille, maître écoffier, se fait chroniqueur; pendant vingt-cinq à trente années il couche sur le papier les *nouveaux* de la localité et du pays et ses réflexions sur les affaires du temps; c'est lui qui a en mains également le registre où les Vuille peuvent retrouver leurs ascendants jusqu'à Jehannin Vuille. — Un des Vuille devient même marquis: doué de génie, il découvre un moyen de faire écouler les eaux qui inondaient une mine de diamants au Brésil et devient le marquis de Vuillaz .... *Audaces fortuna juvat.*

F. C.

Convention pour la repourvue d'une école, 1685.

Suivant l'autorisation de noble, vertueux, scientifique et prudent sieur François-Anthoine Rognon, ministre de Christ, Doyen de la vénérable Classe des comtés de Neufchâtel et Valangin et Pasteur ès Eglises de Fontaines et Cernier, Marché et arret à ce jourd'huy datte esté fait conclu passé absolument arresté Entre les honorables Jacques de Belly et Samuel Cornu au nom et comme modernes gouverneurs de l'honorable et generalle communauté de Cernier d'une part et entre honnorables Jacob ffeu Abram Jacot du Locle et de la Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin, d'autre part, scavoir pour estre receu Regent d'Ecole du dit lieu de Cernier pour apprendre les en-

fants de la dite communauté, tant fils que filles, scavoir à prier Dieu, bien lire, et escrire correctement, à chanter la musique et leur apprendre l'orthographe et l'arithmétique, à ceux qui en seront capables et qui le désireront. Item il s'oblige de faire trois leçons publiques par semaine à tous ceux qui s'y voudront trouver, scavoir le lundy, jeudy et le samedy à soleil couchant, et pour le regard des dits enfants, il les enseignera et écolera à la bonne foy convenablement trois fois par jour à la réserve du lundy, jeudy et samedy qu'il ne les écolera qu'une fois le matin; — l'école du matin une heure et demy comme aussi celle du soir, à midy seulement une heure, qu'est pour tous les autres jours de la semaine, et doit fournir de l'encre aux particuliers pour escrire, sy montrera aux dits enfants à chanter la musique la dite demy heure par jour. Item il est réservé que le dit maistre pourra prendre cinq ou six pensionnaires et non plus, afin qu'ils n'empeschent ceux de la dite. Item il est réservé entre les dites parties que celuy qui voudra quitter ce présent marché en devra avertir l'autre partie six semaines par avant la dite quittation, afin de s'y pourvoir, et est ce pour le temps et terme d'une année en commençant à la Miaoust prochaine, et par tel jour finissant au bout du dit terme pour le prix et somme de deux cents Livres foybles à payer la moytié au milieu du dit terme et l'autre moytié en finissant.

En outre se sont convenus les dites parties avec promesses que les dits gouverneurs au dit nom ont promis faire ratifier les gouverneurs de Fontainemelon et Chézard quand requis seront, scavoir que le dit maistre Jacot sera entenu durant le susdit terme de porter chant des Psaumes dans l'Eglise, lira les commandements de Dieu et quelques chapitres avant les prêches et la venue du dit sieur Pasteur, il catéchisera les dits enfants dans l'Eglise avant le second prêche et au second prêche du dit catéchisme il les fera dire aux enfants avec les prières usitées en ces lieux et les reprenant s'ils manquent, tant ceux du dit Cernier que ceux de Fontainemelon et Chézard, voire fera les prières ecclésiastiques de l'Eglise en nécessité et à l'absence du dit sieur Pasteur et est ce pour le prix et somme de septante-cinq Livres que ceux du dit Cernier payeront la moytié et les susdites communautés de Fontainemelon et Chézard l'autre moytié. Ainsi pascé en la présence de Jacques de Belly, gouverneur, et du sieur Pasteur, le soussigné et plusieurs communiers pour témoins, ce dix-septième Juillet 1685.

Tiré des archives de Cernier, et communiqué par Ch. CHATELAIN, past.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de novembre 1877, page 264.)

1793. — Emigrés en Suisse.

Les circonstances présentes amènent beaucoup d'illustres émigrés de France en Suisse. Actuellement il y a à Cressier depuis quelque temps M. le prince de Montbarey, ancien ministre d'Etat du Roi de France; j'ai vu la maison qu'il habite à Cressier, etc. La fille du prince de Condé est à Fribourg. Il y a à la Neuveville M. Armand, jadis ministre à l'hôtel de Hollande à Paris, homme de ton, de beaucoup d'esprit et de mérite. MM. de Foissy et de Phillis, émigrés français d'Avignon, étaient en pension depuis cet hiver chez M. le maire Wildermett (à Perles).

Madame Lequin née de Gélieu.

Une demoiselle de Gélieu, cousine germaine de notre M. de Gélieu, née environ en 1718, mariée en son temps à un M. Lequin, de Fleurier, environ l'an 1750, qui, quelques années après, la laissa veuve avec deux fils et beaucoup de dettes, personne de beaucoup de talent et qui avait reçu une excellente éducation, prit le parti de laisser ses enfants entre bonnes mains et d'aller gagner quelque chose en qualité de gouvernante, soit institutrice. Elle est partie en 1755; elle a été successivement en Allemagne, en Livonie et en Russie, et elle a si bien fait qu'elle a renvoyé successivement au pays de l'argent en suffisance pour payer toutes les dettes que lui avait laissées son mari. Enfin elle est morte sur la fin de 1792, à Pétersbourg, sans avoir jamais revu ses enfants, mais leur laissant une succession assez considérable.

1794. — Départ du comte d'Escherny.

Le 28 décembre, M. le comte d'Escherny, sa gouvernante, Mme Maure, et la fille de celle-ci, belle enfant et de beaucoup d'esprit, dînèrent chez nous. —

Le 31, le dit M. le comte quitta pour le tout Reconvillier, après y avoir demeuré deux ans et demi dans l'étage de la maison chez Barbel. Ce M. le comte s'appelle François-Louis d'Escherny; sa famille est originaire de Savoie et a été reçue bourgeoise à Nyon et à Neuchâtel; elle est noble d'origine. M. d'Escherny est de plus chambellan du Roi de Prusse, élevé à la dignité de comte d'Empire par l'Empereur, et reconnu noble en France par Louis XVI. Il en a les actes. Il a maison à Paris, qu'il a quitté à l'occasion des troubles de France, où il a beaucoup perdu de ses grands biens. Sa femme est encore à Paris avec son fils; elle s'appelle Marianne-Elisabeth-Emilie de Brissac. La mère de M. le comte était une de Pourtalès; lui est un homme de passé 60 ans; il a beaucoup voyagé, il est auteur, grand musicien, homme d'esprit et de conversation, bel homme en son temps. Sa sœur est la fameuse baronne veuve Friess, à Vienne. Il a quitté Reconvillier pour aller demeurer dans une maison de campagne près de Morat.

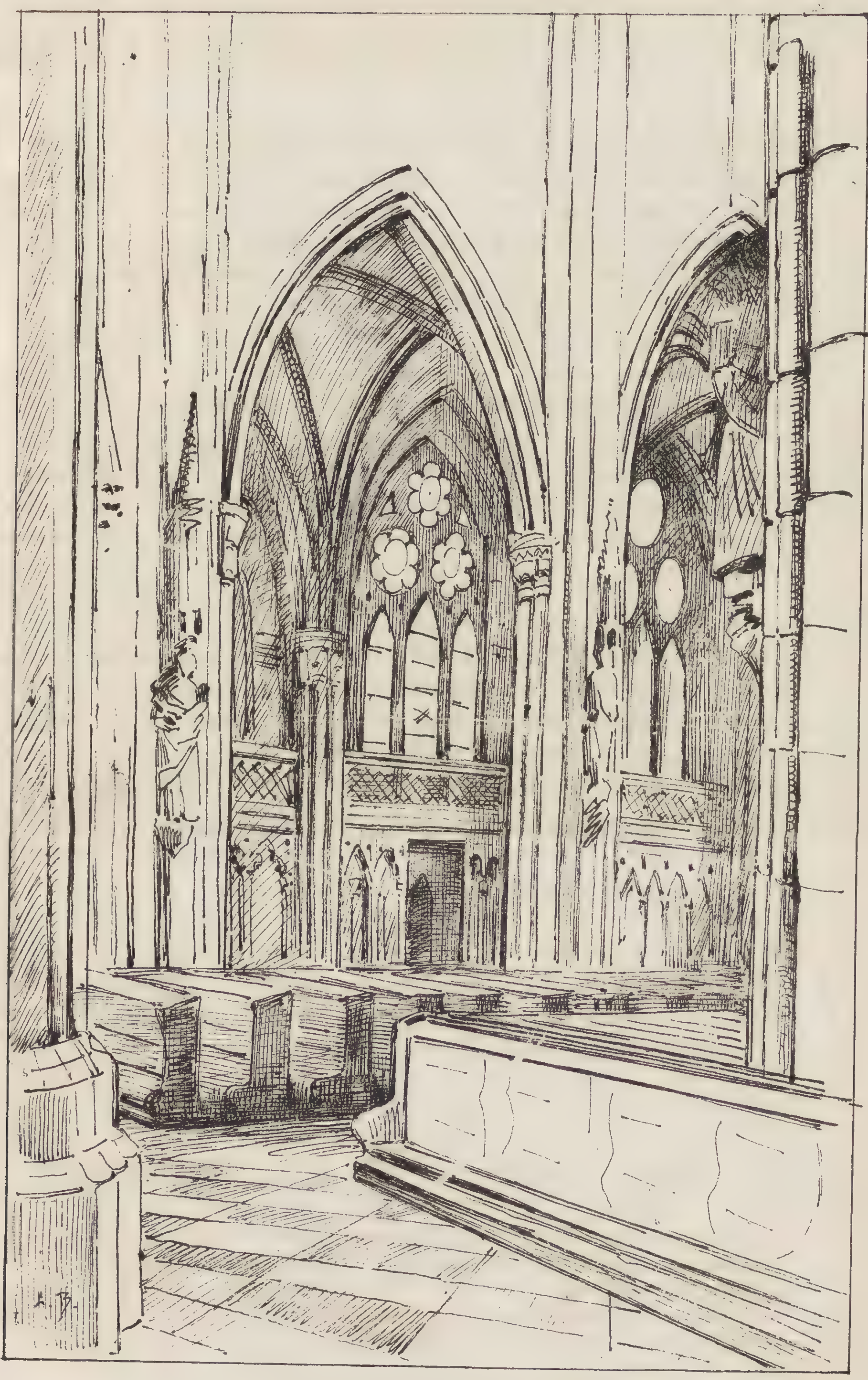
1795. — Le comte Le Poultier.

Le 27 septembre, le fameux Chaillet, pasteur de Neuchâtel, prêcha à Colombier pour M. de Gélieu; il va sans dire que je fus au sermon: c'est un véhément prédicateur. Après le sermon, M. son frère, Chaillet de la Prise, vint aussi à la cure; ces messieurs y dînèrent. Il était alors grandement question de M. le comte Le Poultier, émigré français depuis quelques années, et qui, pour s'occuper, avait pris en amodiation de M. le Bel, la terre de Gotendart, rière et au-dessus de Colombier. Prévenu de former des amas d'armes et de poudre, et de ramasser des hommes pour fondre dans la Franche-Comté, le Conseil d'Etat l'avait fait citer devant la justice de Colombier; ayant refusé de paraître, prise de corps avait été lâchée contre lui, mais il s'était évadé le 18 de ce mois. Il fut ordonné à sa femme, ses enfants et son ménage de vuider le pays le 1er octobre suivant. On ne savait où M. Le Poultier s'était réfugié, et l'enquête sur cette affaire se continuait à Neuchâtel avec un grand secret.

(A suivre.)

Intérieur de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, par Aurèle Robert.

Ce croquis d'un de nos artistes regrettés trouvera sa place naturelle à côté des lignes que nous lui consacrerons prochainement, mais nous le donnons aujourd'hui par anticipation; c'est un souvenir qui n'a pas besoin de commentaire et qui rappellera à beaucoup de nos lecteurs un tableau d'une conscience rigoureuse et d'une exécution soignée. A. Bachelin.



EGLISE de FRIBOURG en BRISGAU
d'après un croquis d'Aurèle Robert.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIV (ANNÉE 1877)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME





